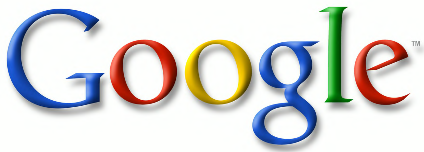





600027764W

E S

STRES

E,

[illegible]

TERDAM,

[illegible]

CC. LXIV

LES VIES
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE LA
FRANCE,

Depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent.

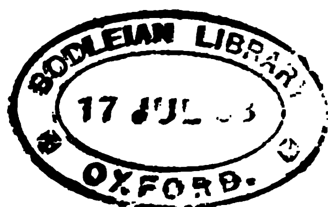
TOME VINGT-TROISIÈME.

A AMSTERDAM,

Et se vend

A PARIS, chez KNAPEN, au bas du Pont S. Michel, au Bon Protecteur.

M. DCC. LXIX.



LES HOMMES ILLUSTRES DE LA FRANCE.

CRILLON.

LIVRE PREMIER.

C'est à l'Histoire qu'il appartient de communiquer l'immortalité aux grands hommes. Ceux qui ont rempli l'univers de leur réputation nous seroient inconnus, si, avec leurs noms, elle ne nous avoit transmis leurs grandes qualités, leurs talens, leurs vertus et leurs exploits : leur gloire oubliée, comme eux, n'auroit point passé leur siècle.

Il seroit à souhaiter que chaque héros eût son historien. Combien de grands hommes ont honoré leur patrie, ont illustré leur siècle, et dont on ignore

jusqu'aux noms : d'autres, dont le nom seul fait l'éloge, personne n'ayant rassemblé les particularités de leur vie et les traits frappans de leur histoire, répandus et dispersés dans différens ouvrages.

Il n'est guère de nom plus connu parmi nous que celui du *brave Crillon*. Sa valeur, son intrépide fermeté, sa tête toujours à lui dans les plus grands périls ; surmontant des obstacles qui paroissoient invincibles à tout autre ; ses exploits accumulés et presque toujours achetés de son sang ; tout lui a assuré une gloire immortelle ; mais peu de gens sont instruits du détail des actions brillantes, et si décisives pour l'Etat qui lui ont fait mériter cette gloire, et l'on ignore les vertus civiles et humaines qui l'ont rendu aussi célèbre que ses victoires. Ceux qui cherchent dans l'Histoire des instructions de conduite, aiment à savoir jusqu'aux moindres actions des grands hommes ; il n'en est point de si indifférentes, point d'événemens si peu considérables qui ne fournissent un sujet de réflexion pour un

esprit éclairé, qui veut mettre à profit les bons & les mauvais exemples.

C'est dans cet esprit que j'entreprends d'écrire la vie circonstanciée du *brave Crillon*, de parcourir les faits & les événemens arrivés pendant les cinq regnes (*a*) sous lesquels il s'est aussi distingué par son caractere vertueux que par ses hauts faits d'armes, sous lesquels, sans jamais se démentir, il s'est montré aussi grand capitaine que bon citoyen. Ce que dit de lui un Historien contemporain suffit pour définir son courage : *Les preuves signalées qu'il avoit données de sa valeur, approchent plus près*, dit-il, *de la vanité des Romans, que de la vérité de l'Histoire*.

Girard, v du Duc d'E pernon.

Le soldat lui donna le nom d'*homme sans peur*, Henri III celui de *brave*, & Henri IV celui de *Brave des braves*. Sa valeur n'étoit ni téméraire, ni féroce; elle avoit pour guide la prudence : si quelquefois elle en a franchi les regles, des circonstances critiques, qui lui fai-

(*a*) Henri II, François II, Charles IX, Henri III & Henri IV.

ſoient une néceſſité de vaincre, l'exigeoient. Si ſa valeur lui fit mériter le ſurnom de *brave*, ſa générosité, ſa bonté, ſa droiture, ſon déſintéreſſement, ſon amour pour tous ſes devoirs le marquerent au coin du plus honnête homme de ſon ſiecle, où ſon caractere vertueux contraſtoit avec la baſſeſſe, l'ambition, la duplicité, l'artifice, l'intérêt & la trahiſon, vices qui ſe déguiſoient ſous le nom de politique.

Les hommes nés d'un ſang illuſtre, & qui n'ont de recommandable que leurs noms, loin de ſe parer de quelques-uns de leurs ancêtres, qui, par leurs actions & leurs vertus, ont mérité d'être tranſmis à la poſtérité, devroient ſentir la honte d'être ſi peu dignes d'eux. Mais les vertus qui menent les hommes au grand ne ſont pas toujours héréditaires. Il eſt cependant certaines familles où il ſemble qu'elles le ſoient. On peut le dire de la maiſon *Balbe Berton*, connue depuis deux cens ans ſous le nom de *Crillon*, & dont l'origine va ſe perdre dans l'obſcurité des ſiecles les plus reculés.

Ceux qui voudront en connoître la généalogie la trouveront à la ſuite de cet Ouvrage.

Gilles Balbe, comte de Berton, épouſa l'an 1530, Jeanne de Grillet de Briſſac des Comtes de Saint-Triviés : il en eut ſept fils. Claude, ſon fils aîné, épouſa Catherine de Joyeuſe, mort ſans poſtérité ; les autres furent George, chevalier de Malthe ; Thomas, duquel deſcendent MM. de Crillon d'aujourd'hui ; Gerard, chevalier de Malthe ; Gilles, mort ſans poſtérité ; Jean, qui étoit dans l'état eccléſiaſtique ; & Louis, qui eſt celui dont nous écrivons l'hiſtoire.

Il naquit à Murs en Provence, l'an 1541, fut reçu chevalier de Malthe au berceau, & nommé, comme cadet, du nom de la terre de Crillon, que les aînés de cette branche ſe ſont fait gloire de porter par préférence, depuis que notre héros l'a rendu ſi illuſtre.

Quoique les belles-lettres fuſſent peu du goût des gens de qualité, le comte de Berton n'oublia rien pour l'éducation

de ſes enfans; le Chevalier de Crillon fit ſes études avec ſuccès à Avignon.

Les jeux de ſon enfance avoient toujours quelque choſe de guerrier; il ne ſe plaiſoit qu'au bruit des armes, au ſon des trompettes, aux henniſſemens des cheveaux; à lire dans l'Hiſtoire les combats, les batailles, les ſiéges; & il nommoit ſon maître & ſon ami celui dont quelqu'action brillante l'avoit frappé. Alors il cherchoit & érudioit ce qui lui avoit procuré un heureux ſuccès.

Cet amour paroiſſoit même à des traits échappés de courage: préſages ſenſibles des grandes actions qui devoient être un jour auſſi utiles à l'État, que glorieuſes pour lui. On le voyoit ſe livrer avec ardeur à des parties de courſe, de lutte, & à tous les exercices qui pouvoient fortifier ſon corps, lui donner de l'adreſſe, & animer ſon courage. A douze ans il ſavoit manier un cheval, & ſe ſervir de ſes armes. Bientôt dégoûté de ces eſpeces de combats, & occupé tout entier de plus réels, il pria reſpectueuſement ſon pere,

mais avec une ardeur qui excluoit le refus, de le laiſſer aller ſervir ſous les ordres du duc de *Guiſe.*

Le comte de *Berton* charmé d'une réſolution qu'il avoit prévu devoir bientôt ſe manifeſter, y donna ſon aveu. En embraſſant ce fils d'autant plus cher pour lui, qu'il ſentoit juſqu'où pourroit le mener ſon ardeur pour la gloire, il penſa n'avoir à lui recommander que modération & prudence.

Le chevalier de *Crillon* ne pouvoit faire ſes premieres armes ſous un plus grand capitaine que le duc de *Guiſe*, & le duc de *Guiſe* ne pouvoit faire de manœuvres & d'opérations ſous les yeux d'un jeune guerrier plus attentif à les étudier, à les ſuivre, à en développer les cauſes, & à les combiner : enfin à en profiter.

La voix commune de toute l'Europe égaloit le duc de *Guiſe* aux plus célèbres capitaines. Le chevalier de *Crillon* ne tarda pas à s'attirer ſon eſtime. Eh ! comment la lui eût-il refuſée ! le premier acte de ſon talent pour la guerre fut une HENRI I. 1557.

HENRI II.

de ces actions d'éclat qui ne contribua pas peu à la prise de *Calais* : prise qui rétablit les affaires de la *France*, que la funeste journée de *Saint-Quentin* avoit réduite aux abois. Avant d'entrer dans le détail de ce siége, il est nécessaire de rapporter quelle étoit la face de la Cour, & la situation du Royaume.

HENRI II regnoit depuis onze ans. Plus heureux que *François Premier* son pere, ses armes avoient pris sur celles de *Charles-Quint* l'ascendant que *Charles-Quint* avoit eu sur *François Premier*. *Philippe II*, roi d'Espagne, malgré toute sa politique n'avoit pu reprendre cette supériorité de réputation & de bonheur qu'avoit eu l'Empereur son pere.

Henri avoit toutes les qualités qu'on peut souhaiter dans un Prince, pour être un grand Roi. Il étoit bien fait, adroit dans toutes sortes d'exercices, poli, doux, affable, caressant, mesuré dans ses discours; admirateur du mérite, qu'il relevoit avec éloge, & qu'il honoroit par des récompenses; amateur des belles-lettres, zélé pour la Religion, brave, plein de

valeur comme ſon pere, mais moins crédule, & plus défiant; n'agiſſant jamais ni par légéreté, ni par caprice; prenant judicieuſement ſes meſures dans toutes ſes entrepriſes. HENRI II

Il payoit ces qualités par des défauts. Ses favoris & ſes miniſtres le gouvernoient; les intérêts de l'Etat étoient toujours ſacrifiés aux leurs. Souvent *Henri* s'en appercevoit, mais ſans avoir la force de prendre un parti vigoureux. Sa volupté nourrie par un caractere pareſſeux lui faiſoit redouter une application ſi néceſſaire aux Rois pour leur gloire & pour le bien de leur Royaume : c'étoit à la crainte d'en tenir lui-même les rênes que ſes miniſtres, dont il croyoit ne pouvoir ſe paſſer, devoient leur pouvoir & l'impunité.

Le duc de *Guiſe* & le connétable de *Montmorency* étoient revêtus des plus belles charges de l'Etat : ils avoient tous deux le mérite qu'il falloit pour ſoutenir leur faveur; mais ils ne pouvoient voir leur crédit & leur haute réputation ſans jalouſie. Une émulation réciproque de

HENRI II.

gloire, une concurrence ambitieuse de la faveur du Prince, les rendoient secrétement ennemis; la politesse, les égards, les ménagemens qu'ils avoient l'un pour l'autre, n'étoient que l'enveloppe artificieuse de leur haine.

Les Princes du sang n'avoient ni crédit, ni autorité; on les éloignoit du gouvernement & du commandement des armées : l'exemple du connétable de *Bourbon* faisoit craindre de leur donner trop de puissance. Tel étoit l'état de la Cour de *Henri II.*

Dès les premieres années de son regne il avoit signalé sa piété par les sanglans édits qu'il donna contre les nouvelles opinions qui avoient gagné à la Cour, à la ville, & même dans le Parlement; mais il relâcha de sa sévérité selon les conjonctures.

Henri fut à peine sur le trône, qu'il se ligua avec plusieurs princes d'Allemagne contre l'Empereur. Ses avantages humilierent *Charles-Quint*, accoutumé à vaincre en combattant contre *François Premier.* Irrité des succès de *Henri*, il

vint en personne assiéger *Metz* avec une armée de cent mille hommes; il eut la honte de trouver devant *Metz* une résistance qui le força d'en lever le siége. Le Roi dut cet avantage à l'expérience, à l'activité, à la valeur & à l'intrépidité du duc de *Guise*.

HENRI I[illegible]
Metz as[illegible]gé par Ch[illegible]les V, en [illegible]tobre 155[illegible]
Il leva [illegible]siége le p[illegible]mier janv[illegible]1553.

Charles-Quint manqua de courage pour soutenir ce revers: sa raison, en défaut par cette entreprise mal digérée, y succomba. Dans les premiers mouvemens de son chagrin il prit la résolution de disparoître aux yeux de l'univers; il remit l'Empire à son frere *Ferdinand*, & ses autres Etats à D. *Philippe* son fils. Ce projet qui réduisoit *Charles-Quint* à une vie privée & solitaire, fut aussi-tôt exécuté que conçu.

Le nouveau roi d'Espagne n'étoit pas moins occupé du désir de s'agrandir aux dépens de la France, que l'avoit été l'Empereur son pere; mais il avoit l'humeur moins belliqueuse: le cabinet étoit son élément; ainsi on avoit moins à craindre sa valeur que les obliques détours de cette mystérieuse politique qui fit son principal

HENRI II.

caractere. Il étoit à peine depuis un an ſur le trône, qu'il rompit la tréve faite entre la France, l'Empire & l'Eſpagne. Ses armes furent d'abord victorieuſes. Les François furent défaits devant *S. Quentin* que les ennemis avoient aſſiégé (*a*).

Depuis que la race des *Valois* étoit ſur le trône, la France n'avoit pas fait une ſi grande perte. Preſque toute l'infanterie fut priſe avec le bagage, les drapeaux & le canon : mais celle des Princes, des plus grands Seigneurs du Royaume, de ſix cens gentilshommes reſtés ſur la place ou faits priſonniers, étoit une perte qui rendoit cette journée bien funeſte à l'Etat.

Le Connétable, bleſſé, combattoit en homme qui, pour éviter la honte de ſa défaite, cherchoit la mort. Sa priſe mit le comble à la gloire du duc de *Savoye*, qui commandoit l'armée des ennemis.

Le roi d'Eſpagne arriva quelques jours après, aux acclamations de l'armée. Ce Prince ſe contentant de ſe rendre illuſtre

(*a*) Le 10 d'août 1557.

entre les Souverains de ſon tems par ſa ſageſſe, & par ſa fine politique, en ſe félicitant du bonheur de ſes armes, dit en s'adreſſant à tous les Généraux, qu'il en étoit redevable à leur valeur & à leur conduite.

Le duc de *Savoye* voulant lui prendre la main pour la lui baiſer, le roi d'Eſpagne la retira, en lui diſant : *C'eſt à moi de baiſer les vôtres, dont une ſi belle victoire eſt l'ouvrage :* & ſur le champ il lui fit préſent de tous les drapeaux pris ſur les *François*. Le duc de *Savoye* les fit porter à l'Egliſe de Notre-Dame de Nice.

PHILIPPE II après une victoire ſi complette ne doutoit pas que *S. Quentin* ne capitulât; mais l'amiral de *Coligni* réſolut de s'y enterrer avec la garniſon, dont il ranima le courage par le ſien, en montrant plus de fermeté que jamais.

Les ennemis, malgré la vigoureuſe défenſe de l'Amiral, ayant fait onze grandes brêches aux murailles, donnerent le 27 d'août un aſſaut général par toutes les brêches. L'Amiral avec une préſence

d'esprit admirable faisoit exécuter ses ordres par-tout. Averti que les ennemis entroient sur les remparts par les ruines d'une tour, il y courut suivi seulement de trois officiers & d'un page, n'osant dégarnir la brêche qu'il défendoit. Il paya son intrépidité de sa liberté; on le conduisit à *Alonzos*, mestre-de-camp des vieilles bandes Espagnoles.

Avec *Saint-Quentin* il fut pris plus de trois cens gentilshommes : si la témérité de l'Amiral le fit du nombre des prisonniers, l'imprudence & l'entêtement du Connétable, ou plutôt son désespoir, le mit aussi en la puissance des vainqueurs. Il avoit à se reprocher la perte d'une bataille, qui mettoit la France à la merci des ennemis; rien ne les empêchoit de pénétrer jusqu'à Paris; ni places, ni troupes n'étoient en état de les arrêter.

Charles-Quint en apprenant la défaite des François & la prise de *Saint-Quentin*, demanda au courier qui lui en apportoit la nouvelle, si le roi d'Espagne étoit à Paris, voulant faire entendre que si *Philippe* n'avoit pas poussé ses con-

quêtes jusqu'à cette capitale, il n'avoit pas su profiter de sa victoire.

La perte de la bataille & de la ville de *Saint-Quentin* causa une vive douleur au Roi, & une terrible allarme dans Paris; on y travailla avec autant d'ardeur que de diligence à quelques retranchemens. Le Roi rappella le duc de *Guise* d'Italie; il lui envoyoit courier sur courier, avec ordre de ramener l'armée qu'il y commandoit.

Le Duc arriva à la Cour avec tout l'éclat d'un *Général* qu'on attendoit pour sauver l'Etat: sur lui furent attachés les yeux de toute la France. Le Roi l'honora des plus glorieuses distinctions; il le fit lieutenant-général de tous ses Etats: il eut même la pensée de le déclarer viceroi. S'il ne lui en donna pas le titre, il lui en donna toute l'autorité.

Le duc de *Guise*, pour soutenir la réputation qu'il s'étoit acquise, pour justifier le choix du Roi, & la confiance qu'on avoit en lui, résolut de frapper un coup d'éclat, sans même attendre le printems: il rassembla toutes les troupes, & en fit

une aſſez belle armée. Les ennemis, ſans être épouvantés, crurent qu'on vouloit la mener à *Saint-Quentin* pour tenter de reprendre cette place, & effacer par ce ſuccès la honte dont les François s'y étoient couverts.

C'étoit ſur *Calais* que le Duc avoit réſolu ſecrétement de venger la perte de *Saint-Quentin*. Il inſinua ce projet au Roi aſſez adroitement, pour que ce Prince crût en avoir ſeul conçu l'idée. Le Roi rempli de ce deſſein propoſa dans le conſeil de faire le ſiége de *Calais*: l'entrepriſe parut difficile & hazardeuſe. Le duc de *Guiſe* fut du nombre de ceux qui rejettoient ce projet; il vouloit donner par ſon oppoſition plus de relief à cette conquête, s'il réuſſiſſoit, ou faire tomber la honte du mauvais ſuccès ſur ceux qui avoient opiné pour ce ſiége. Il combattit long-tems la réſolution d'attaquer une ſi forte place au plus fort de l'hiver: il exagéra les dangers de cette entrepriſe, & parut y avoir une répugnance qui ſembloit proteſter contre les événemens, & contre ſa complaiſance même pour ce

que le Roi paroiſſoit ſouhaiter ſi ardemment.

La défaite de *Saint-Quentin* avoit ſi fort affoibli nos armées, que le Roi fut obligé de convoquer le ban & l'arriere-ban : il envoya dans les provinces, des ordres à tous les gentilshommes en état de prendre les armes, de ſe mettre en campagne, ſous peine d'être dégradés de nobleſſe ; & on invitoit ceux qui voudroient ſervir en qualité de volontaires, & à leurs dépens, de ſe rendre auprès du Roi.

Ce fut dans ces conjonctures que le jeune *Crillon* fit agréer à ſon pere d'aller faire ſes premieres armes ſous un auſſi grand capitaine que l'étoit le duc de *Guiſe*. *Crillon* ſe rendit à Paris, où ſa naiſſance, ſa vivacité, ſa bonne mine & ſon zele pour entrer dans la carriere de la gloire, le firent recevoir avec diſtinction. L'étude qu'à ſeize ans il avoit déjà faite du métier de la guerre, ſon ardeur à rechercher les entretiens de ce genre, ſon avidité à interroger ceux à qui le tems & les occaſions avoient donné de l'expérien-

HENRI II.

ce, son attention à les écouter; tout lui attira bientôt l'estime des Généraux, qui se complaisoient à lui marquer de la bonté, & à lui laisser appercevoir l'espérance qu'il donnoit d'être un jour un grand guerrier.

Le chevalier de *Crillon*, comme volontaire, marcha sous les ordres du duc de *Guise*, qui, déja prévenu pour lui, & ami de son pere, le fit son aide-de-camp.

Tous les préparatifs étant faits tant par mer que par terre, le duc de *Guise* partagea son armée en trois corps; &, par des marches feintes, il tint les ennemis dans l'incertitude jusqu'au premier de janvier, qu'il se trouva à la vue de *Calais*. Cette ville est entourée de tous côtés, ou de la mer, ou de marécages; on ne peut y aller que par une digue élevée au milieu des marais & défendue par le fort de *Nieulay*.

Siége de Calais, en 1558.

A une certaine distance de ce fort, il y en a un autre, appellé le fort de *Sainte-Agathe*. L'entrée du port est défendue par la tour du *Risban*, qui

eſt l'ouvrage le plus conſiderable : il y avoit, en tirant vers le midi, une citadelle qu'on a depuis détruite & rétablie ; la ville étoit environnée d'un foſſé ſi large & ſi profond, qu'il recevoit la riviere de Hames & pluſieurs ruiſſeaux qui venoient s'y décharger.

La priſe de *Calais* dépendoit de celle des forts. On détermina de s'en rendre maître. On commença par celui de *Sainte-Agathe* ; trois mille arquebuſiers l'attaquerent, & repouſſerent les Anglois ; ils furent forcés d'abandonner ce poſte, & de ſe retirer dans celui de *Nieulay*, qu'on leur enleva le lendemain.

Milord *Dumfort*, gouverneur de *Calais*, avoit jetté les meilleurs ſoldats de la garniſon dans le Riſban ; & il l'avoit pourvu de toutes ſortes de munitions : l'importance de ce poſte qui défendoit la ville, en gardant ſes approches, demandoit ces précautions. Un officier d'expérience & de courage y commandoit. Le duc de *Guiſe* qui connoiſſoit le prix du tems, ſur-tout dans une ſaiſon

HENRI II.

ſi dure, fit conduire par les dunes les troupes qui devoient attaquer le Riſban, & ſur le champ il le fit battre par le canon. Après le premier feu il fit donner l'aſſaut.

Crillon excité par une noble impétuoſité, fut des premiers à y monter, malgré le feu épouvantable que faiſoient les ennemis, qui, à quelque prix que ce fût, vouloient conſerver ce fort. Jamais on n'a affronté la mort avec tant d'intrépidité que le fit dans cette occaſion le jeune *Crillon*. La grandeur du péril lui parut digne de ſa valeur : il fut le premier à la brêche, y tint ferme preſque ſeul contre ceux qui défendoient ce poſte.

Celui qui commandoit dans le Riſban n'eut pas plutôt vu *Crillon* ſur la brêche, qu'étonné d'une réſolution ſi hardie, & voulant le punir d'une audace ſi téméraire, il courut à lui, pour le précipiter dans le foſſé ; mais le chevalier de *Crillon* l'ayant prévenu, l'attaque, lui arrache ſa pique des mains, le jette dans le foſſé ; & ſans examiner s'il eſt ſou-

tenu, il pénetre dans le fort, y fait main-basse sur tout ce qui se présente, avec un courage si déterminé, qu'il soutint presque seul les efforts des assiégés, jusqu'à ce qu'il fût joint par ceux qui le suivoient.

Les Anglois, n'ayant plus le commandant que *Crillon* avoit jetté dans le fossé, perdirent courage; le fort fut emporté, la garnison faite prisonniere de guerre; & la ville n'étant plus défendue par les forts, se rendit le huitiéme jour du siege, après avoir resté deux cens dix ans au pouvoir des Anglois, qui avoient employé onze mois pour la prendre.

Vatillas préface à l vie d'Henri III.
Gravefon vie de Cril lon.

Calais fut pris par *Edouard III* en l'année 1347. Les rois d'Angleterre, fiers de cette conquête, disoient qu'ils portoient les clefs de la France pendues à leur ceinture; & les Anglois disoient que les François reprendroient *Calais* quand le fer nageroit sur l'eau comme le liege.

Crillon eut avec la gloire du succès les louanges de tous les officiers de l'armée. Le duc de *Guise* lui donna les éloges les plus flatteurs; l'attaque & l'assaut du fort

HENRI II. du Rifban lui avoient fait remarquer dans *Crillon* des talens & une valeur fi fupérieure, il avoit été fi charmé de voir dans un jeune homme de dix-fept ans de fi glorieux commencemens, qu'il lui donna toute fon eftime, & le regarda dès-lors comme un guerrier capable des plus grandes entreprifes. Le chevalier de *Crillon*, fans en être plus vain, en étoit encore plus ardent & plus appliqué pour acquérir cette expérience, fans laquelle fouvent trop de valeur nuit.

Il avoit demandé au duc de *Guife* de ne pas lui laiffer échapper une occafion de s'inftruire en expofant fa vie, dont, lui dit-il, il ne faifoit de cas qu'autant qu'elle le rendoit digne de fon nom, & de l'apprentiffage qu'il faifoit de la guerre fous un fi grand Général.

Le duc de *Guife*, touché & flatté du difcours de *Crillon*, lui promit de feconder fon zele, & lui tint exactement parole; ainfi *Crillon* s'étoit trouvé par-tout, & par-tout il avoit donné des preuves d'une valeur & d'une intelligence qui démentoit fon âge.

Dans les hommes ordinaires la réputation ne fait des progrès que par degré; l'expérience perfectionne leurs talens : ils ne jouissent que tard de cette réputation, qu'ils n'acquierent que par plusieurs exploits d'éclat, qu'une infinité d'actions ou obscures ou peu brillantes ont précédés; mais il est des hommes rares, nés pour les grandes choses, dont les premiers essais ont tout le mérite de la perfection : il ne leur faut que des occasions pour développer les talens qui leur sont naturels.

Le chevalier de *Crillon* fut un de ces guerriers qui n'ont pas besoin d'exemples, qui n'ont qu'à se livrer à leur génie.

La prise de *Calais* déconcerta toutes les Cours de l'Europe. Elles avoient cru la France trop abattue, pour jamais s'en relever. Les ennemis de cette Couronne loin de s'attendre à lui voir prendre des villes, se disputoient celles du Royaume, en se les partageant entr'eux. Ils furent étonnés d'avoir à prendre des précautions pour défendre les leurs. Cette conquête jetta une nouvelle splendeur sur la gloire

HENRI II.

du duc de *Guiſe*, qui venoit de venger la France de ſes ennemis, & effacer avec tant d'éclat la honte de la journée de *Saint-Quentin*. Ces avantages, comparés aux malheurs qui avoient flétri les lauriers du Connétable, faiſoient un contraſte qui anéantiſſoit le dernier.

Les partiſans du duc de *Guiſe* faiſoient des diſgraces du Connétable le ſujet d'une maligne joie; & ils regardoient les ſuccès du duc de *Guiſe* comme autant de triomphes qu'ils remportoient ſur les partiſans des *Montmorency*.

Siége de Guines, 1558.

Le duc de *Guiſe* voulant ajouter à la gloire dont le couvroit la priſe de *Calais*, alla tout de ſuite mettre le ſiége devant *Guines*. Cette place forte étoit plus difficile à prendre que *Gravelines*, dont quelques chefs lui conſeilloient de s'aſſurer; mais *Guines* étoit plus néceſſaire par la facilité qu'elle donnoit pour communiquer des autres places de France avec *Calais*.

Dès le troiſiéme jour trente-cinq pieces de canon pointées ſur le bord du foſſé firent brêche à la muraille. Le Duc y fit donner

donner l'assaut par d'*Andelot*, qui, après un combat opiniâtre, fut repoussé par les Anglois. HENRI II.

Le duc de *Guise* tenoit parole au jeune *Crillon*. Il l'exposoit par-tout : animé par l'opinion que ce Prince lui marquoit avoir de lui, il faisoit des prodiges de valeur, même des manœuvres de capitaine rusé & expérimenté.

Le Duc piqué de l'échec de d'*Andelot*, marcha lui-même avec des troupes fraîches, & emporta la brêche ; il vit *Crillon* y monter le premier, & opposer aux ennemis une intrépidité victorieuse. Le Gouverneur, le lendemain rendit la place, qui fut rasée comme inutile : *Ardres* & *Calais* couvroient la frontiere de ce côté-là. Commentaire de Rabutin.

Les ennemis épargnerent au duc de *Guise* le siége de *Ham*, entouré de marécages, & d'un très-difficile accès ; ils en sortirent à la nouvelle que le vainqueur de *Calais* & de *Guines* s'avançoit pour s'en rendre maître. Voici l'époque où les Anglois ont été entiérement chassés du Royaume, où ils n'ont plus fait que

HENRI II.

Les Anglois chassés de France.

des descentes occasionnées par les guerres civiles sous les regnes suivans. On dut cet avantage au duc de *Guise*, qui, en moins d'un mois força cette nation, née ennemie des François, à repasser la mer.

Le duc de *Guise* fut reçu à Paris & à la Cour comme le rédempteur de la France. Le Roi le caressa & lui donna toutes les louanges que méritoient ses rapides & décisifs exploits pour l'Etat. Le jeune *Crillon* lui fut présenté par le Duc, en lui disant : « Ce Gentilhomme » n'a d'autre fortune au monde que sa » naissance & son épée ; mais je me fais » fort qu'elle deviendra un jour redou- » table aux ennemis de Votre Majesté ».

Henri déja prévenu en faveur du chevalier de *Crillon*, le reçut avec distinction ; il lui donna un bénéfice. On voit par une lettre du duc de *Guise* écrite au comte de *Berton*, pere de *Crillon*, ce don du Roi ; mais le bénéfice n'y est pas nommé. On sait certainement que, dans la suite, il eut l'archevêché d'*Arles*, les évêchés de *Fréjus*, de *Toulon*, de *Senez*, de *Saint-Papoul* & l'abbaye de l'*Isle*-

HENRI Varillas

barbe (*a*). Dans ces tems-là l'Histoire apprend qu'on donnoit aux Laïques des bénéfices, des évêchés & des archevêchés, qu'ils remplissoient d'un Ecclésiastique à eux (*b*).

Peu de jours après le Roi nomma *Crillon* capitaine de cinq cens hommes dans la légion que ce Prince venoit de lever, de six mille hommes, du Lyonnois, du Dauphiné, de Provence & de l'Auvergne, commandée par le baron *Desadrets*. Sa commission est du 24 mars 1558.

Crillon, de qui le cœur étoit excellent, pénétré de reconnoissance des bontés du Roi, le remercia avec le feu qui lui étoit naturel, en lui promettant zele & fidélité, ajoutant qu'il ne regardoit plus sa vie, que comme un bien qui appartenoit à l'Etat, & qu'il seroit toujours prêt à sacrifier pour son service. Jusqu'à sa mort il a tenu scrupuleusement cette parole.

(*a*) MM. de Crillon ont dans leurs archives à Avignon, la preuve de ces faits.

(*b*) On les appelloit *Custodinos*.

Son caractere droit ne put long-tems ſympatiſer avec celui du baron *Deſadrets*, dont il ſembloit prévoir les vues, qui ne s'accordoient ni avec ſa fidélité pour ſon Roi, ni avec ſon attachement pour la catholicité. De plus, rebuté d'un commandement qui le laiſſoit dans une oiſiveté que ne pouvoit ſupporter ſon humeur bouillante & ſon ardent amour pour la gloire, il demanda au Roi la permiſſion de revenir auprès de ſa perſonne pour y ſervir en qualité de ſimple volontaire.

Les conquêtes du duc de *Guiſe* le firent entrer de plus en plus dans la faveur du Roi; &, comme ſi la fortune n'eût eu les yeux tournés que ſur ſa famille, elle eut l'avantage de s'allier au Dauphin par le mariage de ce Prince avec *Marie Stuard*, reine d'Ecoſſe, niece des *Guiſe*.

La priſon du connétable de *Montmorency* avoit fait tomber la direction des affaires au cardinal de *Lorraine*. D'*Andelot*, neveu du Connétable, par ſon entêtement pour les nouvelles opinions, avoit forcé le Roi à le faire arrêter & à le

dépouiller de sa charge de colonel général de l'infanterie Françoise ; elle fut donnée à *Montluc*, une des créatures des *Guise*.

Le cardinal de *Lorraine* voyant sa famille au plus haut point de gloire & de faveur, crut que sa fortune n'avoit plus besoin d'appui ; il commença de regarder comme une contrainte humiliante les ménagemens & les égards qu'il avoit toujours observés pour la duchesse de *Valentinois*, à qui il avoit des obligations, que son orgueil seul pouvoit lui faire oublier. Il alla même jusqu'à faire sur elle des railleries ameres, qui ulcérerent profondément le cœur de la *Duchesse*.

Quoique *Diane de Poitiers* fût dans un âge avancé, son empire sur l'esprit du Roi étoit toujours le même. Piquée de l'ingratitude du Cardinal, elle résolut de lui faire sentir qu'on ne l'offensoit pas impunément, & qu'elle avoit des ressources pour affoiblir le crédit qui le rendoit aussi vain qu'ingrat. Celle qui lui parut la plus sûre, fut de faire revenir le

Connétable pour l'oppoſer aux *Guiſe*. Armée de ſon pouvoir ſur l'eſprit de *Henri*, elle le porta à faire la paix avec l'Eſpagne. Ce Prince fut d'autant plus facile à perſuader, qu'il craignoit les viciſſitudes de la fortune. La Ducheſſe lui propoſa le Connétable, comme l'homme de la Cour le plus propre à négocier la paix, & le plus capable de ménager les intérêts de la France.

Le malheur de la défaite du Connétable n'avoit point affoibli l'affection du Roi pour lui. Ce Prince n'avoit pas ceſſé de lui donner des marques de ſon amitié, en lui écrivant des lettres les plus conſolantes. La ducheſſe de *Valentinois* informa ſecrétement le Connétable du deſſein qu'elle avoit formé de le rétablir dans toute la ſplendeur de ſa premiere faveur, & de faire avec lui une alliance qui les unît à jamais, en mariant *Henriette de Bouillon*, ſa petite-fille, avec d'*Anville*, fils du Connétable. Le Roi lui envoya des inſtructions pour travailler à la paix.

Le Connétable ravi de ſe voir employé

à une négociation si honorable, répondit à *Diane* qu'elle seroit toujours maitresse de sa destinée, comme de celle de sa famille. Il fit faire des propositions de paix à *Philippe II*, qui ne desiroit pas moins que *Henri* de voir finir la guerre. Dès les premiers pourparlers, le roi d'Espagne accorda la liberté au Connétable, qui, pendant les conférences, fut souvent obligé d'en avoir avec le Roi, pour lui faire part de tout ce qui se proposoit. Il en fut toujours reçu avec les témoignages les plus tendres de son estime. La paix fut conclue entre la France, l'Empire, l'Espagne & l'Angleterre. Pour la rendre plus solide, on fit le mariage d'*Elisabeth de France*, fille aînée du Roi avec le roi d'Espagne, & celui de la princesse *Claude*, sœur du Roi, avec le duc de *Savoye*.

Les *Guise* furent consternés & confondus de n'avoir pas été choisis pour procurer la paix au Royaume ; & le succès de la négociation du Connétable leur causa une douleur humiliante. Ils sentirent que ce rival de leur ambition

HENRI II. alloit partager avec eux la faveur & les graces du Prince. Leur jalousie leur montra la diminution de leur crédit, & les avantages qu'en tireroit le Connétable. Le Cardinal alors se reprocha son indiscrette conduite avec la duchesse de *Valentinois*.

1559. Les noces d'*Elisabeth* & de *Claude de France* furent célébrées à Paris avec une pompeuse magnificence. Le chevalier de *Crillon*, fort & adroit dans tous les exercices du corps, y brilla.

Henri n'oublia aucun divertissement pour célébrer les mariages des deux Dames de France. Ce fut à celui des tournois où il prit le plus de plaisir: plaisir qui lui fut funeste. Après avoir soutenu plusieurs assauts, ce Prince voulut encore rompre une lance avec le comte de *Montgomery*. Un éclat de celle de *Montgomery* passa au travers de la visiere du casque de *Henri*, & lui entra si avant dans l'œil droit, qu'il fut d'abord renversé & tout couvert de sang. Onze jours après il mourut, dans la quarante-uniéme année de

son âge, & la treiziéme de son regne. FRANÇ. II.

La mort du Roi fit éclore toutes les guerres civiles, qui, sous les regnes suivans, déchirerent si cruellement la France. *Henri* laissa quatre fils. L'aîné lui succéda, il n'avoit encore que seize ans : c'étoit *François II*, Prince porté au bien & à la piété, d'un naturel docile, mais d'un génie extrêmement borné. Ceux qui aspiroient au gouvernement, se rendirent d'abord maîtres absolus des affaires sous le nom du Roi. La Cour prit alors une face nouvelle.

Dans les regnes précédens la maison de *Guise* & celle de *Montmorency* avoient partagé la faveur, & avoient eu presque toujours part au gouvernement. *Henri* eut à peine cessé de vivre, que deux nouveaux partis prétendirent conduire l'Etat. *Catherine*, comme mere de *François II*, demandoit la régence jusqu'à ce que ce Prince pût gouverner par lui-même. Quelque puissant que fût le parti des *Guise* & celui des *Montmorency*, ils ne pouvoient raisonnablement combattre une prétention autorisée & fortifiée par

FRANÇOIS II.

plus d'un exemple; mais il s'éleva une autre faction qui portoit au gouvernement de l'Etat des prétentions qu'elle disoit être plus légitimes que celles de la Reine. Ce furent les Princes du sang, qui, regardant la jeunesse & le peu de capacité du Roi comme une circonstance favorable, résolurent de s'en prévaloir, pour se dédommager de l'injustice qu'ils croyoient que le feu Roi leur avoit faite, en les éloignant des affaires & du commandement des armées.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & *Louis de Condé* son frere, étoient les deux dangereux rivaux de *Catherine de Médicis*. Leur naissance étoit le fondement de leurs droits, & leur mérite personnel en étoit l'appui. Ils étoient les deux chefs de la maison de *Bourbon*, appellée à la couronne au défaut de la branche de *Valois*; ainsi, personne n'étoit plus en droit d'être admis au gouvernement du Royaume.

L'ambition de *Catherine* avoit gémi pendant tout le regne de *Henri II*, qui fut celui de *Diane de Poitiers*, &

que *Diane* paya d'une disgrace aussi éclatante que l'avoit été son regne.

Catherine possédoit tous les avantages de l'esprit & de la beauté ; sa taille étoit riche, ses traits réguliers & sa physionomie aimable ; son air majestueux & sa magnificence extérieure lui attiroient le respect. Son esprit étoit vaste, adroit, souple, insinuant, liant & doux, supérieur pour les négociations, fécond en bons & mauvais expédiens, pénétrant, capable de toutes les finesses de la politique la plus déliée. Il étoit d'autant plus difficile de découvrir ses véritables sentimens, qu'elle savoit maîtriser jusqu'à ses premiers mouvemens. Jamais on ne put lire sur son visage ce qui se passoit dans son intérieur ; à l'épreuve des remords, c'étoit sans aucun scrupule que pour arriver à ses fins, elle prenoit les routes qui lui paroissoient les plus sûres. Elle perfectionna ces dangereux talens par la lecture de *Machiavel*, que dans ce tems-là on appelloit *le Bréviaire de la Cour*. Elle fit souvent plier sa Religion sous les maximes de sa politique. Possédée du desir

FRANÇOIS II.

de gouverner, elle ménagea toujours les Huguenots pour s'en servir dans les occasions. On ne voit pas que les raisons d'Etat alléguées pour justifier la nécessité où elle étoit de s'accommoder au tems soient assez fortes pour mettre sa Religion hors de problême.

Catherine comprit promptement qu'il lui seroit impossible de triompher des trois partis à la fois. Son ambition encore tremblante n'osa se flatter de pouvoir se passer d'un soutien. Etrangere en France, mere à la vérité du Roi, mais d'un Roi jeune, & dont l'esprit étoit encore plus infirme que le corps, elle avoit à combattre trois factions également puissantes, & qui avoient attaché à leurs intérêts ce qui étoit de plus considérable à la Cour & dans les armées. Ces prudentes réflexions la déterminerent à s'unir à l'une des trois factions, en se promettant de s'en séparer aussi-tôt qu'elle auroit affermi son autorité.

La faction des *Guise* lui parut la plus assurée par le pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit du Roi, très-amoureux de la jeune

Reine leur niéce. La disgrace du Connétable fut la premiere preuve de l'union de *Catherine de Médicis* & des *Guise*. Le Roi l'éloigna & lui ôta la charge de grand-maître de sa maison. Elle fut donnée au duc de *Guise*, avec le commandement des armées. Le cardinal de *Lorraine* fut déclaré premier ministre.

Catherine qui avoit toujours haï la duchesse de *Valentinois*, lui ordonna durement de se retirer de lá Cour; mais elle y eut toujours, malgré sa chûte, beaucoup de relations secrettes, & influa souvent dans les opérations & dans les variations du gouvernement.

Les Princes du sang furent extrêmement blessés de l'union de *Catherine* avec les *Guise*. Ils penserent que, suivant la maxime des regnes précédens, on vouloit les éloigner des affaires; leurs ressentimens, leur haine pour les *Guise*; leurs intérêts, qui leur dictoient de se rendre redoutables, pour abattre un parti qui leur étoit contraire, leur firent prendre la cruelle résolution d'exciter une guerre civile, en faisant entrer

FRANÇOIS II.

dans leurs vues les Huguenots. Par cette conduite ils donnoient à leur révolte un prétexte de Religion. Ce projet demandoit de la hardiesse, de la fermeté, de l'activité, & des mouvemens suivis pour former leurs intrigues, & pour soutenir leur parti.

Le Roi de *Navarre* avoit l'esprit lent & l'humeur paisible ; il ne pouvoit se résoudre à jetter le trouble dans le Royaume : ce dessein violent & odieux étoit absolument contraire à son caractere modéré & patient ; ce caractere qui dominoit son ambition, le rendoit peu redoutable. L'habile *Catherine* le savoit, & comptoit bien en profiter : elle imposoit à la crédulité de ce Prince, en lui promettant de lui faire recouvrer la Navarre. Cette flatteuse espérance le tournoit du côté des ménagemens.

Le prince de *Condé* son frere étoit un prince inquiet, remuant, vif, brave, entreprenant, plein d'ardeur & ambitieux ; ne connoissant point les délicatesses de procédé qui prescrivent la modération. Ennemi des *Guise*, & allié aux

Montmorency, il fit ſon parti avec l'amiral de *Coligny*, d'*Andelot* & *Odet* cardinal de *Châtillon*, neveux du Connétable. Tous les partiſans de la maiſon de *Bourbon*, de celle de *Montmorency*, & tous ceux qui avoient embraſſé la nouvelle doctrine, entrerent dans cette faction. FRANÇOIS II.

Malgre la rigueur des édits des regnes précédens, il y avoit dans toutes les différentes conditions un nombre infini de gens qui avoient embraſſé les erreurs de *Calvin ; ils* n'attendoient qu'une occaſion pour ſe ſoulever, & pour demander, les armes à la main, la liberté de conſcience.

Ce fut dans ces diſpoſitions que les 1560.
trouva le prince de *Condé ;* il en profita pour former cette fameuſe *conjuration d'Amboiſe :* conjuration qui devoit coûter la vie aux *Guiſe*, la liberté au Roi, & procurer aux Calviniſtes le libre exercice de leur Religion ; mais le duc de *Guiſe* étant inſtruit des particularités de la conſpiration, prit de ſi juſtes & de ſi promptes meſures, qu'elle ne fut funeſte

FRANÇOIS II.

qu'à ceux mêmes qui y étoient entrés. Après avoir donné ſes inſtructions aux Seigneurs de la Cour ſur qui il croyoit pouvoir compter, il ordonna qu'on paſsât au fil de l'épée tous ceux qui ſe trouveroient attroupés ſans ordre du Prince. Il choiſit pour cette ſanglante exécution les gentilshommes qu'il jugea les plus braves, les plus déterminés & les plus zélés pour garantir la perſonne du Roi des pernicieux deſſeins des conjurés.

Le chevalier de *Crillon* parut au duc de *Guiſe* un des plus capables de conduire & de ſoutenir cette entrepriſe. Cette ſanglante & cruelle commiſſion lui parut odieuſe. Il répugnoit à exercer ſon courage ſur des concitoyens, il eſt vrai, rebelles, mais attaqués ſans défenſe. Plein d'ardeur, ſoumis aux ordres d'un Prince qui lui marquoit en même-tems de l'eſtime & de la confiance, ſon zele triompha de ſa répugnance.

Suivi des gentilshommes & des troupes que le Duc avoit fait venir du château d'*Amboiſe*, & qui devoient exécuter les ordres du jeune Commandant, il fit

main-basse sur une troupe de conjurés, qui, surpris & étonnés, furent ou tués, ou pris, ou dissipés. Aussi-tôt *Crillon* partit d'Amboise avec le duc de *Nemours*; ce Duc surprit & battit le baron de *Castelnau-Chalosse*, qui marchoit précipitamment avec des troupes Gasconnes pour surprendre *François II* à *Amboise*.

Le duc de *Guise* & le Cardinal son frere surent faire valoir au Roi le prix de la découverte d'un si funeste complot. Le jeune Roi sentit toute l'indignation que méritoit un si noir attentat: il voulut qu'on en fît une punition exemplaire, qui épouvantât les coupables échappés à sa juste vengeance.

Malgré les mouvemens que se donna *Catherine* pour sauver la vie à quelques-uns, le prince de *Condé*, qu'on appelloit le chef muet des rebelles, & contre lequel on n'avoit que trop de preuves, n'auroit pas trouvé un abri contre sa colere du Roi dans sa qualité de Prince du sang, si des motifs de politique n'avoient fait prendre aux *Guise* le parti de dissimuler,

& de paroître ne pas croire le prince de *Condé* coupable.

Dans le tems même que le ministere étoit occupé à découvrir & à faire punir les complices de la conspiration, il se fit des séditions dans plusieurs provinces. Les ministres de la nouvelle Religion oserent même prêcher publiquement leurs erreurs avec une éloquence dangereuse.

Le Roi convoqua plusieurs fois les états, sans qu'on pût parvenir à procurer la tranquillité au Royaume. Au contraire, on découvroit tous les jours de nouveaux complots contre les *Guise*, & pour l'établissement de la prétendue réforme.

On regardoit le prince de *Condé* comme le ressort caché qui opéroit tous ces mouvemens. Ce Prince fut arrêté par l'ordre du Roi. Son procès lui fut fait. On le condamna à la mort, & on résolut de la lui faire subir avant l'ouverture des Etats convoqués en décembre; mais *Catherine*, qui vouloit se servir de ce Prince pour l'opposer comme une barriere à la trop excessive puissance

des *Guise*, fit surseoir l'exécution de l'arrêt, & la mort du Roi, arrivée le 5 décembre, changea la face des affaires. FRANÇOIS II.

Les intrigues du regne de *François II* avoient réduit toutes les factions à deux partis, celle des Princes, & celle des *Guise*. *Catherine* n'étoit, à proprement parler, d'aucune des deux: elle se soutenoit en abaissant ou en élevant l'une ou l'autre, selon que l'exigeoit le systême de sa politique; mais la minorité de *Charles IX*, âgé seulement de dix ans & demi, lui fournit un prétexte pour rappeller à elle toute l'autorité en demandant la régence de l'Etat. Pour y réussir, elle fit revenir le connétable de *Montmorency*. Quoique sur le penchant de son âge, son esprit toujours le même, étoit capable de concevoir de grands projets, de les bien combiner, & son bras pouvoit encore les soutenir. CHARLES IX. 1560.

Catherine accorda la liberté au prince de *Condé*, & le fit déclarer innocent par un arrêt du Conseil, après avoir exigé du roi de *Navarre* qu'il lui cédât la régence, & qu'il se contentât de la lieute- M. de Th

CHARLES IX.

nance générale du Royaume. Elle fit tenir les Etats, où tout se passa selon ses vues. Alors cette Princesse, qui croyoit son autorité assurée, vit tout d'un coup s'élever un parti qui lui parut redoutable. Celui des *Guise*, du connétable de *Montmorency* & du maréchal de *Saint-André*. Ce dernier, sous les deux regnes précédens, avoit eu l'habileté de former lui seul un parti, & de s'y soutenir.

Cette union fut ménagée par les intrigues de la duchesse de *Valentinois*, qui avoit conservé des relations à la Cour, où le nombre de ses amis étoit aussi grand que sa haine étoit forte contre *Catherine de Médicis*. Elle inspira au Connétable de se réconcilier avec le duc de *Guise*, & de se déclarer pour l'ancienne Religion. Le maréchal de *Saint-André*, chargé par la Duchesse de cette négociation, la ménagea avec tant d'adresse, qu'il réunit le Connétable & le duc de *Guise*. Ils se jurerent une amitié éternelle, se donnerent réciproquement un témoignage convaincant de la sincérité de leurs sentimens, en communiant le

jour de Pâques de la main du même Prêtre ; & le duc de *Guise* alla souper chez le Connétable : le maréchal de *Saint-André* s'y trouva.

Après la mort de *Henri II*, sur l'esprit duquel le Maréchal n'avoit eu que trop de crédit, il s'étoit jetté dans les intérêts du duc de *Guise* pour sauver sa fortune. Il savoit qu'on venoit de prendre la résolution de rechercher ceux qui avoient abusé de leur faveur, & leur faire restituer les gratifications & les dons qu'ils avoient reçus de *Henri II*. Le Maréchal & la duchesse de *Valentinois* persuadés que c'étoit eux qu'on avoit en vue, imaginerent un moyen pour se mettre à l'abri de cette recherche. Ils penserent que le plus sûr étoit de former contre *Catherine* ce parti, auquel on donna le nom de *Triumvirat*. Un des principaux articles portoit que les Triumvirs ne s'abandonneroient jamais ; qu'ils défendroient jusqu'à la mort la Religion catholique, &, qu'en toute occasion, ils se déclareroient hautement contre les Huguenots.

CHARLES IX.

Le maréchal de *Saint-André* avoit été le courtisan le plus galant de la Cour de *Henri II*, & le plus voluptueux : on l'appelloit le *Lucullus* du temps. Les Huguenots le haïssoient, & *Catherine* ne l'aimoit pas. Elle savoit qu'il avoit dit dans un conseil tenu par les Triumvirs & ceux de leur parti, qu'il falloit la mettre dans un sac & la jetter à l'eau.

La surprise de *Catherine* fut extrême en apprenant la confédération, mais ce fut sans en être déconcertée; elle se croyoit assurée de mettre dans ses intérêts l'autre faction, qui, composée du roi de *Navarre*, premier Prince du sang, du prince de *Condé*, de l'amiral de *Coligny*, un des plus forts appuis des Huguenots, de d'*Andelot* & du cardinal de *Châtillon*, n'étoit pas moins puissante que celle des Triumvirs. Cette Princesse comptoit encore sur le chancelier de l'*Hôpital* & sur *Montluc*, évêque de Valence, qui tous deux favorisoient sous main le Calvinisme : elle s'appuya aussi des Huguenots dont le parti n'étoit pas à négliger, &

dont le nombre & l'audace croissoient tous les jours. CHARLES IX.

Fiere de toutes ces ressources, *Catherine* résolut de tenir sa parole au roi de *Navarre*, & aux autres Seigneurs calvinistes, en leur faisant accorder le libre exercice de leur Religion. *Le Colloque de Poissi*, & l'édit du mois de janvier qui permettoit aux nouveaux réformés de faire des assemblées, furent les premiers effets de cette promesse, & les preuves certaines du penchant de *Catherine de Medicis* pour la nouvelle Religion. A peine les Huguenots se félicitoient de leur puissance, qu'ils virent leur parti affoibli du roi de *Navarre*, qui se joignit au Triumvirat. En septembre 1561.

La démarche de ce Prince fit à la Cour un grand éclat, & attacha plus étroitement *Catherine* à la faction du prince de *Condé*. Les deux partis s'étoient ouvertement déclarés l'un contre l'autre: on ne vit plus qu'intrigues, que manœuvres & entreprises. Le *Triumvirat* s'assura de la personne du Roi, on le mena de Fontainebleau à Paris. *Catherine* écri-

CHARLES IX. 1562.

vit ſecrétement pluſieurs lettres au prince de *Condé :* elle l'exhortoit à ne pas abandonner le Roi : malgré l'artifice qu'elle employoit dans ſes lettres, on y voyoit combien elle favoriſoit le parti des Huguenots.

Cette conduite porta le *Triumvirat* à prendre contre cette Princeſſe de violentes réſolutions : une des plus modérées fut de lui ôter la régence. Si l'on avoit ſuivi l'avis du maréchal de *Saint-André*, on ſe ſeroit défait d'elle ; il aſſuroit qu'on ne ruineroit jamais le parti contraire, ſi l'on ne la faiſoit périr. Le duc de *Guiſe* ſe révolta contre cette réſolution ; mais il conſentit qu'on l'enlevât, & qu'on la mît hors d'état de protéger les Proteſtans.

Catherine avertie ſe rendit maitreſſe à ſon tour de la perſonne de *Charles IX*, & le mena à Monceaux : elle n'y eût pas été plus en ſûreté qu'à Paris, ſi ſa bonne fortune ne l'eût ſauvée des mains de *Montpeſat*, ſénéchal de Poitou, qui avoit promis aux Triumvirs de la prendre morte ou vive, pourvu que le roi de Navarre

Navarre le secondât. Mais ce fut ce Prince même qui, contre son intention, tira cette Princesse du péril qu'elle couroit. Les Princes ont leur foiblesse comme les autres hommes.

Le roi de *Navarre* étoit amoureux de mademoiselle de *Rouet*, une des filles d'honneur de la Reine. Ses empressemens trop marqués pour cette fille avoient si fort blessé la reine de *Navarre*, qu'elle s'étoit retirée dans ses états de *Béarn* avec le Prince son fils.

La Reine voyant arriver le roi de Navarre à Monceaux, pensa qu'il n'y étoit pas venu sans dessein : elle connoissoit l'ascendant de la *Rouet* sur le cœur de ce Prince; elle songea à en tirer l'avantage de découvrir les raisons qui l'avoient amené à Monceaux. Elle se servit avec succès de la *Rouet*, qui arracha le secret du Monarque.

La Reine, instruite par elle, prit des mesures qui déconcerterent celles des Triumvirs. Leurs soupçons tomberent d'abord sur le roi de Navarre; de ce moment ils le regarderent comme un

CHARLES IX.

Prince infidele, plus propre à détruire le crédit de l'autorité d'un parti, qu'à concourir à en faire réussir les projets. Leurs soupçons convertis en certitude, ils résolurent de ne plus lui confier rien de ce qu'ils délibéreroient d'important entr'eux.

Le prince de *Condé*, pour donner à sa conduite l'air d'équité, publia un manifeste : il y déclaroit qu'il ne prenoit les armes que pour se défendre contre ceux qui vouloient l'opprimer; que pour faire rendre au Roi & à la Reine, mere de ce Prince, la liberté dont ils étoient privés, & pour faire observer l'édit de janvier, qu'il se plaignoit qu'on avoit violé d'une maniere aussi perfide que cruelle, par le massacre de *Vassy* : nom qu'on donnoit à une émeute arrivée dans cette ville de Champagne, où une troupe de Huguenots ayant pris querelle avec des gens du duc de Guise, quelques Calvinistes furent tués.

Le prince de *Condé* croyant avoir suffisamment justifié sa révolte, se saisit d'*Orléans*, & de beaucoup d'autres villes.

Plusieurs Seigneurs de la Cour, soit par zele pour la nouvelle Religion, soit *par haine* pour la maison de Guise, embrasserent les intérêts du prince de *Condé*, & y engagerent beaucoup de gentilshommes. Ceux dont le changement fit le plus de bruit, furent *Odet de Coligny*, cardinal de *Châtillon*, archevêque de Toulouse, & Jacques de *Spifame*, évêque de Nevers.

Le cardinal de *Châtillon* faisoit honneur à ses dignités par sa naissance & par la délicatesse d'un esprit aussi cultivé qu'éclairé. L'amiral de *Coligny* & *d'Andelot* ses freres, ayant embrassé le Calvinisme, le solliciterent long-temps d'en adopter les sentimens; mais les yeux d'*Isabelle de Hautteville*, dame de *Loré*, parlerent plus efficacement qu'eux. Epris de ses appas, il leur sacrifia sa pourpre & tous ses établissemens pour recevoir sa main. *Spifame* amoureux d'une jolie Huguenote, acheta sa possession de son évêché, qu'il quitta pour le Calvinisme; égarement qui le conduisit à une mort funeste.

CHARLES IX.

Jean de *Montluc*, Evêque de Valence & de Die en Dauphiné, frere du maréchal de *Montluc*, rendit par sa conduite, sa doctrine suspecte; mais sa mort le justifia. C'étoit l'esprit le plus délié de ce temps pour les négociations: il avoit été Jacobin; la reine de Navarre le produisit à la Cour, où il se fit bientôt la réputation d'un génie supérieur, & d'un homme à grandes vues.

Les ministres de la faction huguenotte voyant leur parti nombreux, & appuyé d'un chef tel que le prince de *Condé*, exhortoient ceux de leur secte à prendre les armes pour la défense de l'Evangile; ils prêcherent avec tant de succès, qu'on vit les Réformés avoir en moins de deux mois une armée. Le prince de *Condé*, de son côté, ne travailla pas avec moins de zele pour se rendre favorable les Princes protestans d'Allemagne, & même l'Empereur: il leur envoya *Spifame* pour leur persuader que lui, prince de *Condé*, n'avoit pris les armes que pour tirer le Roi de la captivité où le tenoient les Triumvirs; il leur montra les lettres de *Cathe-*

rine écrites à ce Prince pour le conjurer de délivrer ſon fils, à quelque prix que ce fût, de la tyrannie des ennemis de l'Etat.

En même-temps que cet envoyé négocioit en Allemagne, *Briquemaut* & le vidame de *Chartres*, envoyés en Angleterre par le prince de *Condé* & par l'amiral de *Coligny*, traitoient avec la reine *Elizabeth*. Cette Princeſſe, d'un eſprit étendu & lumineux, d'un caractere entreprenant & ferme, joignant à la plus fine politique cet air ouvert, ſincere & careſſant qui déguiſe ſi bien les vues, les projets & les manœuvres de cette politique, étoit digne d'être miſe à côté des Monarques les plus capables de regner. Le prince de *Condé* ardent à fortifier ſon parti, n'oublia rien pour l'intéreſſer en faveur des Calviniſtes.

La haine des Anglois pour les François, leur reſſentiment d'avoir été ſi honteuſement chaſſés de la France, d'où le duc de *Guiſe* venoit de leur arracher la derniere clef; le deſir d'y rentrer, qu'*Eliſabeth* partageoit, lui fit écouter les pro-

CHARLES IX.

positions que *Briquemaut* & le vidame de *Chartres* lui faisoient. Sentant tout l'avantage qu'elle pourroit trouver dans un traité avec les Huguenots, elle consentit de les secourir d'hommes & d'argent, à condition qu'on lui donneroit des places de sûreté pour ses troupes, & qu'on s'engageroit à prendre *Calais*, & à le remettre aux Anglois.

Quel est le pouvoir de la passion sur les hommes! Le prince de *Condé* oubliant qu'il a l'honneur d'être du sang de ses Rois, qu'il peut voir, par des événemens, sa branche regner en France, peut-être même la couronne placée sur sa tête, lut, sans fremir d'horreur, les demandes d'*Elisabeth*.

De *Pienne* & *Morvillers*, tous deux extrêmement attachés à ce Prince, se souvinrent, à sa honte, qu'ils étoient François; tous deux sentirent que c'étoit trop ignominieusement se manquer à soi-même, & porter trop loin l'esprit de révolte, que de se prêter à un tel égarement: ce sentiment les mena jusqu'aux remords. De *Pienne* quitta le prince de

Condé, & vint ſe jetter aux pieds du Roi, qui le reçut avec les témoignages de bonté qu'exigeoit ſon repentir. *Morvillers*, qui commandoit à Rouen, ſortit de la place en recevant l'ordre du prince de *Condé* d'y laiſſer entrer une garniſon Angloiſe, & ſe retira dans une de ſes terres en Picardie.

Catherine inſtruite de cette négociation & des conditions effrayantes du traité, en fut indignée contre le prince de *Condé*, qu'elle regarda de ce moment comme le plus cruel & le plus dangereux ennemi de la France; puiſqu'il conſentoit à rouvrir les portes du Royaume aux Anglois, d'où l'on avoit eu tant de peine de les chaſſer; mais ce qui la piqua le plus vivement, fut l'infidélité de ce Prince, qui avoit rendu publiques les lettres qu'elle lui avoit écrites.

Cette trahiſon coûta au Prince la confiance de *Catherine*, qui ſe détacha même du parti des Huguenots. Elle les abandonna & ſe rangea du côté du *Triumvirat*, mais autant ſeulement que les intérêts de ſon ambition pouvoient le

permettre. Elle fit résoudre le siége de Rouen dans un conseil; le roi de Navarre fut nommé pour commander l'armée destinée à ce siége; le duc de *Guise* & le Connétable étoient avec lui. En marchant vers Rouen le roi de Navarre jetta des troupes dans toutes les places qui pouvoient serrer Orléans de près; ce Prince vouloit empêcher que cette ville si importante aux Huguenots, ne reçût des vivres, & en même-tems arrêter les courses de la garnison.

Rouen est situé sur le bord de la riviere de Seine; le fort de Sainte-Catherine faisoit sa principale défense. Malgré la diligence de l'armée royale, deux mill[e] Anglois, débarqués de leur flotte, s'[y] jetterent; douze cens hommes d'infan[-]terie Françoise, l'élite des troupes [du] prince de *Condé*, quatre escadrons [de] cavalerie, & plus de cent gentilshom[mes] volontaires étoient dans Rouen ave[c la] ferme résolution d'y périr pour sa [dé]fense.

Le roi de Navarre attaqua la vill[e &] le fort de Sainte-Catherine; un ch[...]

creux qui va de Rouen à Paris couvroit heureusement la tranchée, assez près du fort. *Monneins* qui le défendoit, fatiguoit les troupes par de fréquentes sorties; il en fit une au commencement d'octobre, qui fut aussi meurtriere que vivement repoussée par le jeune *Sarlobous*, qui commandoit les arquebusiers de la tranchée, & par le chevalier de *Crillon*, à la tête de deux cens hommes; tous deux étoient également animés par le courage que leur inspiroit l'amour de la gloire. *Monneins* fut enfin repoussé jusque dans les fossés du fort. Si *Monneins* avoit été aussi prévoyant que brave, la prise de Rouen auroit coûté bien du tems & bien des hommes à l'armée royale; mais il se laissa surprendre.

CHARL. IX.

Le 8 d'octobre sur le midi, le seigneur de *Villiers* étant de jour à la tranchée, vit les remparts & la demi-lune dégarnis de monde. Etonné, il en demanda la cause à un jeune capitaine pris dans une sortie. Ce jeune homme répondit naïvement que les officiers alloient tous les jours à cette heure se divertir dans la

HARLES IX.

ville, & que les ſoldats en faiſoient autant.

Villiers n'eut rien de ſi preſſé que d'aller rendre ce diſcours au duc de *Guiſe* & au Connétable, qui déciderent avec le roi de Navarre, que ſur le champ il falloit profiter du moment. L'ordre en même-tems fut donné pour préparer les échelles, & pour monter à l'aſſaut. Le duc de *Guiſe* aimoit trop le brave chevalier de *Crillon*, & faiſoit trop de cas de ſa valeur, pour lui dérober l'avantage de ſe ſignaler dans cette occaſion.

Varillas, à préface 'Henri III.

Une attaque auſſi bruſque qu'inattendue jetta l'étonnement & l'effroi chez l'officier & chez le ſoldat, qui, diſperſés dans la ville, & n'ayant pas le tems de ſe raſſembler, donnerent aux aſſiégeans celui d'emporter le fort l'épée à la main. *Villiers* & *Martigues* y entrerent des premiers, ainſi que *Sainte-Colombe* & *Crillon* dans la demi-lune.

La priſe du fort aſſuroit celle de la ville; mais, dans la crainte du pillage, on ne vouloit pas la prendre d'aſſaut. La montagne de Sainte-Catherine dominant

la ville, une batterie à mi-côte y fut dressée ; elle enfiloit plusieurs rues, renversoit tous les retranchemens des assiégés, & tuoit beaucoup de monde. CHA[P.] I[I.]

La blessure que reçut le roi de Navarre en visitant la tranchée, différa la prise de la ville : ce Prince eut une épaule fracassée, & la plaie fut d'abord jugée mortelle. Il voulut être transporté à *Saint-Maur*, près Paris, mais on ne put le mener plus loin qu'à *Andely*, où il mourut dans sa quarante-cinquiéme année. Son caractere sans consistance rendoit sa conduite aussi variable, que sa volonté étoit incertaine. Ce caractere mou a fait douter dans quelle Religion il a cessé de vivre. Le 2[…] [oc]tobre. Le 1[…] [no]vembre

Rouen soutint un premier assaut à la faveur des retranchemens que l'habile *Montgomery* avoit fait faire derrière la brêche ; mais le 26 octobre un second assaut préparé par l'effet victorieux d'une mine, rendit les assiégeans maîtres de la ville. Le duc de *Guise* avoit donné à *Sainte-Colombe* & à *Crillon* la pointe de l'attaque ; *Crillon* s'y distingua, & *Sainte-*

HARLES IX.

Colombe y fut bleſſé à mort. Malgré les défenſes du duc de *Guiſe*, Rouen éprouva toutes les horreurs qu'entraîne après elle la priſe d'une ville emportée d'aſſaut, & à la merci de l'avidité du ſoldat.

Tandis que toute la France ſe diviſoit en partis, que des Seigneurs de la Cour & des officiers des armées ſéduits ou par le ſpécieux nom de réforme, ou engagés dans les intérêts des chefs de faction, abandonnoient par une double infidélité leur Religion & leur Roi, le chevalier de *Crillon* n'écoutant que les conſeils de ſa conſcience & de ſon honneur, penſa que le ſeul parti qu'un honnête homme pouvoit ſuivre, étoit celui de ſon légitime Roi. Partant de ce principe, il s'attacha inviolablement à cette maxime, & malgré les offres avantageuſes qu'on lui fit, malgré la ſéduction du mauvais exemple, fidele à ſes principes d'honneur, il ſuivit toujours la fortune du Roi.

Si la réflexion de *Crillon* n'avoit arrêté ſon penchant, il auroit ſuivi le parti du prince de *Condé*. Le caractere de ce

CHARLES IX.

Prince étoit le ſien ; ardent, généreux, brave, entreprenant, plein de valeur & d'intrépidité. La reſſemblance des caracteres eſt un puiſſant attrait pour lier les hommes : la découverte des qualités qui leur ſont communes, & qui leur inſpirent une eſtime réciproque, les unit promptement : mais ne trouvant pas légitimes les motifs qui avoient mis les armes à la main au prince de *Condé*, le chevalier de *Crillon* ne balança pas un moment ſur le choix qu'il devoit faire. Bientôt on éprouva combien ſa fidélité & ſes ſervices étoient utiles à l'Etat. Il ne ſe paſſa point d'action conſidérable dans toutes ces guerres, où il ne remplît l'idée qu'on avoit de lui. Ce qu'il fit à la priſe de *Calais*, au ſiége de *Rouen*, & aux autres places, n'eſt qu'un eſſai de tant de grandes actions qu'on lui verra faire dans la ſuite.

Varillas, préf. à la vie d'Henri III.

Après les négociations employées inutilement pour réunir les deux partis, après que les projets d'accommodement furent rompus par l'artifice des Huguenots, on prit ſérieuſement la réſolution de faire la guerre. Le prince de *Condé*

CHARLES IX.

avoit eu d'abord envie de ſurprendre Paris ; mais les raiſons que l'Amiral allégua pour l'en détourner, lui firent changer ce deſſein contre celui de s'emparer de Dreux : il ſe flattoit d'emporter ſans peine cette place, qu'il ne croyoit pas que l'armée du Roi osât défendre, ainſi que le penſoit l'Amiral. Ils furent déſabuſés, lorſqu'ils trouverent, dans les plaines de *Dreux*, l'armée catholique réſolue de donner bataille.

Les Huguenots marchoient vers *Dreux* avec une orgueilleuſe confiance, comme à une conquête certaine ; mais ils furent ſaiſis de frayeur en voyant les royaliſtes qui tenoient une contenance fiere & aſſurée. Il falloit, ou en venir aux mains, entrepriſe toujours haſardeuſe, ou ſe déterminer promptement à une retraite qui les expoſoit à la pourſuite des ennemis : l'alternative leur parut également dangereuſe. Ils ſe déterminerent enfin à la bataille. Les Triumvirs, avant de la donner, envoyerent un Seigneur à la Cour, pour ſavoir de la Reine ſi elle le trouvoit à propos. *Catherine*, auſſi fine

Bataille de Dreux, le 20 décembre 1562.

qu'eux, voyant que les Triumvirs mendioient une autorité pour ne pas se rendre responsables des événemens, & ne voulant pas non plus s'en charger, se tourna vers la nourrice du Roi, présente au discours qu'elle venoit d'écouter: *Nourrice*, lui dit-elle, *voilà des Généraux d'armées qui consultent un Roi de dix ans, & une femme, pour savoir s'ils donneront bataille: quel est votre sentiment?* Et tout de suite elle chargea l'envoyé de rapporter aux Généraux ce qu'il avoit entendu.

Le roi de Navarre étant mort, le Connétable commandoit l'armée: il la rangea en bataille, entre *Blainville* & *Epinay*, suivant le conseil du maréchal de *Saint-André*. Quoique le duc de *Guise* n'eût aucun caractere dans cette armée que le Connétable & le maréchal de *Saint-André* commandoient, le duc de *Guise*, à leur priere, se mit à la tête de l'arriere-garde, composée de troupes d'élite, & dont la valeur avoit été souvent éprouvée par ce Prince; & sur-tout de beaucoup de gentilshommes, dont il avoit,

CHARLES IX.

dans plus d'une occasion, reconnu le courage & la conduite. Celui sur qui le Duc comptoit le plus, étoit le chevalier de *Crillon*, qui ne démentit point l'opinion que ce Prince avoit de lui : sa résolution & son intrépidité ne contribuerent pas peu au gain de la bataille.

Varillas, préf. à la vie d'Henri III.

Le Connétable & le prince de *Condé* commencerent le combat : la cavalerie du prince de *Condé* prit les Suisses en flanc ; ils la reçurent avec une fermeté qui méritoit de vaincre ; mais malgré leur vigoureuse défense, ils furent enfoncés : leur défaite fut suivie de celle du corps de bataille que commandoit le Connétable, qui fut blessé & fait prisonnier. Le prince de *Condé* regarda ce premier succès comme la fin du combat : mais au moment même qu'il s'applaudissoit de sa victoire, on vint lui dire que le maréchal de *Saint-André* alloit fondre sur lui ; que ce Général s'étant jetté sur les Reîtres & sur les Lansquenets, les avoit défaits, & avoit répandu parmi eux une si grande terreur, que tout fuyoit. A ce discours, l'épouvante se communiqua

à ceux mêmes qui étoient auprès du prince de *Condé:* en vain il voulut les arrêter, & les mener au combat, ils n'écouterent ni menaces ni prieres. Ce Prince se vit abandonné, & fut obligé lui-même de fuir. Quel sujet pour lui de désespoir! Non-seulement la victoire lui échappe des mains; mais, son cheval blessé & abattu, il ne voit plus que la mort, ou la captivité.

Dans ce moment le chevalier de *Crillon* arrive suivi de quelques gentilshommes qui combattoient avec lui. Il reconnoît le prince de *Condé;* & dans le même instant, il apperçoit *Damville*, fils du Connétable, qui venoit à la tête d'un escadron. *Avance, Damville*, lui dit-il, en tendant la main au prince de *Condé* pour l'aider à le relever, *c'est à toi d'échanger ton pere contre ce Prince, & à moi de respecter le sang de nos Rois. Damville* estima d'autant plus l'avantage d'avoir fait le prince de *Condé* prisonnier, que par-là il assuroit la liberté du Connétable son pere. Dans le tems que ceci se passoit, le duc de *Guise* étoit

CHARLES IX.

aux prises avec l'infanterie du prince de *Condé*, qu'il avoit commencé par canoner long-tems. *Crillon* l'ayant rejoint, jugea que les commencemens de ce combat n'étoient pas favorables aux Catholiques, mais il s'apperçut aussi que la droite de l'infanterie des Huguenots n'étoit point appuyée : il rassemble aussitôt quelques volontaires, & se détermine sur le champ à prendre les Huguenots en flanc : il fond sur eux & les rompt. A son exemple, tout ce qui l'entoure, l'imite, & s'expose à périr pour soutenir un jeune guerrier dont il admire l'intrépidité ; on les taille en pieces. *Crillon* eut l'honneur d'avoir fait changer la fortune du combat ; mais il acheta cet avantage de deux blessures. Il ne s'en apperçut qu'après le combat, qui fut à l'avantage des Catholiques, & à la gloire du duc de *Guise*. Ce Prince, toujours généreux, fut assez grand pour ne pas s'en attribuer tout le succès, & pour avouer publiquement la part que le chevalier de *Crillon* y avoit eue par sa conduite & par sa valeur.

Varillas, Bening, Graveson.

CHARL. IX.

Cette victoire ne fut pas moins fatale aux victorieux qu'aux vaincus. Les Catholiques y perdirent beaucoup plus de personnes de distinction que les Huguenots. Le maréchal de *Saint-André* qui avoit frayé le chemin à la victoire, y fut tué, ou plutôt assassiné par d'*Aubigny*, que des raisons particulieres avoient rendu son ennemi. Par cette lâche vengeance, il délivra le parti calviniste d'un redoutable adversaire.

La mort du maréchal de *Saint-André*, & la prise du Connétable, firent retomber sur le duc de *Guise* la gloire de cette action, & les récompenses de la Cour. On lui donna le commandement de l'armée, & une si grande autorité dans le conseil, qu'il y dirigeoit toutes les opérations selon ses vues. En conséquence, il fit résoudre le siege d'Orléans, malgré les raisons qu'alléguoient *Catherine* & ses partisans, pour combattre les siennes.

Orléans est défendu par le fauxbourg le Portereau; il joint la ville à la faveur d'un très-beau pont, & est fermé par deux forteresses, qu'on nomme les tourelles.

CHARLES IX.

Les assiégés, pour fortifier encore le Portereau, y construisirent deux gros bastions de front; ce fut par l'un de ces deux bastions que le duc de *Guise* commença le siége; il vouloit procurer à ses troupes l'avantage d'être moins incommodées des rigueurs de l'hiver, & se procurer à lui-même la commodité de la riviere, pour battre plus facilement les murailles de la ville: il avoit sur la riviere de Loire un grand nombre de barques remplies de gabions & de machines.

Siege d'Orléans en février & mars 1563.

Le lendemain toute l'armée parut en ordre devant Orléans. Sans l'intrépide courage de d'*Andelot*, dès ce jour même les assiégeans se fussent rendus maîtres des tourelles, & eussent entré dans le fauxbourg du Portereau.

Tandis que le glaive meurtrier de la guerre détruisoit, au siége d'Orléans, Calvinistes & Catholiques, tous ceux également François, & également animés l'un contre l'autre, l'Amiral, avec la même fureur, désoloit la Normandie, où la cruauté & l'avidité du soldat le rendoient aussi insensible à la destruction

CHARLE IX.

de ses concitoyens, qu'insatiable de ravages & de pillages. Ainsi, *l'infortunée France* étoit le triste théâtre où les François nageoient réciproquement dans leur sang, & concouroient à leur ruine.

Le duc de *Guise*, en faisant le siége d'Orléans, avoit en vue d'abattre tout-d'un-coup le Calvinisme, dont cette ville étoit le centre & le rempart. Ce Prince avoit si bien pris ses mesures, que personne ne doutoit du succès, succès qui eût réduit les Huguenots à la derniere extrémité ; mais la mort de ce grand homme fut le triomphe de leur parti. Ce Prince fut assassiné, lorsqu'il étoit au moment d'emporter Orléans.

Cet assassinat fut commis par *Poltrot*, gentilhomme Angoumois : les plus puissans du Calvinisme l'avoient déterminé à commettre ce crime qui privoit les Catholiques & le Royaume de leur plus fort appui.

La douleur de *Crillon* fut inexprimable; il perdoit dans le duc de *Guise*, le modele qu'il s'étoit prescrit de suivre : un *Prince* dont il étudioit sans cesse les

CHARLES IX.

talens pour la guerre, dont il respect le caractere, d'autant plus qu'il se flatt d'avoir en lui le germe des qualités des vertus qu'il admiroit dans le duc *Guise*.

Théodore de Beze & l'amiral *Coligny* furent chargés par les dépo tions de *Poltrot*. L'Amiral tâcha de justifier dans une apologie qu'il renc publique ; mais il ne le fut pas da l'esprit du plus grand nombre.

Portrait du duc de Guise.

Dans le duc de *Guise* la Religi perdoit un zélé défenseur, l'Etat soutien, & le Roi un Général. Depu long-tems les Huguenots vouloient mort, & conspiroient contre sa vie. A siége de Rouen, il courut risque d'êt tué par un soldat, qui fut arrêté conduit au Duc; après l'aveu du solda il lui demanda qui l'avoit porté à attent sur ses jours. *J'avois résolu de vous tue* répondit le soldat, *pour délivrer m Religion de son plus dangereux ennem Si votre Religion*, repliqua le duc d *Guise, vous apprend à assassiner cel qui ne vous a jamais fait de mal, l*

mienne, conformément à l'Evangile, m'ordonne de vous pardonner : allez & jugez laquelle des deux Religions est la meilleure.

L'estime universelle que s'étoit attirée le duc de *Guise*, le fit regretter de ceux mêmes qui trouvoient de l'avantage dans sa mort. L'étranger, ainsi que le François, même ses envieux, respectant en lui ses grandes qualités, furent indignés qu'un assassin eût osé attenter sur la vie de ce Prince. Les soldats le pleurerent, comme s'ils eussent perdu leur pere : errans & furieux, ils parcouroient le camp, en s'écriant : Nous perdons un Général qui ne sera jamais remplacé ; un Général qui *nous aimoit* ; toujours attentif à ne nous exposer qu'après s'être exposé lui-même.

La douleur du soldat & de l'officier étoit un éloquent panégyrique du caractere & de la bonté du duc de *Guise*. Ce Prince visitoit les blessés, leur donnoit de l'argent ; & l'officier indigent étoit certain d'être secouru ; aussi laissa-t-il ses biens chargés de dettes immenses, preuve que ses mains étoient aussi pures que son

CHARLES IX.

ame étoit magnanime & désintéressée. Il est aussi glorieux à un homme qui a occupé les premieres charges du Royaume, qui en a été, pour ainsi dire, le maître, de laisser en mourant ses biens chargés de dettes, qu'il est honteux à un particulier d'en faire au-delà de sa fortune.

Le duc de *Guise* eut toutes les qualités qui constituent le vrai héros : le courage tranquille, le coup-d'œil sûr, ce qui rendoit ses démarches toujours victorieuses des difficultés ; le caractere doux, l'ame ferme, l'esprit lumineux, les vues étendues, le raisonnement profond, exact, jusqu'à tout faire & tout voir par lui-même à la guerre; intrépide au point de n'être jamais étonné de rien. Il joignoit à ces qualités éminentes un cœur tendre & compatissant ; ami du mérite, il le protégeoit, & plaignoit plus celui qui en manquoit, qu'il ne le blâmoit ; il rejettoit sur la nature qui avoit été ingrate pour lui, ce qu'elle lui avoit refusé pour être digne de son estime. Tel étoit ce Prince, surnommé si justement *le grand duc de Guise.*

CHARLES

CHARLES IX, pour reconnoître les ſervices qu'il avoit reçus du duc de *Guiſe*, donna au prince de *Joinville* ſon fils, toutes les charges que poſſédoit ſon pere. Celle de grand-maître de la maiſon du Roi parut à quelques courtiſans trop importante pour être confiée à un Prince encore ſi jeune; ils le repréſenterent au Roi, qui répondit bruſquement : *Il vieillira.*

CHARLES IX.

Le Laboureur. Addition aux Mémoires de Caſtelnau.

La mort du duc de *Guiſe*, en faiſant tomber la puiſſance du *Triumvirat*, augmenta celle de *Catherine de Médicis*, qui, ne trouvant plus perſonne dans le conſeil capable de traverſer ſes vues, devint maitreſſe abſolue des affaires. La paix fut le premier eſſai de ſon autorité: les articles en furent arrêtés à Orléans, & réduits en forme d'édit à Amboiſe, au mois de mars.

Les principaux étoient que les villes dont les Huguenots ſe trouvoient maîtres, ſeroient rendues au Roi: qu'on remettroit aux Catholiques les égliſes qu'on leur avoit enlevées: que les priſonniers de guerre auroient leur liberté: que dans

CHARLES IX.

chaque sénéchaussée on désigneroit une ville où les Huguenots pourroient avoir un prêche, dans un des fauxbourgs, à la réserve de la ville & prévôté de Paris: qu'il y auroit abolition de tout le passé, & que tous les sujets du Roi, de l'une & de l'autre Religion, concourroient à chasser les étrangers du Royaume. Ce fut en exécution de cet article que toutes les troupes se rangerent en une même armée; alors le Connétable fit le siége du Havre.

Cette conquête couronna la régence de la Reine, qui, voyant son fils dans sa quatorziéme année, le fit déclarer majeur (*a*). Il y avoit deux ans qu'il avoit été sacré à *Rheims*. Dans cette occasion ce Prince fit voir la vivacité de son esprit, par une repartie qu'il fit à la Reine sa mere. *Catherine*, craignant que son fils ne pût supporter la longueur des cérémonies, proposa de les abréger. Alors *Charles IX* dit qu'il prendroit avec plaisir cette peine, toutes les fois

(*a*) Le 14 d'août 1563.

qu'il se présenteroit à lui des couronnes ; & qu'il supporteroit volontiers la longueur des cérémonies. CHARL IX.

Dans celle qui déclara le Roi majeur, où tous les grands de l'Etat se trouverent, *Odet de Châtillon*, qui s'étoit marié, y parut avec toutes les marques du cardinalat.

Dès que *Charles IX* fut déclaré majeur, la Reine lui inspira le desir d'aller visiter les provinces, pour remédier aux désordres que les guerres civiles y avoient causés. A Roussillon en Dauphiné, le Roi fit le fameux édit qui fixe au premier de janvier le commencement de l'année, qu'on ne commençoit qu'à Pâques. On en publia un autre qui restreignoit beaucoup les privileges accordés aux Huguenots, dans l'édit de pacification fait à Pontoise. Le Roi passa à Avignon : cette ville signala l'amour & l'attachement qu'elle a toujours conservé pour la maison de France. Ce Monarque fut très-sensible aux transports de leur amour, & témoigna particuliérement aux *Bertons* le plaisir qu'il ressentoit d'avoir à son service un

En juil 1564.

CHARLES IX.

homme de leur ſang, & dont les premieres armes donnoient de ſi hautes eſpérances.

Après avoir fait quelque ſéjour à Avignon, le Roi alla en Languedoc; la prodigieuſe quantité de neige qui tomba, arrêta la Cour pendant huit jours à Carcaſſonne.

La Cour arrive à Bayonne le juin 1565.

Le Roi trouva à Bayonne la reine d'Eſpagne ſa ſœur, conduite par le duc d'*Albe*. Les fréquentes conférences que *Charles IX* & *Catherine* eurent avec cette Reine & le miniſtre Eſpagnol, augmenterent beaucoup les défiances des Huguenots, déja très-mécontens de l'édit de Rouſſillon. On ne douta pas que la guerre ne ſe rallumât : on voyoit la jalouſie & l'animoſité qui diviſoient les *Guiſe*, les *Montmorency* & les *Coligny* : on ſentoit que la réconciliation de ces familles pourroit ſeule mettre fin aux troubles qui déchiroient l'Etat.

Catherine travailla, & peut-être de bonne foi, à cette réunion, mais aucun n'y portoit de diſpoſition. On négligea celui qu'on avoit le plus d'intérêt à

ménager, le jeune duc de *Guise*. Ce Prince, à l'âge de seize ans, réunissoit toutes les qualités du corps & de l'esprit. Sa taille proportionnée & majestueuse en imposoit: sa physionomie étoit ouverte, quoiqu'il eût le regard fier, mais adouci par un air d'affabilité qui lui gagnoit tous les cœurs; fort, robuste, laborieux, infatigable, sage, généreux, bienfaisant; la prudence, née avec lui, le rendoit mesuré dans ses discours & circonspect; d'un courage supérieur aux dangers, habile à profiter des conjonctures, propre à enfanter de grands projets, & capable de les conduire à leur perfection; enveloppé dans ses desseins, qu'on ne pénétroit jamais. Il faisoit enfin revivre en lui toutes les vertus & tous les talens de son pere, dont il eût égalé, & peut-être surpassé la gloire, si, à son exemple, il eût toujours combattu pour la Religion catholique, & pour les intérêts de son Roi; mais son ambition, & un desir trop vif de se venger, le trahirent.

CHAR. IX.

Il regarda toute sa vie l'Amiral comme l'auteur de la mort de son pere: sa poli-

CHARLES IX.

tique seule lui prescrivit de céder aux empressemens de la Reine pour sa reconciliation avec *Coligny* ; elle se fit à Moulins. La Reine, qui l'avoit ménagée, étoit devenue encore plus suspecte aux chefs des Calvinistes depuis ces conférences mystérieuses à Bayonne avec la reine d'Espagne & le duc d'*Albe*, dont rien n'avoit transpiré. Le prétexte de cette entrevue avoit été le desir extrême de *Catherine*, de revoir & d'embrasser la reine d'Espagne sa fille. Ce prétexte n'en avoit point imposé aux Calvinistes.

1565. Le prince de *Condé* & l'Amiral en avoient pris tant d'ombrage, que secrétement ils avoient noué de nouvelles liaisons avec les Protestans d'Allemagne : ils craignoient qu'on n'eût formé le dessein de ruiner tout-d'un-coup le parti Huguenot, & que ce ne fût le motif caché de la levée des troupes que faisoit le duc d'*Albe*. Pour sonder la Reine, le prince de *Condé*, en présence du Roi, lui représenta combien il étoit surpris de voir la France demeurer tranquille, tandis que l'Espagne mettoit une armée sur pied : il

Brantome, Vie du prince de Condé.

avança la maxime la plus conſtamment reçue & la plus obſervée, qu'un Prince devoit armer, dès que ſon voiſin lui en donnoit l'exemple : il dit qu'on ne devoit pas ſe fier aux Eſpagnols ; que le prétexte que le duc d'*Albe* prenoit de vouloir contenir les Pays-Bas, couvroit quelque deſſein pernicieux à la France. Il ajouta que, ſi le Roi vouloit le permettre, il ſe chargeoit de faire prendre les armes à tous les Religionnaires du Royaume, & d'empêcher le duc d'*Albe* de paſſer.

CHAP. IX.

Le Roi peſa les paroles du prince de *Condé*, y trouva une liberté hardie & ſéditieuſe ; mais élevé par *Catherine* dans l'art de diſſimuler, il ſut ſe maîtriſer, & paroiſſant au contraire ſavoir gré au prince de *Condé* des réflexions qu'il lui faiſoit faire, il ordonna une levée de ſix mille Suiſſes, qui lui furent amenés par le colonel *Fiffer*, officier de mérite, & très-attaché à la Religion catholique ; mais en même-tems, le Roi, de concert avec la Reine ſa mere, donna au prince de *Condé*, une mortification qui occaſionna de nouveaux déſordres.

CHARLES IX.

La Reine, pour parvenir à la régence, avoit séduit ce Prince par la promesse de la lieutenance générale du Royaume, mais avec le dessein formé de le tromper, craignant de lui donner par les fonctions de cette charge trop de puissance. Abusé, blessé & inquiet sur la conduite de la Reine, il avoit saisi l'occasion de l'armement du duc d'*Albe*, pour lui demander l'exécution de sa parole. Le Connétable avoit seul droit de s'y oppôser; mais il donna son consentement à ce Prince pour l'obtenir.

Catherine, toujours fertile en expédiens, para le coup en suscitant un redoutable concurrent au prince de *Condé*: ce fut le duc d'*Anjou*, frere du Roi. Elle lui représenta qu'il étoit tems qu'il se fît une réputation; qu'un Prince tel que lui, devoit avoir la juste ambition d'acquérir celle de grand capitaine; qu'il avoit de belles occasions d'y parvenir, en se mettant à la tête des armées, avec le titre de lieutenant général du Royaume; elle lui dit que le prince de *Condé* le demandoit; que s'il l'obtenoit, lui, duc d'*Anjou*, né

ſur le trône de France, & frere du Monarque qui y étoit aſſis, auroit l'humiliation d'être ou oiſif, ou commandé par un Général fait pour le reſpecter, & pour lui obéir.

Ce diſcours fit l'effet que l'habile *Catherine* en avoit attendu; il éveilla l'ambition du jeune Prince chez qui elle ſommeilloit encore; il lui fit ſentir les mouvemens vifs de l'émulation, & excita dans ſon cœur une ſecrette indignation contre le prince de *Condé*, dont il ſe crut offenſé d'avoir oſé demander une charge, que, comme frere du Roi, il devoit ſeul obtenir & exercer.

Quelques jours après le duc d'*Anjou* plein de ces idées, apperçut le prince de *Condé* au ſouper de la Reine, auſſi-tôt il le prend par le bras, & le conduit dans l'embraſure d'une fenêtre: alors il lui reproche fiérement ſa hardieſſe, d'oſer prétendre à la charge de lieutenant général de l'Etat, quand lui, duc d'*Anjou*, comme frere du Roi, a un droit inconteſtable à cette premiere charge du Royaume: puis le regardant d'un œil menaçant,

CHARLES IX.

& en mettant la main sur son épée, il ajouta : *Si vous continuez à vouloir l'obtenir, le duc d'Anjou vous en fera souvenir d'une maniere qui vous rendra aussi petit que vous voulez jouer du grand.*

Brantome, Eloge du prince de Condé.

La hauteur, & en même-tems le dédain que renfermoit ce discours, porta dans le cœur du prince de *Condé* la résolution de se venger du Roi & de la Reine, dont il reconnut l'artificieuse manœuvre dans la démarche du duc d'*Anjou*. Sur le champ il quitta la Cour, & se livra à tout son ressentiment. Il forma avec l'Amiral l'audacieux projet d'enlever le Roi.





LIVRE SECOND.

LA Cour étoit à Monceaux ; sur les avis qu'elle eut des desseins du prince de *Condé*, elle se retira à Meaux ; mais ne s'y croyant pas en sûreté, Meaux n'étant ni fortifié, ni garni de munitions, on résolut de ramener le Roi à Paris. Le peu de troupes qu'on avoit, fit craindre au Connétable que le prince de *Condé* n'en profitât pour enlever le Roi. Si le risque étoit grand, celui de rester dans Meaux l'égaloit. Le colonel *Fiffer* fixa les irrésolutions ; il se chargea de conduire le Roi à Paris sans aucun danger, & se fit fort de battre les ennemis s'ils se présentoient.

CHAP. IX

1561

Fiffer fit de sa troupe un bataillon quarré, mit le Roi & toute la Cour au milieu, & arriva à Paris à la vue des conjurés, qui n'oserent en venir aux mains. Le Roi fut si indigné de ce

CHARLES IX.

complot, ſur-tout contre l'Amiral qu'il en croyoit le principal auteur, qu'il jura d'en tirer une éclatante vengeance. Jamais il ne ſe ſouvint de cette entrepriſe de ſang froid, & qu'il ne montrât un deſir violent d'en punir les coupables.

Les Huguenots ayant manqué leur coup, ſe ſaiſirent de quelques villes, & firent toutes les démarches de ſujets révoltés. La Reine, hors d'état de les abattre tout-d'un-coup, eut recours aux négociations; mais les eſprits aigris de part & d'autre, les conférences furent ſans ſuccès: il fallut ſe préparer à la guerre.

Bataille de Denis, le novembre 67.

En peu de jours les principaux paſſages de Paris furent occupés par les rébelles; la diſette ſe fit bientôt ſentir, & détermina les Catholiques à faire lever le blocus. Les deux armées rangées en bataille dans la plaine de Saint-Denis, en vinrent aux mains avec le courage, l'intrépidité & le deſir de vaincre, qu'excitoit plus encore la haine commune aux partis, que l'amour

de la gloire. Cet amour qui excitoit ſeul le chevalier de *Crillon*, le rendit dans cette occaſion bien digne du ſurnom d'*homme ſans peur*; mais ſon intrépide courage le portant au plus fort du danger, il reçut une bleſſure qui le mit hors de combat au moment même que la victoire ſe déclaroit en faveur des Catholiques, qui reſterent maîtres du champ de bataille. Ils acheterent cher cet avantage, qui leur coûta beaucoup de monde, ſur-tout le connétable de *Montmorency*. *Stuard*, gentilhomme Ecoſſois, lui tira un coup de piſtolet, qui, deux jours après, termina la vie que ce grand homme avoit illuſtrée par ſa fidélité pour ſon Roi, par ſon zèle pour la Religion, par ſon expérience conſommée dans le maniement des affaires. Né malheureux à la guerre, la fortune ou les haſards lui avoient preſque toujours été contraires : il fut même quelquefois vaincu dans des batailles gagnées.

Après ſa mort, la charge de connétable fut ſupprimée ; & pour arrêter

CHARLES IX.

l'ambition de ceux qui auroient pu aspirer au commandement de l'armée, la Reine fit déclarer le duc d'*Anjou* lieutenant général du Royaume. Quoique ce Prince n'eût alors que seize ans, il fit bientôt connoître qu'il en étoit digne.

L'impuissance où la bataille de Saint-Denis laissoit les Huguenots & les Catholiques, éteignit le flambeau de la guerre : mais la haine des deux partis, & leur commune défiance le ralluma, dès qu'ils virent leurs armées en état de se remettre en campagne. Le duc d'*Anjou* ardent à se faire une réputation par quelqu'action d'éclat, n'étoit occupé qu'à chercher & à trouver l'occasion de combattre les Huguenots ; il la saisit près de *Jarnac*, à la faveur d'un stratagême qui eût fait honneur à un Général consommé dans le métier de la guerre.

Bataille de Jarnac, 13 mars 1569.

Par une fausse & adroite manœuvre, le duc d'*Anjou* força l'Amiral, ce capitaine aussi expérimenté que rusé, à en venir à une bataille. Ce fut la premiere fois que *Crillon* eut le duc d'*Anjou* pour

témoin de sa valeur & de ses manœuvres hardies.

CHARLES IX.

Cette fameuse bataille que les Calvinistes perdirent, coûta la vie au prince de *Condé*, par un coup de pistolet que lui tira Montesquiou, capitaine des Suisses du duc d'*Anjou*. Le prince de *Condé* par son intrépide courage, par son habileté dans l'art militaire, par un sang froid qu'il ne perdoit jamais, même dans les actions les plus chaudes, étoit comparable aux plus grands capitaines de l'antiquité, & méritoit le nom de Héros; mais tant d'éminentes qualités étoient obscurcies par sa révolte.

Le duc d'*Anjou* alla coucher à *Jarnac*, dans la maison même où le prince de *Condé* avoit logé la veille. Il eut la cruelle curiosité de voir le corps de cet infortuné Prince, porté sur une ânesse, qui le menoit à l'armée catholique, où ce grand homme, ce Héros, servit d'objet de dérision à ceux mêmes qui trembloient à son seul nom (*a*).

(*a*) On fit une épitaphe sur la mort du

CHARLES IX.

Prise de Mucidan.

Aussi-tôt après la bataille, le duc d'*Anjou* envoya le chevalier de *Crillon* avec le comte de *Brissac* & le vicomte de *Pompadour*, pour s'emparer de *Mucidan*, petite ville de Périgord. Elle fut prise, & *Crillon*, quoique blessé, en eut tout l'honneur, *Brissac* & *Pompadour* ayant été tués dès le commencement. Il y a apparence que ce fut à cette occasion que *Crillon* fut fait mestre-de-camp, la prise de *Mucidan* étant rappellée dans sa commission, signée par *Charles IX*, en date du 7 mai 1569.

La perte, irréparable pour les Huguenots, du prince de *Condé*, fut suivie de celle de d'*Andelot*, frere de l'Amiral, & un des plus ardens du Calvinisme; mais ils en furent dédommagés par l'arrivée du jeune roi de Navarre, digne de succéder au prince de *Condé* son oncle.

---

prince de Condé, où l'on marquoit son entêtement pour le Calvinisme.

L'an mil cinq cent soixante-neuf,
Entre Jarnac & Châteauneuf,
Fut porté dessus une ânesse,
Cil qui vouloit ôter la Messe.

Henri se déclara chef de la faction huguenote, qui le vit à sa tête avec autant de plaisir que de confiance : ce Prince étoit déjà tout ce qu'il fut, aussi expérimenté Général qu'il fut grand Roi (a). Son cousin *Henri de Bourbon* le suivoit.

Ces deux Princes, pour donner un prétexte à leur révolte, offrirent de ne pas prendre les armes si l'on vouloit leur accorder une entiere liberté de conscience, & soumettre à la décision d'un concile général, qui fût libre, les points contestés ; mais la Cour rebutée de ce langage, & persuadée que les Huguenots n'avoient aucune envie de tenir parole, répondit que ce n'étoit pas les armes à la main que des sujets devoient traiter avec leur Roi.

Ce refus détermina les ennemis à se faire accorder par force ce qu'ils ne pouvoient obtenir par composition. Ils attaquerent l'armée royale à la *Roche-Abeille* en Limosin : le combat fut sanglant, leur perte fut au moins égale à celle des

(a) Henri IV.

Royalistes. Le

CHARLES IX.

ménager leurs

leur fit prend

des siéges, ef

monde & y é

des batailles.

Ils porten

dans le dessi

vinisme dans

manderoient

toutes les p

Ce proj

intérêts de leur Roi, & ceux de la Religion catholique. CHARLES IX.

L'arrivée du duc de *Guise*, accompagné du marquis de *Mayenne* son frere, de plusieurs Seigneurs de marque & de douze cens chevaux, fortifia la garnison. Le chevalier de *Crillon* fut du nombre de ceux qui entrerent dans Poitiers. Le comte du *Lude* le connoissoit pour un capitaine de ressource; il lui témoigna sa joie d'avoir avec lui un homme de sa réputation, de qui la valeur reconnue encourageroit les assiégés, auxquels il donneroit l'exemple dans les occasions qui entraîneroient avec elles le succès.

Siége de Poitiers.

L'Amiral arriva devant Poitiers avec le canon qu'il avoit tiré de la Rochelle; il commença par l'attaque du fauxbourg de *Saint-Ladre*. La résistance qu'il y trouva lui fit comprendre qu'il auroit de la peine à se rendre maître de la ville: ce qui l'en convainquit encore mieux, furent les fréquentes sorties, qui valoient des combats, & où *Crillon*, se trouvant toujours, influoit beaucoup sur les avan- 1569.

CHARLES IX.

tages qu'on y remportoit. Il étoit difficile qu'il sortît sans blessure, de tant de chocs, de combats & d'attaques. Dans les actions différentes où il s'acquit tant de gloire, il la paya presque toujours de son sang. Un Historien contemporain a dit, *qu'il avoit été couvert d'une infinité de blessures, sans avoir pu mourir par elles, les ayant toutes gagnées de la belle façon.*

Brantome, sur les colonels de l'infanterie Françoise.

Le siége de *Poitiers* fut un des plus mémorables de ce temps, par les efforts que firent les Huguenots pour prendre cette place, par la vigoureuse défense des assiégés, & la valeur des grands hommes qui s'y distinguerent dans l'un & dans l'autre parti. Le duc d'*Anjou* qui vouloit avoit l'honneur de faire lever le siége de *Poitiers*, fit mine d'attaquer *Châtelleraud*. L'Amiral charmé d'avoir un prétexte pour abandonner sans honte son entreprise, courut au secours de cette place, que le duc d'*Anjou* n'avoit aucun dessein d'assiéger.

Le duc de *Guise* montra, pendant ce siége, la conduite, la valeur & la ca-

CHARLES IX.

té qu'on pouvoit attendre de son On le regarda dès-lors comme di- successeur des vertus de son pere, & ble de se couvrir de la même gloire. la à *Tours* saluer le Roi, qui lui nda une marque singuliere de son ne, en lui donnant une place dans onseil secret, ce qui releva de beau- p le courage des partisans de sa son.

Ce fut aussi dans ce même tems que rles *IX* voulut donner une nou- e preuve de distinction à la famille *Crillon*, qui avoit l'honneur d'être ée à sa maison, en envoyant à *Claude Crillon*, chef du nom, le cordon de Ordre, quoiqu'il ne fût jamais sorti vignon, où il lui écrivit cette Lettre:

MONSIEUR DE CRILLON,

Les Chevaliers de mon Ordre étant près de moi, ont avisé de vous élire associer en l'assemblée des Chevaliers dit Ordre; pour laquelle élection vous ifier, & vous présenter de ma part, collier dudit Ordre, si vous l'avez

CHARLES IX.

agréable ; j'envoie présentement ordre & pouvoir à mon cousin le maréchal Damville, chevalier dudit Ordre, vous priant, Monsieur de Crillon, vous rendre devers lui pour cet effet, & être content d'accepter l'honneur que la Compagnie vous desire faire, qui sera pour augmenter de plus en plus l'affection que je vous porte, ainsi que vous fera plus amplement entendre mondit Cousin, auquel je vous prie ajouter sur ce autant de foi, que vous feriez en moi-même ; priant Dieu, Monsieur de Crillon, vous avoir en sa sainte garde. Ecrit au Plessis-les-Tours, le deuxiéme jour de septembre 1569. Signé, *CHARLES.*

Et plus bas,

DE NEUVILLE.

Le duc d'*Anjou* fier de s'être déja rendu redoutable aux Huguenots dans un âge où les Princes ne sont encore occupés que d'amusemens frivoles, résolut de chercher les ennemis, & de les forcer à combattre. Vainement on

repréſenta à ce Prince, que, ſans rien haſarder, il pouvoit réduire les ennemis aux dernieres extrémités, en les tenant renfermés dans la plaine de Moncontour : impatient de s'illuſtrer par une nouvelle victoire, il décida pour la bataille, ſur-tout, quand il ſe vit appuyé des jeunes Seigneurs, qui pour lui plaire, opinerent pour la donner.

L'Amiral de ſon côté ne la deſiroit pas avec moins d'ardeur, il avoit encore de plus preſſantes raiſons : les ſoldats du Dauphiné, de Provence & de Languedoc, qui faiſoient partie de ſon armée, laſſés de tant de fatigues, & épuiſés par la guerre, demandoient à retourner dans leurs maiſons, & crioient ſans ceſſe qu'on décidât la querelle de la Religion par une bataille.

L'Amiral craignoit encore que ceux de ſon parti, ouvrant enfin les yeux ſur la honte & le danger de leur révolte, ne l'abandonnaſſent, & même ne le livraſſent au duc d'*Anjou*, pour ſe racheter de la punition qu'ils méritoient, en ſacrifiant le chef de leur rebellion

CHARLES IX.

Ajoutons que l'Amiral vouloit, par la défaite des Catholiques, se rendre maître de la personne du duc d'*Anjou*, pour se venger sur lui de *Catherine de Médicis*, qui l'avoit voulu, disoit-il, faire empoisonner, & qui l'avoit fait condamner à la mort par un arrêt flétrissant, qui le déclaroit felon, rebelle, criminel de leze-Majesté, & qui mettoit sa tête à prix. Ainsi les deux partis concouroient au même dessein : les deux armées se rangerent en bataille, de maniere que toutes les troupes pouvoient combattre en même-tems, comme en effet il arriva.

Bataille de Moncontour, lundi 3 d'octobre 1569.

Tous les Historiens conviennent que chaque parti se battit avec une opiniâtreté & une bravoure qui méritoient également d'être récompensées par la victoire. Elle fut quelque tems douteuse; mais enfin elle se déclara pour la bonne cause. La cavalerie Huguenote fut mise en déroute; les Lansquenets furent enfoncés, rompus & entiérement défaits; alors les ennemis ne chercherent plus qu'à fuir.

Le

Le duc d'*Anjou*, qui vouloit profiter de leur épouvante, se mit à les poursuivre : mais *Crillon*, aussi prudent que brave, lui dit avec un ton & un feu dans lesquels on reconnoissoit son zele pour le sang de ses Rois : arrêtez, Prince ; songez que vous êtes responsable de votre précieuse personne à l'Etat ; laissez-moi la commission de cueillir un reste de lauriers qui n'est pas digne de ceux dont vous venez de vous couvrir. En achevant ces mots, *Crillon* courut se mettre à la tête de ceux qui poursuivoient les vaincus, dont il fit un horrible carnage.

Ce fut dans cette occasion, qu'après avoir donné de si glorieuses preuves de son courage, il en donna une de sa générosité. Un soldat Huguenot croyant abattre dans *Crillon* un des plus forts appuis des Catholiques, résolut de le tuer, pour venger la mort de tant de Calvinistes, à qui le bras de ce brave guerrier avoit été si funeste. Le soldat se cache dans un endroit d'où il peut exécuter son dessein, assuré que *Crillon*, en

CHARLES IX.

revenant de la pourfuite des fuyards, n'a que ce chemin à tenir. Le foldat lui tire un coup d'arquebufe, dont feulement il le bleffe au bras. *Crillon*, furieux, court vers l'affaffin, & l'atteint: dans le tems qu'il veut le percer, le foldat tombe à fes pieds, en lui demandant la vie: rends graces, dit-il, à ma Religion, & rougis de n'en être pas: va, je te donne la vie; fi la parole d'un fujet rebelle à fon Roi, & infidele à fa Religion, pouvoit être reçue, je te demanderois la tienne, de ne jamais combattre que pour le fervice de ton légitime Souverain. Le foldat confondu & pénétré, retomba aux pieds de *Crillon*, en lui jurant de n'être plus du nombre des rebelles, & de retourner à la Religion catholique. La clémence du chevalier de *Crillon* reçut toutes les louanges qu'elle méritoit. Beaucoup de ceux qui la louerent ne l'auroient pas imitée.

Varillas, Flening, Grafefon.

La victoire du duc d'*Anjou* fut complette; ce Prince y acquit une gloire d'autant plus brillante, qu'il s'expofa, comme un fimple foldat, aux plus grands

dangers; mais il manqua de tirer de ſon triomphe tout l'avantage qui pouvoit en réſulter. S'il eût pourſuivi l'Amiral, comme lui avoit conſeillé *Crillon*, il s'en ſeroit rendu maître, ſoit que l'Amiral ſe fût enfermé dans une ville, ſoit par une défaite ſans reſſource, s'il eût oſé faire tête au duc d'*Anjou*; mais ce Prince s'amuſa à prendre des villes, & donna aux Huguenots le tems de ramaſſer les débris de leurs armées, & de faire de nouvelles levées.

CHARLES IX.

La réduction de tout le Poitou, fut un des fruits de la bataille de *Moncontour*. Le duc d'*Anjou*, qui vouloit auſſi ſoumettre la Xaintonge, alla inveſtir Saint-Jean d'Angely, ville aſſez bien fortifiée, & défendue par une bonne garniſon que commandoit le capitaine *Pilef*, officier eſtimé par les deux partis. *Charles IX* & *Catherine de Médicis* ſe rendirent dans le camp: le Roi vouloit ſe trouver au ſiége, & la Reine pour y voir & pour y embraſſer le duc d'*Anjou*, ce fils ſi aimé d'elle, & que ſes victoires lui rendoient encore plus cher.

Siege de S. Jean-d'Angely, où le R. & Catherin arriverent l 18 octobr 1569.

CHARLES IX.

Biron, maréchal-de-camp, somma la ville de se rendre, mais le capitaine *la Ramiere* répondit au nom de la garnison, qu'elle ne rendroit la ville qu'après une paix qui seroit à l'avantage de toute la France. Pour convaincre que les assiégés étoient en état de défendre la place, ils firent plusieurs sorties. Une des plus heureuses pour eux, fut celle du 18 d'octobre : le capitaine *la Motte*, à la tête de mille cinq cens hommes, donna brusquement dans le fauxbourg d'Aunis où on avoit logé plusieurs régimens que les ennemis surprirent, ils tuerent quatre-vingts soldats, firent prisonniers deux officiers d'infanterie, & quarante arquebusiers.

Les Catholiques piqués de cette perte firent jouer le 27 les batteries qu'on avoit dressées contre la muraille qui prenoit depuis la porte de Niort, jusqu'à celle d'Aunis : on y fit une breche considérable, mais les assiégés la rétablirent avec tant de diligence, pendant la nuit, qu'on fut obligé d'en faire une autre, pour y donner l'assaut.

Le combat fut sanglant : *Crillon*, qui voyoit le Roi spectateur de l'assaut, monta le premier sur la breche. Les assiégés, étonnés & épouvantés d'une valeur qui tenoit du prodige, furent repoussés avec tant d'opiniâtreté & de vigueur, que *Crillon*, à la tête des siens, se vit maître de la place, où le Roi & le duc d'*Anjou* entrerent couverts des lauriers que *Crillon* venoit de leur moissonner. CHAR IX.

L'intrépide bravoure du chevalier de *Crillon* lui faisoit toujours acheter les succès dont elle étoit suivie, du risque de les payer de sa vie. La réduction de *Saint-Jean-d'Angely* lui coûta une blessure, qu'on crut d'abord dangereuse. Cette nouvelle causa à *Charles IX* autant d'inquiétude que d'affliction. Il trembloit de perdre un guerrier aussi utile à sa gloire qu'attaché à ses intérêts.

Il y avoit à peine deux heures que ce Prince étoit maître de Saint-Jean-d'Angely, qu'il alla le visiter ; il lui dit, en lui tendant la main que *Crillon* baisa :

CHARLES IX.

méditoit les moyens d'abattre d'un ſeul coup les chefs de la révolte, endormoit leur crédulité par mille complaiſances, & en ſacrifiant ſouvent les intérêts des Catholiques à ceux de la Réforme.

La guerre finie, ou plutôt ſuſpendue, *Catherine*, qui n'avoit procuré la paix que pour frapper & vaincre plus ſûrement les Huguenots, penſa à faire oublier au peuple les calamités paſſées, par des ſpectacles, des divertiſſemens & des jeux. On ne fut plus occupé à la Cour que de tournois, de courſes, de ballets, que la Reine varioit pour amuſer les eſprits, & pour mieux cacher le projet qu'elle tramoit, dont l'exécution fut cauſe dans la ſuite de tant de malheurs.

Crillon, dont la valeur n'aimoit ni le repos, ni l'inaction, voyant la France jouir de la paix, la quitta, pour aller faire ſes caravanes : ſa noble ambition trouva bientôt une nouvelle occaſion d'acquérir cette gloire dont il étoit ſi avide, & qui ſouvent avoit couronné ſon courage en défendant les intérêts de

la Religion, & ceux de son Roi. *ZELIM SECOND*, empereur des Turcs, avoit succédé à la puissance de *SOLIMAN SECOND*, mais non aux qualités qui l'avoient rendu si grand, & son nom si redoutable. *Zelim* étoit un prince efféminé, plongé dans l'yvresse de la volupté, occupé seulement des plaisirs du sérail. A la débauche des femmes succédoit celle du vin : cette vie molle & oisive le rendoit indigne de la réputation de son pere, & incapable d'en conserver les conquêtes ; mais l'ambition de quelques Bachas excita la sienne, & lui fit prendre des résolutions plus vigoureuses qu'on ne devoit attendre de lui. Les Bachas le déterminerent enfin à entreprendre la conquête de l'*isle de Chypre*. Le motif qui fut pour lui le plus puissant, fut de se rendre maître d'une isle qui produisoit de si bon vin. CHARLES IX.

L'armement que la Porte fit pour l'exécution de ce projet, fut l'effroi de toute l'Italie. Les Vénitiens sur-tout en furent épouvantés, ils se crurent perdus ; ils pensoient que c'étoit contr'eux que

CHARLES IX.
se formoit ce terrible orage; ils demanderent du secours à presque tous les Princes chrétiens; mais ils n'en obtinrent que du Pape & du roi d'Espagne, les plus intéressés à les défendre. La lenteur de ces secours donna le tems à l'armée Ottomane, dont on auroit pu rendre les effets inutiles, de prendre *Nicotie*, capitale de l'Isle, & *Famagouste*, autre ville dont la vigoureuse résistance ne servit qu'à faire connoître l'habileté de celui qui y commandoit, & à lui faire éprouver la cruauté du Général des Turcs.

Ce barbare lui fit souffrir les plus cruels tourmens: c'étoit *Marc-Antoine Bragadin*, l'un des plus grands hommes de ce tems-là; ce fut contre son sentiment que ceux de *Famagouste* capitulerent: *Mustapha*, irrité de la perte de plus de cinquante mille Turcs, pour s'en venger sur *Bragadin*, lui fit couper les oreilles, le nez, & après l'avoir laissé trois jours sans le faire panser, il le fit élever sur la lanterne d'une galere pour l'exposer à la dérision des Turcs; puis il le fit écorcher tout vif.

L'effroi des Vénitiens fut extrême en apprenant la perte de l'*isle de Chypre;* ils se crurent déjà en la puissance Ottomane. Tous les Princes chrétiens furent allarmés: le pape *Pie V* les pressa par de vives sollicitations de s'unir contre l'ennemi de la Foi. Mais ses représentations trouverent des Princes refroidis & épouvantés par les conquêtes des Turcs, & par leur armement qu'ils croyoient capable de les envahir, s'ils osoient prendre les armes. Leur avis fut qu'on arrêtât ces barbares par la voie de la négociation: ils exagéroient ce qu'on hasardoit à combattre une Puissance si formidable. Leur timidité se communiqua à ceux qui ne pouvoient contribuer à cette guerre que de leur zele, & de leurs bras: ainsi, Souverains & peuples, tout trembloit, & étoit dans le découragement.

Crillon que son devoir avoit conduit à *Malthe*, pour faire ses caravanes, & que son zele toujours ardent, portoit dans tous les lieux où il pouvoit être utile à la Religion, & où il espéroit

CHARLES IX.

trouver de la gloire, sans en être ni sollicité, ni chargé par aucune Puissance, parcourt toute l'Italie, & à la faveur de son nom connu depuis tant de siecles dans toute l'Italie, il s'ouvre le cabinet des Princes, leur parle, leur représente le péril où est exposée toute la Chrétienté; combat avec force les spécieux prétextes qu'une fausse prudence & une timidité contraire à leurs propres intérêts, leur font opposer à ses raisons. Il leur représente la prise de l'*isle de Chypre*; il ajoute, qu'il est encore tems d'arrêter les conquêtes de ces fiers Barbares, dont l'ambition pourroit être humiliée, & les entreprises vaines, si l'on opposoit à leurs efforts les armes chrétiennes : il dit que dans une occasion où il s'agissoit des intérêts de la Religion, c'étoit y être infidele, que de demeurer spectateur tranquille sur les événemens d'une guerre qui feroit triompher les Ottomans.

De si fortes & de si solides raisons, dites avec le feu & le zele qui excitoient *Crillon*, ranimerent les espéran-

ces & le courage des Princes à qui il avoit fait ſentir la honte de leur inaction. Il avoit déja déterminé tous ces Princes à armer, lorſqu'ils en furent ſollicités par les autres Puiſſances qui offroient de joindre leurs forces aux leurs.

Une ligue fut conclue, & on travailla avec diligence pour armer une flotte capable d'arrêter les progrès des Turcs: cette ligue échauffa les eſprits dans tous les Royaumes chrétiens; un grand nombre de gens de qualité s'empreſſa d'aller ſignaler ſon zele pour la cauſe du nom chrétien.

Zelim, inſtruit des préparatifs de la ligue, ſans en être intimidé, ordonna à ſes Généraux de chercher & de combattre la flotte ennemie.

Le Général Turc l'avoit fait reconnoître par le fameux *Carracos*; ce corſaire eut l'adreſſe de pénétrer juſque dans la *Calabre*. Mais, ſoit qu'il s'acquittât de ſa commiſſion avec trop de précipitation, ſoit que l'iſle de *Corfou* qui couvroit la flotte, lui eût dérobé une

CHARLES IX.

partie des navires, il fit tomber les Généraux Turcs dans l'erreur où il étoit lui-même.

Thuan. hist. l. 50. Bataille de Lépante, 71.

Ce faux rapport qui trompa les Barbares, les fit résoudre au combat. Quelques-uns des Généraux vouloient qu'on ne le précipitât pas : mais *Hali Bassa*, qui commandoit l'armée en chef, déclara qu'il avoit reçu de *Zelim* un exprès commandement de donner bataille; cette raison fit taire les délibérations; & l'armée Turque, composée d'environ trois cens voiles, entra dans le golfe de Lépante.

Celle des Chrétiens n'étoit pas si nombreuse, mais elle étoit commandée par de grands hommes; un nombre infini d'officiers expérimentés, & beaucoup de gens de qualité, dont le courage avoit été éprouvé, étoient dans la résolution de s'y distinguer. Don *Jouan d'Autriche*, fils naturel de l'empereur *Charles-Quint*, prince qui s'étoit fait une brillante réputation dans la guerre de l'Espagne contre les Maures, commandoit l'armée en chef; il avoit pour

lieutenant-général *Marc-Antoine Colonne*, général des troupes du Saint-Siége. Sous eux commandoient André *Doria*, le prince d'*Urbin*, le comte de *Ligny*, Paul *Sforce*, le comte de *Santafiore*, le prince de *Parme*, Paul *Jourdain* des *Urſins*, Jean de *Cardonne*, Sebaſtien *Venier*, Barbarique *Bacian*, & le fameux *Romegas* (*a*).

La réputation de tous ces guerriers allumoit dans le cœur de *Crillon* un ardent deſir de s'aſſocier à leur gloire. La conjoncture n'étoit pas favorable à ſa noble ambition ; ſans caractere dans l'armée, il ne pouvoit s'y faire remarquer au milieu d'un ſi grand nombre de capitaines d'une réputation acquiſe par des exploits éclatans. Ces réflexions ne l'empêcherent pas de rechercher avec empreſſement les occaſions de ſe ſignaler.

(*a*) *Romegas* étoit un célebre commandeur de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, qui donna une telle terreur à tout l'Orient, que les meres, pour épouvanter leurs enfans, leur diſoient : Voici *Romegas*.

CHARLES IX.

Son nom étoit connu des Généraux de l'armée chrétienne, & il n'étoit pas oublié chez les Turcs. Hassan Bassa, fils du fameux Barberousse, & un des principaux Généraux de l'armée de Zelim, n'ignoroit pas que la capacité, l'expérience & la bravoure du bailli *Balbe Siméoni* (*a*) avoient humilié l'orgueilleuse confiance de son pere, trente-cinq ans auparavant.

Varillas, réf. à la vie Henri III. Graveson.

Don Jouan d'Autriche, en faisant la revue de ses forces, avoit trouvé quelques barques armées, mais en si mauvais état, que ne croyant pas pouvoir en faire usage, & instruit qu'aucun officier n'en desiroit le commandement, il avoit ordonné de les faire tenir à l'écart, dans la crainte qu'elles n'embarrassassent la flotte, plutôt que de lui être utiles. *Crillon*, simple chevalier sur les galeres de Malthe, accoutumé à donner des ordres victo-

(*a*) *Fra. Paulo Siméoni*, gouverneur de Nice, grand prieur de Lombardie, si connu dans l'Ordre de Malthe, par l'action qu'il fit contre les Turcs à l'isle de Lero, en 1506, âgé de dix-huit ans, & ensuite à Tunis, contre Barberousse, en 1535.

rieux, ſaiſit avec avidité une occaſion auſſi conforme à ſes ſentimens. Aſſuré de ſon cœur, & confiant en ſa fortune, il n'héſita point à demander à Don Jouan le commandement de ces mêmes barques, & lui promit qu'il y trouveroit la mort ou la victoire. Cette propoſition, de la part de tout autre que *Crillon*, auroit été regardée comme téméraire; mais ſa valeur & ſes reſſources dans un combat, jointes à ſon air de confiance & de héros aſſuré de vaincre, en charmant Don Jouan & tous les Généraux, lui obtinrent ce qu'il deſiroit avec tant d'ardeur.

La flotte Ottomane étoit dans le golfe de Lépante; le général *Venier* & *Barbarique* propoſerent d'y faire entrer celle de la ligue; Don Jouan s'y oppoſa d'abord, mais il céda bientôt aux raiſons de ces deux capitaines expérimentés.

Thuan. h. l. 50.

Les Chrétiens avoient leurs vaiſſeaux à l'embouchure du golfe, la proue tournée vers les iſles *Curſolari*: dans cet endroit la mer eſt fort étroite; il y a quantité de rochers & d'écueils. Les Barbares ſe diſpoſoient avec confiance à donner bataille.

CHARLES IX.

Tout sembloit les favoriser ; leur armée étoit de beaucoup supérieure à celle de la ligue ; il s'étoit élevé un vent qui enfloit les voiles de leurs vaisseaux, & en aidoit les manœuvres. Par un effet opposé, il arrêtoit celles des navires chrétiens, & rendoit les mouvemens des matelots difficiles & pénibles.

Le soleil, qui dardoit ses rayons dans les yeux des ligués, les empêchoit de bien ordonner leur bataille, & de voir la disposition de celle des Infideles; mais tout-à-coup le vent changea, la mer devint calme, & un nuage épais obscurcit les rayons du soleil, ce qui donna la liberté de la manœuvre à la flotte chrétienne.

Viginer, hist. des Turcs.

Haly n'en fut point déconcerté ; il vouloit combattre, persuadé qu'il alloit vaincre. Cette confiance orgueilleuse s'étoit communiquée à tous les Turcs, qui, par des huées insolentes, insultoient audacieusement les Chrétiens. *Crillon* irrité, & impatient de combattre, après une courte harangue propre à exciter le courage des siens, fait partir ses barques,

& se présente sur le bord de celle qu'il monte. CHARLE IX.

Les Turcs qui voient ces barques si peu garnies de soldats, s'en approchent dédaigneusement, croyant n'avoir qu'à s'en saisir. Cette tentative leur coûta cher, & leur fit penser que la victoire n'étoit pas si assurée qu'ils s'en étoient flattés. Jamais guerrier ne se battit avec tant de résolution, d'intrépidité & de sang froid que *Crillon*. Il intimide les plus hardis ; on voit tomber autour de lui autant de Turcs qu'il porte de coups ; tout ce qui l'environne, excité par son exemple, l'imite, frappe, tue. Graveson.

Les Barbares voyant toujours sur ces barques victorieuses autant de soldats, leur trouvant le même courage & la même fureur, s'écrient qu'il faut que le ciel fournisse des Chrétiens à ce héros, ou qu'il en sorte des ondes pour combattre sous lui. Tous leurs coups visent sur ce guerrier : sur lui tombe une nuée de fleches ; il en reçoit une qui lui perce le bras ; il l'en retire, & plus animé encore par cette blessure, il fait de nouveaux

CHARLES IX.

efforts, remplit le navire qu'il attaque des Turcs abattus sous ses coups redoublés. Cet intrépide courage n'a guère eu d'exemple. Les Généraux de la flotte Ottomane ne croyoient pas que ce fût un homme, & ceux de la flotte chrétiennne admiroient avec étonnement ce prodige de valeur.

Varillas, Graveson.

La gloire de cette action excita encore dans le cœur de ceux qui en étoient les témoins, la généreuse résolution de prodiguer leur vie. L'affaire engagée, le combat devint général : le courage des Chrétiens fit éprouver aux Barbares que la valeur sait suppléer au nombre. *Crillon* hasarda mille fois sa vie, soit en se jettant dans les plus grands dangers, soit en secourant ceux qui y étoient exposés.

Les corsaires d'*Alger* & de *Tripoly*, voyant la victoire se déclarer en faveur de la ligue, résolurent d'enlever le commandant des galeres de Malthe, pour se faire honneur d'une prise de cette importance: le succès répondit d'abord à leur dessein, ils envelopperent sa galere, ils étoient près de s'en rendre maîtres

lorſque *Crillon* l'apperçoit, pouſſe vers les corſaires, les atteint, & les force à ſe défendre. Ils combattirent avec d'autant plus de réſolution qu'ils vouloient conſerver leur priſe; mais leurs efforts ne ſervirent qu'à donner plus de relief à la gloire de leur vainqueur.

Rien ne pouvoit être comparé à la valeur de *Crillon* que celle des Chevaliers de Malthe, fléau ordinaire des Infideles; quoiqu'il n'y eût dans ce combat que trois galeres de cet Ordre, les prodiges inouis qu'elles exécuterent, contribuerent beaucoup à la gloire de cette journée.

Haly, général des Turcs, honteux & déſeſpéré de ſe voir preſque vaincu, épuiſa toutes les reſſources de ſon génie pour reprendre de l'avantage ſur les Chrétiens en mettant à profit les moindres accidens, ne perdant jamais la tête dans les plus grands dangers, donnant ſes ordres avec une préſence d'eſprit admirable, & s'expoſant par-tout avec une réſolution intrépide; mais ſon impériale ayant été attaquée par Don Jouan, elle fut priſe, & *Haly* en la défendant y

CHARLES IX.

reçut la mort qu'il cherchoit pour ne pas survivre au triomphe des Chrétiens.

La bataille de *Lépante* est une des plus sanglantes qui se soit donnée sur mer; les Turcs y perdirent deux cens voiles, ils eurent plus de trente mille hommes tués, & six mille faits prisonniers: les vainqueurs délivrerent vingt mille esclaves chrétiens. Ils auroient pu tirer de leur victoire de bien plus grands avantages, s'ils eussent profité de la consternation des Turcs: rien ne les empêchoit de reprendre l'isle de *Chypre*. *Zelim* effrayé de la perte de la bataille, se retira d'abord à *Andrinople* pour y recueillir les débris de son armée: il y donna des marques de la plus grande affliction; il resta deux jours sans prendre de nourriture, & parut si abattu, que si les Chrétiens eussent pû pénétrer jusqu'à *Constantinople*, le Sultan auroit pris la fuite.

Les Généraux de la ligue qui sentoient l'inquiétude où l'attente de l'événement de la bataille tenoit tous les Princes de la Chrétienté, dépêcherent des couriers

à toutes les Cours. Le chevalier de *Crillon* leur parut le plus digne de porter cette grande nouvelle au Souverain Pontife ; mais sa blessure au bras arrêta les Généraux : *Crillon* la méprisant, les assura qu'elle ne méritoit pas qu'on y fît attention.

Il arriva à Rome, portant sur son corps de glorieuses preuves de la part qu'il avoit à l'heureux succès de la bataille de *Lépante*. Il se présenta au Pape, accompagné d'un grand nombre de Chevaliers de Malthe, qui s'étoient fait honneur de le suivre. *Pie V*, instruit par les lettres des Généraux, que lui rendit *Crillon*, de la part qu'il avoit à la victoire, lui donna toutes les louanges qu'il méritoit, & fit l'éloge des Chevaliers, qui avec tant de valeur avoient combattu les ennemis de la Foi. Il donna ensuite à *Crillon* des témoignages d'une considération particuliere dans les embrassemens qu'il lui fit avec tendresse, & par les graces qu'il lui accorda. Le Pape accorda à sa maison le droit d'une chapelle qui a les mêmes priviléges que celles des Papes, dont elle

Varillas, Gravefon.

CHARLES IX.

jouit toujours à Avignon. Le mérite de cet envoyé, les belles actions qu'on savoit qu'il avoit faites, & en France dans les guerres de la Religion, & à *Lépante ;* la réputation du nom qu'il portoit, cher depuis long-tems au Saint-Siege; la haute opinion que les Généraux de la ligue donnoient de sa bravoure & de sa capacité, lui attirerent les éloges & l'estime de toute la Cour de Rome.

Crillon ayant rempli cette Capitale du monde chrétien de son mérite, en partit pour se rendre à la Cour de France; les Généraux l'avoient aussi chargé d'aller y porter la nouvelle de la défaite des Turcs. Il y arriva, précédé de la Renommée, qui avoit déja publié ses fameux exploits à Lépante. Le Roi, en le recevant, lui dit: Vous êtes *Crillon* par-tout; par-tout votre bras redoutable est vainqueur. *Catherine* lui donna un témoignage précieux de son estime, en l'attachant à son fils le duc d'*Anjou*.

La tendresse extrême de cette Princesse pour ce Prince, & son juste discernement, ne lui firent choisir, pour mettre auprès

CHARLES IX.

auprès de lui, que des personnes de qualité, d'un mérite reconnu, capables de soutenir ses intérêts, & de l'aider de leurs conseils & de leurs bras. Ce choix fut aussi honorable pour *Crillon*, qu'il fut avantageux pour le Prince, à qui il fut constamment fidele dans les occasions les plus critiques.

Pendant que *Crillon* étoit occupé à la guerre contre les Turcs, le conseil secret de *Charles IX* formoit à Paris le dessein de ruiner entiérement le parti des Huguenots. La Reine avoit enfanté ce projet, comme nous l'avons déja dit : mais les moyens de l'exécuter furent la source de malheurs plus grands encore que ceux qu'on croyoit prévenir.

Le caractere de cette Princesse la rendit la cause des guerres civiles, qui troublerent & déchirerent l'Etat pendant les regnes de ses enfans, tantôt en ne ménageant pas assez les Catholiques ; tantôt en sévissant avec trop de rigueur contre les Huguenots, & en jettant des défiances dans les deux partis. Elle eut toujours le funeste talent de nourrir &

CHARLES IX.

de fortifier à la Cour l'eſprit de faction, d'y entretenir la diviſion, la jalouſie, les ſoupçons. Elle eut la même politique juſque dans le ſein de ſa famille, & ſans ſcrupule, rendit toujours ſes enfans ſuſpects les uns aux autres. Elle ne prit aucun ſoin de leur éducation : elle les vit tranquillement ſe précipiter dans les plus grands excès de la diſſolution ; perſuadée que plus ils ſeroient livrés à leurs plaiſirs, moins ils ſongeroient à connoître des affaires. Les pernicieux principes de *Machiavel* furent les maximes qu'elle leur inſpira, elle leur apprit ſeulement l'art de feindre.

Peu aimée des Catholiques à qui cette Princeſſe avoit rendu ſa Religion ſuſpecte ; haïe des Huguenots qu'elle avoit ſi ſouvent trompés, n'ayant ni l'eſtime des premiers, ni la confiance des autres ; plus crainte que chérie de ſes enfans, elle paſſa ſa vie ou à élever, ou à abaiſſer, tantôt un parti, tantôt un autre.

L'éducation de *Charles IX* avoit été aſſez heureuſement cultivée par ſon précepteur *Amiot*, qui fut dans la ſuite

évêque d'Auxerre, & grand aumônier de France. Ce Prince avoit tous les talens propres au métier de la guerre, la valeur, la fermeté & un desir ardent d'acquérir la réputation de grand capitaine. Il fit paroître son intrépidité dans sa retraite de Meaux, où il se mit à la tête des Suisses pour repousser le prince de *Condé* & l'Amiral, disant qu'il aimoit mieux mourir Roi que de vivre captif.

Un jour qu'il chassoit dans une forêt, un spectre de feu, ou plutôt une exhalaison enflammée ayant paru, & tous ceux de sa suite ayant pris la fuite, il demeura seul, tira son épée, & piqua droit au spectre qui disparut.

La Reine qu'il craignoit, & pour qui il avoit beaucoup de déférence, arrêta toujours cette inclination guerriere, moins par crainte que le Roi ne courût quelques dangers, que pour ménager au duc d'*Anjou* les occasions de se faire une brillante réputation, réputation dont le Roi fut extrêmement jaloux; peu de princes ont été plus dissimulés que lui; il s'en faisoit gloire, & disoit même qu'il

CHARLES IX.

avoit parfaitement réussi à apprendre la leçon de *Louis XI*, & à la mettre en pratique; *Qui ne sait pas dissimuler, n'est pas digne de regner.*

Catherine en avoit fait un excellent éleve, & il avoit encore été instruit par *Albert de Gondi*, connu depuis sous le nom de maréchal de *Retz*. Ce fut dans les fréquens entretiens qu'il eut avec ce favori, qu'il contracta la honteuse & indécente habitude de jurer à tout moment, disant que c'étoit un ornement dans le discours. Bientôt on vit les courtisans se faire un mérite de jurer pour imiter le Monarque.

Charles IX avoit encore d'autres défauts; on craignoit ses emportemens fougueux, & une colere féroce qui le rendoit redoutable à ses plus familiers courtisans; mais ces défauts étoient rachetés par d'assez bonnes qualités; il étoit sobre, infatigable, magnifique, libéral, amateur des belles-lettres; il récompensoit les poëtes de réputation, mais avec ménagement. Il disoit plaisamment qu'ils étoient comme les bons

chevaux qu'il falloit bien nourrir, mais qu'il ne falloit pas trop engraisser. CHARL IX.

Le duc d'*Anjou*, qui fut depuis *Henri III*, avant qu'il montât sur le trône, en étoit digne par les suffrages de toute l'Europe; il étoit bien fait, humain, bienfaisant, éloquent, affable, raillant avec grace; il joignoit à une douceur charmante un air majestueux: brave, intrépide, soldat & capitaine; toujours ardent à saisir les occasions d'acquérir de la gloire. Il possédoit enfin toutes les qualités d'esprit & de corps qui font les grands princes: mais dès qu'il eut succédé à *Charles IX*, le duc d'*Anjou* disparut.

La réputation brillante de ce Prince, la figure aimable, & les graces qu'il avoit reçues de la nature, parurent prévenir en sa faveur la reine *Elisabeth* jusqu'au point de lui faire desirer pour époux ce jeune héros; mais ce desir apparent cachoit celui d'amuser la France, & d'entretenir secrettement dans le Royaume le trouble & la guerre civile. *Catherine* souhaitoit ce mariage aussi ardemment que *Charles*

CHARLES IX.

IX, *Catherine* par amour pour un fils qu'elle adoroit, *Charles IX*, par haine pour un frere trop chéri de sa mere, & couvert de lauriers qui blessoient ses jaloux regards.

Catherine fut aussi humiliée qu'affligée, lorsque désabusée des idées de grandeur que le trône d'Angleterre lui avoit fait concevoir, elle ne put douter qu'*Elisabeth*, aussi habile qu'elle en politique, lui avoit tendu un piege qui n'étoit qu'un appât brillant, pour se donner le tems de se lier avec les ennemis de l'Etat.

Le duc d'*Alençon*, frere du Roi & du duc d'*Anjou*, étoit d'une taille moyenne, sa physionomie ouverte étoit prévenante, mais la petite vérole lui gâta les traits; ses manieres étoient engageantes, ses mœurs & son caractere le portoient toujours au bien: il ne manquoit ni de valeur, ni d'ambition; mais les flatteurs corrompirent son heureux naturel, & la débauche de l'esprit entraîna celle du cœur.

Ce Prince borné se laissoit gouverner par ces mêmes flatteurs, qui le faisoient

ſervir à leur ambition. Il manquoit de diſcernement & de lumiere : incapable de prévoir de loin, d'approfondir une affaire, & d'en examiner les ſuites, il ne ſoumettoit jamais ſes projets à la réflexion, & ſavoit encore moins ſuivre une idée ; auſſi ſes entrepriſes réuſſirent rarement ; celles qui eurent quelques ſuccès furent moins le fruit de ſa prudence, que l'effet du haſard & des conjonctures.

CHARLES IX.

Le duc d'*Alençon*, prévenu qu'il avoit moins de part à la tendreſſe de *Catherine* que ſon frere le duc d'*Anjou* dont il ne pouvoit balancer le mérite, fut ſoupçonné d'avoir écouté les conſeils violens & dénaturés d'une folle ambition, en ſe laiſſant aller, pour regner, à des penſées parricides. Il vécut dans un ſi grand déréglement de mœurs, que ceux mêmes qui reſpectoient en lui ſa naiſſance, avoient du mépris pour ſa perſonne.

Le Laboureur.

Henri, roi de Navarre, & *Henri*, prince de *Condé*, couſins germains, avoient tous les talens & toutes les grandes qualités qui font les héros. Ils

CHARLES IX. étoient chefs du parti huguenot, & vouloient qu'il devînt le parti dominant. Après eux l'amiral de *Coligny* étoit le principal & le plus ferme appui du Calvinisme. On a vu qu'on le regardoit à la Cour comme le plus dangereux ennemi de la Religion catholique; que pour s'en défaire on fut obligé d'avoir recours à l'artifice & à la trahison; de l'endormir sur la foi d'un traité de paix: nous allons voir quel fut le succès des ruses de *Catherine de Médicis.*

1572. Comme l'Amiral étoit toujours en défiance, & qu'il se tenoit sur ses gardes, on eut un extrême soin de ne lui donner aucun ombrage, & d'avoir pour les Huguenots tous les égards qui pouvoient affermir leur confiance; mais ce qui acheva d'étouffer jusqu'aux moindres soupçons, fut le mariage du roi de Navarre avec la princesse *Marguerite*, sœur du Roi, qui devoit être célébré incessamment. Cette alliance parut aux Réformés un garant de la sincérité des intentions de la Cour, qui sembloit vouloir de bonne foi entretenir la paix

dans le Royaume & regagner leur confiance. Les Calvinistes, mêlés & confondus dans les réjouissances publiques avec les Catholiques, oublierent leurs anciennes animosités.

CHARLES IX.

L'Amiral s'étoit rendu à la Cour sur les instances réitérées des maréchaux de *Montmorency* & de *Cossé* ses amis; il fut reçu du Roi avec tant de marques de bonté, d'estime, de confiance, & même de tendresse, que le plus defiant & le plus pénétrant de tous les hommes s'y seroit laissé surprendre. Le Roi l'appelloit son pere, lui témoignoit être fâché d'avoir été trop légérement crédule, d'avoir maltraité des sujets, dont il ne doutoit plus de la fidélité.

Ce Prince fit plus; il lui confia le dessein qu'il avoit formé de déclarer la guerre à l'Espagne, & de lui donner le commandement de l'armée: distinction glorieuse, qui, en flattant la vanité de l'Amiral, lui fit croire qu'il touchoit au moment de posséder toute la confiance du Roi, malgré les avis que lui donnoient ses amis, que ces caresses si

CHARLES IX.

flatteuſes cachoient quelques ſourdes pratiques, & qu'on ne ſongeoit qu'à le perdre.

Tandis qu'on travailloit avec une extrême diligence aux préparatifs pour la cérémonie du mariage du roi de Navarre, on ne voyoit à la Cour que plaiſirs & divertiſſemens; la galanterie étoit la principale occupation des Seigneurs qui la compoſoient; c'eût été une honte pour celui qui n'auroit point eu de maitreſſe. Le Roi depuis peu avoit épouſé *Eliſabeth d'Autriche*, fille de l'empereur *Maximilien*, princeſſe auſſi vertueuſe que belle.

Tant d'avantages n'avoient pu faire renoncer *Charles IX* à ſon ancienne paſſion pour *Marie Touchet* (*a*), qui

(*a*) MARIE TOUCHET étoit fille de Jean Touchet, conſeiller du Roi, & lieutenant particulier au bailliage & ſiege d'Orléans. Elle étoit très-belle, & avoit beaucoup d'eſprit. Pluſieurs l'ont fait fille d'un apothicaire, mais mal-à-propos. Dans l'anagramme de ſon nom, MARIE TOUCHET, l'on trouve ces mots : JE CHARME TOUT.

dans l'anagramme de son nom portoit l'éloge de ses appas; ils surent captiver le cœur du Monarque, elle eut de ce Prince *Charles de Valois*, duc d'*Angoulême*.

Le duc d'*Anjou* donnoit ses soins à plus d'un objet; mais ses soupirs & ses vœux s'adressoient à la princesse de *Condé* (*a*); il avoit pris pour elle un amour que la vertu de cette Princesse rendoit encore plus violent. Mademoiselle de *Châteauneuf*, de la maison de *Rieux*, tenoit le second rang dans le cœur du duc d'*Anjou*, qui ne lui portoit que les hommages que refusoit la princesse de *Condé*.

Le roi de Navarre, à la veille d'être uni à *Marguerite de Valois* par un mariage qui les gênoit également, n'alloit chez cette Princesse qu'aux pas lents d'un époux, & couroit avec l'empressement d'un amant chez madame de *Sauve*. Le cœur de *Marguerite de Valois* étoit défendu par l'idée du duc de *Guise* qu'elle aimoit. La beauté de cette Prin-

(*a*) Marie de Clêves.

cesse, mille agrémens répandus dans toute sa personne, ses manieres nobles, & en même-tems affables, étoient regardées du roi de Navarre avec indifférence.

Le duc de *Guise* étoit doublement rival du roi de Navarre : il portoit à *Marguerite de Valois* les vœux de son ambition, & ceux de sa tendresse à madame de *Sauve*. *Marguerite*, tendre & voluptueuse, née pour l'amour, qui, inspiré pour la premiere fois, le rend si précieux à celui qui l'a fait naître, rendoit soupirs pour soupirs au duc de *Guise*; & la seule vanité de madame de *Sauve* recevoit l'hommage sincere du cœur de ce Prince aussi aimable amant qu'il étoit grand homme. C'est ainsi que les intrigues de l'amour succédoient à celles du cabinet, & que souvent elles influoient dans leurs mysteres.

Une des premieres démarches que faisoient à la Cour les jeunes Seigneur étoit, comme je l'ai déja dit, de faire choix d'une dame, à qui ils rendoient des soins qu'ils s'étudioient de lui faire

agréer. La dame, de ſon côté, entroit dans les intérêts de ſon chevalier, qu'elle ſe choiſiſſoit quelquefois. Ce commerce galant étoit regardé comme ſans conſéquence, & n'intéreſſoit ni la vertu, ni la réputation de la dame : mais ſouvent l'amour arrivoit en tiers ; alors la ſimple politeſſe du chevalier prenoit les nuances de l'empreſſement, & les complaiſances de la dame ayant pour cauſe la tendreſſe, faiſoient le bonheur du chevalier qui la lui avoit inſpirée.

Malgré le penchant dominant de *Crillon* pour les armes, l'amour trouvoit quelquefois place dans ſon cœur, mais ſans jamais y altérer ce noble deſir de gloire qui le poſſédoit toujours. Il étoit alors dans ſa trente-uniéme année ; ſa taille étoit avantageuſe & proportionnée ; il avoit le viſage plein, les yeux vifs, le regard fier : à des manieres nobles & grandes, il joignoit un certain air de popularité militaire qui le faiſoit adorer des troupes & qui lui gagnoit tous les cœurs. Celui de madame de Bonneval n'y fut pas inſenſible. *Crillon* ſouvent

Graveſon, Varillas, Bening.

CHARLES IX.

préféré à ceux qui vouloient plaire à l'objet de ses soins, eut souvent des rivaux à combattre; mais ils trouverent tous leur vainqueur dans leur concurrent, en éprouvant qu'il n'étoit pas moins redoutable en champ clos qu'à l'attaque d'un retranchement, qu'à monter sur la brêche, qu'à la défendre, enfin que dans une bataille. La honte de tant de rivaux le fit regarder comme la plus forte épée de France.

Cette supériorité de réputation lui suscita des jaloux d'une autre espece. *Bussi d'Amboise*, si fameux dans l'Histoire, qui se croyoit le cavalier le plus brave du Royaume, piqué de ce que *Crillon* lui ravissoit cette gloire, résolut de se battre contre lui pour la lui disputer. *Bussi* étoit l'un des hommes de la Cour le plus estimé par sa bravoure, son caractere querelleur rendoit son commerce dangereux. Beaucoup d'affaires dont il s'étoit toujours tiré avec honneur, le rendoient si fier sur sa bravoure, qu'il en étoit insupportable; un mot, un regard étoit pour lui un défi.

Crillon n'étoit guère moins jaloux de cette réputation de brave, acquise tant de fois aux dépens de son sang : de cette jalousie & de cette disposition réciproque, il en résultoit nécessairement un combat : *Bussi* commença la querelle. Un jour qu'il rencontra *Crillon* dans la rue S. Honoré, il lui demanda avec un ton & un regard fier que *Crillon* n'étoit pas fait pour souffrir impunément : *Quelle heure est-il? L'heure de ta mort*, lui répondit *Crillon* en mettant l'épée à la main.

Jamais on ne vit un combat si terrible : l'adresse & la bravoure étoient également employées avec un égal avantage. *Bussi* & *Crillon* étoient si animés, que le combat ne pouvoit finir qu'il n'en coûtât la vie à l'un ou à l'autre, & peut-être à tous les deux, si plusieurs Seigneurs ne les eussent séparés. Ce combat qui avoit eu beaucoup de spectateurs, officiers & gens de la Cour, fut décidé être plus à l'honneur de *Crillon* qu'à celui de *Bussi*, que, de ce moment, on cessa de regarder comme invincible.

CHAR. IX.

Vari vie d I III, to

CHARLES IX.

Le dépit qu'en conçut *Bussi* ajouta encore à la jalousie qu'il avoit de la réputation de *Crillon*, une haine qui pouvoit seule s'éteindre dans le sang. On verra dans la suite comment cette haine fut vaincue.

Le temps marqué pour la célébration du mariage du roi de Navarre approchoit, lorsque *Jeanne* d'*Albret*, mere de ce Prince, venue exprès à Paris pour assister aux nôces de son fils, mourut d'une mort dont on parla diversement. Elle fut si subite, que personne ne douta qu'elle ne fût empoisonnée. Cette Princesse méritoit les regrets qu'excita sa mort. Sa vie, son caractere, son génie mâle, la fermeté qu'elle opposoit à l'adversité, ses ressources contre ses ennemis; les guerres qu'elle soutint contre eux; dépouillée de son Royaume, mais toujours respectée comme Reine, par ses actions & par un courage invincible; son amour pour la vraie gloire, sa générosité, son humanité sans foiblesse; tout la mettoit au rang des plus grands hommes. Tant d'éminentes qualités, tant de vertus

ne furent jamais obscurcies par aucun défaut. Elle fut digne, enfin, d'être mere de *Henri-le-Grand*.

Mariage du roi de Navarre avec Marguerite de Valois, 18 août 1572

Cette mort retarda le mariage de quelques mois, la cérémonie s'en fit avec pompe & magnificence. Les Princes de la maison de *Guise*, jaloux des caresses que le Roi faisoit à l'*Amiral*, s'étoient retirés de la Cour. Mais invités à assister à cette fête, ils y revinrent. Le Roi reconcilia l'*Amiral* avec le duc de *Guise*. Il les fit embrasser; ce Prince continuoit de donner à l'*Amiral* les témoignages les plus tendres de son amitié & de son estime.

Le duc de *Guise* ne savoit que penser de ces caresses, persuadé qu'il n'étoit pas possible que le Roi eût oublié les maux & les troubles que l'*Amiral* avoit causés dans le Royaume, non plus que l'attentat de Meaux, dont il avoit si souvent juré de se venger; mais jamais prince de cet âge ne dissimula mieux ce qu'il pensoit, n'employa l'artifice avec un air si ouvert & si sincere; il regardoit comme le chef-d'œuvre de la politi-

CHARLES IX.

que de tromper le plus rusé, le plus habile & le plus méfiant homme de son Royaume.

Math. l. 6.

Cette conduite ne rassuroit point le roi de Navarre, déja allarmé par les différens avis qu'on donnoit à l'*Amiral*, qui ne pouvant allier les témoignages que le Roi lui donnoit de son affection avec le dessein de le faire périr, regardoit comme une terreur panique les craintes & les inquiétudes des Huguenots. Celles du roi de Navarre augmenterent par un événement qui devoit être pour l'*Amiral* un avertissement.

Jac. Aug. Thuan. l. 52.

Le vendredi 22 d'août, vers les onze heures du matin, l'*Amiral* après avoir vu jouer le Roi à la paume, & s'en retournant chez lui à pas comptés, reçut un coup d'arquebuse chargée à plusieurs balles; ce coup lui fut tiré à travers un linge qui fermoit une fenêtre de la maison de *Vielmur*, autrefois précepteur du duc de *Guise*; l'*Amiral* eut un doigt de la main droite emporté, & le bras gauche fracassé près le coude. Cet assassinat épouvanta les Huguenots, qui accom-

pagnoient l'*Amiral*. Lui, sans paroître troublé, examina d'où pouvoit être parti le coup, & dit : *Voilà le fruit de ma reconciliation avec le duc de Guise*.

CHARLES IX.

Le Roi jouoit encore à la paume lorsqu'on lui dit ce qui venoit d'arriver. Il entra dans une colere qui inspira la terreur à tout ce qui l'entouroit ; il jetta sa raquette avec fureur, en jurant avec les plus horribles sermens, qu'il vengeroit l'*Amiral* d'une maniere terrible de cet attentat. Sur le champ ce Prince y alla, l'embrassa, lui donna les plus tendres marques de sa douleur, & lui jura de punir cette trahison par la vengeance la plus éclatante. La Reine, les ducs d'*Anjou* & d'*Alençon* allerent visiter l'*Amiral*, & lui témoignerent l'intérêt qu'ils prenoient à son accident.

La S. Barthelemi.

L'*Amiral* trompé par les preuves d'estime & d'amitié qu'il recevoit du Roi, refusa de se faire transporter au fauxbourg S. Germain ; mais il fut la victime de sa crédule confiance. La Reine avoit résolu sa perte, elle sut faire craindre à son fils l'effet des menaces des Huguenots,

CHARLES IX.

qu'elle lui dit avoir juré de prendre une vengeance terrible de l'aſſaſſinat de leur chef. Des conſeils ſanguinaires de *Catherine de Médicis*, de ſa dangereuſe éloquence qui ſut perſuader *Charles IX*, il réſulta l'affreuſe exécution qui ſe fit vers minuit du dimanche 24 d'août, fête

1572. de *S. Barthelemi*, que je ne détaillerai point ici; on la trouve par-tout.

La préſomptueuſe confiance de l'*Amiral* le conduiſit à la mort. Jamais aucun grand capitaine n'eut une ſi haute opinion de lui-même : il préſumoit tout de ſes ruſes, tant de politique que de guerre; de ſon adreſſe, de ſon éloquence pour perſuader, de ſa pénétration, à laquelle il croyoit que rien n'échappoit. Cette vanité inſupportable, même à ſes partiſans, déparoit les qualités éminentes de ſon eſprit & de ſon ame. Souvent on lui

Davila, t. 1, p. 321. 1572. entendoit dire : *Que ni Alexandre-le-Grand, ni Jules-Céſar, ne ſe pouvoient comparer à lui; qu'ils avoient eu l'un & l'autre la fortune toujours favorable; mais que pour lui, ayant, à la honte de ſon mauvais deſtin, perdu quatre batailles,*

il en étoit toujours devenu plus redoutable à ses ennemis par sa valeur & par son adresse; qu'en un mot, lorsqu'on le croyoit réduit au point de chercher à sauver sa vie par la fuite, & de s'en aller comme un vagabond, courant par le monde, il avoit si bien su faire, que ses ennemis s'étoient vus dans la nécessité de lui accorder la paix, avec des conditions de vainqueur plutôt que de vaincu.

CHARLES IX.

Crillon avoit ignoré ce mystere d'iniquité; on l'estimoit trop pour le lui confier, & il étoit trop zélé pour ne pas gémir des malheurs que ce massacre alloit entraîner après lui. Avec sa franchise ordinaire, il osa le désapprouver, & dit assez haut, qu'en poussant les Huguenots à un tel excès de désespoir, on leur avoit fourni un juste sujet à une révolte.

Graveson.

La Cour pensoit autrement : elle croyoit avoir affoibli le parti du Calvinisme par le massacre de tant d'Huguenots, & par le meurtre de l'*Amiral*, leur chef & leur soutien. Le Roi tint un conseil où il fut résolu qu'on profi-

CHARLES IX.

eut cent cinquante hommes de tués, & plusieurs officiers.

La résistance des ennemis fit repentir plus d'une fois le duc d'*Anjou* d'avoir commis sa réputation par l'entreprise de ce siege, dont l'événement lui paroissoit douteux. Il étoit depuis six mois devant la Rochelle, & plus de vingt mille hommes y avoient déja péri, sans qu'on pût se glorifier d'aucun avantage. Mais ce qui le convainquit que les Huguenots n'étoient pas affoiblis autant qu'on l'avoit cru, fut la furieuse sortie qu'ils firent quelque temps après celle de février. Mille deux cens hommes attaquerent le camp, en même-temps qu'un pareil nombre de soldats de la garnison parut sur les murailles, d'où ils faisoient un feu terrible sur les assiégeans.

Le duc d'*Anjou* commanda un détachement pour soutenir cette attaque, qui se changea en un combat furieux. *Crillon* ne pouvant être tranquille spectateur d'une action où il croyoit servir utilement son Roi, & acquérir une nouvelle

velle gloire, ſans être commandé, mépriſant ſes bleſſures, courut volontairement au danger. Il ſe jette ſans ménagement où il voit que les ennemis prennent le deſſus, il fait changer la face des affaires; ſa réſolution & ſon intrépidité encouragent tous ceux qui en ſont les témoins; il porte enfin l'épouvante par-tout où il porte ſes pas. Il ſoutient & arrête preſque ſeul les efforts des ennemis, juſqu'à ce qu'accablé par le nombre, couvert de bleſſures & affoibli par la perte de ſon ſang, il tombe. Les Huguenots, qui le croient mort, croient en même-temps avoir abattu le plus fort ennemi du Calviniſme. Les Royaliſtes, empreſſés à ſauver le corps de *Crillon*, objet de leur amour & de leur admiration, l'enlevent promptement, pour dérober aux Huguenots l'honneur d'être les maîtres des reſtes précieux d'un tel adverſaire.

Brantome.

Si, dans ce vigoureux combat, les ennemis n'eurent aucun avantage, ils prouverent qu'ils étoient en état de ſe défendre. Le duc d'*Anjou*, perſuadé de cette

CHARLES IX.

vérité, perdit toute l'espérance du succès; il ne songeoit plus qu'à trouver un expédient pour se tirer, sans honte, de son entreprise, lorsque la fortune lui en présenta un spécieux prétexte. Il reçut la nouvelle de son élection au trône de Pologne, l'ordre exprès de se rendre à la Cour, & de terminer, à quelque prix que ce fût, le siege de la Rochelle. Le duc d'*Anjou*, à plus d'un titre, au comble de ses vœux, capitula avec les Rochellois à des conditions que les seules conjonctures pouvoient faire accorder à des sujets rebelles.

Le Laboureur, addition.

L'élévation du duc d'*Anjou* au trône de Pologne, fut une de ces mystérieuses négociations de *Catherine de Médicis*, dont peu de gens pénétrerent le secret. Les spéculatifs attribuoient à l'ambition son empressement pour obtenir cette couronne en faveur du duc d'*Anjou*; mais ceux qui croyoient mieux pénétrer les sentimens cachés de cette Princesse, regarderent comme un rafinement de sa politique, cette élévation. C'étoit, disoient-ils, pour effacer de l'esprit de

Charles IX, la prévention où il étoit que la Reine sa mere n'aimoit que le duc d'*Anjou*.

CHARLES IX.

Pendant qu'on étoit occupé au siege de la Rochelle, les Huguenots de Provence s'emparerent de plusieurs places, & pour tenir tout le Comtat bridé, ils résolurent de se saisir de *Menerbe*, d'où ils pourroient faire des courses jusqu'à *Avignon*. *Valavoire*, un des principaux Calvinistes de ce pays, y réussit par le ministere d'un Curé qui se porta à cette trahison. Ce traître sut si bien prendre ses mesures, qu'il rendit *Valavoire* maître de la ville. Il y mit une bonne garnison, & y laissa pour Commandant, le capitaine *Ferrier*, homme de tête & bon soldat.

Gaufridi histoire Provence.

Ferrier, aussi brutal que bon Huguenot, devint bientôt le tyran de *Menerbe*: il y commit les désordres les plus honteux; les lieux voisins étoient les victimes de ses incursions; il y faisoit des dégâts effroyables jusqu'aux portes d'Avignon. Claude Balbe-Berton, frere de celui dont j'écris la vie rempli des sen-

timens héréditaires à ceux de ſon nom, en ſortit avec les troupes deſtinées à arrêter les violences de ces brigands, pour tenter de reprendre Menerbe. Ferrier averti, en donna avis au ſeigneur de Monbrun, l'un des principaux chefs du parti calviniſte. Monbrun ſavoit que le courage & la capacité de Tadée de Baſchy égaloient ſa naiſſance. Il le choiſit pour ſecourir Menerbe, & lui donna cinq cens hommes d'infanterie & cinquante arquebuſiers. Baſchy ſe mit en marche; mais ayant appris que les Catholiques étoient à portée de le joindre, il ſe retira dans les bois juſqu'à la nuit, pendant laquelle il marcha avec tant de diligence, qu'au jour naiſſant il entra dans la place. Un ſecours ſi conſidérable releva le courage de Ferrier & de la garniſon. Les troupes de Baſchy étant repoſſées, il en fit trois corps, avec leſquels il alla brûler les bleds des aires voiſines, & répandre la terreur dans toute la campagne.

Ces déſordres déciderent enfin le ſiege de Menerbe. Baſchy, inſtruit de ce deſ-

fein, fort avec quatre cens cinquante maîtres & trois cens arquebufiers, qu'il cache, moitié dans un chemin creux qui bordoit la gauche, & moitié dans un petit bois qui fe trouvoit fur fa droite. Il étoit dans cette pofition lorfqu'il fut attaqué : auffi-tôt il fait mine de fe replier avec fa cavalerie. Berton, emporté par fon courage, le fuit; dans ce moment les arquebufiers embufqués font une décharge fi à propos, qu'aucun coup n'eft fans effet : Bafchy fe retourne en même-temps, & enveloppe de toutes parts les Catholiques étonnés. Le choc fut terrible : Berton qui étoit avec des troupes peu aguerries, fans expérience, compofées en partie de payfans timides & fans réfolution, tâche en vain de leur infpirer fon courage : il leur repréfente avec force, qu'ils n'ont d'autre efpoir de fauver leur vie, que dans leur vigoureufe défenfe; qu'il n'eft plus queftion de vaincre pour la gloire, mais de combattre pour échapper à une mort certaine.

En même-temps *Berton* donne l'exem-

CHARLES IX.

timens héréditaires à ceux de son n
en sortit avec les troupes destinées à
rêter les violences de ces brigands,
tenter de reprendre Menerbe. Fe
averti, en donna avis au seigneur de M
brun, l'un des principaux chefs du
calviniste. Monbrun savoit que le
rage & la capacité de Tadée de Ba
égaloient sa naissance. Il le choisit
secourir Menerbe, & lui donna
cens hommes d'infanterie & cinqu
arquebusiers. Baschy se mit en mar
mais ayant appris que les Catholi
étoient à portée de le joindre, il se
tira dans les bois jusqu'à la nuit,
dant laquelle il marcha avec tant de
gence, qu'au jour naissant il entra
la place. Un secours si considérable
va le courage de Ferrier & de la ga
son. Les troupes de Baschy étant re
sées, il en fit trois corps, avec lesque
alla brûler les bleds des aires voisi
& répandre la terreur dans toute la c
pagne.

Ces désordres déciderent enfin le
de Menerbe. Baschy, instruit de ce

fort avec quatre cens cinquante CHARLES IX.
s & trois cens arquebusiers, qu'il
, moitié dans un chemin creux qui
it la gauche, & moitié dans un
bois qui se trouvoit sur sa droite.
it dans cette position lorsqu'il fut
é : aussi-tôt il fait mine de se re-
avec sa cavalerie. Berton, emporté
courage, le suit; dans ce mo-
les arquebusiers embusqués font
décharge si à propos, qu'aucun coup
sans effet : Paschy se retourne en
temps, & enveloppe de toutes
les Catholiques étonnés. Le choc
[illegible] : Berton qui étoit avec des
peu aguerries, sans expérience,
en partie de paysans timides
[illegible], tâche en vain de leur
[illegible] courage : il leur représente
[illegible], qu'ils n'ont d'autre espoir de
[illegible], que dans leur vigou-
[illegible] : qu'il n'est plus question
[illegible] pour la gloire, mais de com-
[illegible] échapper à une mort cer-
[illegible]

[illegible]-temps *Berton* donne l'exem-

CHARLES IX.

timens héréditaires à ceux de l
en sortit avec les troupes destin
rêter les violences de ces briga
tenter de reprendre Menerb
averti, en donna avis au seigneu
brun, l'un des principaux chef
calviniste. Monbrun savoit qu
rage & la capacité de Tadée
égaloient sa naissance. Il le ch
secourir Menerbe, & lui do
cens hommes d'infanterie &
arquebusiers. Baschy se mit en
mais ayant appris que les C
étoient à portée de le joindre
tira dans les bois jusqu'à la n
dant laquelle il marcha avec ta
gence, qu'au jour naissant il e
la place. Un secours si considé
va le courage de Ferrier & de
son. Les troupes de Baschy ét
sées, il en fit trois corps, avec
alla brûler les bleds des aires
& répandre la terreur dans tou
pagne.

Ces désordres déciderent en
de Menerbe. Baschy, instruit

, fort avec quatre cens cinquante
es & trois cens arquebusiers, qu'il
t, moitié dans un chemin creux qui
it la gauche, & moitié dans un
bois qui se trouvoit sur sa droite.
t dans cette position lorsqu'il fut
é : aussi-tôt il fait mine de se re-
vec sa cavalerie. Berton, emporté
courage, le suit; dans ce mo-
les arquebusiers embusqués font
charge si à propos, qu'aucun coup
ns effet : Baschy se retourne en
temps, & enveloppe de toutes
s Catholiques étonnés. Le choc
ible : Berton qui étoit avec des
peu aguerries, sans expérience,
ées en partie de paysans timides
résolution, tâche en vain de leur
son courage : il leur représente
nce, qu'ils n'ont d'autre espoir de
leur vie, que dans leur vigou-
défense : qu'il n'est plus question
ttre pour la gloire, mais de com-
e pour échapper à une mort cer-
e.
En même-temps Berton donne l'exem-

ple, fait la fonction de commandant, d'officier & de soldat. Il se jette au milieu des ennemis, qui, ne le voyant soutenu que d'hommes effrayés & prêts à fuir, l'entourent. Alors, son intrépidité excitée encore par son désespoir, ne lui sert qu'à trouver la mort.

Telle fut la fin du combat, tout prit la fuite. *Baschi* poursuit ces malheureux fuyards jusqu'aux portes d'*Avignon*, où il jette une telle épouvante, qu'on lui paye une contribution considérable pour le faire retirer.

Cette victoire assura *Menerbe* au parti huguenot, qui devint plus fort que jamais par les avantages remportés dans quelques provinces, & par l'éloignement du duc d'*Anjou*.

Ce Prince voyoit la nécessité de s'éloigner avec un regret violent, les Médecins l'avoient assuré que le Roi ne pouvoit encore aller bien loin; en effet sa santé s'affoiblissoit tous les jours.

Le duc d'*Anjou*, en partant pour aller prendre possession d'une couronne, craignoit qu'elle ne lui coûtât la premiere

du monde, par le parti que pouvoit se faire dans l'Etat le duc d'*Alençon*. De plus, le duc d'*Anjou* ne pouvoit penser, sans une douleur accablante, qu'il s'éloignoit, peut-être pour jamais, de la princesse de *Condé*, dont la vertueuse résistance aux empressemens de ce Prince, irritoit l'amour.

CHARLES IX.

Le duc d'*Anjou* trouvoit tous les jours de nouveaux prétextes pour rester à la Cour. Le Roi blessé de ces retardemens, qui peut-être lui donnoient occasion de penser que son frere fondoit sur sa mauvaise santé, l'espoir de lui succéder bientôt, dit un jour à *Catherine* en présence du duc d'*Anjou* : il faut, Madame, que mon frere ou moi partions pour la Pologne ; déterminez-le. Puis regardant avec fierté le duc d'*Anjou*, il ajouta : C'est votre Roi qui vous ordonne de partir, & qui veut être obéi.

L'ambition de la Reine fut confondue & allarmée du ton d'autorité que *Charles IX* venoit de prendre avec elle; il lui fit sentir qu'elle ne devoit plus espérer de trouver en lui cette docilité

CHARLES IX.

dont elle avoit tant de fois abusé, & combien elle devoit ménager cet esprit révolté.

Le départ de ce fils si chéri fut sans remise; l'amour de gouverner fit taire sa tendresse pour lui; elle composa la Cour de ce nouveau Monarque, des personnes qu'elle crut les plus capables de lui faire honneur & de soutenir ses intérêts en cas d'une révolution. *Crillon* fut celui qu'elle regarda comme le plus ferme & le plus solide appui qu'elle pût donner à la fortune de son fils. Elle attendoit tout de l'expérience, de la conduite, de la prudence & des sages conseils du brave *Crillon*.

1573. Le roi de Pologne partit le 29 de novembre, & prit sa route par l'Allemagne. Ce Prince essuya à *Heidelberg*, tous les désagrémens que l'Electeur Palatin put imaginer. C'étoit le plus zélé partisan du Calvinisme; peu content de donner au roi de Pologne les mortifications les plus ameres, il essaya de jetter dans son ame des terreurs de mort.

On avoit placé dans l'appartement qui

lui étoit destiné, un grand tableau représentant le *massacre de la Saint-Barthelemi*, où l'Amiral & les principaux Huguenots tués dans cette sanglante nuit étoient peints de grandeur naturelle.

CHAP. IX.

En entrant dans cet appartement, où d'abord l'Electeur conduisoit le roi de Pologne, il lui fit regarder ce tableau, en lui demandant avec un air sombre & un ton animé, s'il reconnoissoit le triste & funeste sujet qu'il représentoit. La question, le ton, le regard qui l'accompagnoient & le tableau, étonnerent le roi de Pologne; malgré le pouvoir que l'habitude de dissimuler lui donnoit sur lui-même, il fut un moment déconcerté; mais se remettant d'abord, il répondit : Je reconnois dans ce tableau, des sujets rebelles à leur Roi, & justement punis. *Crillon*, dont le caractere ferme ne se démentoit jamais, sentit une joie qui se manifesta sur son visage, en écoutant la courageuse réponse du roi de Pologne, qui lut avec plaisir dans les yeux de *Crillon*, la satisfaction qu'il avoit de sa repartie.

CHARLES IX.

Pendant le souper, le roi de Pologne ne fut servi que par des François échappés du massacre, & réfugiés chez l'Electeur Palatin. En servant ce Prince, ils portoient sur leurs visages quelque chose de funeste; ils affectoient de se parler à l'oreille, en regardant le Prince François & les Seigneurs de sa Cour, comme s'ils eussent médité de saisir l'occasion de répandre un sang qui en avoit tant coûté aux Calvinistes.

Le roi de Pologne ne pouvoit se déguiser l'insolence des réfugiés, l'indécente réception de l'Electeur, & le danger où il étoit d'être insulté par tous les François rebelles qui l'entouroient, & dont la ville de *Heidelberg* étoit remplie; mais son sang froid, son maintien assuré, ainsi que celui de tous ceux de sa suite, son air fier & majestueux qui ne sentoit en rien la crainte, continrent les réfugiés dans le respect.

Bening.

Ce ne fut pas la seule mortification que le roi de Pologne eut à essuyer sur sa route. Dans une ville d'Allemagne, pour un sujet que l'histoire a affecté de

taire, on arrêta un des favoris de ce Prince, dont il ne put obtenir la liberté, quelque pressantes que fussent ses instances. Le chagrin qu'il en témoigna, fit prendre à *Crillon* la résolution de le lui faire oublier, ainsi que l'offense, en enlevant le prisonnier : l'exécution suivit le projet.

CHARL IX.

Crillon rassemble ceux qu'il juge les plus capables de soutenir avec lui son entreprise, il rebrousse chemin avec sa troupe d'élite, il entre dans la ville, va droit à la prison, l'enfonce, & en présence de ceux que son intrépidité étonne, & que ses regards menaçans intimident, il prend le prisonnier, le fait monter à cheval, & traverse la ville comme en triomphe, suivi de sa troupe, dont l'air déterminé fait trembler & fuir tout ce qu'elle rencontre.

Pendant que ceci se passoit, le roi de Pologne instruit de la téméraire entreprise de *Crillon*, en attendoit l'événement avec une impatience égale à la crainte où il étoit, qu'en voulant lui rendre un favori, il ne lui en fît perdre

CHARLES IX.

deux, & peut-être une partie de ceux qu'il avoit déterminés à le ſuivre ; ce Prince étoit dans cette perplexité, lorſqu'il vit paroître *Crillon*, qui lui ramenoit le priſonnier.

Varillas, Graveſon.

Cette hardie entrepriſe & le ſuccès qui la ſuivit, donnerent de nouvelles forces à la jalouſe envie de *Buſſi*, qui, irrité encore par les louanges que le roi de Pologne donnoit à la valeur audacieuſe de *Crillon*, ſortit de la chambre du Roi, en lançant ſur *Crillon* un regard qui étoit un défi, & que *Crillon*, vif & fougueux, entendit ; de ce moment, il ne fut plus occupé qu'à trouver celui de ſe battre avec lui.

Le lendemain le Roi arriva dans une ville où il devoit ſéjourner quelques jours. Dès le premier, *Buſſi*, qui ſe piquoit d'être auſſi bon buveur que brave, excita la curioſité de pluſieurs gentilshommes Saxons, qui, à deſſein de l'enivrer, l'inviterent à un repas magnifique. Vers la fin, *Buſſi* ſentit le projet, & s'en croyant offenſé, il leur en fait des reproches en termes peu meſurés, tombe ſur

eux l'épée à la main & en blesse plusieurs.

On court au bruit, on voit *Bussi*, non qui se défend, mais qui attaque des hommes que le vin a presque mis hors de combat, & *Bussi* lui-même n'étant pas de sang froid; le nombre l'accable, il est arrêté & conduit en prison. Dès le lendemain on lui fait son procès, on le juge digne de mort, comme querelleur, aggresseur, & même assassin. *Crillon* apprend le danger où se trouve *Bussi*; dans ce moment il oublie qu'ils sont ennemis, il ne voit plus que *Bussi*, qui, par sa bravoure, fait honneur aux François, & qui lui doit raison du défi muet qu'il lui a fait par un regard insolent, dans la chambre du roi de Pologne; il pense que c'est à lui que *Bussi* doit son sang les armes à la main, & qu'il seroit honteux pour la noblesse Françoise, qu'un homme tel que *Bussi* pérît ignominieusement; que c'étoit même insulter le roi de Pologne, que d'en user avec cette rigueur, lorsque *Bussi* avoit l'honneur d'être à sa suite. Pressé de ces différens

mouvemens, *Crillon* sollicite, persuade, trouve des amis qui le secondent : enfin il obtient la liberté de *Bussi*.

Bussi confondu de l'action généreuse de *Crillon*, en étoit encore dans l'étonnement, lorsqu'il vit entrer chez lui un gentilhomme qui lui dit que *Crillon* vouloit se battre avec lui ; & que c'étoit dans ce dessein qu'il venoit de lui rendre un service dont il le dispensoit de la reconnoissance.

Bussi, sans craindre qu'on le soupçonnât de refuser un combat faute de courage, répondit au gentilhomme qu'il seroit blâmé de tous les honnêtes gens, qu'il se déshonoreroit si jamais il tiroit l'épée contre un homme qui venoit de lui sauver la vie ; & sur le champ il monte à cheval, il entre chez *Crillon* après avoit laissé son épée à l'arçon de sa selle, il s'approche de lui avec un air ouvert, & lui dit : Je vous dois la vie, je viens vous en témoigner une reconnoissance qui me la fera toujours sacrifier pour vous ; en disant ces mots, *Bussi* s'avance pour embrasser *Crillon* ; mais *Crillon*,

le plus vrai des hommes, refuſe ſes embraſſemens, en lui déclarant qu'il n'a voulu lui conſerver la vie que pour le ſauver d'une mort indigne d'un homme d'honneur, chez qui le vin a ſeul cauſé l'égarement, & que pour la lui arracher, en expoſant la ſienne, dans un combat qu'il exige de lui pour lui prouver ſa reconnoiſſance.

Buſſi étonné, confondu & déſeſpéré de la réſolution de *Crillon*, reſte un moment interdit & muet : puis revenant à lui-même, il lui demande s'il ne lui a ſauvé la vie que pour le rendre aux yeux de tout le monde un monſtre d'ingratitude, indigne de ſa générosité : que lui, *Buſſi*, payeroit trop le ſervice qu'il lui a rendu, ſi jamais il meſuroit ſon épée avec celle de ſon bienfaiteur; qu'il étoit ſi perſuadé de cette vérité, qu'il ne croiroit pas même ſon honneur compromis en ſouffrant de lui une injure ſans en tirer vengeance.

Ce diſcours prononcé avec le ton d'un homme pénétré de douleur & de reconnoiſſance, déſarma *Crillon*, dont la ré-

CHARLES IX.

ponse fut de présenter la main à *Bussi*, qui, avec les yeux mouillés, la serra tendrement. Alors ces deux hommes illustres s'embrasserent & se jurerent une amitié éternelle, & dont *Crillon* donna plus d'une fois à *Bussi* des preuves.

1574. Le duc d'*Anjou* fut reçu en Pologne avec les démonstrations d'une joie universelle; la cérémonie de son couronnement se fit avec une pompeuse magnificence. On lisoit sur le front des Polonois, la haute opinion qu'ils avoient du mérite du Prince François : *Henri* la soutint d'abord par son affabilité, par ses libéralités & par des manieres qui lui gagnerent tous les cœurs; mais cet avantage dura peu.

Les Polonois, qui n'étoient pas alors ce qu'ils sont aujourd'hui, lui donnerent des dégoûts & des sujets de mécontentement, qui, joints au regret qui le dévoroit tout bas d'avoir quitté la Cour de France, firent disparoître de dessus son visage cette sérénité qui les avoit charmés. Ils ne tarderent pas aussi à être blessés des témoignages d'estime & d'a-

mitié que ce Prince donnoit à ceux de ſa nation; comme ſi en quittant ſa patrie, on ſe dépouilloit du penchant que la nature imprime pour elle.

CHARLES IX.

Le roi de Pologne épuiſoit en vain ſes tréſors; ceux mêmes ſur qui tomboient ſes libéralités, ne croyoient pas leur mérite aſſez récompenſé. L'attention de ce Prince à ne donner les charges de la Cour & du Royaume qu'à ceux qu'on lui aſſuroit en être les plus dignes, ne put empêcher qu'il ne fît des mécontens.





LIVRE TROISIÉME.

CHARLES IX.

Varillas, vie d'Henri III.

TANDIS que ce Monarque éprouvoit que l'ennui, les soucis, les chagrins & les dégoûts savent se faire jour pour arriver jusqu'au trône, *Charles IX*, son frere, traînoit ses jours dans la langueur; dès le mois d'octobre il avoit été attaqué d'un mal de poitrine accompagné d'une fiévre qui le minoit doucement: les Médecins lui défendirent l'usage des femmes, mais sa passion pour la belle *Touchet* lui fit oublier leur défense: il mourut le 30 de mai à Vincennes, après avoir ordonné qu'on rappellât le roi de Pologne pour regner après lui comme son légitime successeur.

HENRI III.

1574.

Cette nouvelle arriva en Pologne vers le 15 juin: la couronne de France consola promptement *Henri* de la mort de *Charles IX*; & le plaisir de revoir la princesse de *Condé* le sollicitoit ardemment de quitter la Pologne. Il en sortit

de nuit, & gagna avec précipitation la route de l'Allemagne, ensuite il prit celle des Etats de Venise. La République lui rendit tous les honneurs dus au premier Roi du monde; elle lui procura, & à tous ceux de sa Cour, tous les plaisirs qui pouvoient prouver à ce Prince son respect pour sa personne, & son attachement pour la France.

Bening. Bouclier d'hon.

Crillon y reçut les plus flatteuses marques de distinction. Le Sénat encore tout rempli de l'idée des grandes actions qu'il avoit faites à *Lépante*, se ressouvint aussi qu'un Louis de *Berton* avoit été admis au nombre des nobles citoyens de Venise, plus d'un siecle & demi avant, & lui rendit les mêmes honneurs.

Lorsque le brave *Crillon* étoit à Malthe, il y connut le chevalier de *Dinteville*. Son caractere de droiture & de fermeté lui donna plusieurs occasions de l'estimer. L'estime menoit promptement le chevalier de *Crillon* à l'amitié : il disoit ordinairement que celui qui avoit le plus de mérite étoit de droit son meilleur ami. Le chevalier de *Dinteville* acquit

HENRI III.

ce droit à la bataille de Lépante; il y fit des prodiges de valeur en secondant celle de *Crillon*.

La joie de ces deux Chevaliers fut extrême en se retrouvant à Venise; elle se manifesta dans leurs tendres embrassemens. *Crillon* vouloit se procurer la douceur de vivre avec un ami, dont il estimoit la franchise, le caractere vertueux & la valeur: pressé de ce désir, il détermina le chevalier de *Dinteville*, qui servoit dans les troupes Vénitiennes, à s'attacher au service de France. Il le présenta à *Henri III*, en répondant à ce Prince de son zele, de sa fidélité & de son courage. La confiance dont le Roi l'honoroit, fut pour ce Prince le garant de son ami, à qui il donna une compagnie de cinquante hommes d'armes. Il ne démentit jamais l'opinion que *Crillon* avoit donnée de lui à *Henri III*. Ces deux généreux amis furent liés d'une amitié que rien n'altéra jamais. *Dinteville* obtenoit toujours de servir dans les armées où étoit *Crillon*, & excité par son exemple, il affrontoit tous les dangers.

Les *Dinteville* étoient *Jaucourt :* le chef d'une branche de cette maiſon, en 1255, épouſa l'héritiere de *Dinteville*, à condition qu'il en porteroit le nom ; mais il conſerva les armes de *Jaucourt.* Un Jacques de *Jaucourt Dinteville* fut grand-veneur de *Louis*, duc d'*Orléans :* en cette qualité il aſſiſta au pas d'armes tenu au château de *Jaudricourt* le 16 ſeptembre 1493. Ce Prince parvenu à la couronne, lui donna la charge de grand-veneur de France, qu'il exerça jusqu'à ſa mort. Le baron *Dinteville* fut lieutenant-général au gouvernement de Champagne & de Brie, par lettres-patentes du 20 décembre 1579. Il avoit une compagnie de cinquante hommes d'armes, & fut fait chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit en 1583. Ainſi les *Dinteville*, dont il eſt tant parlé dans l'Hiſtoire, ſont *Jaucourt* dans leur origine.

Pere An ſelme, ar des Chev. d S. Eſprit & des Grand Veneurs d France.

Joachim de *Jaucourt*, baron de *Dinteville*, étoit à la Cour de France lorſque le chevalier *Dinteville* y arriva. Il témoigna avec vivacité au chevalier de *Crillon*, la ſatisfaction qu'il reſſentoit

HENRI III.

du ſervice qu'il avoit rendu à ſon petit-neveu, en le détachant des Vénitiens, pour l'attacher à la France.

De Veniſe, où le Roi fit quelque ſéjour, il ſe rendit à Turin. Son approche allarma le maréchal *Damville*, qui s'étoit joint aux Religionnaires & aux Catholiques mécontens. Il engagea le duc de *Savoye* à le juſtifier auprès du Roi, qui, prévenu contre *Damville*, demandoit au duc de *Savoye* de le faire arrêter, & de le lui livrer. *Damville* averti ſe retira avec précipitation [illegible] ſon gouvernement de Languedoc, où il manda les Religionnaires pour prendre avec eux des meſures propres à ſe ſoutenir contre la Cour.

Le vicomte de *Paulin*, avec ſa compagnie de gendarmes, & le vicomte de *Saint-Amand*, à la tête de ſix cens hommes, allerent le joindre à Montpellier. Dès que le maréchal de *Damville* eut reçu ce ſecours, il alla ſe ſaiſir d'*Aigues-Mortes*, prit quelques autres petites places, & fit pluſieurs hoſtilités, qui le rendirent encore plus odieux au Roi,

La Reine alla au-devant de ſon fils ſur les frontieres de Savoye. Ils ſe donnerent de mutuelles marques de tendreſſe; elles n'étoient pas auſſi ſinceres chez *Henri* que celles de *Catherine*, dont il étoit adoré; mais il connoiſſoit cette Princeſſe ambitieuſe, chez qui tout cédoit à l'amour d'une domination deſpotique, & *Henri* vouloit regner. Il fit dans ce moment uſage des armes dont *Catherine* l'avoit ſi bien armé, en l'inſtruiſant dans l'art de la plus adroite diſſimulation. Il lui proteſta qu'il ne vouloit ſe conduire que par ſes lumieres, & lui laiſſer la principale part au gouvernement: promeſſes qui flattoient la Reine dans l'endroit le plus ſenſible de ſon cœur.

Lorſque *Henri III* fut arrivé à Lyon, *Catherine* lui préſenta ſon frere le duc d'*Alençon*, & le roi de Navarre, que de ſa propre autorité elle avoit fait ſortir de Vincennes, où *Charles IX* les retenoit. *Henri III* les reçut, non comme frere & beau-frere, mais comme leur Roi, en leur faiſant ſentir le danger

HENRI III. qu'il y auroit pour eux d'écouter des confeils qui feroient contre fon fervice & contre leur devoir.

Varillas. Jamais on ne vit une Cour fi nombreufe & fi brillante que celle du Roi à Lyon. Chacun y étoit dans l'attente des changemens dont chaque Seigneur fe flattoit en particulier de profiter. *Henri III* n'en fit aucun de confidérable : il voulut faire honneur à la mémoire de *Charles IX*, & au choix de la Reine fa mere. Il fit feulement deux maréchaux de France, *Blaife de Montluc* & *Bellegarde*, & donna à *Crillon* le gouvernement de Boulogne & du Boulonnois ; il le fit en même-tems meftre-de-camp d'un régiment vacant par la démiffion de Duguaft Beranger (*a*). Ce régiment porta le nom de *Crillon* jufqu'en 1579, qu'il fut licencié à Rouen.

Bientôt dans *Henri III* on ne reconnut plus le duc d'*Anjou* : non-feulement il ceffa d'avoir cette noble ambition de foutenir la brillante réputation

(*a*) Sa commiffion eft du 10 février 1575.

qu'il

qu'il s'étoit acquise par ses glorieux exploits, mais il la ternit en laissant flétrir les lauriers qu'il avoit moissonnés dans sa jeunesse, pour se livrer à un loisir voluptueux & à la débauche : alors il se fit un changement total dans son caractere. Il fut timide, soupçonneux, irrésolu, défiant, fourbe, artificieux. Il se livra au plus infâme libertinage : il avoit fait une étude particuliere du Machiavelisme, il regloit sa politique sur ses maximes, & par une suite de ce systême, il essayoit de cacher ses vices sous le masque de la dévotion. Dans sa jeunesse il eut du goût pour les nouvelles opinions, qu'il abandonna pour s'attacher à la Religion catholique, dont il fut toujours le ferme défenseur. Beaucoup prétendent que des motifs seuls de politique furent les secrets ressorts de toutes ses démarches.

Mémoir de la rein Marguerite

Rien n'est plus exposé à la corruption que le cœur d'un jeune Monarque : tous les objets dont il est environné, cherchent à le surprendre, lui tendent des piéges difficiles à éviter. Il ne sauroit

HENRI III.

trop se roidir contre les penchans qui le portent à la dissipation, aux plaisirs, à la volupté, tous ennemis des soins, de l'application & des devoirs que prescrit le poids d'une couronne. Chacun étudie l'endroit foible de l'ame du prince, & on l'attaque de ce côté. Les favoris & la flatterie doivent lui être également suspects : il n'a pas moins à craindre les artifices des uns, que les charmes de l'autre. *Henri III* fut en butte à tous les deux ; il leur prêta une oreille complaisante. Les courtisans favoris s'emparerent de son esprit, ils devinrent le canal des graces, des charges & des dignités de la Cour : conduite qui le déshonora, qui le chargea de la haine publique. L'homme digne de regner disparut en lui, il ne resta que le prince foible, livré aux voluptés, amolli par elles, & incapable d'aucune affaire. Les intrigues amoureuses faisoient seules le sujet des entretiens avec ses favoris. Dans ces honteux amusemens il oublioit sa dignité, & les devoirs qu'elle exigeoit de lui.

L'affliction qu'en ressentoit le brave *Crillon*, son caractere vrai & hardi lui firent oser représenter à *Henri*, sans aucuns ménagemens, que ceux qu'il aimoit le mieux, étoient ses plus cruels ennemis, qui lui faisoient oublier de suivre les brillantes & glorieuses routes que s'étoit ouvertes le grand duc d'*Anjou*. HENRI II.

L'estime universelle que le vertueux *Crillon* forçoit d'avoir pour lui, le sauva d'une disgrace qui suit ordinairement une pareille preuve de zele. Son discours fut écouté sans colere, mais oublié aussi-tôt qu'entendu. Il ne retira d'autre fruit de sa noble hardiesse, que la haine des favoris, qui le regarderent comme un sévere & dangereux censeur.

Dès que *Henri* fut arrivé à Lyon, toutes les femmes capables de plaire, mirent en œuvre tous leurs charmes pour séduire son cœur; mais elles le trouverent défendu par l'image de la princesse de *Condé*, éternel objet de ses pensées & de ses desirs; il envoyoit à Paris couriers sur couriers pour rendre à cette

Varillas, v. d'Henri II.

Princesse des lettres qui l'assuroient que HENRI III. son amour étoit plus violent que jamais: il se flattoit que le Monarque seroit plus favorablement écouté que le duc d'*Anjou*. La conduite de la princesse de *Condé* l'instruisit du contraire. Désespéré d'une vertu qui le laissoit sans espoir, ce Prince prit la résolution de lui proposer un moyen légitime de la posséder; il crut l'avoir trouvé dans le projet d'employer son autorité pour faire rompre le mariage de cette Princesse, qui n'avoit point eu d'enfans du prince de *Condé*.

Cet expédient trouvé, le Roi dépêcha un courier pour en instruire la princesse de *Condé*. Sa lettre lui, demandoit son aveu pour la cassation de son mariage, qui lui donneroit la liberté de la placer sur le Trône. Cette lettre fut interceptée par la Reine, qui croyoit pouvoir tout oser; l'amour du Roi pour la princesse de *Condé* l'inquiétoit; elle appréhendoit qu'elle ne prît trop de pouvoir sur l'esprit du Roi.

Quelle fut sa surprise! Quel fut son effroi, en voyant dans la lettre de son

fils le projet déterminé de placer ſa couronne ſur la tête de la princeſſe de *Condé !* Dans ce moment ſon ardente ambition lui montra ſon autorité anéantie, ſon aſcendant ſur le Roi perdu par celui que l'amour alloit donner à une Princeſſe, dont elle redoutoit le caractere ferme, audacieux, & qui bientôt voudroit jouir de l'honneur d'avoir part au gouvernement de l'Etat.

Catherine ſentoit la néceſſité de choiſir promptement une Reine, qui en donnant des Princes à la France, la garantiroit des troubles & des guerres civiles, qu'on prévoyoit être inévitables ſi le Roi mouroit ſans enfans. Mais ce n'étoit pas une Reine capable d'inſpirer à *Henri* le déſir d'enlever de ſes mains les rênes du Royaume, de réveiller chez lui l'amour de la gloire, enfin de l'arracher à une vie molle & pareſſeuſe, à laquelle *Catherine* comptoit toujours devoir ſon autorité.

La Reine n'avoit pas beſoin de ſi preſſans motifs, bientôt elle fut déterminée à ne rien reſpecter pour traverſer, &

même pour renverſer un projet dont elle voyoit que l'exécution alloit pour ainſi dire, la faire diſparoître. Elle penſa d'abord à mettre dans ſes intérêts le duc de *Guiſe*, à qui elle avoit à reprocher d'avoir allumé dans le cœur du Roi l'amour qui lui faiſoit deſirer de mettre la princeſſe de *Condé* ſur le Trône.

Le duc de *Guiſe*, auſſi ambitieux que *Catherine*, qui redoutoit comme elle une Reine trop digne de l'être, ſe prêta aux vues de cette Princeſſe. Il employa eſprit & adreſſe pour détruire ſon ouvrage ; mais la vertueuſe princeſſe de *Condé*, par ſa réſiſtance, avoit trop bien tiſſu ce lien pour être rompu, ni par le duc de *Guiſe*, ni par tous ceux que la Reine avoit engagés d'y travailler.

La paſſion de *Henri* irritée par les obſtacles, il fut encore plus déterminé à ſuivre ſon projet : la Reine en inſtruiſit le prince de *Condé* ; elle lui envoya la lettre du Roi, ne doutant pas que ce Prince amoureux de ſa femme ne la rappellât promptement auprès de lui. Mais le prince de *Condé* convaincu de la va-

lidité de ſon mariage, & de la vertu de HENRI I.
la Princeſſe, ne fut pas plus effrayé de l'avis, qu'empreſſé à exiger de ſa femme de quitter la Cour, où il convenoit pour ſes intérêts qu'elle reſtât.

En même-tems que *Catherine* employoit différens moyens pour combattre & vaincre la paſſion du Roi, elle lui fit repréſenter dans un Conſeil, que le bien & la tranquillité du Royaume demandoient une Reine qui lui donnât des ſucceſſeurs. On propoſa la ſœur du roi de *Suede*, qui paſſoit pour la plus belle Princeſſe de l'Europe. Le Roi reconnut dans cette propoſition l'artifice de ſa mere ; élevé par elle, il parut goûter les raiſons que le Conſeil lui expoſoit. Pour mieux tromper la Reine, il envoya un ambaſſadeur à *Stokolm* pour demander en ſon nom la princeſſe de *Suede*.

A cette démarche la Reine crut ſon triomphe certain ; mais elle retomba bientôt dans ſes allarmes, lorſqu'inſtruite par ſes agens ſecrets, elle ne put douter que le Roi ne travaillât ſous main

HENRI III. à faire rompre le mariage de la princesse de *Condé*, & qu'elle vit que ce Prince faisoit tout disposer pour quitter Lyon, & faire son entrée dans Paris.

Son empressement pour y arriver eut une cause terrible de ralentissement. Il apprit la mort prompte & violente de la princesse de *Condé*. Dans ce moment il ne put se refuser aux soupçons que le caractere de *Catherine* lui fit naître; & son désespoir ne lui permit pas de les reprocher. Sa douleur égala son amour, & fit craindre qu'il n'y succombât; mais le tems fit ce qu'il fera toujours; il consola *Henri*, qui consentit à épouser la la princesse de *Vaudemont*. La cérémonie s'en fit à Rheims, deux jours après celle du sacre de ce Prince.

Varillas. Envier & février 1575. Le mariage du Roi avec la princesse de *Vaudemont*, jetta un nouvel éclat sur l'illustre maison de *Mouy* (*a*), qui déja avoit eu l'honneur de s'allier deux fois avec celle de France. Une héritiere

(*a*) On écrit également Mouy & Moy, c'est toujours le même nom & la même maison.

HENRI I

de la branche aînée de *Mouy*, veuve d'un duc de *Joyeuse*, épousa en secondes nôces *Henri de Lorraine*, prince de *Chaligny*, frere de la Reine. Il fut stipulé par le contrat que les enfans qui naîtroient de ce mariage, porteroient le nom & les armes de la maison de *Mouy*.

Henri III n'avoit que vingt-quatre ans lorsqu'il parvint à la couronne. Peu de Princes sont montés sur le Trône à cet âge avec une aussi brillante réputation. Ses victoires lui avoient acquis l'estime de toute l'Europe, & en le faisant tendrement aimer des Catholiques, elles l'avoient rendu redoutable aux Huguenots. Il avoit montré de la valeur, de la fermeté, & une conduite plus prudente & plus sûre dans ses desseins qu'on ne devoit l'attendre de sa jeunesse.

Si *Henri* eût soutenu cette réputation, s'il eût fait cesser les guerres civiles par une paix sincere & solide, il eût joui des avantages que procure aux Souverains le bonheur de leurs sujets; objet que les Rois ne doivent jamais perdre

de vue, objet qui fait leur gloire en fai-
HENRI III. ſant la félicité des peuples.

Que de facilité *Henri* eût trouvée chez les Calviniſtes, pour arriver à cette paix dont ils avoient autant de beſoin que les Catholiques! Les Calviniſtes auroient relâché de leurs anciennes prétentions; ils s'étoient déja diſpoſés à mériter l'indulgence & les bontés du Roi par leur ſoumiſſion; mais ce Prince par une conduite indigne de ce qu'on attendoit de lui, en ceſſant de ſe faire craindre, releva le courage abattu des Calviniſtes, & enhardit leur audace. Révoltés de le voir livré à ſes favoris, qu'on nomma
Varillas. *Mignons*, de le voir s'abandonner ſans pudeur à des plaiſirs honteux, ils ceſſerent de le craindre, le mépriſerent, vinrent enfin à le haïr.

Tout le regne d'*Henri III* fut un contraſte perpétuel de diſſolution & de pratiques de piété, de parties de débauche & d'exercices de dévotion. Dépouillé du maintien & des ſentimens attachés à ſa ſuprême dignité, il l'oublioit avec indécence au milieu de ſes *Mignons*.

Les courtisans, singes du Souverain, donnerent dans un libertinage qui fit disparoître la galanterie, & avec elle le mystere, les précautions, la décence & l'estime, qui devroient toujours être de moitié avec l'amour : les intrigues de la Cour & de la ville faisoient les entretiens familiers du Roi avec ses *Mignons*. Les railleries qui en résultoient donnoient fréquemment occasion à des combats, qui quelquefois coûtoient la vie à des hommes faits pour la rendre utile à l'*Etat*.

La prudence de la Reine, son estime particuliere pour *Crillon*, le besoin qu'on avoit de sa tête & de son bras, la crainte qu'il ne fût une victime immolée à une querelle entre lui & d'*Entragues*, firent mettre en œuvre à cette habile Princesse son adroite éloquence pour empêcher un combat, où peut-être ces deux grands hommes auroient péri.

D'*Entragues* étoit entiérement dévoué aux *Guise* : *Crillon*, toujours le même pour les intérêts du Roi, étoit brouillé avec eux : premiere disposition à se pi-

NRI III. quer facilement, & qui jettoit de la froideur entre ces deux favoris, l'un de *Guise*, l'autre de son Roi. Leur querelle intéressoit l'honneur de deux femmes de la Cour. Le Roi qui en fut instruit, leur envoya sur le champ *Rambouillet*, capitaine des gardes, pour leur défendre les voies de fait; en même-tems il chargea M. de *Nevers* & le maréchal de *Retz*, de les mettre d'accord; mais ils épuiserent en vain leurs raisonnemens pour leur prouver que le sujet de leur querelle n'entraînoit pas forcément un combat entre deux hommes dont la valeur étoit généralement reconnue, & que c'étoit se perdre par leur désobéissance aux ordres de leur Roi. Ce Prince, voyant leur obstination, fit agir des médiateurs de tous caracteres; Evêques, Maréchaux de France, Princes, amis; mais inutilement.

antome, ies Illus-, Cathe- de Médi-

La Reine alors prit le parti d'être elle-même médiatrice. Elle manda à *Crillon* & à d'*Entragues* de se rendre dans son cabinet. Là, elle exigea d'eux de se soumettre à sa décision, lorsqu'ils

l'auroient inſtruite au vrai de leur querelle. Tous deux témoignant une égale oppoſition à ſe rendre aux volontés de la Reine, cette Princeſſe ſentant ſon autorité compromiſe, renonça au ton de Souveraine qui veut être obéie, & prit celui de l'amie qui s'intéreſſe au ſort de deux perſonnes ſi dignes de toute ſon eſtime. Alors elle les pria de ne pas lui refuſer la gloire de réuſſir dans une entrepriſe où avoient échoué les Maréchaux de France, les Princes, le Roi même : elle ſut enfin ſe ſervir ſi heureuſement de ſon talent à perſuader, que *Crillon* & d'*Entragues* ſe rendirent.

HENRI II.

La Reine ſur le champ les fit embraſſer, en prenant leur parole, que leur réconciliation étoit d'auſſi bonne foi, que ſa reconnoiſſance du ſacrifice qu'ils lui faiſoient de leur reſſentiment étoit vive. Flattée de ce ſuccès, cette Princeſſe leur dit de la ſuivre chez le Roi. Je vous amene, lui dit-elle, deux amis qui ne veulent ſe ſervir de leur épée que pour le bien de l'Etat.

Je ſuis moins ſurpris que charmé,

HENRI III.

Madame, répondit *Henri*, du triomphe que vous remportez; il eſt l'effet du juſte pouvoir que vous donne ſur tous les eſprits la ſupériorité du vôtre. Puis, adreſſant la parole à *Crillon* & à d'*Entragues*, il ajouta, en ſouriant : Je vous pardonne votre opiniâtre réſiſtance à mes ordres, & vous loue de votre déférence aux volontés de ma mere. Nous devons tous trois la remercier d'un ſi heureux ſuccès.

Il auroit été à ſouhaiter que *Catherine* eût eu le même empreſſement pour pacifier les troubles de l'Etat; mais il eût été contraire à ſes vues. C'étoit en répandant des ſemences de jalouſie dans les partis, qu'elle ſe faiſoit rechercher des uns & des autres; c'étoit en faiſant naître dans le Royaume des ſujets de guerres civiles, qu'elle mettoit le Roi & le duc d'*Alençon* dans la néceſſité d'avoir recours à la fertilité de ſes expédiens, ou pour procurer la paix, ou pour continuer la guerre. Alors, ſelon l'intérêt de ſon ambition, elle ſacrifioit ſans ſcrupule la grandeur de

l'Etat, la tranquillité des peuples, le ſang de la nobleſſe, & la gloire de ſes enfans. Quelle Reine! Quelle mere! Quel caractere dangereux à tous les titres! On regarda à la Cour comme un effet de ſa rafinée politique l'évaſion du duc d'*Alençon* qui ſe retira à *Dreux*, ville de ſon appanage. Beaucoup de mécontens & d'Huguenots allerent l'y joindre, il en forma une armée.

Le 15 ſeptembre 1575

La fuite du duc d'*Alençon* étonna & allarma le Roi, il raſſembla auſſi-tôt des troupes, & en donna le commandement au duc de *Guiſe*. Dans la crainte que le parti du duc d'*Alençon* qui groſſiſſoit tous les jours ne devînt trop puiſſant, il pria la Reine ſa mere d'aller trouver ce Prince pour le porter à un accommodement. *Henri* exigeoit ce que *Catherine* deſiroit, & qu'elle vouloit paroître refuſer, pour mieux faire valoir le beſoin qu'il avoit de ſa préſence & de ſes conſeils. Perſonne ne doutoit que cette ambitieuſe Princeſſe, jalouſe & inquiéte du crédit que les *Mignons* prenoient ſur l'eſprit du Roi, & pour ſe rendre plus

HENRI III.

nécessaire que jamais, n'eût excité le duc d'*Alençon* à quitter la Cour.

Le duc de *Guise* qui s'étoit mis en campagne, trouva près de Château-Thierri un détachement que le Prince de *Condé* envoyoit au duc d'*Alençon*; il tomba sur lui, le défit. Cette victoire le fit regarder par les Catholiques comme le plus ferme appui de la Religion, ainsi que tous les Princes de cette auguste maison, qui toujours avoient combattu & exposé leur vie pour sa défense (*a*).

Le 10 octobre.

Mémoires de Peyrus.

Cet avantage rendit le duc d'*Alençon* plus docile à écouter les propositions que lui fit la Reine, d'une treve pour six mois, d'autant plus que les conseils de cette Princesse étoient les guides de sa conduite. Les conditions de cette treve furent aussi humiliantes pour les Catholiques, que glorieuses pour les Calvinistes. On leur accordoit tout ce

Treve entre le Roi & le duc d'Alençon, le 22 novembre 1575.

(*a*) Ce fut dans ce combat que le duc de *Guise* reçut à la joue une blessure qui lui laissa une cicatrice, laquelle lui fit donner le surnom de *balafré*; surnom dont il se faisoit beaucoup d'honneur.

qu'ils desiroient ; mais on espéroit diminuer tant d'avantages en faisant le traité de paix, auquel on alloit travailler.

HENRI III.

En même-tems qu'on étoit occupé à trouver les moyens d'appaiser les troubles qui regnoient dans le Royaume, l'évasion du roi de Navarre en excita de nouveaux. Ce Prince en avoit formé le projet avec le duc d'*Alençon*, à l'insu de la Reine ; mais retenu à la Cour par un tendre engagement, il fallut, pour l'en arracher, lui représenter fortement qu'une infinité d'yeux étoient ouverts sur sa conduite ; que craint & haï de *Catherine*, elle faisoit observer jusqu'à la moindre de ses démarches ; qu'enfin on conspiroit contre sa liberté. Beaucoup de gens de la Cour mécontens, sur-tout *Fervaques*, *Lavardin* & *Roquelaure*, lui promirent de le suivre, & de se saisir même de plusieurs places.

Evasion du roi de Navarre, à la fin de février 1576.

Par une inconséquence, & une variation de volonté si ordinaire aux hommes, à peine le roi de Navarre eut-il disparu, que *Fervaques* courut avertir *Henri III*, que *Roquelaure* & *Lavar-*

HENRI III. *din*, d'intelligence avec le roi de Navarre, lui avoient promis de le ſuivre, & de ſe rendre maîtres de pluſieurs places. Le Roi donna d'abord des ordres pour les faire arrêter, mais ils étoient déja partis. On ſoupçonna *Fervaques* de n'avoir averti le Roi qu'après leur départ, pour faire ſa cour, & paroître un ſujet fidele à ſon Roi, & zélé pour ſes intérêts, en lui donnant un avis qu'il ſavoit bien être inutile. Des envieux, ou des ennemis de *Fervaques* le perſuaderent à *Henri*, qui, dans ſa colere dit que *Fervaques* payeroit de ſa tête la trahiſon que cachoit ſon avis.

Daubigné, hiſt. univerſ. liv. 2. *Crillon* & pluſieurs courtiſans étoient au coucher du Roi, au moment qu'il jura la mort de *Fervaques*, en ajoutant que la vie de celui qui avertiroit ce traître, lui répondroit de ſa fuite. *Crillon* vit ſans étonnement la fureur d'*Henri*, & le connoiſſant capable de faire périr un innocent, il frémit en l'écoutant jurer la mort de *Fervaques*, homme de qualité, bon officier, & d'une valeur reconnue. Prévenu d'eſtime pour lui, il

ne pouvoit le croire capable d'une manœuvre aussi fausse que basse : de plus, en le supposant même coupable, il ne le regardoit pas comme digne d'une mort ignominieuse : il pensoit que de s'assurer de lui, & de le retenir prisonnier, étoit tout ce que méritoit son crime. Mais la modération qui fait mesurer de sang froid le crime à la punition étoit inconnue à *Henri III*, toujours extrême, & presque toujours furieux.

Agité de ces différentes réflexions, *Crillon* gémissoit également de la violente & injuste résolution du Roi, & du péril pressant où il voyoit *Fervaques*. Toujours généreux, jamais craintif, il résout enfin de l'y arracher : il méprise le danger où il s'expose si sa démarche est découverte, & sa délicate vertu lui persuade qu'il doit tout hasarder pour sauver la vie à un homme de mérite, & à son Roi une injustice qui le rendroit encore plus odieux à ses sujets. Aussi-tôt, il va chez lui, il entre & lui dit : le Roi, mon cher *Fervaques*, vient de jurer votre mort, il veut que vous payiez de votre

HENRI III.

tête la fuite de *Roquelaure* & de *Lavardin*, persuadé que vous avez dérobé ces deux victimes à sa vengeance, en paroissant vouloir les y livrer. Je ne vous en demande pas l'aveu ; je veux même, pour me justifier de ma démarche, vous croire innocent. Fuyez, sauvez vos jours de la fureur du Roi, ne différez pas d'un moment.

Que ne vous dois-je pas, s'écria *Fervaques* en embrassant *Crillon*? Je vais fuir ; non que je sois coupable, mais pour sauver ma tête à la fureur d'un Roi qui mérite si peu d'avoir des sujets fideles, & l'attachement inviolable du généreux & brave *Crillon*. Sur le champ *Fervaques* partit, & alla joindre le roi de Navarre.

Henri, instruit le matin de la prompte fuite de *Fervaques*, entra dans une colere menaçante ; son imagination fut quelques momens errante sur tous ceux qui lui avoient entendu jurer la mort de *Fervaques*, mais bientôt ses soupçons se fixerent sur *Crillon* ; son estime pour lui les combattoit, & en même-tems les appuyoit.

Il étoit agité de ces différentes incertitudes, lorsqu'il parut devant lui. *Fervaques*, lui dit-il avec un regard furieux, vient d'échapper à ma juste vengeance, & ne me laisse que l'espoir de l'exercer d'une maniere éclatante sur celui qui me l'a dérobé : le connoissez-vous ? Oui, Sire, répondit *Crillon ;* hé bien, reprit le Roi vivement, nommez-le-moi.

Je ne serai jamais délateur que de moi-même, repliqua *Crillon ;* mais la juste crainte qu'un innocent ne soit une victime immolée au ressentiment de Votre Majesté, me prescrit de vous livrer le coupable. Oui, Sire, je suis celui que vous devez punir, celui qui se seroit cru l'assassin de *Fervaques*, si je lui eusse gardé un secret qui lui eût coûté la vie. Que Votre Majesté dispose de la mienne, elle m'est moins précieuse que l'honneur d'avoir sauvé celle d'un sujet peut-être innocent, & dont le sang pourra un jour être utilement répandu pour le service de Votre Majesté.

Un caractere vertueux, tel que celui de *Crillon*, a un furieux pouvoir sur les

hommes, même ſur les plus vicieux. Le Roi, étonné de l'aveu & du diſcours ferme de *Crillon*, reſta un moment ſans parler, les yeux fixés ſur lui, puis rompant le ſilence, il dit : comme il n'eſt qu'un *Crillon* dans le monde, ma clémence en ſa faveur ne fait pas un exemple. *Crillon*, ajouta *Henri*, votre aveu, l'admiration qu'il me cauſe, votre ſang tant de fois répandu pour mon ſervice, & votre zele pour mes intérêts qui ne s'eſt jamais démenti, tout m'ordonne de vous pardonner, & de me conſerver un ſujet tel que vous.

La généreuſe démarche de *Crillon* en faveur de *Fervaques*, le mépris du riſque qu'il couroit par un aveu qui déroboit à la fureur du Roi peut-être plus d'une victime innocente, cauſerent aux courtiſans autant d'étonnement que d'envie. Ils ſentoient, avec honte, qu'en admirant *Crillon*, on étoit forcé de s'avouer combien il étoit difficile de lui reſſembler.

La fuite du duc d'*Alençon* avoit troublé & affligé *Henri*. Celle du roi de

Navarre l'irrita au dernier excès ; il soupçonna la reine *Marguerite*, sa sœur, d'avoir sacrifié ses intérêts au secret qu'elle avoit gardé à ces deux Princes. Persuadé qu'elle étoit d'intelligence avec eux, il lui fit défendre de sortir de son appartement, & lui donna des gardes, à qui il fut ordonné, sous peine de la vie, de ne laisser entrer qui que ce fût chez la reine *Marguerite*. La crainte & l'intérêt étoufferent sans effort la reconnoissance que beaucoup de courtisans devoient aux services qu'elle leur avoit rendus. Tout fut oublié pour se souvenir seulement que leur zele leur coûteroit une disgrace.

Crillon, moins politique, plus hardi, sincérement attaché à la sœur de son Roi, & sentant le besoin qu'elle avoit de quelque consolation, ne balança pas à aller chez elle. Il se présente à la porte de sa chambre ; on veut lui en refuser l'entrée qu'il force, en disant aux gardes, avec un regard terrible, que, si le Roi est instruit de sa visite à la reine de Navarre, ils payeront de leur vie leur

Mémoires de la reine Marguerite liv. 2.

HENRI III.

indiſcrétion. La certitude où étoient les gardes, que l'effet ſuivroit la menace, les rendit ſoumis & muets. Pluſieurs viſites ſuccéderent à cette premiere dont *Henri* ne fut jamais informé.

La reine *Marguerite*, née avec un cœur auſſi ſenſible que ſon eſprit étoit délicat & pénétrant, ſentit tout le prix de la démarche de *Crillon*; démarche qui lui prouvoit une hardieſſe, dont lui ſeul étoit capable, & que ſon attachement pour cette Princeſſe lui avoit inſpirée. Voici comme l'exprime dans ſes Mémoires la *reine de Navarre*.

Je demeurai en cet état quelques mois, dit-elle, *ſans que perſonne, ni même mes plus privés amis m'oſaſſent venir voir, craignant de ſe ruiner. A la Cour l'adverſité eſt toujours ſeule, comme la proſpérité eſt accompagnée, & la perſécution aſſiſtée des vrais & entiers amis: le ſeul brave* Crillon *fut celui qui mépriſant toutes défenſes & toutes défaveurs, vint cinq ou ſix fois en ma chambre, étonnant tellement les Cerberes que l'on avoit mis à ma porte, qu'ils n'oſerent*

rent

rent jamais le dire, ni lui refuſer le paſſage.

HENRI III.

Paix de 1576, le mai.

La retraite du roi de Navarre augmenta l'audace des Huguenots, comptant beaucoup plus ſur ce Prince que ſur le duc d'*Alençon*, dont ils ſavoient que *Catherine*, ſa mere, gouvernoit abſolument l'eſprit, & ils penſerent qu'ayant à leur tête deux Princes du ſang, leur parti alloit devenir plus puiſſant. La Cour qui le craignoit, travailla ſérieuſement à profiter de la treve pour faire la paix, qui fut conclue ſous les conditions qu'exigea le duc d'*Alençon*: conditions qui faiſoient triompher le Calviniſme, de la Religion catholique: & c'étoit l'héritier préſomptif de la couronne de France, dont les Rois ſont honorés du glorieux titre de *Roi très-Chrétien*, qui les obtenoit. On donna aux Huguenots huit places de ſûreté. On permit l'exercice public du Calviniſme, qu'on appella *la Religion prétendue réformée.*

Le duc d'*Alençon* parut à la Cour avec toute la hardieſſe & le maintien

d'un Prince qui ſe croit tout couvert de lauriers, quand il devoit rougir d'un triomphe qui le couvroit de honte, & qui le rendoit auſſi odieux que mépriſable à tous les bons François. Ce Prince foible, peu capable de réflexion, encore moins de ſentir qu'il trahiſſoit ſes propres intérêts, ſe félicitoit d'avoir obtenu des édits qui étoient un ſujet éternel de diviſions & de guerres civiles. En effet, les Catholiques regardant celui qu'on venoit de publier comme la ruine de la véritable Religion, firent une eſpece de ligue, dont le projet fut dreſſé à *Péronne*. Cette ligue paroiſſoit faite pour la défenſe de la Religion catholique, & chacun s'y engageoit à ſe donner mutuellement du ſecours contre ceux qui voudroient les attaquer.

Telle fut l'origine de cette fameuſe ligue qui coûta tant de ſang à la France. Le duc de *Guiſe* en étoit l'auteur, & vouloit en être le chef. Ses vues étoient différentes de celles qu'il préſentoit au peuple. Il aſpiroit à ſe rendre maître de l'Etat; mais ſon ambition ſe cachoit ſous

l'apparence de zele pour la Religion. Il ne pouvoit donner à la Ligue un prétexte plus spécieux, & plus capable de séduire des esprits prévenus, qu'on vouloit rendre le Calvinisme la Religion dominante. Tous ceux qui étoient attachés à l'ancienne croyance entrerent dans cette union, ou plutôt dans cette révolte.

Le roi d'Espagne qui vouloit entretenir la guerre civile en France se déclara protecteur de la Ligue, & le duc de *Guise* fit agir si efficacement ses émissaires, que ce parti devint plus redoutable au Roi que celui des Huguenots. Si *Henri III* eût suivi la politique de *Catherine*, il auroit donné toute son attention à balancer l'une de ces deux factions par l'autre ; mais cet artifice trop usé n'en imposoit plus, d'ailleurs ce systême n'étoit pas de saison ; il falloit que le Roi prît nécessairement parti, & ses intérêts demandoient qu'il se tournât du côté de la Ligue, dans la crainte qu'elle ne se donnât pour chef le duc de *Guise*, dont l'ambition favorisée du

l'autorité qu'il avoit dans le parti, pou-
ENRI III. voit le rendre maître du Royaume. Toutes ces raisons pesées, le Roi se déclara chef de la Ligue. Par cette démarche il rompit les mesures du duc de *Guise*, qui vouloit se faire donner ce titre, & qui, sans l'avoir, en exerçoit toute la puissance.

1577. Les Huguenots regarderent la Ligue comme un parti formé contr'eux, ils en furent encore plus persuadés lorsque les Etats assemblés à Blois eurent délibéré, qu'il ne seroit plus permis en France d'y exercer d'autre Religion que la catholique, & qu'ils eurent autorisé la ligue, qui fut signée par le Roi, par son frere, qui venoit de prendre le nom de duc d'*Anjou*, mais que je nommerai toujours le duc d'*Alençon*, par le plus grand nombre des Princes, & par tous les Seigneurs catholiques.

Cet édit parut, & fut regardé comme le signal de la guerre. Chaque parti s'y prépara : celui des Catholiques eut des commencemens heureux. Le duc d'*Alençon* prit la Charité & Issoire. Le duc

de *Mayenne*, que le Roi avoit déclaré lieutenant général de la Ligue, après avoir fait lever le siége de Saintes au prince de *Condé*, prit Brouage, Tonnay-Charante, Marans, & serra de fort près la Rochélle.

HENRI

Le maréchal *Damville*, qui avoit fait sa paix avec la Cour, travailloit en secret à faire rentrer dans le parti du Roi les places qu'il avoit engagées dans la révolte; mais tandis qu'il étoit occupé à appaiser une sédition à Beziers, les Huguenots instruits de ses desseins, pour les prévenir, s'assurerent pendant son absence de Montpellier, d'où ils firent sortir assez brutalement la maréchale *Damville*: ensuite ils se saisirent des villes voisines, & élurent pour général *Thoré*, quoique frere du Maréchal, & catholique.

D'Aubi tom. 2, ch. 20.

Le maréchal de *Bellegarde* averti, s'approcha avec *Crillon* qui l'avoit joint, & ordonna qu'on brûlât tous les environs de Nismes où *Thoré* s'étoit retiré. Jamais spectacle ne fut plus triste & plus touchant; c'étoit le tems de la moisson,

HENRI III. les bleds devinrent la proie des flammes, qui firent évanouir en un moment l'espérance de la plus abondante récolte, & le fruit des travaux de toute une année, *Crillon* souffroit avec impatience que son régiment fût occupé à cette destruction, où la valeur n'entre pour rien. Il pria *Bellegarde* de réserver son régiment pour des exécutions moins odieuses. Le Maréchal, plein d'estime pour *Crillon*, ne se servit plus que de soldats Italiens.

1578. Pendant que les deux partis se faisoient si cruellement la guerre, on dressoit à Poitiers un nouveau projet d'accommodement. On fit quelques changemens au dernier édit de pacification en faveur des Huguenots. Ces tempéramens ménagés aux dépens de la Religion ne leur firent que trop connoître qu'on les craignoit.

La paix conclue, les hostilités cesserent. *Catherine* profita de ce calme pour mener la reine *Marguerite*, sa fille, au roi de Navarre : elle eut avec lui de fréquens & particuliers entretiens sur les

moyens d'établir dans le Royaume une tranquillité durable. On choisit la ville de Nérac pour les conférences, elles se terminerent à l'avantage du roi de Navarre.

On lui accorda quatre places de sûreté, outre celles qu'on lui avoit déja données. A sa considération, on fit en faveur des Huguenots des extensions à de certains articles de la paix de Poitiers. On accusa *Pibrac*, un de ceux qui assistoient de la part du Roi à ces conférences, d'avoir sacrifié les intérêts de son maître, & ceux de la Religion, pour complaire à la reine *Marguerite*, dont les charmes avoient su rendre sensible ce grave & célebre Magistrat.

La Reine mere, contente de sa négociation, fit assembler les Etats de Languedoc dans la ville de Castelnaudari ; mais sur l'avis qu'on lui donna que les *Mignons* lui rendoient de mauvais offices auprès de son fils, elle revint à Paris : elle y trouva le Roi occupé à chercher les moyens de retirer du parti calviniste les grands Seigneurs de sa

HENRI III. Premier Février. 1579.

Cour. Celui qui lui parut le plus efficace fut l'appât des honneurs. Dans cette vue il institua l'*Ordre du Saint-Esprit*. Il ne pouvoit être donné qu'à ceux qui faisoient profession de la Religion catholique, apostolique & Romaine. L'héréfie, par un des statuts inviolables de cet Ordre, étoit un titre d'exclusion. L'ardent desir des honneurs, à qui les hommes sacrifient souvent l'honneur même, ne se fit point sentir chez les Huguenots; leurs chefs, au contraire, prirent des mesures pour faire la guerre avec avantage en cas de rupture.

Tous les peuples des Pays-Bas, rebutés & fatigués du joug du roi d'Espagne, le secouerent tout d'un coup; mais sentant bien qu'ils ne pouvoient soutenir leur révolte sans le secours d'une Puissance étrangere, ils firent offrir à *Henri III* de se mettre sous sa protection. Le refus de ce Prince les détermina à lui demander le duc d'*Alençon* pour Souverain, en lui prêtant des forces suffisantes pour les soutenir contre celles du roi d'Espagne.

Catherine avoit plus d'une raiſon pour déſirer que le duc d'*Alençon* fût Souverain des Pays-Bas; d'abord ſon ambition, enſuite l'eſpoir de voir jouir la Cour de plus de repos, où ce Prince excitoit ſans ceſſe le trouble & la diſcorde: elle penſoit enfin que ce brillant établiſſement pouvoit diſpoſer la reine *Elizabeth* à l'accepter pour époux. *Catherine* remplie depuis long-tems de ce projet, avoit fait ſourdement pluſieurs démarches pour le faire réuſſir, la circonſtance lui parut favorable pour y faire conſentir *Henri III.*

La conduite toujours inconſéquente du duc d'*Alençon*, qui tantôt ſe montroit dans les intérêts du Roi ſon frere, & tantôt excité par des mécontentemens, ſouvent imaginaires, ſe rangeoit du parti des Calviniſtes, nourriſſoit contre lui chez *Henri III*, autant de haine que de défiance. Sans ceſſe bleſſé, gêné & peiné par les écarts & par la préſence du duc d'*Alençon*, il ſe prêta aux propoſitions que lui fit *Catherine* pour concourir aux vues qu'elle avoit de procurer

à ce Prince la Souveraineté des Pays-
NRI III. Bas, & de le placer ſur le trône d'Angleterre : dès qu'elle eut cet aveu, elle renouvella les propoſitions qu'elle avoit déja faites de ce mariage avec *Elizabeth.*

Les apprêts pour ſon voyage de Londres furent faits avec une extrême magnificence, ſon cortége étoit digne du frere de *Henri III.* Il partit, & fut ſuivi d'un ambaſſadeur que le Roi envoyoit à *Elizabeth.*

Quoique *Catherine* ſe ſouvînt que l'habile & adroite *Elizabeth* l'eût amuſée quand il avoit été queſtion de la porter à épouſer *Henri III*, alors duc d'*Anjou*, elle conſentit avec elle-même à voir encore ſes eſpérances trompées; elle eſpéroit au moins tirer de cette recherche l'avantage de rallentir les diſpoſitions d'*Elizabeth* en faveur des Calviniſtes, & de mettre cette Princeſſe dans les intérêts du duc d'*Alençon*, pour favoriſer ſon entrepriſe ſur les Pays-Bas.

Le duc d'*Alençon* dut les honneurs qu'on lui rendit, & la réception magnifique qu'on lui fit à Londres, à la

politique des Anglois & à celle d'*Elizabeth*; ses intérêts exigeoient qu'elle dissimulât, & qu'elle parût consentir à placer auprès d'elle sur le trône le duc d'*Alençon*, pour donner plus d'éclat & de facilité à la conquête qu'il vouloit faire des Pays-Bas. Pour favoriser ce dessein on levoit des troupes en France, mais sous d'autres prétextes; *Elizabeth* désiroit de voir la Flandre sous une autre domination que celle du roi d'Espagne, dont les entreprises ambitieuses étoient l'objet de l'inquiétude & de la jalousie de tous les autres Souverains.

Dans ces vues, *Elizabeth* recevoit avec un air de complaisance les empressemens & les respects du duc d'*Alençon*, mais elle s'apperçut bientôt de la médiocrité de son génie. *Catherine* le connoissoit encore mieux qu'*Elizabeth*, c'étoit cette même médiocrité du génie de ce Prince qui lui faisoit le plus espérer que cette Princesse, jalouse de gouverner seule, pourroit épouser le duc d'*Alençon* sans craindre de perdre rien de son autorité.

La reine *Elizabeth* fortifia l'illusion où étoient la Reine & le duc d'*Alençon*, jusqu'à donner à ce Prince une bague qu'elle tira de son doigt en lui demandant celle qu'il avoit au sien. A tant d'appas offerts à la crédulité du duc d'*Alençon*, se joignirent les caresses, les égards & les respects des Anglois. Alors *Catherine*, encore abusée, crut le mariage de son fils certain; mais les difficultés que faisoit toujours naître *Elizabeht* pour le terminer, & la bonne volonté apparente des Anglois se refroidissant, *Catherine* comprit qu'*Elizabeth*, encore plus fine qu'elle, amusoit le duc d'*Alençon*.

Henri fatigué de tant de délais, & pour faire expliquer *Elizabeth*, lui envoya pour ambassadeur *François de Montpensier*, prince dauphin. *Elizabeth* pressée, lui déclara enfin, que la nation Angloise ne pouvoit consentir à accepter pour roi un Prince François; mais elle promit de secourir le duc d'*Alençon* dans la conquête qu'il vouloit faire des Pays-Bas. Après un assez

long féjour à Londres, ce Prince humilié & mortifié, revint à Paris.

Les Huguenots impatiens de recommencer la guerre n'attendirent pas que les Catholiques fussent les aggresseurs; ils se saisirent de plusieurs places, surtout de la Fere, dont le prince de *Condé* s'empara, sous prétexte que cette ville appartenoit à sa maison, & que les rebelles faisoient des courses jusqu'à Paris.

Les succès du prince de *Condé* en Picardie, furent suivis de ceux du roi de Navarre en Quercy; succès qui ajouterent encore à la haute idée que les deux partis avoient de ce Prince: suppléant par sa prévoyance, son activité & sa valeur au peu de troupes qu'il avoit, il se rendit maître de Cahors.

Henri III étonné de voir reprendre les armes au roi de Navarre & au prince de *Condé*, voyoit le péril pressant où le mettoient leurs entreprises & leur succès; il se souvint qu'il avoit été le duc d'*Anjou:* il prit une résolution ferme de leur opposer tout-d'un-coup trois armées, capables non-seulement

HENRI III. d'arrêter leurs conquêtes, mais encore de les mettre dans la néceſſité de demander la paix, & dans l'impuiſſance de renouveller la guerre. Le choix que fit le Roi de ſes Généraux prouva que ce Prince, quand il vouloit ſe réveiller, ſavoit penſer, combiner ſes démarches & prendre des meſures juſtes pour les faire réuſſir. Le maréchal de *Matignon* fut nommé pour commander l'armée de Picardie; *Biron* eut celle de Guyenne, & le duc de *Mayenne*, à la faveur de la politique rafinée d'*Henri III*, eut celle du Dauphiné.

Siége de la Fere, en 1580.

Le maréchal de *Matignon* ſentant l'importance de reprendre la Fere, & combien il lui ſeroit glorieux de l'enlever aux rebelles, mit en œuvre tous ſes talens militaires, & prit toutes les meſures convenables pour ne pas manquer cette conquête. Il étoit ſecondé par les meilleures troupes du Roi, & par ce nombre infini de nobleſſe aguerrie & valeureuſe, qui avoit voulu le ſuivre. Mais celui ſur qui il comptoit le plus, étoit le brave *Crillon*: ſa réputation &

D'Aubigné.

ſon ardeur à s'expoſer dans toutes les occaſions, ſans aucun ménagement pour ſa vie, ſoutenoient & excitoient le courage des ſoldats, & étoient un exemple que vouloit imiter toute cette nobleſſe, dont il avoit l'eſtime & la confiance.

Ce fut à ce ſiége que le Roi le nomma ſergent général de bataille. La charge de maréchal de bataille n'étant pas encore connue, celle de ſergent général de bataille étoit immédiatement après le Général de l'armée; c'eſt-à-dire au-deſſous du maréchal de France, mais au-deſſus des lieutenans généraux: le nombre n'en étoit pas conſidérable.

Ce ſiége dura preſque toute la campagne, il fut un des plus mémorables de ce tems-là; les aſſiégeans & les aſſiégés y montrerent une égale valeur, & s'y couvrirent de gloire. Le prince de *Condé*, qui avoit prévu le ſiége, avoit été lui-même demander du ſecours aux Princes Proteſtans d'Allemagne, & n'avoit rien oublié pour fortifier la place: il y avoit fait entrer le fils aîné de

Montgommery, & le fils de *Mouy*, avec l'élite des Calviniſtes de Picardie & de Normandie.

Le Maréchal qui craignoit que les aſſiégés ne reçuſſent du ſecours, réſolut d'emporter d'aſſaut le baſtion de Vendôme pour s'y loger; certain que la priſe de ce poſte lui faciliteroit celle de la ville. Il fit un détachement pour tenter cette entrepriſe. L'attaque fut vigoureuſe; *Crillon* la commandoit. Le gouverneur de la place lui oppoſa les meilleures troupes de la garniſon, & ſes capitaines les plus expérimentés. Jamais poſte ne fut ſi opiniâtrement diſputé; *Crillon* étoit par-tout, par-tout il donnoit l'exemple aux ſiens, & portoit la terreur chez l'ennemi.

La Valette, depuis duc d'*Epernon*, l'un des *Mignons d'Henri III*, faiſoit tirer ſur le baſtion, des coulevrines dont l'effet étoit meurtrier; mais *la Mothe*, *Saint-Marc*, & les autres officiers qui défendoient ce boulevart, craignoient moins le feu terrible du canon, que les manœuvres habiles & valeureuſes de l'in-

trépide *Crillon*, qui, couvert de plusieurs blessures, les méprisa jusqu'à ce que le bastion fût emporté. HENRI III

La perte du bastion força le gouverneur, sans espérance de recevoir du secours, à capituler, à condition que les principaux officiers de l'armée s'engageroient à l'exécution des articles de la capitulation. Les Catholiques perdirent à ce siége quatre mille hommes, les assiégés huit cens soldats & trente gentilshommes. C'est ainsi que la guerre épuisoit le sang des François, qui étoient également acharnés à leur destruction, & à celle de leur malheureuse patrie.

Le chevalier de *Dinteville*, ardent à suivre l'exemple de *Crillon*, & à le seconder, fut blessé dans l'attaque du bastion. Plus inquiet pour *Crillon* que pour lui-même, il voulut être porté dans sa maison, où ces deux amis, par le plaisir d'être ensemble, attendirent sans impatience leur guérison.

Le duc d'*Alençon* pressé du désir de faire la conquête des Pays-Bas, résolut de travailler à faire la paix entre les deux Paix de 1580. Davila.

HENRI III.

partis; il offrit d'être leur médiateur; le Roi y consentit. Aussi tôt le duc d'*Alençon* partit, & se rendit à Libourne, ville du Comté de Foix, où se rendit aussi le roi de Navarre. Le duc de *Montpensier*, le maréchal de *Cossé* & *Pomponne* furent envoyés par le Roi à Libourne. Ce Prince sûr de leur fidélité, de leur zele & de leur capacité, les voulut pour adjoints au duc d'*Alençon*, dont il présumoit peu, & dont même il se défioit. Ce Prince eut l'honneur de donner la paix aux deux partis, qui en avoient également besoin. Elle fut conclue malgré les oppositions du prince de *Condé*, qui n'étoit pas toujours de l'avis du roi de Navarre.

Les Catholiques & les Huguenots garderent pendant trois ans assez exactement leurs conventions; ils se contentoient de s'observer mutuellement, de se tenir en défiance, & d'être toujours prêts à prendre les armes à la premiere occasion. L'artificieuse *Catherine* laissoit toujours dans les traités quelques prétextes aux Huguenots pour rompre la

paix. C'étoit un des resforts du funeste systême de sa politique.

HENRI III.

Dès que le traité fut signé, le duc d'*Alençon*, de retour à Paris, ne fut plus occupé qu'à se mettre en état de partir pour la Flandre. *Henri III* lui avoit secrettement permis de lever des troupes, & d'être suivi de toute la noblesse & de tous les officiers qui voudroient concourir à la réussite de son entreprise : le nombre en fut grand, & en rehaussant les espérances du duc d'*Alençon*, sembloit l'assurer de la conquête des Pays-Bas.

Les commencemens en furent brillans, il secourut *Cambray* avec succès. Cette même année le Roi donna à *Crillon* le régiment de ses gardes (*a*). Ce Prince crut qu'il ne pouvoit confier sa personne à un sujet plus fidele & plus capable de remplir les fonctions d'un emploi si important. *Henri* retira le fruit de son discernement dans plus d'une occasion

(*a*) Sa commission est du 15 septembre 1581.

où sa vie fut entre les mains du brave *Crillon*. La médiocre opinion que ce guerrier avoit du génie & de la capacité du duc d'*Alençon*, lui fit refuser de concourir à son entreprise sur les Pays-Bas, pensant qu'elle n'auroit pas un meilleur succès que le projet manqué de son mariage avec la reine *Elizabeth*.

La paix que *Crillon* jugea devoir être durable le détermina à voyager, son humeur guerriere ne lui permettant pas de rester dans l'oisiveté. *Crillon* & *Dinteville*, ne pensant rien sans se le communiquer, le projet de voyager fut d'abord commun entre ces deux amis, qui en obtinrent du Roi la permission.

Le chevalier de *Crillon* pressé du desir de se retrouver au milieu d'une famille qui lui étoit chere, se rendit à Avignon.

Après six mois de séjour, il en partit pour aller voir ses parens à Turin. Il fut reçu du duc de *Savoye* avec la distinction que sa naissance & sa réputation méritoient.

Le duc de *Savoye* se plaisoit à s'en-

tretenir avec lui ſur la guerre : il lui faiſoit détailler les ſiéges, les batailles où il s'étoit trouvé, & ce Prince étoit toujours charmé de la clarté des récits de *Crillon*, qui le tranſportoit, pour ainſi dire, dans les combats qu'il lui racontoit ; mais ſans jamais ſe parer ni de ſa valeur, ni de ſes belles actions. HENRI III

Dès ſon arrivée, *Crillon* connut deux François religionnaires & réfugiés à Turin ; l'un ſe nommoit *Lamortie*, & l'autre *Langlade*. *Langlade* doux & meſuré dans ſes diſcours, joignoit un eſprit cultivé & éclairé, à un caractere droit & généreux ; il étoit d'une figure agréable, & avoit une phyſionomie ouverte & prévenante. Il s'étoit retiré en Piémont, ayant une égale horreur des cruautés qu'exerçoient les deux partis les uns contre les autres.

Les malheurs de *Lamortie* l'avoient rendu ſombre & farouche ; ſon pere & deux freres avoient été, devant ſes yeux, les victimes de la *Saint-Barthelemi*. Un parent, ſon ami, & catholique, l'avoit arraché au maſſacre, en arrêtant le bras

HENRI III. gne de ſon adverſaire dans ce combat, où *Crillon* lui porta un coup qui le renverſa comme mort. *Crillon* ſatisfait, & charmé de la valeur de *Lamortie*, le fit ſur le champ enlever; il fut porté dans la chambre de ſon chirurgien, qui après l'avoir panſé, ne jugea pas ſa plaie mortelle.

Dinteville mortifié de cette aventure, la reprocha à *Crillon*, en lui diſant; vous avez craint ſans doute, que votre épée ne ſe rouillât dans ſon fourreau: pourquoi l'avoir meſurée avec celle d'un infortuné, dont les malheurs ne juſtifient que trop l'aigreur qu'il porte dans l'ame contre les Catholiques? Vous vous deviez à vous-même le procédé que vous avez à ſon égard, il répare en quelque ſorte votre emportement.

Le diſcours ſage du chevalier de *Dinteville*, fit une impreſſion vive ſur *Crillon;* il eut honte de s'être battu avec un homme ſi juſtement irrité contre le gouvernement de France, & contre les Catholiques François; il le plaignit, ſe reprocha ſa violence, & pria *Dinteville* de

de passer dans la chambre de *Lamortie*, pour lui témoigner le regret que lui causoit leur combat, pour lui jurer de sa part une amitié à toute épreuve fondée sur l'estime que lui a inspirée sa valeur, pour l'assurer des soins qu'il prendroit de lui; enfin, pour lui demander si ce seroit sans se faire un effort qui pourroit être funeste à son état, qu'il recevroit sa visite.

HENRI I.

Dinteville s'acquitta avec un plaisir extrême de sa commission, & revint dire au chevalier de *Crillon* avec le même plaisir, que *Lamortie*, confondu & pénétré de sa générosité, l'attendoit, pour lui demander, en grace, d'oublier son égarement, & le remercier de la leçon qu'il avoit reçue de lui.

Le chevalier de *Crillon*, touché de ce discours, & suivi de *Dinteville*, passa chez *Lamortie*: il l'embrassa, & tous deux s'excuserent réciproquement, *Lamortie*, de ses indiscrets propos; *Crillon* de l'en avoir puni, quand il devoit plutôt le plaindre d'avoir une aussi juste matiere de haïr les François catholiques.

HENRI III. Après ces mots, craignant de trop faire parler *Lamortie*, il le quitta en l'embrassant tendrement, & alla passer quelque-tems à Quiers avec ses parens; il y vit avec regret les débris de la splendeur de sa maison & de son ancienne patrie. Après y avoir pris quelques arrangemens sur le majorat & les anciennes substitutions de ses peres, il retourna à Turin. Lorsqu'il fut sur le point d'en partir pour continuer son voyage d'Italie, *Langlade* & *Lamortie* lui témoignerent avec larmes la douleur qu'ils ressentoient de se séparer de lui. *Crillon* s'apperçut aisément qu'ils lui cachoient par discrétion un desir extrême de le suivre dans ses voyages: il le leur proposa, & se chargea d'en obtenir la permission du duc de *Savoie*, qui la lui accorda.

L'attachement de ces deux gentilshommes pour *Crillon* étoit à toute épreuve: leur tendresse pour lui, l'admiration que leur causoit la bonté de son ame, & leur respect pour ses éminentes qualités marchoient chez eux du même pas: ils

croyoient avoir en lui un pere qui les aimoit & qu'ils chérissoient. On aime à être aimé : leur attachement pour *Crillon* lui en inspiroit un pour eux qui le faisoit gémir tout bas de les voir d'une Religion opposée à la sienne, de les voir arrachés & inutiles à leur patrie, & réduits à la simple fortune d'un emploi qui pouvoit à peine les faire vivre. Le chevalier de *Crillon* se rendit d'abord à Venise, où il fut accueilli comme un homme dont la haute réputation méritoit les plus grands égards. Il y reçut les honneurs de noble Vénitien, accordés à Louis premier, son cinquiéme ayeul, en 1409, le 24 mars, Michel Zeno étant doge. Delà il fut à Rome : bien des attraits l'arrêtoient dans cette capitale du monde. Aimé du Pape, considéré des grands, il vouloit y rester encore quelque temps, lorsqu'il apprit que les Calvinistes & les Catholiques se disposoient à reprendre les armes. *Henri III* lui envoya un courier pour le rappeller, en lui écrivant la lettre que l'on joint ici, qui prouve autant le cas que le Roi fai-

nant, lui dit : Puisque *Crillon* est obligé
NRI III. de quitter la croix de Malthe, on ne l'appellera plus le chevalier de *Crillon*, mais on l'appellera toujours le *Brave*. Il trouva le duc d'*Alençon* à la Cour, & n'en fut pas surpris ; il avoit prévu que ce Prince ne recueilleroit de son entreprise pour la conquête des Pays-Bas, que honte & humiliation ; ainsi qu'il lui étoit arrivé dans son voyage d'Angleterre, où il avoit été le jouet de la reine *Elizabeth* & de la nation.

Henri III voyoit le duc d'*Alençon* à sa Cour avec autant de dégoût que d'inquiétude : son incapacité, la médiocrité de son esprit, son peu de stabilité dans ses volontés, & sa facilité à écouter & à recevoir des conseils contre l'Etat & contre les intérêts de *Henri*, le rendoient odieux à ce Prince. Le duc d'*Alençon*, négligé & presqu'oublié à la Cour, affoibli par une santé qui l'avoit rendu la victime de ses débauches, vieux, quoique jeune, prit la résolution d'aller à Château-Thierri. Il y étoit à peine, que les Flamands le rappellerent aux

Pays-Bas; mais la mort (*a*) qui le ſurprit, ne lui donna pas le temps de ſuivre les mouvemens d'une ambition ſi ſouvent trompée.

Le duc de *Guiſe*, auteur de la Ligue, employa les trois années qu'on fut en paix à aliéner les eſprits contre le Roi: il ſavoit combien les motifs de Religion ont de puiſſance ſur les peuples. Cet adroit & artificieux Prince leur montroit, en l'exagérant, le danger évident que couroit la Foi par la foibleſſe de *Henri III*, qui ſouffroit avec complaiſance le Calviniſme dans ſes Etats; qui même l'autoriſoit par les avantages qu'il lui accordoit dans tous ſes édits de pacification. Il repréſentoit avec artifice, l'état déplorable de la France épuiſée par les impôts, & par la conduite du Roi avec ſes *Mignons*, tous enrichis des dépouilles de ſes ſujets réduits à la derniere miſere. Il ajoutoit que ce Prince, loin de ſe déclarer le protecteur de la Religion, étoit celui de la ville de 1581, 1582, & 1583

(*a*) Il mourut en juin 1584.

HENRI III.

Geneve, devenue le centre de l'héréfie; qu'il donnoit au roi de Navarre les moyens de se fortifier, en lui laissant pour six ans plusieurs villes de sûreté. Mais de combien son audace n'augmenta-t-elle pas à la mort du duc d'*Alençon*, frere unique d'*Henri III*, & qui laissoit tous ses droits au roi de Navarre?

Alors le duc de *Guise* redoubla ses intrigues, ses clameurs en faveur du peuple, ses manœuvres pour le porter à la révolte, & toutes les pratiques qui pouvoient concourir à ses vues ambitieuses. Il montroit avec force dans quel danger la mort du duc d'*Alençon* mettoit la couronne, & celui de la voir placée sur la tête du roi de Navarre, prince hérétique, qui feroit sa premiere affaire d'abolir l'ancienne Religion, pour élever sur ses ruines le Calvinisme, dont il étoit aujourd'hui le chef.

Après avoir ébloui les esprits vulgaires par ses discours séditieux, le duc de *Guise* fit prendre une délibération qui déclaroit qu'au cas qu'*Henri III* mourût

ſans enfans, on reconnoîtroit pour roi le cardinal *de Bourbon*. Pour diſpoſer dans les provinces les Ligueurs à prendre les armes au premier ordre, il fit courir un manifeſte. Par ce manifeſte, il déploroit les malheurs de l'Etat & ſon mauvais gouvernement. Il y montroit la néceſſité d'y remédier, de tirer les peuples de l'oppreſſion, en faiſant modérer les impôts, en mettant un frein à la cupidité & à l'inſolence des *Mignons*, & en réformant les abus & les condeſcendances dangereuſes qu'*Henri III* avoit laiſſé introduire dans le Royaume. Ces libelles firent une ſi vive impreſſion ſur les eſprits, qu'on fut à la veille de voir la Ligue faire dans l'Etat un renverſement total.

Dans cette perſpective de malheurs, *Henri III* eut recours à ſa mere pour détourner cette tempête. *Catherine* vit d'un coup d'œil, qu'il étoit impoſſible de ſauver au Roi une guerre, ſoit avec la Ligue, ſoit avec les Huguenots. Toujours pénétrante, elle ſentit que la prudence impoſoit la néceſſité de ſe joindre

aux Ligueurs. Sa résolution prise, elle part, va trouver à Rheims les chefs de la Ligue, & y fait un traité qui fut conclu à Nemours.

Il fut arrêté qu'il n'y auroit plus en France d'autre Religion que la catholique; que dans un mois tous les ministres Huguenots sortiroient du Royaume, & que ceux qui ne voudroient pas quitter le Calvinisme, se retireroient dans le cours de six mois. On donna des villes de sûreté aux principaux Ligueurs.

Voilà le danger des troubles & des factions dans un Etat. Les sujets nés pour être soumis & fideles à leur Roi, entreprennent sur son autorité, & l'anéantissent en extorquant insolemment du Souverain, des traités de paix aussi funestes à l'Etat que la guerre même.

La mort du duc d'*Alençon* rendoit le roi de Navarre héritier présomptif de la couronne : ce Prince fut extrêmement affligé de voir la Ligue si puissante. Il en auroit fait avorter les dangereux desseins, s'il eût rompu ses engagemens avec les Huguenots, & s'il se fût uni avec le Roi,

qui l'en faisoit fortement solliciter; mais il ne vouloit point quitter sa Religion. Cet obstiné refus rendoit la confiance du Roi pour ce Prince chancelante, & fournissoit aux Ligueurs un prétexte pour soutenir leur révolte. Ils se servirent même contre les droits du roi de Navarre à la couronne, de la bulle de *Sixte V*, qui le déclaroit déchu de succéder à *Henri III.* Cette bulle n'étoit pas reçue en France; mais il y en avoit une infinité de copies que distribuoient sous main ceux qui composoient la faction des *Seize*.

Cette faction qui causa tant de désordres, étoit une association de quelques particuliers, tous persuadés que le Roi vouloit s'unir aux Huguenots, & ruiner la Religion catholique. Cette erreur & un faux zele, leur fit prendre la résolution de la défendre à quelque prix que ce fût.

Cette ligue, dans son origine fut composée de Curés de Paris, de Docteurs, d'Avocats, de Procureurs, de Notaires & de Marchands. Ceux qui y étoient admis promettoient avec serment, au

RI III. péril de leurs biens & de leurs vies, de concourir à exterminer l'héréſie, l'hypocriſie & la tyrannie, trois crimes qu'on attribuoit au Roi.

Entre les aſſociés, on en choiſit dix pour en former un conſeil; on y prenoit, ſelon les conjonctures, les réſolutions convenables. De ces dix on en nomma ſix, qui partagerent entr'eux les ſeize quartiers de Paris; ils devoient y gagner des partiſans, y ſemer les bruits utiles à la faction, & y porter les ordres de leur conſeil: cette ligue s'appella *la faction des Seize*, & ſouvent, *les Seize*.

Après avoir gagné preſque tout Paris, elle répandit la contagion de révolte dans les provinces, & eut des correſpondances juſque dans les plus petites villes.

Il eſt étonnant que des Curés & des Docteurs puſſent s'aveugler aſſez pour regarder comme un zele louable & permis, une faction formée contre le Prince, à qui les loix divines & humaines ordonnent d'être ſoumis; mais on a vu de tout temps que dans ces aſſemblées de parti,

on oſe tout ; on y prend la paſſion pour zele, l'humeur pour vertu, & on s'y diſpenſe ſans ſcrupule des devoirs de l'obéiſſance la plus légitime.

HENRI

Le duc de *Guiſe* regardoit cette faction comme un appui dont il pouvoit ſe ſervir utilement. Dès qu'il ſe crut aſſez fort pour ſe ſoutenir contre *Henri III*, il exigea avec hauteur qu'on exécutât l'édit de Nemours, & qu'on obligeât les Huguenots à ſortir du Royaume. Le Roi manqua de fermeté pour éluder cette demande. Il donna un édit vers la fin d'octobre, qui ordonnoit à tous les Calviniſtes d'abjurer leurs erreurs dans quinze jours, à peine de confiſcation de leurs biens. Perſuadé que cet édit alloit rallumer la guerre, il mit ſur pied cinq armées, dont il donna le commandement au duc de *Guiſe*, au duc de *Mayenne*, au maréchal de *Matignon*, au maréchal de *Biron* & au duc d'*Epernon*.

Ce dernier reçut en même-temps du Roi, les plus éclatantes marques d'une faveur diſtinguée. Non-ſeulement *Henri* le fit amiral du Levant, mais il créa pour

lui la charge de *colonel de toute l'infanterie*, & y attacha de si grands priviléges, que celui qui en étoit revêtu, avoit une autorité qui pouvoit balancer, & même faire trembler celle du Souverain. Il y avoit déja le colonel général de de-là les monts, & celui de de-çà; mais le Roi, en réunissant les deux charges, réunissoit un pouvoir trop étendu.

Tant de graces & de dignités dont *Henri* combloit le duc d'*Epernon*, exciterent encore plus la jalousie des autres favoris. Ils murmurerent sans ménagement contre le caprice & la foiblesse du Roi, qui lui faisoient dispenser tant de dignités à un seul, chez qui le mérite ne justifioit pas ses graces : mais ils virent avec plaisir *Crillon* admis dans le conseil du Roi, & revêtu de la charge de lieutenant-colonel général de l'infanterie Françoise (*a*), qui fut créée pour lui : on pensa, & l'on dit tout haut que

(*a*) Après la mort de CRILLON, cette charge fut supprimée.

le Roi, malgré ſon extrême foibleſſe pour le duc d'*Epernon*, avoit voulu, en créant cette charge, lui donner dans *Crillon*, un ſecond capable par ſon caractere ferme d'arrêter des entrepriſes ſuggérées par l'ambition : d'autres crurent, au contraire, que le Roi, en récompenſant le mérite de *Crillon*, avoit voulu unir plus étroitement ces deux amis.

HENRI I

Le Roi vouloit ſoumettre la Provence, où regnoient de grands troubles depuis la mort du duc d'*Angoulême*. *Devins* (*a*) étoit chef de la ligue dans ce pays, & *Leſdiguieres* y étoit à la tête des Huguenots. Tous deux ſe faiſoient une guerre auſſi opiniâtre que meurtriere. Le

(*a*) *Devins* avoit été écuyer du Roi lorſqu'il n'étoit que duc d'*Anjou*, & lui avoit ſauvé la vie par une généroſité qui le couvrit de gloire ; car, pendant le ſiége de *la Rochelle*, ce Prince étant allé viſiter une mine, un ſoldat lui tira un coup d'arquebuſe ; & *Devins* ayant vu qu'il viſoit au Prince, ſe mit entre lui & le coup, qu'il reçut au travers du corps.

HENRI III.

vicomte de *Cadenet*, un des principaux de la Provence, étoit ennemi déclaré de *Devins*, qui n'avoit pas une moindre autorité; leur inimitié divisoit la noblesse & le peuple, qui suivoient celui pour qui ils avoient pris parti.

Henri choisit pour cette expédition le duc d'*Epernon*, dont il se croyoit plus sûr que des ducs de *Guise* & de *Mayenne*. Pour assurer ce favori du succès, il lui donna la plus belle de ses armées. Cette preuve de la prédilection du Roi flattoit le duc d'*Epernon*, mais l'incertitude des événemens l'allarmoit. Il prévoyoit qu'il ne trouveroit en Provence que des victoires difficiles à remporter, & des places vigoureusement défendues, *Devins* & *Lesdiguieres* ne lui paroissant pas des ennemis faciles à vaincre. Il craignoit que son ambition déçue, ne recueillît dans cette entreprise que de l'humiliation.

Recueil des Mémoires & inst. pour servir à l'Histoire de France.

Ces réflexions firent prendre au duc d'*Epernon* un parti sage pour s'assurer une brillante campagne. Il voulut en partager les succès avec le brave *Crillon*,

dont il savoit que la présence & le nom valoient dans une armée plus que le nombre. Dans ce dessein, il pria le Roi de le lui donner pour adjoint. Ce Prince, intéressé à ne hasarder ni son armée, ni la gloire de son favori, lui accorda sa demande.

HENRI I

Le chevalier de *Dinteville*, toujours attaché à *Crillon*, toujours ardent à le suivre & à partager avec lui les périls que sa valeur lui faisoit courir, obtint du Roi la grace d'être de l'armée de Provence; & ce Prince, content de ses services, le nomma mestre de camp.

Le duc d'*Epernon* arriva en Provence avec tout l'éclat & toute la pompe qui accompagnent une puissance excessive, appuyée de la faveur & de l'autorité du Souverain. Il avoit une armée composée des meilleures troupes du Royaume, surtout d'une bonne partie du régiment des Gardes Françoises.

Lorsque le duc d'*Epernon* & le brave *Crillon* arriverent en Provence, ils y trouverent un effroyable désordre; les partisans de chaque faction foulant aux

HENRI III. pieds l'autorité royale, ne faisoient aucune difficulté de ramasser des troupes. Le château du sieur de *Senas* étoit rempli de gens de guerre qui composoient une forte garnison. On pensa que, pour intimider les rebelles, il falloit brûler ce château. *Crillon*, toujours porté pour les conseils modérés, & qui jamais n'en venoit aux actes d'hostilité qu'au défaut de toute autre voie, fut d'avis qu'on sommât *Senas* de renvoyer les troupes qu'il avoit dans son château : il en donna pour raison, que ce gentilhomme ne les y tenoit peut-être que pour sa sûreté; qu'en ce cas il ne devoit pas être puni en criminel. Il ajouta que c'étoit sur la réponse de *Senas* qu'on devoit déterminer la conduite qu'on tiendroit à son égard. *Crillon*, toujours écouté, fut cru, & *Senas*, au premier ordre, congédia officiers & soldats.

En septembre 1586.

Le duc d'*Epernon*, qui vouloit ménager l'armée, fit assembler à *Aix*, les Présidens du Parlement, les Avocats, le Procureur général, les sieurs de *Termes* & de *Seguier*, conseillers d'Etat, pour

délibérer ſur les moyens de remettre le calme dans la Provence. *Crillon* dit que la voie la plus sûre étoit de ſe ſaiſir des principales places dont les Huguenots s'étoient rendus maîtres, & d'où ils alloient faire des ravages dans toute la contrée; qu'il ne falloit pas ſe flatter de réduire des gens révoltés & irrités tant qu'ils auroient des aſyles; qu'en les leur enlevant à force ouverte, ils feroient dans la néceſſité, ou de ſortir de la Provence, ou de tomber entre les mains des troupes du Roi: les avis de *Crillon* prévalurent, & furent ſuivis.

On commença le ſiége de *Seine*. Cette ville eſt frontiere du Dauphiné, & d'un abord inacceſſible. On ne peut y aller que par une montagne d'une hauteur prodigieuſe, d'où il faut enſuite deſcendre dans des vallées de pareille profondeur, & par des chemins pratiqués entre des précipices. Les Huguenots perſuadés qu'une armée ne pouvoit marcher par une route ſi difficile, ſe croyoient en ſûreté dans Seine.

Siége de Seine, en 1586.

Leur ſurpriſe égala leur conſternation,

HENRI III.

en apprenant que les Catholiques, surmontant tous les obstacles, venoient les assiéger. Revenus de leur premier effroi, ils se rassurerent, en s'imaginant qu'il n'étoit, ni possible qu'on menât du canon jusqu'à eux, ni qu'on pût se rendre maître de Seine sans ce secours; de plus, le duc de *Lesdiguieres*, qui leur avoit mené quelques troupes, leur avoit promis de s'opposer au passage de l'armée & de la battre.

Le duc d'*Epernon* les somma de se rendre; ils ne refuserent pas d'entendre à une capitulation, mais ils exigerent des conditions si avantageuses pour le parti huguenot, qu'on refusa de les écouter. *Crillon*, qui avoit prévu que leur opiniâtreté seroit invincible sans le secours du canon, en avoit fait venir de *Marseille* & des villes voisines.

Il n'est pas possible de décrire les travaux qu'il fallut faire, pour conduire cette artillerie à travers les montagnes & les précipices : mais toutes les difficultés furent surmontées. A la vue du canon, les assiégés épouvantés deman-

derent à capituler. D'*Epernon* ne voulut d'abord écouter aucune propoſition ; ces révoltés furent forcés de ſe mettre à ſa diſcrétion : ils durent à *Crillon* la clémence qu'ils éprouverent. *Tornabon* fut établi pour gouverneur de cette place.

HENRI I

De *Seine*, on marcha droit à *la Bréole* : l'armée y arriva le 5 de novembre. Cette place eſt ſur un roc extrêmement haut & eſcarpé ; elle eſt battue par la riviere d'*Ubaye*. Les Huguenots l'avoient fait fortifier ; un officier d'expérience & de réſolution y commandoit : il étoit né dans cette ville, & en portoit le nom, motif de vanité qui l'intéreſſoit à la bien défendre ; auſſi n'avoit-il rien oublié de ce qui pouvoit la rendre imprenable.

Siége d Bréole.

Dès que le ſiége fut formé, il ne ſe paſſa plus de jours où il ne ſe fît quelqu'eſcarmouche : les aſſiégés faiſoient des ſorties vigoureuſes, & pouſſoient quelquefois les aſſiégeans au-delà de leurs tranchées. *Crillon* par-tout les forçoit de rentrer dans la place, & toujours avec beaucoup de perte d'officiers & de ſoldats.

HENRI III. Après quelques jours de siége on somma les ennemis de se rendre, on eut pour réponse un refus. Le duc d'*Epernon*, piqué, fit battre la ville avec tant de succès qu'on fit une bréche considérable; les assiégés, avec une diligence extrême, travailloient à la réparer: mais on ne leur en donna pas le tems, l'assaut fut ordonné sur l'heure.

Gaufridi, hist. de Provence, l. 13, ch. 15.

Crillon se chargea de la conduite de cette attaque, & monta le premier à l'assaut, selon son usage. Son neveu (*a*), qu'il avoit amené d'Avignon, étoit à côté de lui, & avoit pour exemple ce grand modele sous qui il apprenoit à combattre & à vaincre. L'action fut très-vive.

Toute la garnison se présenta sur la bréche; un capitaine de marque & de mérite y étoit à la tête d'une compagnie que le duc de *Lesdiguieres* avoit fait entrer dans la place, & soutenue de cent soixante gentilshommes, tous ré-

(*a*) Chevalier de Malthe, âgé seulement de dix-huit ans.

ſolus de défendre la bréche au péril de leur vie. Un feu continuel foudroyoit tout ce qui ſe préſentoit; *Crillon*, avec ſon ſang froid ordinaire, ſans craindre ni le feu, ni le danger où l'expoſe l'opiniâtre réſiſtance des ennemis, étoit ſur le point d'emporter la place, lorſqu'il reçut une bleſſure qui le mit hors de combat, ainſi que ſon neveu. HENRI III.

De ce moment les aſſiégeans ſe retirerent, mais les aſſiégés, trop affoiblis par cette attaque où ils avoient perdu la meilleure partie de leur garniſon, demanderent à capituler; on leur accorda les conditions qu'ils propoſerent, ſous la promeſſe de ne ſervir de trois mois contre le Roi.

Le duc d'*Epernon* dépêcha d'abord un courier au Roi, pour lui apprendre la réduction de *la Bréole*, & la bleſſure de *Crillon*. Cette nouvelle affligea *Henri* plus qu'elle ne le réjouit: ce Prince aimoit *Crillon*; il ſentoit le beſoin qu'il avoit d'un homme en qui il trouvoit un fidele ſujet, & un guerrier qui lui étoit ſi néceſſaire: ſes allarmes ne ceſſerent 1586 & 1587. Recueil des Mém. & inſt. pour ſervir à l'Hiſtoire de France.

HENRI III.

qu'en apprenant qu'il étoit abſolument hors de danger.

De *la Bréole*, le duc d'*Epernon* mena ſon armée à ſon frere *la Valette*, qui faiſoit le ſiége de *Chorges*, place ſituée dans un lieu marécageux, entourrée de baſtions en bon état, & défendue par ſept cens hommes des meilleures troupes du duc de *Leſdiguieres*. Sans ce ſecours, il eut été impoſſible à *la Valette* de ſe rendre maître de Chorges. *Crillon*, à peine convaleſcent, ſe rendit au ſiége: d'*Epernon* & *la Valette* avoient beſoin, non-ſeulement de ſes conſeils, de ſon expérience & de ſon bras, mais encore de ſon nom, qui ſeul inſpiroit confiance & hardieſſe aux ſoldats. Sa préſence accéléra la réduction de la place, qui fut ſuivie de celle de preſque toutes les villes dont les Huguenots s'étoient ſaiſis. La Provence ſoumiſe, *Crillon*, pour ſe remettre entiérement de ſa bleſſure, fut à Avignon.

Le chevalier de *Dinteville*, plus heureux que *Crillon*, ſans avoir été bleſſé, avoit couru les mêmes riſques au ſiége

de

de *Seine* & à celui de *la Bréole*. Son attachement pour *Crillon* l'avoit fait rester, jour & nuit, au chevet de son lit pendant un mois que sa blessure l'y retint, ainsi que *Lamortie & Langlade* qui l'avoient suivi en Provence en qualité de ses aides-de-camp, & qui l'accompagnerent à Avignon. Le chevalier de *Dinteville*, qui ne le quittoit jamais sans une nécessité forcée, fut du voyage.

HENRI II

Ce fut un spectacle que le moment où *Crillon* parut dans Avignon. Les pauvres, dont il étoit adoré, l'entouroient, en s'écriant : *Voilà notre Bienfaiteur : voilà notre Pere : voilà notre Héros : qu'il vive ! Que Dieu le conserve, & bénisse toutes ses actions !* Les habitans étoient, ou aux portes, ou aux fenêtres, tous empressés à le saluer, & à marquer la joie qu'ils ressentoient de le revoir.

Le concours de la noblesse d'Avignon & des environs, étoit continuel, pour venir lui témoigner une estime qu'elle devoit encore plus aux excellentes qualités de son cœur, qu'à la haute

réputation d'un guerrier toujours invincible.

Tout le tems que *Crillon* passa dans Avignon, on voyoit, à sa porte, tous les pauvres de la ville se succéder sans cesse, pour recevoir de lui les plus grandes charités. Au moyen des bénéfices dont il jouissoit, il avoit des revenus très-considérables. Avant de quitter Avignon, il régla une somme annuelle pour les pauvres; il en confia la distribution à un homme attaché au comte de *Berton* son frere, sous les yeux duquel cet homme devoit donner, tous les mois, aux pauvres la somme qui leur étoit destinée.

Le duc d'*Epernon*, qui ne pouvoit se dissimuler que c'étoit à *Crillon* qu'il devoit la gloire d'avoir conquis la Provence, alla le voir pour lui témoigner sa reconnoissance, & pour lui jurer une amitié que rien n'altéreroit jamais.

Le château de Tarascon restoit encore aux Huguenots. Alphonse commandoit dans ce fort, & tenoit tout le pays dans la crainte. Le duc d'*Epernon* avoit

perdu une partie de ſon armée, ou par les malheurs de la guerre ou par les maladies ; il n'étoit plus en état d'entreprendre des ſiéges ; cependant il ne pouvoit ſe réſoudre à laiſſer Taraſcon entre les mains des rebelles en retournant à la Cour. Il confia ſa peine à *Crillon*, & lui demanda ſes conſeils : ſon avis fut d'employer la négociation, & il s'en chargea.

Le ſuccès ſuivit la démarche. Arrivé à Taraſcon, il demanda une conférence à Alphonſe ; il lui rendit l'eſprit de révolte ſi odieux, mit ſi bien en valeur la récompenſe qu'il devoit attendre du Roi ſon légitime Souverain, & ſut ſi bien l'intimider s'il perſiſtoit dans ſa révolte, qu'*Alphonſe* rentra dans ſon devoir, & remit cette fortereſſe ſous l'obéiſſance du Roi. Le duc d'*Epernon*, au comble de ſes vœux, parut à la Cour avec l'éclat d'un Général vainqueur d'une province.

Si le Prince & le favori recueillirent le fruit des ſuccès d'une campagne brillante, *Crillon* en eut toute la gloire.

HENRI III.

On fut si persuadé à la Cour que les avantages que l'armée de Provence avoit remportés, étoient dus à l'expérience, aux conseils, à la valeur, à l'ardeur infatigable de *Crillon*, que parmi les railleries qu'on fit à ce sujet, il fut vendu publiquement un livre, qui avoit pour titre : *les hauts faits, gestes & vaillances de M. d'*Epernon, *en son voyage de Provence ;* tout le reste du livre étoit en blanc.

Brantome, vie des Hommes illustres.

Les exploits du brave *Crillon* le rendoient cher aux Royalistes, mais ils le rendoient odieux aux Huguenots, & encore plus aux Ligueurs. Un soldat de ce parti, animé par l'appât d'une forte récompense, se chargea de l'assassiner. Intimidé au seul aspect de ce grand homme, sa main tremblante ne put lui porter qu'un coup d'épée qu'il releva, & qui l'effleura seulement au-dessus de l'œil. Ce héros méprisa l'assassin, & le laissa fuir; mais il crut devoir en instruire le Roi, pour lui faire connoître la fureur de ses ennemis, qui ne pouvoient être que ceux de l'Etat, & sur lesquels

Mémoire pour servir à l'Histoire de France. Gravefon.

On ne pouvoit veiller avec trop de soin. HENRI III
Le Roi lui répondit en ces termes :

MON CRILLON,

*Je suis très-offensé de ce qui vous est arrivé, ainsi que le m'avez écrit & mandé ; je désire de vous voir afin d'aviser à tout ce qu'il sera requis ; vous savez assez combien je suis content de vous & des services que vous m'avez faits. Je souhaite fort & crois que vous serez en état de faire l'honneur de la maison aux nôces de M. d'*Epernon *(a) qui se feront, comme je pense, bientôt. Adieu, que je le supplie qu'il vous conserve.*

En juillet 1587.

HENRI.

Pendant que d'*Epernon* & *Crillon* faisoient rentrer dans l'obéissance les places rebelles de la Provence, les ducs de *Guise* & de *Mayenne* travailloient à fortifier la Ligue, sous prétexte d'agir pour le Roi. Ce Prince, qui pénétra

(*a*) Le Roi fit cette nôce au bois de Vincennes, le 7 août 1587.

HENRI III.

leur deſſein, prit autant d'averſion pour les Ligueurs qu'il en avoit conçue pour les Huguenots. Malgré cette haine pour les derniers, il réſolut de s'en ſervir contre les autres. Cette conduite autoriſa les Ligueurs à publier que le Roi, au préjudice de la Religion catholique, favoriſoit les Hérétiques.

La ſituation de ce Prince étoit cruelle, il ne pouvoit contenter un parti ſans irriter l'autre. Les précautions qu'il prenoit pour les ménager, devenoient pour eux des motifs de haine. Le duc de *Guiſe* ne ceſſoit de le rendre odieux, en inſinuant qu'il faiſoit venir une armée de Reîtres & de Suiſſes Proteſtans, qu'il vouloit ruiner l'ancienne Religion, & faire paſſer ſa couronne ſur la tête d'un Prince hérétique.

Les Seize donnoient cours à ces bruits ſéditieux. Ils répandoient dans le Royaume, & même dans les Etats voiſins, les libelles les plus diffamans.

Leur hardieſſe alla juſqu'à former le deſſein d'élire un Roi catholique, pour oppoſer aux étrangers Proteſtans qu'on

vouloit, disoient-ils, introduire en France; & levant le masque, ils tenterent de se saisir de la Bastille, de l'Arsenal, du Palais, du Louvre & de la personne du Roi, pour le mettre au pouvoir du duc de *Guise.*

Les Huguenots poussés par leur esprit républicain, visoient à abattre la Monarchie, à élever au milieu du Royaume un gouvernement indépendant, & à détruire la Religion catholique. Les Ligueurs, par un zele mal entendu, & croyant défendre la bonne cause, étoient armés avec fureur contre leur légitime Roi. Le duc de *Guise*, l'idole & l'ame de la Ligue, leur persuadoit qu'ils agissoient pour le bien de l'Etat.

Henri toujours craintif, toujours inconséquent, tenoit le Royaume dans une perpétuelle agitation par le nombre infini d'édits qu'il donnoit, dont les uns détruisoient ce que les autres venoient d'établir: preuves multipliées de la foiblesse du gouvernement, & dont les deux partis ne tiroient que trop d'avantages. Les *Mignons*, dont l'attachement

HENRI III. pour le Roi n'avoit pour base que l'intérêt de leur fortune, épuisoient les finances, & étoient les seuls objets des graces, comme ils l'étoient d'une indignation, qui en les rendant odieux, rendoit *Henri* aussi méprisable qu'il étoit méprisé.

Le nombre de personnes véritablement attachées au Roi étoit si petit, qu'on n'osoit nommer, pour ne s'y pas tromper, que le brave *Crillon* & le maréchal d'*Aumont*. On prétend même que *Catherine* n'avoit plus pour ce Prince la même tendresse; cette tendresse étoit passée au jeune marquis du *Pont*, son petit-fils, fils aîné du duc de Lorraine. *Catherine* souhaitoit de lui faire donner la couronne à l'exclusion du roi de Navarre qu'elle haïssoit.

Le Laboureur.

Le duc de *Guise* profitoit de toutes ces conjonctures, & voyoit tout concourir à favoriser ses desseins ambitieux. Séduit par l'espérance de les conduire à leurs fins, il osa méconnoître son Roi, & même mépriser la défense que ce Prince lui avoit faite de venir à Paris;

Le Laboureur.

Le 9 mai 88.

il eût l'audace de s'y rendre, les Ligueurs & les Seize lui ayant écrit à Soissons que sa présence étoit nécessaire. On dit même que *Catherine*, qui favorisoit secrettement la Ligue, lui avoit fait dire qu'elle se chargeoit d'adoucir le Roi.

Lorsque ce Prince apprit que le duc de *Guise* étoit dans Paris, il en fut si offensé, que dans le premier transport de sa colere il résolut de le faire poignarder dès qu'il seroit entré dans le Louvre. L'abbé d'*Elbenne*, dit-on, le fortifia dans cette résolution, en lui disant à l'oreille ce passage de l'Evangile : *Je frapperai le Pasteur, & les Brebis seront dispersées*. D'autres plus modérés lui représenterent que la mort du duc de *Guise* ne pouvoit avoir que des suites funestes, que le peuple se souleveroit, que dans sa fureur il n'auroit aucun respect pour la Majesté Royale, qu'il falloit entendre le duc de *Guise*, & qu'on seroit toujours en état de prendre contre lui des mesures mieux concertées, & plus capables de faire craindre les séditieux.

HENRI III.

Le Roi incertain dans toutes ses résolutions se rendit, & consentit que *Catherine* sa mere amenât le duç de *Guise* dans la chambre de la jeune Reine. *Catherine* se mit en chaise pour se rendre au Louvre, & le duc de *Guise* l'y accompagna à pied. Dès qu'il parut, on entendit les rues retentir de *Vive le duc de Guise ; vive le défenseur de la Foi, le Protecteur de l'Eglise, le Sauveur de Paris.*

Le Duc, qui en partant de Soissons n'avoit à sa suite que sept à huit gentilshommes, se trouva dans Paris accompagné de plus de trente mille hommes. Les bourgeois quittoient leurs maisons pour le suivre, le peuple l'entouroit, & tout le monde s'empressoit pour le voir. Quelques-uns par une espece de vénération fléchissoient les genoux devant lui, & baisoient ses habits. Les femmes aux fenêtres, pour lui marquer la part qu'elles prenoient à la joie publique, jettoient des fleurs sur ses pas.

Rien n'étoit plus capable de séduire & de tenter l'ambition du duc de *Guise*,

qu'une adoration si flatteuse & si générale ; elle l'assuroit de l'amour extrême des Parisiens, & de l'autorité qu'il pouvoit se promettre dans leur ville. Il répondoit aux honneurs qu'on lui prodiguoit, de l'œil, du geste & de la parole, avec cet air satisfait & ces manieres prévenantes qui le rendoient maître des cœurs.

Ce fut au milieu de ces applaudissemens que le duc de *Guise* arriva au Louvre : les Gardes Françoises, rangées en haie dans la cour, avoient *Crillon* à leur tête. Ce fidele sujet, blessé des criminelles acclamations du peuple, les regardant comme un triomphe que ce chef de la Ligue remportoit sur son Roi dans le lieu même où la Majesté Royale doit être le plus respectée, sentit avec indignation l'insulte faite à son Maître.

Dans ce moment le duc de *Guise* parut ; en passant devant *Crillon*, il lui fit un salut prévenant. *Crillon* supérieur à toute politique, loin de répondre à ce salut, regarda fiérement le duc de

Guise, qui déconcerté, rougit. Tout le monde s'en apperçut; on vit le duc de *Guise* si intrépide, si fier, si brave, après qui tout le monde couroit, changer de couleur à la vue du mestre-de-camp des Gardes Françoises: un coup d'œil de *Crillon* fit trembler le chef de la Ligue.

Davila, l. 9.

Dès que le Roi vit le duc de *Guise*, il lui demanda, d'un ton qui marquoit son ressentiment, quel sujet l'amenoit à Paris, malgré la défense expresse qu'il lui avoit faite d'y paroître. Le duc de *Guise*, sans s'étonner, répondit qu'il venoit se justifier des calomnies de ses ennemis, & assurer Sa Majesté de son attachement à son service. Le Roi lui répliqua séchement, qu'il jugeroit de ses sentimens par sa conduite. On assure que la princesse de Lorraine lui dit à l'oreille qu'il étoit en grand danger, qu'on avoit résolu de le faire périr, & que ce funeste dessein étoit écrit dans le regard sinistre de *Henri*. Le duc de *Guise* sortit, & le peuple qui l'attendoit le reconduisit chez lui avec les mêmes acclamations.

Du moment que le duc de *Guise* fut entré dans Paris, on ne vit plus que ces mouvemens, ces agitations, ces manœuvres qui enfantent la guerre civile. Le Roi fit redoubler la garde du Louvre, il ordonna aux échevins d'aller dans les hôtelleries & dans les maisons des particuliers, pour faire sortir de Paris tous ceux qui y étoient sans domicile. Les sieurs d'O & de Vilquiers furent chargés de tenir la main à l'exécution de cet ordre, qui devint inutile. Le plus grand nombre se retira chez le duc de *Guise*, & les autres trouverent des prétextes pour désobéir.

Le Roi sentit avec autant de honte que de dépit, combien son autorité étoit affoiblie, & à quel point pouvoit aller celle du duc de *Guise* dans Paris. Il y fit entrer les troupes qu'il tenoit toutes prêtes aux environs, & résolut de se rendre maître des principaux postes. Quatre mille Suisses & deux cens fantassins François entrerent dans la ville, & y furent distribués; mais la place Maubert, & les quartiers de l'Univer-

Davila, Mezerai, Varillas.

HENRI III.
sité, remplis d'écoliers & de maquignons, de bateliers & de crocheteurs, tous gens dangereux & à craindre, furent oubliés. Le Roi chargea *Crillon* de s'en saisir, avec défense expresse d'en venir aux mains, & de répandre une goutte de sang, dans la crainte de porter le peuple à une sédition qui auroit aussi-tôt le duc de *Guise* pour chef.

Crillon surpris d'une défense faite si à contre-tems, représenta au Roi que dans l'état où étoient les affaires, il falloit que Sa Majesté montrât de la vigueur & de la fermeté; qu'elle ne pouvoit se faire obéir qu'en se faisant craindre; que le peuple devenoit insolent à mesure qu'on le ménageoit; qu'il tiroit avantage des égards qu'on avoit pour lui; qu'il falloit à quelque prix que ce fût, se rendre maître de la place Maubert & des quartiers de l'Université, qui dans le cas présent étoient les postes les plus importans; que pour y parvenir, il falloit à force ouverte combattre & vaincre tous ceux qui voudroient s'y opposer.

Quelque judicieux que fût cet avis, le Roi foible & intimidé ne put le goûter, & réitéra ses défenses à *Crillon :* l'événement justifia son conseil, & fit repentir le Roi de ne l'avoir pas suivi. *Crillon* affligé de voir que ce Prince se trahissoit lui-même, part à la tête de deux compagnies des Gardes Françoises; il trouve à la place Maubert, Bois-Dauphin, qui, avec les écoliers de l'Université, les bateliers & les crocheteurs s'en étoient déja saisis, & avoient fait des barricades, qu'ils pousserent bientôt jusque dans les quartiers de l'Université.

HENRI I

Crillon n'étoit pas en peine de forcer ces barricades, de dissiper cette troupe tumultueuse & intimidée au moindre danger; mais son courage étoit enchaîné par les défenses du Roi, qui, craignant encore qu'il ne passât outre, les lui envoyoit à tous momens réitérer. Ce Prince fit plus, il lui fit ordonner de se retirer; mais il n'étoit plus tems. Le duc de Brissac ayant trouvé une grosse

Satir. Menip.

troupe d'écoliers & de crocheteurs, leur avoit fait faire des barricades avec des tonneaux remplis de fumiers & de terre; ainsi lorsque les Gardes Françoises voulurent rebrousser chemin, ils trouverent le passage fermé.

A connoître le caractere de *Crillon*, il est aisé de comprendre l'état violent où le mettoient les timides ordres de *Henri*, qui n'en voyoit ni l'imprudence, ni le danger. Les rebelles se saisirent de tous les quartiers de l'Université, pousserent les barricades jusqu'à cinquante pas du Louvre, attaquerent les Suisses dans le cimetiere des Saints-Innocens, & dans tous les postes où ils les avoient enfermés, firent tomber sur eux une grêle de pierres, de pavés & de coups de mousquet, qui forcerent ces malheureuses troupes, trop soumises dans ce moment aux ordres du Roi à demander quartier: il leur fut accordé, à condition qu'elles crieroient, *vive le duc de Guise*. Les Ligueurs de la place Maubert n'oserent traiter de même les

Gardes Françoises ; *Crillon* les commandoit, & eut la liberté de se retirer à la tête de sa troupe.

Il ne dépendit ce jour là que du duc de *Guise* de monter sur le trône, la fortune l'y menoit comme par la main ; il avoit dans Paris autant de troupes réglées que le Roi, qui tremblant dans le Louvre, s'y voyoit prisonnier. Les Parisiens, yvres d'amour pour le duc de *Guise*, excités par la plus furieuse haine contre le Roi, se seroient tous sacrifiés pour lui enlever une couronne, dont ils le croyoient indigne, & pour la placer sur la tête du duc de *Guise ;* mais soit qu'il crût être toujours le maître d'arracher le sceptre des mains d'*Henri III*, soit qu'il voulût attendre que le peuple l'y forçât, soit enfin que l'excès de sa joie étouffât sa prudence, il se contenta ce jour là d'avoir fait trembler son Roi. Quelle faute pour un Prince ambitieux & déterminé à être usurpateur !

Alexandre Farnèse, duc de Parme, prince doué d'un esprit juste & profond, dit à cette occasion : *que le duc de*

HENRI III.

Guiſe avoit trop menacé & trop peu frappé ; qu'il ne devoit pas faire une démarche ſi hardie, ou qu'il falloit la pouſſer juſqu'au bout ; qu'il avoit oublié le proverbe qui dit : que celui qui met l'épée à la main contre ſon Souverain, en doit à l'inſtant jetter le foureau.

Le Roi paſſa la plus cruelle nuit, il voyoit ſon trône ſous ſes pieds, le peuple prêt à y élever le duc de *Guiſe*, le duc de *Guiſe* maître de ſa perſonne & même de ſa vie, ſi ce Prince, pour n'avoir plus à craindre ſon Roi, avoit voulu conſommer ſon crime en lui donnant la mort.

Le lendemain le Roi envoya *Catherine*, ſa mere, au duc de *Guiſe*, qui rejetta la cauſe du tumulte ſur le mauvais conſeil qu'on avoit donné au Roi de faire entrer dans la ville des ſoldats. Ses propoſitions furent ſi extraordinaires, qu'à la couronne près, il devenoit le maître du Royaume : il exigeoit que le Roi le déclarât lieutenant général de l'Etat, avec la même autorité que ſon pere l'avoit eue ſous *François Premier :*

que le roi de Navarre & tous les Princes de la Maison de Bourbon fussent déclarés déchus du droit de succéder à la couronne : que *Crillon*, objet de ses inquiétudes & de sa haine, n'eût plus le régiment des Gardes Françoises, qu'on le donnât à un autre qui ne lui fût pas suspect. HENRI Davila,

Le témoignage le moins équivoque, & le plus glorieux qui ait jamais été rendu à la fidélité du brave *Crillon*, est celui du duc de *Guise* dans ce pourparler de paix ; il falloit en effet, que *Crillon* fût bien redouté de cette faction : celui qui en étoit l'ame & l'oracle oublie sa fierté, en s'obstinant à obtenir de ne l'avoir plus pour adversaire.

Catherine répondit au duc de *Guise*, que c'étoit vouloir détrôner le Roi que d'exiger de telles conditions. Le duc, ferme & résolu d'obtenir ce qu'il demandoit, jura qu'il perdroit plutôt la vie que de ne pas mettre en sûreté la Religion catholique, & de ne pas assurer l'état de sa maison. *Catherine* retourna au Louvre, où les troupes étoient tou-

HENRI III. jours en armes, & le Roi dans une perplexité plus aisée à comprendre qu'à décrire.

Les favoris de *Henri* l'entouroient; les uns vouloient qu'il accordât au duc de *Guise* tout ce qu'il demandoit, pour éviter une guerre civile; les autres soutenoient que c'étoit anéantir l'autorité royale, que c'étoit remettre l'Etat & le Roi à la discrétion de la Ligue. Plusieurs furent d'avis qu'*Henri* sortît de Paris, qu'il se retirât dans quelque ville où il prendroit des mesures pour réduire les rebelles : mais beaucoup trouverent que c'étoit un parti trop honteux, en convenant qu'il y avoit plus de sûreté.

Davila, ibid. Ce fut dans ces irrésolutions, que le Roi, que *Catherine* sa mere, & ceux du Conseil passerent cette seconde nuit. Le duc de *Guise* l'employa à visiter tous les postes dont ses troupes s'étoient emparées, & à se préparer à investir le Louvre, pour réduire *Henri* aux dernieres extrémités, & le forcer à lui accorder tout ce qu'il demandoit. Le Roi qui en

fut inſtruit, vit alors qu'il n'y avoit plus d'autre parti à prendre que celui de fuir.

Cette réſolution priſe, il envoya, de grand matin, *Catherine* au duc de *Guiſe*, pour l'amuſer, en lui faiſant de nouvelles propoſitions; mais cette Princeſſe fine & habile devoit employer aſſez de tems à diſcuter les intérêts de ſon fils, pour lui donner celui de ſortir de Paris. Elle fit les offres les plus avantageuſes au Duc, qui ne voulut rien relâcher de ſes premieres prétentions. *Catherine* ſe récrioit ſur chaque propoſition, en faiſoit ſentir l'injuſtice au Duc, qui, toujours inflexible, parloit en homme qui pouvoit ſe faire accorder à force ouverte ce qu'il vouloit ne tenir que du Roi.

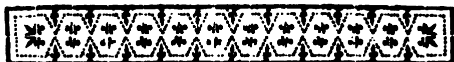
Pendant ces conteſtations le Roi précipitamment faiſoit tout diſpoſer, non pour un départ, mais pour une fuite; il confia ſon deſſein à *Crillon*, lui ordonna de faire partir en diligence ſon régiment pour le joindre à *Etampes*. Les Gardes Suiſſes eurent le même or-

HENRI III.

Gravefon, Bening, Bouclier d'honneur, Davila.

dre. Ces mefures prifes, le Roi, fous prétexte de fe promener aux Thuileries, fortit de Paris par la porte de la Conférence, accompagné feulement de dix ou douze gentilshommes, & fe rendit à *Etampes*.





LIVRE QUATRIÉME.

LES Gardes Françoiſes & les Suiſſes étoient toutes les troupes qui ſuivoient le Roi; elles conſiſtoient en quatre mille Suiſſes, & cinq cens hommes des Gardes Françoiſes. Peu s'en fallut qu'*Henri*, loin d'en tirer la ſûreté & les ſecours qu'il en attendoit, n'en fût trahi. Le bruit ſe répandit parmi eux que les Ligueurs, d'abord avertis de la fuite du Roi, faiſoient marcher des troupes pour le ſuivre & l'arrêter. HENRI III 1588.

Les Suiſſes voyant le parti de ce Prince ruiné, & ſes affaires preſque déſeſpérées, ſe dirent qu'il n'y avoit pas de prudence à ſe commettre avec l'armée de la Ligue, & de combattre pour un Roi mépriſé, haï, abandonné de ſes ſujets, fugitif, & prêt à tomber entre les mains d'un vainqueur ſi digne de porter une couronne, que *Henri* ne ſavoit ni ſoutenir, ni défendre; ils citoient l'exemple

HENRI III.

de la plus grande partie des troupes qui s'étoient jettées du côté de la Ligue dont ils désiroient le chef pour maître. Ces raisons représentées tumultueusement à leur Colonel, il résolut, ainsi que ses soldats, d'abandonner le Roi à sa destinée, & de suivre le plus grand nombre. *Crillon*, instruit & certain de cette lâche résolution, craignant que cet exemple n'ébranlât les Gardes Françoises, prend son parti sur le champ, fait faire halte à son régiment, se met au milieu, & emploie si heureusement cette éloquence militaire qui savoit si bien lui gagner les cœurs, & qui lui avoit tant de fois réussi, que ses soldats s'écrierent avec transport qu'ils répandroient jusqu'à la derniere goutte de leur sang, plutôt que de manquer de fidélité au Roi, & d'abandonner leur Colonel.

Varillas, vie d'Henri III. Graveson, Bening, Bouclier d'honneur.

Crillon, s'étant assuré de son régiment, ne désespéra pas de ramener les Suisses, & de sauver le Roi. Alors il marche à la tête des Gardes Françoises, & les mene pour être témoins du parti qu'il a pris. Il aborde le Colonel des Suisses

Suisses qui étoient sous les armes, lui fait part des bruits qui se sont répandus, injurieux à lui & au corps qu'il commande; paroît, par prudence, ne les pas croire, mais ajoute avec fermeté qu'il faut qu'il lui jure que lui & ses quatre mille Suisses seront fideles au Roi, ou qu'il se batte contre lui dans l'instant. Il lui représente que si le détestable projet dont il étoit soupçonné avoit quelque fondement, il couvriroit sa nation d'une honte & d'une infamie que les siecles même ne laveroient jamais: que lui, à la tête des Suisses qu'il commande, seroit regardé comme le parricide du Roi, s'il consentoit que sa troupe, loin de le défendre de la fureur d'une Ligue insolente, le livrât à leur fer homicide: il lui rappelle l'exemple illustre de fidélité, de zele & de courage, que sous le précédent regne, le colonel *Fiffer* avoit donné, & qui malgré les efforts du prince de *Condé* & de l'amiral de *Coligny*, qui vouloient enlever *Charles IX*, l'avoit mené à Paris au milieu de son bataillon Suisse; action

de vigueur qui avoit fait l'admiration de toute l'Europe.

Les ſentimens d'honneur & de fidélité de *Crillon* en inſpirerent au Colonel Suiſſe ; il ſe ſentit honteux de s'être prêté à un projet qu'il vit alors dans toute ſon horreur ; rentré en lui-même, il nia qu'il voulût abandonner le Roi, & jura qu'il étoit dans la ferme réſolution de le défendre au péril de ſa vie & de celle de ſa troupe. *Crillon* content, approuva ſon zele, & tous deux, à la tête des troupes, joignirent le Roi à Chartres. Le Roi inſtruit de la généreuſe action de *Crillon*, lui dit en l'embraſſant : *Je vous remercie, mon brave, de la liberté du trône, & de la vie que je vous dois : ſans vous, abandonné & trahi, j'étois en la puiſſance du duc de Guiſe.*

Il y avoit deux heures que *Henri* étoit ſorti de Paris, lorſqu'on vint le dire au duc de *Guiſe*, en préſence de *Catherine* qui étoit encore avec lui. *Vous m'amuſiez, Madame*, lui dit-il, *& vous me perdez.*

Catherine nia qu'elle eût connoissance de ce projet, & quitta le duc, tremblante qu'il ne fît courir après le Roi. Dès qu'elle fut au Louvre, elle pensa à la sûreté de ce Prince qu'elle n'y croyoit pas, dans quelque ville qu'il fût, le duc de *Guise* ayant des intelligences par-tout: de plus elle suspectoit tout ce qui accompagnoit le Roi: le seul *Crillon* la rassuroit, mais elle ne le savoit pas encore arrivé auprès de ce Prince. Elle fit partir sur le champ un homme de confiance, pour le conjurer de hâter sa marche jusqu'à ce qu'il eût joint *Henri*, en ajoutant qu'elle ne le croiroit hors de péril, qu'au moment qu'elle apprendroit qu'il étoit auprès de lui.

Davila, l.

Le duc de *Guise*, voyant son projet manqué, se saisit d'abord de l'autorité souveraine: il fit ouvrir les barricades, rétablit l'ordre & la tranquillité dans la ville, s'empara des principaux postes de Paris, des lieux d'alentour, & continua de négocier avec *Catherine*. Pour paroître souhaiter la paix, il se relâcha de quelques-unes de ses premieres pro-

HENRI III.

poſitions ; les nouvelles qu'il faiſoit étoient preſqu'auſſi avantageuſes à la Ligue ; cependant on les accepta : le Roi par timidité, *Catherine* par politique, & tous deux dans l'eſpérance de rompre le traité dès qu'ils le pourroient avec ſûreté.

Le Roi, après avoir demeuré quelques jours à Chartres, alla à Rouen, d'où il retourna à Chartres ; la Cour s'y rendit, & le duc de *Guiſe* vint l'y ſaluer. Le Roi le reçut avec toutes les apparences d'une ſincere reconciliation, il lui accorda, & à ceux de ſa maiſon, tous les honneurs qu'il demandoit : il éloigna de la Cour le duc d'*Epernon*, mais le duc de *Guiſe* ne put obtenir que *Crillon* eût le même ſort.

Le brevet qui créoit le duc de *Guiſe* généraliſſime de toutes les armées, fut enregiſtré au Parlement ; enfin *Henri* lui prodigua toutes les graces qui pouvoient l'aveugler ; mais ces careſſes, ces dons à pleines mains, ne triomphoient pas des méfiances du Duc, & encore moins de celles du Roi. Ce Prince s'étoit

formé sur les principes de *Machiavel*, le Duc étoit instruit dans les maximes de *Tacite* : tous deux savans dans l'art de feindre, dissimuloient avec la même adresse & le même air de franchise. Le duc de *Guise*, sans montrer la moindre crainte, suivit le Roi à Blois, où devoient se tenir les Etats généraux convoqués pour le mois d'août, & renvoyés en octobre.

Henri III
Varillas vie d'Hen III.

Dès que le Roi fut arrivé à Blois, il fit un grand changement dans le Conseil : le chancelier de *Chiverni*, *Pinard*, *Villeroi*, secrétaires d'état, *Bellievre*, *Brulard*, d'*O*, & plusieurs autres eurent ordre de se retirer. *Catherine*, enveloppée dans cette disgrace, n'eut presque plus de part dans la confiance de son fils, non plus qu'aux affaires. On chercha la cause de cette prompte révolution sans la trouver, personne ne pensa à la véritable.

Le Roi ayant résolu de se défaire du duc de *Guise*, vouloit, pour dérober la connoissance de ce dessein, éloigner tous ceux qu'il croyoit avoir été favo-

HENRI III. rables au Duc, & qui l'avoient fait consentir au dernier traité. Ce Prince ne pouvoit penser à ce traité, aussi forcé que honteux, sans indignation contre les personnes qui y avoient concouru.

A peine *Henri* avoit-il convoqué les Etats, que le duc de *Guise* avoit mis en mouvement tous les émissaires qu'il avoit dans chaque province, pour faire élire des députés de son parti; il vouloit, en s'assurant du plus grand nombre des suffrages, que tout se délibérât conformément à ses vues. Le Roi informé de ces intrigues, en eut un ressentiment qui ajouta encore à sa haine contre lui.

Le 16 d'octobre le Roi fit l'ouverture des Etats; il prononça un discours éloquent avec beaucoup de grace & de majesté; il protesta que personne dans son Royaume n'avoit plus d'attachement & plus de zele que lui pour la Religion catholique, ni un plus grand desir de voir l'hérésie détruite, les abus réformés, le peuple soulagé & l'Etat florissant: mais il dit qu'il n'appartenoit pas

à des ſujets de faire des ligues, des aſſociations, des levées de troupes & d'argent, comme avoient fait quelques grands de ſon Royaume : il ajouta que c'étoient des actes de ſouveraineté réſervés à ceux qui tiennent de Dieu la ſuprême autorité : il aſſura l'aſſemblée que ſon amour pour la paix & pour ſes ſujets étouffoit chez lui tout reſſentiment du paſſé, mais qu'il étoit réſolu de ne plus ſouffrir de pareilles entrepriſes, quoi qu'il dût lui en coûter.

Les chefs de la Ligue ſe formaliſerent de ces paroles, ils s'en firent l'application, ſe plaignirent que le Roi les avoit déſignés comme des rebelles; ils lui envoyerent l'archevêque de Lyon, pour le prier de ne pas laiſſer mettre dans ſon diſcours qu'on imprimoit, ces articles contr'eux. Le Roi répondit qu'il n'avoit déſigné perſonne, que ſa harangue ne devoit bleſſer que les coupables. L'archevêque de Lyon lui ayant repréſenté que le plus grand nombre des députés étoit déterminé à ſe retirer, ſi l'on refuſoit cette ſatisfaction au duc de *Gui-*

se, le Roi diſſimulant ſon indignation, u III. fit ſubſtituer d'autres termes à ceux qui avoient choqué le Duc, & ſentit vivement l'humiliation d'être forcé de ménager la délicateſſe de ſes ennemis. Il en eut bientôt d'autres ſujets qui lui prouverent le peu d'égard qu'on avoit pour lui.

Les Etats n'avoient tenu que deux ſéances, lorſqu'on reçut la nouvelle de l'irruption du duc de *Savoye* dans le marquiſat de Saluces : le Roi réſolut de lui déclarer la guerre, & en fit la propoſition aux Etats : elle fut approuvée par le corps de la nobleſſe, mais le duc de *Guiſe* qui avoit noué ſecrettement des liaiſons avec le duc de *Savoye*, fit ſoulever contre ce ſentiment les députés du clergé & ceux du tiers-état, tous Ligueurs dévoués aux Guiſes. Leur prétexte fut qu'on devoit uniquement penſer à exterminer l'héréſie, plutôt que de penſer à une guerre étrangere. Le Roi qui vouloit ſe venger du duc de *Savoye*, fut mortifié de ne trouver aucune complaiſance dans les Etats, où

chaque jour on faisoit de nouvelles plaies à son autorité.

Instruit que la volonté du duc de *Guise* influoit dans toutes les délibérations, qu'elle en gouvernoit les opinions, que ce fier chef de la Ligue avoit des engagemens avec le duc de *Savoye*, il prit la ferme résolution de se défaire d'un homme qu'il trouvoit toujours opposé à ses desseins, & l'auteur de tous les malheurs qui affligeoient son Royaume; d'un homme qui le rendoit odieux à ses sujets & aux étrangers; d'un homme enfin, qui, méconnoissant son Roi, se préparoit les moyens de l'abattre du trône pour s'y élever.

De plus le Duc avoit fait demander par les Etats la diminution des impôts, dans le tems même que le Roi avoit plus besoin que jamais de secours pour soutenir la guerre qu'on l'avoit forcé de déclarer aux Huguenots; il avoit aussi fait proposer qu'on reçût le concile de Trente : il vouloit se faire honneur auprès du Pape d'une demande qu'il étoit assuré qu'on n'accorderoit pas, &

dont le refus feroit attribué au Roi.

Toutes ces entreprifes du duc de *Guife* affermiffoient tous les jours *Henri* dans la réfolution d'en tirer vengeance, & de la hâter, il en eut même de nouvelles raifons : on lui dit que le duc de *Guife* tramoit quelque chofe de funefte contre lui. Le Roi fut d'autant plus autorifé à le croire, que le duc de Mayenne (on ne fait par quel motif) lui fit dire de fe tenir fur fes gardes; que même les confidens du duc de *Guife* ne gardoient plus de mefures, qu'ils parloient avec fi peu de circonfpection, qu'il fembloit qu'on ne voulût plus faire un myftere des vues qu'il avoit.

Le cardinal de *Guife* faifoit fur le Roi les railleries les plus licencieufes, & lifoit à fes amis des vers (*a*) où l'on menaçoit le Roi de le mettre dans un couvent, & le Cardinal ajoutoit qu'il auroit un plaifir extrême à lui tenir la tête,

---

(*a*) Henri III avoit pour devife trois couronnes, dont deux étoient repréfentées en terre & l'autre en l'air avec ces mots : MANET ULTIMA

HENR

lorsqu'on lui feroit la couronne aux Capucins.

La duchesse de *Montpensier*, sœur des Guises, faisoit sur *Henri* des railleries encore plus piquantes que le Cardinal son frere : elle montroit à tout le monde des ciseaux d'or qu'elle portoit à sa ceinture, pour s'en servir, disoit-elle, à couper les cheveux à l'indigne Prince qui occupoit le trône, & qu'il falloit jetter dans un couvent. Ces discours outrageans contre *Henri III*, excitoient chez le fidele *Crillon*, une indignation qu'il ne put se refuser de manifester un jour

---

CŒLO : & quelque Ligueur fit là-dessus ce distique, qu'on joint ici traduit en François.

Qui dedit ante duas, unam abstulit : altera nutat :
Tertia tonsoris est facienda manu.

VALOIS, qui les dames n'aime,
Deux couronnes posséda.
Bientôt sa prudence extrême,
Des deux, l'une lui ôta ;
L'autre va tombant de même ;
Grace à ses heureux travaux,
Une paire de ciseaux
Lui baillera la troisiéme.

que *Henri* jouoit avec la ducheſſe de III. *Montpenſier*. Furieux contr'elle, & ne pouvant contenir ſa véhémence naturelle, il dit au Roi : *Sire, défiez-vous des petits ciſeaux de la Montpenſier.* Ce trait hardi fit pâlir la Ducheſſe, & ne fut point relevé par le Roi.

Ce Prince étoit inſtruit par ſes eſpions de toutes ces inſultes; pouſſé par ſon reſſentiment & excité à la vengeance par les réflexions qu'on lui faiſoit faire ſur toutes les démarches du duc de *Guiſe*, il prit enfin la réſolution de le faire mourir; parti pris depuis longtemps, mais dont ſa timidité avoit toujours arrêté l'exécution. On ne le croyoit pas capable de cet acte de vigueur; le Duc craignoit ſi peu, que quelques jours avant qu'il fût aſſaſſiné, trouvant un billet ſous ſa ſerviette en ſe mettant à table, & dans lequel on lui donnoit avis qu'on conſpiroit contre ſa vie, ſans s'émouvoir il ſe fit donner un crayon, & écrivit ſur le papier : *On n'oſeroit*, & le jetta ſous la table.

Le duc de *Guiſe* s'abuſoit. *Henri* ſe

roidissant contre sa propre timidité, résolut sa mort. Il communiqua son dessein au maréchal d'*Aumont*, à *Rambouillet* & à *Beauvais-Nangis*. Il leur rappella les mécontentemens, les craintes, les griefs, les humiliations, les dégoûts même du trône que lui avoit donnés & lui donnoit encore tous les jours le duc de *Guise*; leur dit que ce rebelle, que cet ambitieux n'avoit formé la ligue, & ne s'en étoit rendu le chef, que pour parvenir à lui enlever la couronne & à se la faire mettre sur la tête par un peuple idolâtre de ce chef criminel, dont il voit qu'on ne peut arrêter ni les projets, ni les succès, que par une mort qu'il n'a que trop méritée : alors *Henri* se tut.

HENRI Davila.

Le maréchal d'*Aumont*, voyant ce Prince déterminé à faire mourir le duc de *Guise*, dit qu'on devoit le faire arrêter & le faire condamner à perdre la vie par les voies juridiques : qu'il y avoit contre lui plus de preuves qu'il n'en falloit pour le faire périr comme criminel au premier chef de leze-Majesté.

Nangis & *Rambouillet* combattirent

l'avis du maréchal d'*Aumont*, ils dirent que le moment où l'on arrêteroit le duc de *Guiſe*, ſeroit celui d'une révolte générale dans Blois; qu'elle ſe communiqueroit rapidement dans tout le Royaume; que les Ligueurs, déſeſpérés du péril où ſeroit leur chef, oſeroient tout entreprendre pour le ſauver, & que cet eſpoir animeroit leur audace & leur courage, au lieu que l'un & l'autre ſeroient d'abord abattus, ſi en apprenant ſa priſon ils apprenoient ſa mort; qu'il falloit la lui donner par un coup imprévu, qui, en les laiſſant ſans chef, les laiſſeroit ſans reſſource. Ce raiſonnement ramena le maréchal d'*Aumont*, & *Henri* qui le ſaiſit, détermina de le faire aſſaſſiner.

Il fut queſtion des moyens. Le duc de *Guiſe* étoit toujours accompagné de ſes gardes, d'une ſuite de domeſtiques, de beaucoup de gentilshommes attachés à lui & dévoués à ſes ordres. Il fut convenu que ce meurtre ſe commettroit dans la chambre du Conſeil, où le Duc ſe trouveroit ſans ſon cortége, qui reſtoit dans les piéces précédentes.

HENRI I

La difficulté ne roula plus que ſur le choix d'un homme aſſez prudent & aſſez courageux pour conduire & exécuter l'entrepriſe. On connoiſſoit la valeur du duc de *Guiſe*, il étoit d'autant plus difficile de le ſurprendre, qu'il ſe tenoit toujours ſur ſes gardes; quelqu'aſſurance qu'il affectât, il étoit toujours dans une perpétuelle défiance; plus il croyoit le Roi foible & timide, plus il craignoit une ſurpriſe qui ne lui donnât pas le temps de ſe défendre : tous les jours il recevoit des avis qu'on vouloit le faire périr; que les careſſes du Roi, que les marques de bienveillance qu'il en recevoit n'étoient que des piéges tendus à ſa crédulité pour le perdre plus ſûrement.

Tous ces avis ne l'arrêtoient pas, il étoit trop avancé pour reculer. Dans ce principe, ayant chez lui à ſouper, le 20 décembre, le Cardinal ſon frere, l'archevêque de Lyon, & quelques autres de ſes particuliers amis, il leur dit que les choſes en étoient venues à un point, que quand il verroit la mort entrer par

Le Lal reur, a aux Mén Caſtelna

[redacted] la fenêtre, il ne voudroit pas la fuir par
NRI III. la porte.

Le Roi sachant le duc de *Guise* dans ces dispositions, avoit besoin d'un homme dont l'intrépide courage assurât le succès de son dessein; son choix fut bientôt fait. Certain de l'attachement de *Crillon*, instruit de la haine qui étoit entre lui & le duc de *Guise*, regardant la mort de ce dernier comme légitime, le caractere d'honneur & de probité de *Crillon* ne l'arrêta point; il pensa que sans envisager cette action comme lâche, il se prêteroit à le venger d'un rebelle qui méritoit d'être puni de mort.

Davila, Mezerai, Bening, Graveson, Varillas.

Il fait venir *Crillon* dans son cabinet, lui dit la ferme résolution où il est de faire périr le duc de *Guise*; il justifie ce dessein en rappellant la conduite de ce Duc, ses intelligences avec *don Juan d'Autriche*, ses étroites liaisons avec le duc de *Savoye*, la terrible journée des barricades, le risque où cet ambitieux l'avoit mis de perdre la couronne, la fuite honteuse & précipitée à laquelle seule il étoit redevable de la liberté, &

peut-être de la vie, s'il eût tombé au pouvoir de ce ſujet rebelle, dont les vues criminelles ſont de s'élever ſur le trône. Quel crime eſt plus digne de mort, continua le Roi! Croyez-vous que le duc de *Guiſe* la mérite? Oui, Sire, répondit *Crillon*. Eh bien, reprit *Henri*, c'eſt vous que je choiſis pour la lui donner. J'y cours, Sire, repliqua *Crillon*, & je réponds à Votre Majeſté que mon épée lui percera le cœur, duſſé-je m'enferrer de la ſienne & mourir au même inſtant que lui.

HENRI III

Mezerai, Henri III.

En diſant ces mots avec tout le feu qui accompagnoit tout ce que faiſoit & tout ce que diſoit *Crillon*, il gagnoit la porte du cabinet; mais le Roi lui cria: arrêtez, & écoutez-moi.

Vous battre avec le duc de *Guiſe* n'eſt pas ce que je veux, pourſuivit *Henri*; pour me défaire de lui, je ne veux pas haſarder la vie d'un homme qui m'eſt auſſi attaché & auſſi néceſſaire que vous. Le titre ſeul de chef de la Ligue le rend criminel de leze-Majeſté. Eh bien, Sire, repartit *Crillon*, qu'il ſoit jugé comme

HENRI III. digne de mort, & exécuté. Mais *Crillon*, reprit *Henri*, ſentez-vous les riſques que je cours, & les nouveaux troubles que j'excite dans mon Royaume ſi je le fais arrêter ? Je ne puis donc juridiquement punir cet ennemi plus puiſſant que moi dans l'Etat : c'eſt un coup non prévu qui doit lui arracher la vie, & c'eſt de vous que j'attens cet important ſervice; ſervice que je vous promets de récompenſer de l'épée de connétable, que je verrai dans votre main ſans jamais craindre que vous abuſiez de l'exceſſive puiſſance qu'elle donne.

Crillon, confondu & furieux, reſta un moment ſans répondre; puis il dit : la preuve que me donne Votre Majeſté que ma conduite irréprochable juſqu'à ce jour n'a pu me gagner ſon eſtime, me détermine à me retirer dans ma famille, dont je ſuis incapable de flétrir le nom par une infamie. Je vous connois, *Crillon*, & perſonne n'a plus de part que vous dans mon eſtime. *Crillon*, continua le Roi après un inſtant de ſilence, ſongez-vous que c'eſt de la mort du duc de

Guise que dépend ma sûreté, qu'elle peut seule assurer ma couronne & ma vie, & que pour prévenir des malheurs sans nombre, je ne puis me défaire de lui que par surprise, & vous me refuseriez le secours du seul..... N'achevez pas, Sire, s'écria *Crillon*, & permettez-moi d'aller rougir loin de la Cour, d'y avoir entendu mon Roi, mon Roi pour qui je donnerois mille fois ma vie, me demander le sacrifice de cet amour pour la vraie gloire, qui m'a coûté assez de sang pour mériter une estime que je n'ai pu obtenir. Ah! Sire, j'en mourrai de douleur, & je gémis de voir que Votre Majesté, séduite par d'indignes conseils... C'est assez, dit *Henri* en interrompant *Crillon*, qui crut lire dans les yeux du Monarque irrité, le repentir de sa confidence, & la funeste résolution de s'assurer de son secret en le faisant peut-être assassiner. Sire, dit-il, la preuve que j'ose dire généreuse que j'ai donnée de mon caractere pour sauver *Fervaques* de votre ressentiment en m'y exposant moi-même, auroit dû instruire Votre Majesté

[illegible] III.

que *Crillon* se refuseroit pour commettre toute action lâche; cette même générosité doit lui faire craindre qu'oubliant que le duc de *Guise* est mon ennemi, je ne l'avertisse du péril où il est. Pour épargner à Votre Majesté cette inquiétude, je la supplie, (si ma parole de garder ce funeste secret ne lui suffit pas) de s'assurer dès ce moment de ma personne. Non, *Crillon*, reprit *Henri*, je vous connois, vous estime & je vous aime, votre parole me suffit, & je vous pardonne un refus que je ne dois qu'à votre trop scrupuleuse délicatesse.

Le duc d'*Epernon* avoit donné auprès du Roi, une nouvelle garde de quarante-cinq gentilshommes qu'il avoit amenés de Gascogne; gens déterminés, braves, & tout dévoués au duc d'*Epernon*, ainsi que ennemis du duc de *Guise* qui faisoit solliciter le Roi de les casser; on les appelloit les *Quarante-cinq*. Ce fut quelques-uns d'eux que le Roi se servit pour assassiner le duc de *Guise*; les mesures furent prises pour le 23 décembre, & *Lognac*, capitaine des *Qua-*

rante-cinq, se chargea de la conduite de cette entreprise. HENRI III

Le Roi feignant de vouloir aller ce jour-là à Notre-Dame de Clery, dit qu'il tiendroit conseil plus matin qu'à l'ordinaire. Le duc de *Guise* reçut le soir du 22, plusieurs billets qui l'avertissoient des mesures qu'on prenoit pour se défaire de lui. Prévenu de la foiblesse du Roi, & aussi hardi qu'ambitieux, il méprisa ces avis, & se confia à sa fortune, au point qu'il passa la nuit avec une de ses maitresses. Le Laboureur. Varillas.

Le lendemain il se rendit dans l'antichambre du Roi, où étoient déja ceux qui devoient être du conseil : il s'approcha du feu, & sentit une espece de foiblesse, peut-être effet de la nuit précédente, ou frayeur subite qui le saisit, en réfléchissant sur les avis qu'il avoit reçus la veille. *Bréole* dans ce moment vint lui dire que le Roi le demandoit. En même-temps *Henri* fit fermer la porte du château.

Le duc de *Guise* entra par une gallerie qui séparoit la chambre de l'anti- 1588.

ENRI III.

chambre, il va à la porte du cabinet où l'on lui avoit dit que le Roi l'attendoit : il leve la tapisserie qui couvroit la porte, où neuf des Quarante-cinq le percerent de plusieurs coups de poignard. On entendit quelques paroles mal articulées, qui furent selon quelques-uns : *Mon Dieu, ayez pitié de moi ;* & selon d'autres : *Ah, traître Roi !* Le Cardinal son frere, eut le lendemain le même sort.

Balzac, entretiens.

Ainsi mourut *Henri*, duc de *Guise*, à qui il ne manqua, pour être un homme accompli, que d'avoir su donner à son ambition, ou un frein, ou un objet plus légitime. C'étoit un prince en qui les perfections du corps & de l'esprit étoient éminemment réunies : sa taille avantageuse, ses manieres affables & insinuantes lui gagnoient tous les cœurs ; & son air majestueux & guerrier lui attiroit le respect.

La nature ne lui avoit rien refusé de tout ce qui fait les grands hommes ; son génie étoit éclairé, ses vues profondes & étendues ; fécond en ressources dans les conjonctures même où il sembloit qu'on

ne pouvoit en trouver; toujours maître de lui-même, toujours de ſang froid, les obſtacles n'arrêtoient jamais ſes projets; il les ſurmontoit, ou par les expédiens que lui fourniſſoit ſon génie, ou par la conſtance qu'il oppoſoit aux difficultés : jaloux de ſon ſecret, il n'admettoit perſonne dans ſa confidence, & ne ſe laiſſa jamais pénétrer : il poſſédoit toutes les qualités d'un guerrier; valeur, capacité, hardieſſe, conduite toujours ſuivie du ſuccès.

Que de qualités réunies pour rendre redoutable un chef de parti qui portoit le nom de *Guiſe*, nom chéri, nom reſpecté, nom qui ſeul fait trembler ſes ennemis ! le ſeul *Crillon* ne l'a jamais craint. Les vertus de ce Prince n'étoient pas ſans défaut. Rien n'eſt donné *gratis*, ni par la nature, ni par la fortune, tout eſt acheté, ou plus ou moins cher.

Le duc de *Guiſe* étoit fourbe, artificieux, il permit à ſon ambition de porter ſes vues juſqu'au trône; & pour y parvenir, il mit la France en combuſtion, fit ſoulever les trois ordres de l'Etat contre le Sou-

Henri III.

verain, en couvrant ſes deſſeins du prétexte de la Religion, comme ſi la Religion autoriſoit les révoltes. Jaloux du mérite des autres, il haïſſoit les concurrens de tout genre. Il avoit ſi peu d'empire ſur cette paſſion, qu'elle le porta un jour à appeller le duc de *Mayenne* ſon frere, en duel : il aimoit les plaiſirs, & ne ſe refuſa pas même les moins permis ; mais il ſut toujours ſi bien ménager ſes diſcours & s'obſerver ſur ſa conduite, que malgré ſes galanteries, il jouiſſoit de la réputation d'un homme ſage, réglé, pieux & zélé pour la Religion. Le peuple abuſé l'invoquoit dans ſes prieres comme un ſaint ; pluſieurs s'empreſſoient à faire toucher leur chapelet à ſon manteau. Un jour qu'il entroit dans Paris par la porte Saint-Antoine, le peuple, enivré pour lui d'amour & d'admiration, chanta à ſon honneur : *Hoſanna filio David.*

Balzac, entretiens.

Le duc de *Mayenne*, dont nous aurons beaucoup à parler n'étoit pas moins ambitieux, mais il avoit plus de modération & moins de mérite que ſon frere. On verra dans la ſuite que ce fut avec raiſon

que

que l'on dit de lui qu'il ne ſut jamais, ni faire la guerre, ni faire la paix.

Dès que le duc de *Guiſe* eut expiré, le Roi fit ouvrir la porte de ſon cabinet, fit entrer tous ceux qui étoient dans l'anti-chambre, & leur dit, en leur montrant le corps ſanglant du duc de *Guiſe*, que tous ceux qui oſeroient entreprendre ſur ſon autorité auroient le même ſort. Un moment après, il paſſa chez la Reine ſa mere, qui étoit malade, & à qui il dit: *A préſent, Madame, je ſuis Roi, le duc de Guiſe n'eſt plus. Catherine*, frappée de ce diſcours, répondit, je ſouhaite que vous n'ayez point à vous repentir d'avoir fait périr le duc de *Guiſe*. Avez-vous prévu à tout? *Henri* repliqua qu'il avoit donné de ſi bons ordres, qu'elle pouvoit être tranquille.

Les paroles de *Catherine* ſemblent la juſtifier d'avoir conſulté avec *Henri* le meurtre du duc de *Guiſe*. On prétend même que le cardinal de *Bourbon* lui ayant reproché qu'elle avoit mené le duc de *Guiſe* & ſon frere à la boucherie, elle proteſta n'avoir eu aucune connoiſ-

HENRI III.

sance de cette funeste catastrophe, dont elle fut si frappée, que sa maladie devenant tous les jours plus dangereuse, elle mourut le 5 janvier 1589, âgée de soixante-dix ans. Les ennemis de cette Princesse firent cette épitaphe :

La Reine qui ci gist fut un diable & un ange,
Toute pleine de blâme & pleine de louange,
Elle soutint l'Etat, & l'Etat mit à bas;
Elle fit maint accords, & pas moins de débats.
Elle enfanta trois Rois & cinq guerres civiles;
Fit bâtir dès châteaux & ruina des villes;
Fit de fort bonnes loix & de mauvais édits.
Souhaite-lui, passant, enfer & paradis.

La mort du duc de *Guise* fit soupirer la Ligue, & le Roi crut l'avoir subjuguée en abattant son chef. Ce Prince qui devoit d'abord marcher vers Paris pour s'en rendre maître, à la faveur du premier étonnement des Ligueurs, resta à Blois, où il s'amusa à faire des déclarations & des manifestes inutiles par leur peu de succès. La Ligue profitant de la faute du Roi, revenue de son abattement, prit la ferme résolution de soutenir son parti contre *Henri* qu'elle trai-

toit ſans aucun ménagement de *tyran* & d'*hérétique*.

Les *Seize* tranſportés d'une fureur fanatique excitoient encore les eſprits à la révolte : ils publioient que le Roi vouloit entiérement abolir la Religion catholique, qu'il n'en faiſoit plus myſtere, que ſans craindre la punition de Dieu, ni le mépris des hommes, il avoit verſé le ſang d'un cardinal. Les égliſes retentiſſoient d'invectives contre ce Prince, & des éloges qu'on prodiguoit au duc de *Guiſe*, dont on exagéroit le zele, la piété & l'attachement pour la véritable Religion; zele, diſoient-ils, qui lui avoit coûté la vie.

Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, en faiſant, à Saint-Jean en Greve, l'oraiſon funèbre du duc de *Guiſe*, eut la hardieſſe de demander ſi parmi ſes auditeurs il n'y auroit aucun Catholique aſſez zélé pour venger ſur le *Tyran hérétique* la mort du *Héros chrétien*, dont il leur remettoit ſous les yeux les vertus & toutes les éminentes qualités; & faiſant parler la ducheſſe de *Guiſe*,

HENRI III. à propos de ses couches prochaines, il lui fit dire deux vers imités de Virgile, remplis de haine & de vengeance (*a*).

La fureur insensée du peuple passa à la Faculté de Théologie de Paris. Le 7 de janvier, par un decret pris dans les formes ordinaires, elle déclara tous les sujets du Roi absous du serment de fidelité qu'ils avoient juré à *Henri de Valois*, comme n'étant plus leur roi; le nom de ce Prince fut rayé des prieres publiques, & l'on composa pour la Ligue des oraisons qu'on disoit à la Messe.

Après cette décision de la Faculté, les Ligueurs firent gouverneur de Paris le duc d'*Aumale;* ils investirent le Palais, & conduisirent les principaux membres du Parlement à la Bastille : ils en

(*a*) Il emprunta ces vers que Virgile met à la bouche de Didon, lorsqu'après le départ d'Enée, elle faisoit contre ce Prince ces sanglantes imprécations :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor,
Qui face Valecios, *ferroque sequare* tyrannos.

composerent un choisi parmi les plus déterminés Ligueurs. Le premier acte de ce séditieux Sénat fut de jurer qu'on ne se sépareroit jamais de la Ligue, & qu'on poursuivroit la vengeance de la mort du duc de *Guise*. On choisit quarante personnes tirées des trois ordres de l'État, pour en former un Conseil, qui, pour éblouir le peuple, abolit d'abord le quart des tailles, avec promesse de réduire tous les impôts & les subsides.

Le duc de *Mayenne* fut reçu dans Paris avec les mêmes transports qu'on doit y recevoir son légitime roi, quand il aime son peuple, & qu'il en est chéri. On le fit peindre avec une couronne sur la tête, & on lui offrit de le placer sur le trône. Le duc de *Mayenne*, craignant l'inconstance d'un peuple que les événemens conduisent, & qui change avec la fortune, se contenta du titre de chef des *Quarante*; il y ajouta des gens de qualité & de réputation, pour être moins dépendant du caprice des *Seize*, chez qui l'esprit républicain regnoit dans toutes les délibérations.

HENRI III.

Ce Conseil assemblé, on y déclara le duc de *Mayenne* lieutenant général de l'Etat & de la couronne de France, & on lui attribua l'autorité souveraine: aussi-tôt il disposa des charges, des offices, & de tous les emplois du Royaume. Tout fut donné à ceux dont il étoit sûr, & dont il connoissoit la valeur; on vit alors officiers & courtisans embrasser le parti de la Ligue, & entraîner dans leur défection les troupes & les villes.

Le Roi presqu'abandonné, effrayé, & ne se croyant pas en sûreté à *Blois*, alla à *Tours*; il y transféra le Parlement & la Chambre des Comptes, après avoit interdit tous les Tribunaux érigés par la Ligue. Presque tous les habitans de Tours étoient pour elle, mais la présence du Souverain les contint. Le Roi fit une treve d'un an avec le roi de Navarre; pour justifier cette conduite, il fit un manifeste, qui loin d'opérer, comme ce Prince le désiroit, une reconciliation avec le duc de *Mayenne* & avec les Ligueurs, aigrit encore les esprits.

Le duc de *Mayenne* méditoit un coup de partie, il vouloit enlever le Roi à Tours ; tout lui promettoit un heureux ſuccès. *Henri* n'avoit avec lui que peu de troupes, encore moins de ſujets fideles dans Tours, & il ſe défioit de tout ce qui l'entouroit. Ce Prince étoit perdu ſi *Crillon*, toujours ferme dans ſon devoir, n'eût oppoſé au duc de *Mayenne* une réſiſtance qui ſauva *Henri*.

Le roi de Navarre étoit allé au-devant de ſon infanterie qui revenoit de Poitiers : cette abſence parut favorable à l'exécution du projet du duc de *Mayenne* ; il avoit gagné quelques courtiſans, qui ſe chargeoient d'engager le Roi à une partie de promenade au fauxbourg de Saint-Simphorien, & de le mener juſqu'à un endroit où ſeroit poſtée une embuſcade pour l'enlever. Au cas que ce coup manquât, on étoit convenu que le duc de *Mayenne* attaqueroit le fauxbourg pour y attirer toutes les troupes du Roi, & qu'en même-tems les bourgeois de la ville, preſque tous ligueurs,

HENRI III.

prendroient les armes, se saisiroient des principaux postes, & fermeroient la porte au Roi, qui se trouvant entre l'armée & la ville, ne pourroit éviter de tomber au pouvoir du vainqueur. *Henri* n'avoit que douze cens hommes de pied, deux cens du régiment de Galati, & cinquante chevaux.

Affaire de Tours, 1589.

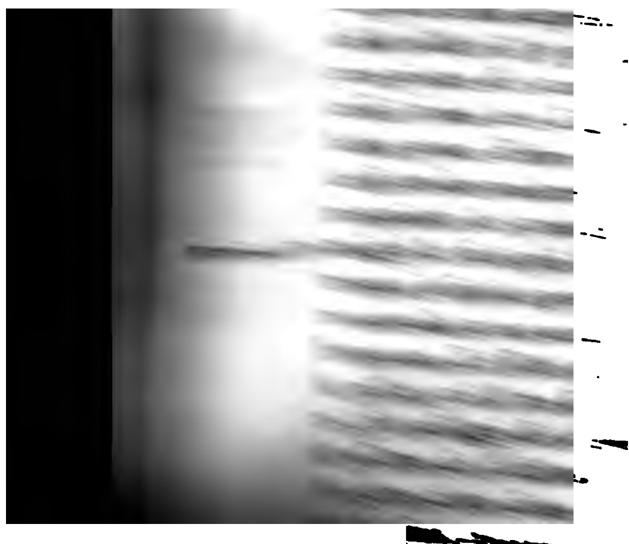
Le duc de *Mayenne* fit onze lieues la nuit du 7 de mai, jour marqué pour l'entreprise, & fit filer de la cavalerie à l'endroit convenu. Le Roi sortit de Tours accompagné de ceux qui l'avoient engagé à cette promenade; il passa le fauxbourg avec eux, & alloit se livrer lui-même au duc de *Mayenne*, lorsqu'un meûnier lui cria: *Où allez-vous, Sire? vos ennemis sont près d'ici, je viens de les voir, sauvez-vous vîte.*

Le Roi effrayé de l'avis prit le galop, & rentra dans Tours. Aussi-tôt il fit mettre sous les armes un corps-de-garde avancé, il distribua des troupes dans toutes les places & dans les principales rues, pour contenir les bourgeois, & dépêcha couriers sur couriers au roi de

Navarre, pour lui faire précipiter sa marche. Son salut dépendoit de la conservation du fauxbourg, où la cavalerie de l'embuscade vint se présenter dès qu'elle eut avis que le Roi avoit rebroussé chemin. Ce Prince y posta *Crillon*, *Rubempré*, *Gerzé*, avec leur régiment, & confia au maréchal d'*Aumont* la porte de la ville qui touche au pont. HENRI II

Le duc de *Mayenne* voyant son projet manqué, choisit deux cens soldats pour soutenir sa cavalerie, & fit marcher quelques pieces de canon. *Crillon*, lieutenant colonel général de l'infanterie françoise, la commandoit. Il avance jusqu'à un chemin creux, par où les ennemis venoient vers le fauxbourg, & essuye leur premier feu. *Rubempré* fut d'abord blessé aux deux jambes, & *Gerzé* fut tué en voulant courir après son chapeau que le vent avoit emporté. Alors *Crillon* se trouva seul chargé de la défense du fauxbourg. Il soutint depuis neuf heures du matin jusque vers les trois heures du soir un rude combat,

D'Aubign. Hist. unive. liv. 2, ch. 1 t. 3.



pas fait respecter) ils vouloient le duc de *Mayenne* pour roi. HENRI

Dans ce pressant danger, *Henri* s'adressant à *Crillon*, lui dit : de votre seule valeur, brave *Crillon*, dépend aujourd'hui le sort de votre malheureux Roi. Encore animé par ce discours, il répondit, Sire, *Crillon* ne sera plus, si les ennemis sont maîtres du pont. Alors redoublant ses efforts, il mit sa valeur à de si grandes épreuves, qu'il semble que ce qu'il avoit fait jusqu'alors d'actions d'éclat & de résolution, n'étoit que des essais de son courage. Il avoit avec lui le chevalier de Berton son neveu, qu'il avoit laissé auprès du Roi. Ce Monarque ne marqua jamais plus de courage, & ne courut jamais de plus grands dangers. Il se trouvoit alors engagé dans la mêlée, & alloit périr d'un coup de pertuisanne qu'on lui portoit dans la poitrine ; mais le jeune *Berton* se précipite, le pare de son corps, & tombe mort aux pieds d'*Henri*.

Davila, Gravesor

Sans être abattu de la mort d'un neveu si digne de sa douleur, *Crillon* oublie

qu'il n'est plus, pour ne s'occuper que
RI III. du péril imminent où il voit le Roi : il pousse les ennemis avec tant de résolution, qu'il leur fait abandonner le pont, & malgré leur opiniâtre résistance pour conserver leur poste, les fait reculer & rentrer dans le fauxbourg. Il ne lui manqua que des troupes pour chasser entiérement les ennemis ; car malgré l'inégalité des forces, il regagnoit peu-à-peu des rues, lorsque le régiment de la Châteigneraie détaché par le duc de *Mayenne* vint le charger. A l'arrivée de ces nouvelles troupes, *Crillon* rassemblant toutes ses forces pour soutenir leurs efforts, prouva qu'il trouvoit toujours des ressources dans son courage & dans son expérience, en profitant en habile Général des moindres conjonctures, tirant avantage de tous les mouvemens des ennemis, conservant le sang froid d'un homme au-dessus de tout danger ; mais presque seul, entouré des siens, morts ou mourans, couvert de son sang & de celui de ses ennemis, hors d'état enfin de se défendre contre le nombre,

il fut à ſon tour repouſſé juſqu'à la porte qui touche au pont. Alors les Ligueurs redoublerent leurs efforts pour ſe ſaiſir de la porte, & même de *Crillon*, qui voit avec l'effroi d'un ſujet attaché à ſon roi, que ce Prince eſt perdu ſi les ennemis remportent cet avantage : dans cette crainte il ne penſe plus qu'à ſe retirer & à fermer la porte.

D'Aubigné, Bening, Bouclier &c.

Crillon, dans ce moment ſi périlleux pour ſon roi, eut beſoin de ſa valeur & de ſon adreſſe. En défendant la porte entr'ouverte pour lui donner paſſage, il reçut deux coups d'épée & une mouſquetade à travers le corps.

Le Roi témoin de ce malheureux événement, vit en même-tems *Crillon* recueillir le peu de forces qui lui reſtoit pour ſe jetter à travers la porte & la fermer avec autant d'adreſſe que de courage.

Tandis que *Crillon* défendoit le fauxbourg & la porte, un détachement des troupes du roi de Navarre arriva, il fut ſuivi de quatre ou cinq de ſes régimens, qui, malgré le feu des ennemis, paſſe-

HENRI III. rent le pont & défendirent la porte. Le duc de *Mayenne* ſans eſpérance ſe retira, furieux que le ſeul *Crillon* eût fait échouer ſon projet. Malgré la honte de ce mauvais ſuccès, ce Prince pour ſe faire honneur de ſon entrepriſe, fit répandre une pompeuſe relation, où il mettoit que *Crillon* avoit été tué, regardant la mort de ce grand homme comme une perte fatale au Roi, & la plus agréable nouvelle qu'il pût donner au parti de la Ligue.

De Thou, hiſt. 95.

Ainſi ſe paſſa cette fameuſe journée, où l'on vit un *Crillon* ſauver la vie du Roi, & un autre *Crillon* lui ſauver ſa couronne. *Crillon* porté à Tours, les Chirurgiens trouverent ſes bleſſures ſi dangereuſes, que le Roi déſeſpéra de ſa vie : ſon affliction fut extrême, il ſentoit le prix de la perte qu'il faiſoit. Il alla chez lui, attendri & les larmes aux yeux en le voyant près d'expirer, il lui ſerra les mains, & lui témoigna tout l'intérêt qu'il prenoit à une vie à laquelle il étoit redevable de la ſienne.

Graveſon.

Ce Prince voulut voir le lendemain

lever le premier appareil, & pendant qu'on le panſoit, il lui tenoit le bras, en lui diſant tout ce qui pouvoit prouver ſon eſtime & ſa douleur. *Henri* ne pouvoit trop marquer ſa ſenſibilité & ſa reconnoiſſance au brave *Crillon*, dont le bras venoit de ſoutenir encore une fois la couronne chancelante ſur ſa tête. Le danger qu'avoit couru ce Prince étoit d'autant plus grand, que le duc de *Mayenne* n'étoit pas moins aſſuré du parti qu'il avoit dans Tours, que de celui qu'il conduiſoit lui-même.

Le roi de Navarre ſentit vivement l'obligation qu'il avoit à *Crillon*, qui combattoit pour lui en combattant pour *Henri III*, à la fortune duquel la ſienne étoit abſolument liée. Ce Prince lui fit l'honneur de le viſiter ſouvent, & donna à ſa valeur les éloges qu'elle méritoit : il chercha même à ſe l'attacher, en le prévenant des plus généreux témoignages d'amitié. Ce Prince avoit une ſi haute idée de ſon mérite, qu'on lui a entendu dire très-ſouvent, lorſqu'il fut ſur le trône, qu'il n'avoit jamais craint que *Crillon* ;

Benin[g]
Bouclier d[…]

HENRI III. témoignage glorieux donné par le premier héros de l'Univers, & le plus capable de juger du prix de la véritable valeur.

Lorſque les troupes du roi de Navarre arriverent à Tours, elles portoient l'écharpe blanche : ce fut à cette couleur que le duc de *Mayenne* les reconnut. Celle des Ligueurs étoit verte ; mais ils en prirent une noire après la mort du duc de *Guiſe*. L'écharpe blanche avoit toujours été en France celle des armées royales ; *Henri III* l'avoit quittée ſans que l'Hiſtoire en diſe le ſujet. Ce Prince voulant perſuader qu'il ne mettoit plus de différence entre les intérêts du roi de Navarre & les ſiens, & combien il étoit ſatisfait des troupes du roi de Navarre, prit l'écharpe blanche. Pluſieurs grands de la Cour penſerent que le Roi dans ce changement, intéreſſoit ſon honneur & ſa gloire ; ils lui repréſenterent qu'il ne convenoit pas à la majeſté du Prince de prendre les couleurs d'une armée qui avoit combattu contre ſon roi : qu'en voulant flatter les troupes du roi de Navarre, il

faisoit un affront injurieux aux siennes. Le Roi ébranlé par ce discours, demanda à *Crillon* son avis. HENRI II

Ce guerrier, avec sa franchise ordinaire, fit sentir au Roi la frivolité de ce raisonnement. Il lui représenta que dans l'état où étoient les choses, Sa Majesté ne pouvoit trop faire pour s'assurer de l'affection des troupes du roi de Navarre, plus nombreuses & meilleures que les siennes; qu'on ne pouvoit douter que dans son armée il n'y eût un grand nombre d'officiers & de soldats dont la fidélité étoit fort suspecte, & prêts, à la premiere occasion, à se jetter dans le parti de la Ligue : il ajouta que l'écharpe blanche avoit été de tous temps celle des rois de France; que Sa Majesté pouvoit la reprendre sans qu'on pût dire qu'elle vouloit se distinguer de ses prédécesseurs. D'Aubign ibid.

Son raisonnement fut unanimement applaudi. Les troupes des deux rois porterent depuis la même écharpe, & furent destinées pour aller attaquer Paris. Le moment de leur départ en fut bien dou-

HENRI III.

loureux pour le brave *Crillon :* le repos & l'inaction lui étoient d'un poids insupportable ; mais arrêté à Tours par ses blessures, il gémissoit en vain de ne pouvoir partager avec les deux Monarques, leurs périls & leur gloire. Ces deux Princes le laissoient à regret, ils sentoient combien *Crillon* étoit nécessaire à leur armée. *Henri*, avant de partir alla le visiter : après lui avoir exprimé le chagrin qu'il avoit de le laisser à Tours, il lui dit, en l'embrassant avec une bonté pleine de tendresse : *Adieu, mon brave*, comptez toujours sur l'amitié d'*Henri*. Il reçut du roi de Navarre, les mêmes témoignages d'estime & d'amitié.

Bening, Bouclier d'hon.

Les troupes du Roi prirent *Pontoise* & toutes les petites villes voisines ; elles s'emparerent de *S. Cloud : Henri* y établit son quartier, & logea dans la maison de Jérôme de *Gondi*. Le roi de Navarre prit le sien à Meudon, & dispersa ses troupes dans les villages autour de *Paris*.

Le duc de *Mayenne* ne douta pas que les deux Rois n'en voulussent faire le siége ; leur approche annonçoit leur

dessein. Il n'oublia rien de toutes les mesures qu'un habile Général peut prendre; mais il étoit difficile qu'il pût tenir long-temps contre une armée victorieuse commandée par deux Rois, & qu'il pût conserver une si grande ville, remplie d'un peuple innombrable, qui voit à ses portes son légitime Souverain.

Pendant que le duc de *Mayenne* prenoit les plus sages précautions au dedans & au dehors de Paris, pour être en état d'en soutenir le siége, les deux Rois disposoient toutes choses pour le faire avec succès; mais le funeste accident qui arriva changea la face des affaires.

A Paris les chaires retentissoient de l'abominable doctrine, qu'on peut en toute sûreté de conscience arracher la vie à un tyran : les affreux portraits qu'on faisoit d'*Henri III* firent une si vive impression sur l'esprit foible d'un jeune Dominicain, qu'il résolut d'assassiner le Roi. Il étoit natif du village de *Sorbonne* dans le *Sénonois*, & se nommoit *Jacques Clément*. On dit que beaucoup de personnes l'affermirent dans cette horrible résolution.

HENRI III. Mort d'Henri III. 1589.

Il sortit de Paris le 31 de juillet, & alla à Saint-Cloud; le lendemain, vers les huit heures du matin, il eut l'adresse d'obtenir audience du Roi; il feignit d'avoir un secret important à lui communiquer. Tous ceux qui étoient auprès du Roi se retirerent. Alors *Clément* s'étant approché de ce Prince, lui enfonça un couteau dans le ventre, & l'y laissa. Le Roi jetta un grand cri, & retira lui-même le couteau de sa plaie, dont il blessa l'assassin au-dessus de l'œil & au front.

Au cri d'*Henri* on accourut : deux ou trois des Quarante-cinq, dans leur premier mouvement de fureur & d'indignation, percerent de plusieurs coups le meurtrier de leur Roi. Les Chirurgiens ne crurent pas d'abord sa plaie mortelle; mais aux symptômes qui suivirent le premier appareil, ils jugerent le Roi perdu.

Le roi de Navarre, averti de ce terrible malheur, accourut à Saint-Cloud; il se jetta fondant en larmes, à genoux devant le lit d'*Henri*, qui le fit relever, le baisa, & lui dit que s'il mouroit, il lui laissoit la couronne; il exhorta ce Prince

à rentrer dans la Religion catholique, qui étoit celle des Rois de France, honorés du nom de Rois très-chrétiens. Il protesta ensuite qu'il pardonnoit à tous ses ennemis, même à ceux qui avoient excité son assassin à commettre ce crime; il ajouta que, comme fils aîné de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, il mouroit soumis à toute son autorité, & repentant des démarches qui pouvoient avoir rendu sa foi suspecte par ses condescendances pour les Calvinistes. Puis faisant approcher les princes & tous les seigneurs qui étoient dans sa chambre, il leur ordonna de reconnoître le roi de Navarre pour roi de France; & prenant un ton plus ferme, il leur dit: Je vis encore, je suis encore votre légitime Roi; à ce titre, je vous commande de jurer à *Henri de Navarre*, mon légitime successeur, obéissance & fidélité; & comme mes amis, je vous conjure tous de concourir à le placer sur le trône.

Les princes & les autres grands promirent à *Henri* tout ce qu'il exigeoit. Il se confessa plusieurs fois, reçut le Viati-

HENRI III. que, & le 2 d'août, vers les quatre heures du matin, il mourut âgé de trente-huit ans, dix mois & demi, après avoir regné seize ans. On accusa le duc de *Mayenne* & les *Seize*, d'avoir engagé *Clément* à commettre ce parricide. Quelques-uns prétendirent que cet assassin n'étoit pas Dominicain, & que c'étoit un soldat de la Ligue travesti en moine, pour trouver plus de facilité à approcher de *Henri*.

HENRI IV. 1589. Le plus grand nombre des seigneurs qui avoient montré de l'attachement pour le roi de Navarre, s'éloignerent de lui dès que *Henri* eut cessé de vivre. Leur prétexte fut que ce Prince étoit huguenot, & que l'hérésie monteroit avec lui sur le trône. Quelques-uns oserent lui dire qu'il n'y avoit pas de gentilshommes catholiques qui ne préférassent de se percer de leur épée, plutôt que de s'en servir pour la ruine de la Religion de leurs peres. Ils ajouterent que, s'il vouloit promettre de se faire catholique, il verroit tous les ordres de l'Etat empressés à le reconnoître pour leur roi, & à se sacrifier pour abattre le parti de la Ligue, qui per-

droit d'elle-même toute sa force, au moment qu'il auroit renoncé au Calvinisme. HENRI IV.

Le roi de Navarre répondit que sur l'article de la Religion, il n'étoit ni entêté, ni opiniâtre, mais qu'il n'aimoit pas qu'on le prît *la dague à la gorge* pour le contraindre à faire précipitamment & sans réflexion, une démarche qui en demandoit de sérieuses. Il ajouta qu'il ne forçoit personne, qu'il laissoit la liberté de choisir un Roi, mais qu'il étoit certain que les Catholiques qui avoient de l'honneur, & qui aimoient leur patrie, ne l'abandonneroient pas.

Dans ce moment, le maréchal de *Biron*, accompagné d'un grand nombre de gentilshommes, lui présenta les colonels & les capitaines Suisses : tous le reconnurent pour Roi, & promirent de demeurer à son service. Le Roi les reçut avec les témoignages d'une estime particuliere, les assura de sa reconnoissance, de l'ardent desir qu'il avoit de procurer la paix au Royaume, & d'en rendre tous les sujets heureux.

Ce Prince, sentoit la conséquence de

HENRI IV.

la démarche que venoient de faire le maréchal de *Biron* & les Suisses. Dès qu'ils se furent déclarés pour lui, beaucoup de seigneurs résolurent de le reconnoître, s'il vouloit accepter & exécuter certaines conditions qu'on avoit rédigées par écrit, & qu'on lui présenta. Après les avoir examinées, le Roi s'y soumit & les signa. Aussi-tôt *Henri*, roi de Navarre, fut solemnellement proclamé roi de France (*a*). Il reçut en même-temps le serment de fidélité des princes du sang & des grands du Royaume, qui se trouverent présens, & qui le prêterent, tant en leur nom qu'au nom des armées.

Crillon apprit à Tours l'assassinat d'*Henri III.* Il en fut pénétré de la plus vive douleur; personne ne donna des larmes plus sinceres à la mort de ce Prince, personne n'ayant eu pour lui un attachement si fidele & si désintéressé; il aimoit *Henri III* & en étoit aimé. *Henri* savoit que *Crillon* l'aimoit pour lui-même, sans s'occuper jamais de sa fortune. *Henri*

(*a*) Le 14 d'août 1589.

IV,

IV, qui connoiſſoit *Crillon*, ſentoit combien il lui étoit important de mettre dans ſes intérêts ce fameux capitaine qui avoit tant de fois donné à ſes prédéceſſeurs des preuves de ſa valeur & de ſa fidélité. Prévenu d'une eſtime & d'une amitié dont le brave *Crillon* étoit ſi digne, prévoyant les grands ſervices qu'il pouvoit en tirer, il lui écrivit dès qu'*Henri III* fut expiré. Voici ſa lettre :

Parmi la preſſe de mille & mille affaires, ſi aurez-vous ce mot de ma main, pour vous aſſurer combien je priſe l'affection que vous m'avez toujours gardée. Vous aurez beaucoup de regret à notre commune perte ; vous avez perdu un bon maître, mais vous éprouverez que j'ai ſuccédé en la volonté qu'il vous portoit. Adieu, brave Crillon.

Signé, *HENRI.*

Ce 5 *août* 1589.

Ces témoignages de l'eſtime de *Henri-le-Grand* pour *Crillon*, font bien ſon éloge, & prouvent la confiance que nos rois avoient dans ſa bravoure, dans ſon

zele & dans sa fidélité pour ses maîtres: vertu rare, & qui l'est encore davantage dans des temps de factions & de partis, temps où la fidélité devient vénale.

Si le Roi estimoit *Crillon*, *Crillon* respectoit en lui les qualités éminentes qui le rendoient si digne de remplir le premier trône du monde; il estimoit surtout cette franchise, cette probité & cette sincérité du Roi, que ni les mouvemens d'une juste ambition, ni aucuns motifs de politique ne pouvoient résoudre à changer de Religion, quoique certain que cette démarche lui assuroit la couronne.

Crillon gémissoit en admirant *Henri*, il auroit payé de son sang la satisfaction de voir son roi catholique; mais la différence de Religion ne fut jamais capable d'ébranler un moment sa fidélité.

Après la mort d'*Henri III*, une infinité de gens de qualité qui avoient montré de l'attachement pour *Henri* étant roi de Navarre, se jetterent dans le parti de la Ligue; ils autorisoient leur défection du spécieux prétexte de la différence de

doctrine; ils appelloient guerre de Religion, une révolte dont l'ambition étoit l'objet; leur faux zele, en imposant au peuple, entraîna dans leur faction grands & petits, qui croyant combattre pour la Foi, combattoient pour les intérêts des chefs de la Ligue.

La nouvelle de la mort d'*Henri III* répandue dans Paris, les Ligueurs en montrerent une joie excessive; le crime de *Clément* leur parut une action sainte & héroïque: on donna le nom de martyr à cet assassin. On compara ce meurtrier de son roi à la célebre Juive qui coupa la tête d'*Holopherne*, cet ennemi du peuple de Dieu; on voulut même rendre le ciel complice de ce parricide, en prêchant qu'il avoit conduit la main sanguinaire de *Clément*. Le peuple, dans son ivresse, vouloit lui ériger une statue pour immortaliser son crime (*a*).

(*a*) La mere de *Clément* étant allée à Paris après l'assassinat d'*Henri III*, le conseil de l'union lui fit présent d'une somme d'argent fort considérable, en reconnoissance de ce

HENRI IV. Les Ligueurs, qui ne ſavoient trop ce qu'ils vouloient, offrirent au duc de *Mayenne* de le déclarer roi de France, & le ſolliciterent avec une ſorte d'ivreſſe, d'en prendre le titre. Cette offre brillante flattoit l'ambition de ce Prince, mais il ne ſe croyoit pas encore en état de ſoutenir une démarche de ſi grand éclat; il étoit perſuadé que toutes les Puiſſances qui appuyoient la Ligue l'abandonneroient, s'ils voyoient ſur le trône de France un prince qui n'étoit pas du ſang de leurs rois.

Ces réflexions lui firent refuſer la couronne qu'on lui préſentoit avec un empreſſement trop précipité pour être de durée, & trop aveugle pour être autoriſé. Ce Prince adroit, mais trop timide pour un homme qui aſpire à uſurper un trône, prit une voie détournée pour ſe faire revêtir de cette puiſſance ſouveraine qu'il refuſoit ſous le titre de roi; il le fit donner au cardinal de Bourbon, per-

---

qu'elle avoit mis au monde le libérateur de la France.

ſuadé que ſous ce Cardinal il exerceroit une autorité que ſa dignité de lieutenant-général du Royaume & couronne de France rendoit ſi puiſſante, qu'il ſe verroit le maître.

Le duc de *Mayenne*, par cette conduite, eſpéroit d'amener les choſes au point de ſe laiſſer proclamer roi ſans avoir beſoin des Puiſſances étrangeres; il étoit perſuadé qu'*Henri-le-Grand* étoit hors d'état de ſe ſoutenir contre la Ligue : ce fut cette idée qui lui fit refuſer d'écouter les propoſitions d'accommodement que ce Prince lui fit faire, quelqu'avantageuſes qu'elles fuſſent; & ſon ambition ne pouvoit le laiſſer conſentir à traiter avec lui en qualité de ſujet & de ſimple particulier, au moment même qu'il venoit de refuſer la couronne.

Les démarches que fit le Roi pour prévenir les malheurs inévitables qu'entraîne une guerre civile, rendirent le duc de *Mayenne* plus vain & plus fier; il s'imagina qu'*Henri* ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour réſiſter à la Ligue, qu'il ſongeoit à quitter la partie & à ſe reti-

HENRI IV. rer ; il se flattoit même que bientôt il n'auroit plus ce concurrent à la couronne.

Plus le Roi se montroit facile à la paix, plus le duc de *Mayenne* se confirmoit dans ses idées. Il en fut désabusé, lorsqu'il vit le Roi conduire son armée du côté de Normandie, où il défit les Ligueurs à la journée d'*Arques*. D'abord, après ce combat, *Henri* écrivit à *Crillon* :

Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, & tu n'y étois pas : Adieu, brave Crillon. Je vous aime à tort & à travers. Signé, *HENRI* (*a*).

Malgré le désavantage du duc de *Mayenne* à la journée d'*Arques*, ses émissaires firent courir le bruit que le Roi avoit été battu : les Parisiens qui le souhaitoient, le crurent ; mais leurs

---

(*a*) Cette lettre se trouve dans le septiéme chant de la Henriade, ainsi que ces deux vers :

Sulli, Nangis, Crillon, ces ennemis du crime,
Que la Ligue déteste & que la Ligue estime.

yeux désabuserent bientôt leur esprit : le Roi parut à leurs portes, & son armée s'empara des fauxbourgs Saint-Jacques & Saint-Germain (*a*), malgré la résistance des Ligueurs, qui y perdirent sept à huit cens hommes. Paris auroit été infailliblement emporté, si le canon fût arrivé à tems pour en rompre les portes, & si les ducs de *Nemours* & de *Mayenne* ne fussent revenus en toute diligence pour rassurer le peuple.

Le Roi mena son armée du côté d'*Etampes*, & campa devant cette ville. A peine avoit-il pris quelques heures de repos, qu'il écrivit cette lettre à *Crillon* :

Pour la multitude d'affaires desquelles j'étois chargé, lorsque j'envoyai Monthassin par-delà, je n'eus le moyen de vous écrire, bien lui recommandai-je de vous voir de ma part, & me rapporter de vos nouvelles ; à quoi j'estime qu'il a satisfait, puisqu'il m'a dit que

(*a*) Le premier de novembre.

vous vous portez mieux, de quoi j'ai été infiniment aise. J'ai commandé au sieur de la Borde, que j'ai chargé de celle-ci, de vous voir de ma part, vous dire de mes nouvelles, & comme nous avons été trois jours aux fauxbourgs de Paris, & comme j'espere de vous voir bientôt, puisque nous tournons la tête vers la riviere de Loire; cependant, assurez-vous toujours de mon amitié, & croyez que vous trouverez en moi ce que vous avez perdu au feu Roi mon Seigneur & frere. Signé, *HENRI.*

Le Roi lui fit bientôt de vive voix les mêmes protestations à Tours, où il alla après avoir pris *Etampes.* Ce Prince ne connoissoit pas moins que *Henri III* tout ce que valoit le brave *Crillon*, & combien il méritoit l'estime & l'amitié de ses rois. Prévenu pour lui de ces sentimens, il n'oublia rien pour lui inspirer la même affection que ce fidele sujet avoit eue pour son prédécesseur. Le plaisir de voir ce Prince, joint à celui que *Crillon* ressentoit de tant de

témoignages d'amitié qu'il en recevoit, ne contribua pas peu à sa guérison. HENRI

Ce fut à Tours que l'ambassadeur de la République de Venise complimenta le Roi sur son avénement à la couronne.

Le roi d'Espagne, le duc de Savoie & le Nonce du Pape, qui disoient que le roi de Navarre n'étoit reconnu pour roi de France que par les Huguenots, avoient fait tous leurs efforts pour empêcher cette démarche; mais la Seigneurie, pour prévenir les vues qu'avoit la maison d'Autriche de s'aggrandir aux dépens de la France, jugea sainement que personne n'étoit plus capable que ce Prince de faire avorter cet ambitieux projet: dans cette idée, elle s'empressa de le reconnoître pour roi de France. Ce Prince justifia bientôt la haute opinion qu'avoit de lui le Sénat, en se rendant maître, malgré la rigueur de l'hiver, de presque toutes les places de la basse Normandie, à l'exception d'*Honfleur* qui pensa arrêter ses conquêtes.

Cette ville est sur un angle de terre

qui s'avance & s'étend dans la mer Océane, vis-à-vis du Havre de Grace, qu'on voit de l'autre côté, au même endroit où la Seine entre dans la mer; entre ces deux places il n'y a que la riviere. Les Ligueurs regardoient Honfleur comme une des principales forteresses du parti, la garnison qu'ils y avoient, tenoit en allarme tout le pays qu'elle couvroit; ils avoient la facilité de tirer abondamment d'Honfleur toutes sortes de munitions, & par le moyen de quelques barques ils pilloient les bâtimens qui passoient près l'embouchure de la riviere.

La Ligue connoissoit la conséquence de conserver cette place, & d'empêcher qu'elle ne tombât en la puissance du Roi. Elle y avoit mis pour gouverneur un des plus considérables du parti & des plus capables de la défendre. C'étoit *Gerard Balbe Berton*, chevalier de Malthe, commandeur du même Ordre, & frere du brave *Crillon*. La Ligue n'avoit pas de capitaine plus entendu: il étoit brave, expérimenté, homme de résolu-

tion, intrépide, sage, rempli d'honneur, incapable d'infidélité, aussi constamment attaché au parti de la Ligue, que ses autres freres & ses neveux l'étoient aux intérêts du Roi. Les Ligueurs, ainsi que les Royaux, se glorifioient d'avoir leur *Crillon*.

Le commandeur de *Berton*, instruit des conquêtes du Roi, & ne doutant pas qu'il n'attaquât bientôt Honfleur, se prépara à en soutenir le siége. Sa garnison, composée en partie de Provençaux, étoit forte & bonne: il fit entrer dans la place un grand nombre de gentilshommes estimés par leur valeur & par leur zele. Le curé de *Truville*, Provençal, qui de Prêtre étoit devenu grand homme de guerre, étoit avec le commandeur de *Berton*.

Dav l. 14. S d'Honfle 1590.

Le Roi arriva devant Honfleur à la fin de janvier. Dès qu'il sut que le commandeur de *Berton* défendoit cette place, il comprit que ce Gouverneur ne la rendroit qu'à la derniere extrémité: cette crainte l'affligea moins, que l'appréhension qu'une résistance trop opi-

niâtre ne le mît dans la néceſſité de faire ſubir à un *Crillon* les rigueurs des loix de la guerre, & que cette fâcheuſe conjoncture ne refroidît le zele de ſon frere.

Ces réflexions engagerent le Roi à tenter la voie de la négociation; il fit repréſenter au Gouverneur toutes les raiſons qui pouvoient le diſpoſer à reconnoître l'autorité légitime du Prince que les droits du ſang, que la volonté du dernier Roi, que les loix fondamentales de l'Etat avoient appellé au trône, & le fit ſolliciter pour abandonner des révoltés que l'ambition du duc de *Guiſe* avoit ſéduits. Il lui fit rappeller l'exemple de ſon frere, toujours ſi fidélement attaché au ſervice des rois ſes prédéceſſeurs, & qui bientôt devoit ſe rendre à l'armée royale. Pour n'oublier aucun des moyens qui pouvoient lui gagner le Commandeur, il lui fit offrir le bâton de maréchal de France. Le Commandeur, entêté de l'opinion qu'il combattoit pour la Religion, fut inſenſible à tout, & demeura attaché à la Ligue.

Après ces tentatives inutiles, le Roi en instruisit *Crillon* par la lettre suivante : HENRI

Brave Crillon, j'ai trouvé votre frere en cette place d'Honfleur, résolu, dit-il, de s'opiniâtrer, contre l'exemple que vous lui avez donné de meilleur conseil, dont je suis bien marri, pour avoir connu tant d'affection & de valeur en vous, qu'il ne veuille faire dommage aux miens, ni entendre quoi que ce soit, à mon très-grand regret ; mais, puisque j'en suis si avant, j'espere que Dieu me donnera aussi bonne issue de cette même entreprise qu'il a fait des autres, & que l'opiniâtreté de votre frere, malgré toutes mes offres avantageuses, n'apportera aucune mutation ni changement en votre affection accoutumée à mon service, ni en la bonne volonté que j'ai toujours eue, & que je veux continuer en votre endroit, quand l'occasion se rencontrera de vous la faire connoître par effet, priant sur ce mon Seigneur vous avoir en sa sainte & digne garde.

Au camp d'Honfleur, ce 26 janvier 1590.

Signé, *HENRI.*

Crillon pénétré des tendres marques de bonté qu'il recevoit du Roi, écrivit sur le champ à son frere. Il lui mandoit que son honneur & sa conscience étoient également en souffrance, en restant dans le parti de la Ligue: que la Religion dont il croyoit défendre les intérêts défendoit de combattre jamais contre son légitime roi. Il faisoit briller à ses yeux la fortune & les dignités qu'il recueilleroit en rentrant dans son devoir. Il écrivit aussi au curé de Truville, il le prioit de se servir de son ascendant sur l'esprit de son frere pour le porter à changer de parti, en lui offrant pour lui-même les plus grandes récompenses. Le Curé, grand ligueur, loin d'inspirer au Commandeur de se rendre aux sollicitations de son frere, & de le porter à l'obéissance dont il avoit lui-même secoué le joug; le fortifia encore dans ses résolutions; toutes ces négociations ayant été inutiles, le Roi pressa le siége d'Honfleur.

Le duc de *Montpenſier* ſe faiſoit un point d'honneur de prendre cette place qui incommodoit une partie de ſon gouvernement de Normandie. Honfleur eſt environné du côté de terre ferme d'un foſſé large de quarante perches, qui reçoit le reflux de la mer. On traverſoit ce foſſé ſur un pont fait de poutres & de planches ſur des piles de pierres. Le Commandeur ayant prévu qu'on voudroit ſe ſaiſir de ce pont, y avoit placé deux fauconneaux pour arrêter les aſſaillans; il donna cette commiſſion au curé de *Truville*, qui ne s'en acquitta que trop bien.

Le colonel *de la Luzerne* s'étoit avancé du côté du pont à la tête de ſon régiment, que *Fervaques* ſoutenoit avec cent cinquante chevaux; le Curé, ſuivi du capitaine *la Tour*, & de deux cens hommes, les arrêta, & paſſa même le pont, après avoir culebuté les troupes de *la Luzerne*. *Fervaques*, croyant ſon honneur intéreſſé à regagner le terrein que les ſiens avoient perdu, courut à toute bride pour repouſſer les ennemis,

mais il le fit avec plus de courage que de prudence ; le curé de *Truville* le voyant avancé jusqu'à la portée des fauconneaux, fit tirer si à propos, que plus de vingt soldats furent tués, & plus de vingt dangereusement blessés : ces fauconneaux étoient chargés à mitrailles qui firent un effet terrible. L'Historien *Davila*, qui étoit de cette action, eut un cheval tué sous lui, & se trouva en grand danger.

Cette escarmouche fut vive, & dura presque tout le jour. *Fervaques* qui avoit engagé le combat, fit l'impossible pour s'en tirer avec honneur : il revint plusieurs fois à la charge avec intrépidité ; mais le Commandeur fit une si belle défense, qu'il resta maître du pont, jusqu'à ce que les Royalistes eussent fait construire un fort où ils placerent quatre pieces d'artillerie qui firent un feu si terrible, que les assiégés furent forcés de rentrer dans la ville, après avoir perdu beaucoup de monde. Le curé de *Truville* y fut emporté d'un coup de canon. Le commandeur *de Berton* fut affligé

de cette perte, qui fut suivie de celle de quatre piéces de canon qui creverent. Le Commandeur qui faisoit toujours bonne contenance, espéroit de recevoir bientôt du secours; mais voyant qu'il n'en arrivoit d'aucune part, étant même averti que la Ligue n'étoit point en état de lui en donner, il sortit de la place par mer, avec ceux de la garnison qui voulurent le suivre. Aussi-tôt la place se mit sous l'obéissance du Roi.

Après cette conquête le Roi donna quelques jours de repos à son armée. *Fervaques* en profita pour aller à Tours joindre *Crillon*; il savoit que sa santé étoit presque rétablie, & se faisoit une fête, en remplissant les devoirs de l'amitié & de la reconnoissance, de revenir au camp avec ce guerrier qui y étoit si désiré. Le Roi empressé de faire voir à *Crillon* que l'obstination de son frere n'avoit point refroidi son amitié pour lui, chargea *Fervaques* de cette lettre:

Brave Crillon, j'ai été aise de cette commodité pour vous assurer de plus en

HENRI IV.

plus de la continuation de mon amitié, & vous prier d'en vouloir faire état, & de me venir trouver au plutôt ; car je vous puis bien assurer que vous trouverez plus de contentement près de moi qu'en lieu où vous puissiez aller, croyez-le, je vous prie. Adieu, brave Crillon.

Signé, *HENRI.*

Si le Roi souhaitoit d'avoir *Crillon* auprès de sa personne, *Crillon* ne désiroit pas avec moins d'empressement d'être auprès du Roi. Son zele impatient de se signaler pour son service, l'avoit fait languir à Tours plutôt que ses blessures. Il fut touché de l'attention de *Fervaques*, & pénétré des nouvelles marques de bonté de son maître ; quoiqu'à peine convalescent, il n'hésita pas de partir pour se rendre auprès du Roi. Le Roi surpris en le voyant, courut l'embrasser, & laissa appercevoir sur son visage une joie qui faisoit honneur à *Crillon*. On connut bientôt ce qu'attendoit ce Prince de sa bravoure & de sa conduite. Dès qu'il l'eut auprès de lui, il se détermina

à marcher aux ennemis, quoique leur armée fût d'un tiers plus nombreuſe que la ſienne. Il les joignit dans les plaines d'*Ivri*, & remporta ſur eux une victoire complette. Ce Prince s'y couvrit de gloire par les plus habiles manœuvres qu'il exécuta avec la valeur du plus déterminé ſoldat. Le brave *Crillon* étoit à la tête de l'aîle gauche de l'armée avec le régiment des Gardes, mais il ne demeura pas long-tems à ce poſte : l'infanterie Françoiſe de l'aîle gauche n'ayant pas combattu, il ſe porta au centre, pour veiller de plus près ſur la perſonne du Roi ; ce Prince étoit à la tête d'un eſcadron de ſix cens gentilshommes qui s'étoient formés ſur cinq lignes, la premiere compoſée des plus grands ſeigneurs de l'armée. *Crillon* y combattit ſous ſes yeux avec un courage qui le fit remarquer de ſon maître, & admirer de ſes illuſtres rivaux. Les ennemis perdirent leurs canons, leurs drapeaux & leurs bagages ; & de ſeize mille hommes de leur armée, il s'en ſauva à peine le quart.

HENRI IV.

Cette journée eût été décisive pour *Henri*, s'il eût profité des avis du sage *la Noue*, & des instances du brave *Crillon*; ces deux guerriers, dont les vues étoient pures & désintéressées, lui représenterent avec force qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour marcher vers *Paris*, & profiter de la consternation générale des Parisiens qui ne pouvoient espérer aucun secours du duc de *Mayenne*. Le Roi goûtoit la sagesse de ces réflexions; mais soit qu'il écoutât aussi les conseils des autres Généraux, que des raisons particulieres firent penser différemment, ou qu'il espérât de ramener le duc de *Mayenne* par la voie de la douceur, ce Prince se contenta de prendre *Vernon* & *Mantes*, où il perdit quinze jours qui donnerent à la Ligue le tems de reprendre de nouvelles forces; ce tems fut employé en négociations infructueuses, & enfin le Roi se détermina à partir de Mantes, & à marcher par Montlhéri à Chevreuse où il laissa garnison. Il prit sur son chemin *Lagny*, *Provins*, *Montreau*, *Bray* &

Melun; tenta sur Sens une entreprise qui ne réussit pas, se rendit maître de tous les ponts sur la Seine, & investit *Paris* le 25 avril.

Le duc de *Mayenne* qui en craignoit le pillage, fit faire des propositions d'accommodement; mais le Roi voyant qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser, continua de resserrer de plus en plus la ville, & de lui boucher le passage des rivieres qui la nourrissoient.

La mort du cardinal de *Bourbon* que la Ligue avoit déclaré roi, avoit jetté le duc de *Mayenne* dans un grand embarras; il craignoit que les peuples ne voyant d'autre roi qu'*Henri*, ne se soumissent à son obéissance; mais il eut le secret de les affermir dans la révolte, en intéressant même leurs consciences. Les *Seize* forcerent la Sorbonne à donner un decret qui déclaroit que tous ceux qui favoriseroient & qui suivroient le parti d'un prince hérétique, tel que l'étoit *Henri de Bourbon*, étoient dans un état de péché mortel.

En vertu de cette décision, le Légat

HENRI IV. du Pape reçut un nouveau ferment des princes du parti de la Ligue, des officiers de Magiſtrature, des gens de guerre & du peuple. Tous promirent de ne ſe ſoumettre jamais à un prince qui avoit renoncé à la véritable Egliſe. En conſéquence, le Parlement, ſi l'on peut appeller ainſi ce corps compoſé d'hommes choiſis par les chefs de la Ligue, ce Parlement, dis-je, rendit un arrêt qui défendoit de parler d'aucune compoſition avec *Henri de Bourbon*, & ordonnoit à tous les bourgeois d'obéir au duc de *Nemours* qui commandoit dans Paris. Ces hardies démarches firent réſoudre le Roi à intimider les Pariſiens par la menace du ſac & du pillage. Ce Prince ſe détermina à donner l'aſſaut aux fauxbourgs.

Le Roi choiſit pour ſon entrepriſe les Généraux de ſon armée les plus expérimentés & les plus renommés, les plus capables enfin de ſoutenir les efforts que les ennemis faiſoient pour conſerver Paris. *Crillon* fut le premier ſur qui le Roi jetta les yeux, il fut chargé d'em-

porter le *fauxbourg Saint-Honoré*, qui n'étoit pas le poste le plus facile à prendre, & qui fut un des premiers dont on se saisit. *Crillon*, après avoir exhorté sa troupe à faire son devoir, dans une occasion où il s'agissoit de forcer Paris à recevoir son légitime Souverain, attaqua le fauxbourg avec tant de résolution, que, malgré la résistance qu'il trouva, il s'en rendit maître ; alors passant sur le ventre à tout ce qui se présenta pour l'arrêter, il s'empara du quartier des Tuilleries où il se fortifia si bien, qu'il falloit une armée pour l'en chasser ; les autres Généraux eurent un aussi heureux succès.

Le Roi maître des fauxbourgs, la ville fut réduite aux dernieres extrémités ; jamais *Paris* ne s'étoit trouvé dans une si terrible misere ; les habitans furent contraints de manger jusqu'aux chats, & de faire une espece de pâte des os pulvérisés des morts, sans que l'horreur d'une si triste & rebutante nourriture, sans que le spectacle affreux d'une infinité de gens qui mouroient de langueur

& de famine, pût les déterminer à reconnoître pour leur roi, un Prince qui devoit un jour ne s'occuper que de leur bonheur. Que la Religion mal-entendue a de puissance sur les esprits prévenus !

L'espérance d'un prompt secours promis par le roi d'Espagne, causoit l'obstination des Parisiens ; le cardinal de *Gondi*, évêque de Paris, l'archevêque de Lyon, & quelques autres, touchés de compassion pour leur patrie, & craignant les suites funestes du sac & du pillage, malgré les vives oppositions du duc de *Nemours*, se firent députer pour aller offrir au Roi la réduction de la ville, s'il vouloit se faire catholique, se réservant de communiquer le traité, avant sa signature, au duc de *Mayenne*.

Le Roi, se croyant sûr de se rendre maître de Paris, répondit qu'il ne convenoit point à des sujets de prescrire des conditions à leur Souverain ; que les Parisiens devoient se mettre en état de mériter le pardon de leur révolte par leur soumission ; que ce n'étoit pas l'avis du duc

duc de *Mayenne*, mais leur propre devoir qui devoit leur faire remettre la ville ſans délai, & que c'étoit l'unique moyen de mériter ſa clémence.

Si le Roi eût eu la complaiſance de permettre aux deux Prélats de s'aboucher avec le duc de *Mayenne*, il auroit pu finir la guerre; mais perſuadé que la ville ne pouvoit réſiſter long-tems, & ne croyant pas le duc de *Parme* en état de fournir un ſecours aſſez fort pour faire lever le ſiége, il refuſa de traiter au nom du duc de *Mayenne*. Ce Prince eut bientôt ſujet de s'en repentir. Le duc de *Parme* conduiſoit plus de quinze mille hommes, qui, joints à l'armée de la Ligue, forcerent le Roi à abandonner le ſiége de Paris. Alors les deux partis ne firent plus que prendre & reprendre, les uns ſur les autres, les villes qui ſont autour de *Paris*.

Le duc de *Parme* avoit dégarni ſes places pour donner du ſecours à la Ligue. Ayant réuſſi dans ſon entrepriſe, fier de ſes ſuccès, il s'en retourna; mais il ne ramena pas dans les Pays-Bas toutes

HENRI IV.

ses troupes : les Royalistes les battirent dans leur retraite. Ce fut dans ce tems-là que le Roi passant par *Cœuvres*, y vit pour la premiere fois *Gabrielle d'Estrée* : elle étoit fille d'*Antoine d'Estrée*, marquis de *Cœuvres*, chevalier des ordres du Roi. Elle prit un ascendant sur l'esprit & sur le cœur d'*Henri* que rien ne balança. On dit qu'elle n'avoit pas autant d'esprit que de beauté, qu'elle étoit même peu ambitieuse ; mais les leçons de ses parens éveillerent sa vanité, & lui apprirent à se servir de ses charmes pour la grandeur & la fortune de sa maison.

Siége de Rouen, le 11 novembre 1591.

La prise de *Paris* manquée, le Roi forma le dessein de se saisir de *Rouen*, un des plus forts remparts de la Ligue, qui le rendroit maître de toute la Normandie. Cette ville située sur les bords de la Seine, qui en cet endroit est fort large & très-profonde, est entourée, depuis l'orient jusqu'au couchant, d'une chaîne de montagnes qui la commandent. Sur celle de *Sainte-Catherine*, étoit un fort qui lui servoit de citadelle ; on l'appelloit le fort de *Sainte-Catherine*. Les

murailles de *Rouen* n'étoient flanquées que de quelques tours, mais elles étoient défendues du côté du midi par la Seine. Il y avoit un pont de pierre, au bout duquel on trouvoit une espece de château assez bon : mais la principale force de la place consistoit alors dans la valeur, dans l'habileté & dans l'expérience d'*André de Brancas de Villars*.

Le duc de *Mayenne* lui avoit donné le gouvernement de Normandie & la charge d'amiral. Comme il s'étoit attendu à ce siége, il avoit pris des mesures pour le soutenir avec honneur. Il avoit fait fortifier la ville, l'avoit abondamment pourvue de munitions de bouche & de guerre ; la garnison nombreuse étoit composée des meilleures troupes de la Ligue.

Le maréchal de *Biron* investit *Rouen* 1592.
le 11 de novembre : le Roi prit son quartier au village de *Dernétal* le 24, fit ouvrir la tranchée contre le fort de *Sainte-Catherine*, & fit en même-tems sommer les bourgeois de se rendre. Ils répondirent qu'ils ne reconnoîtroient

HENRI IV.

jamais pour leur Souverain un prince hérétique : ils coloroient leur révolte du nom de zele pour la Religion catholique. Il ne se passa guère de jours où il n'arrivât quelqu'affaire : le Roi y paya toujours de sa personne, & s'exposa sans ménagement. Il attaqua, à la tête de trois cens gentilshommes, une tranchée que *Villars* avoit poussée au-delà du fort de *Sainte-Catherine* ; malgré la vigoureuse résistance des assiégés, malgré l'extrême froid qu'il faisoit, le Roi l'emporta vers minuit. Le brave *Crillon* étoit de cette action, & s'y distingua ; mais il se couvrit d'une gloire immortelle à l'affaire qui arriva le 23 de janvier.

Villars, instruit que le duc de *Mayenne* pressoit les Espagnols de venir au secours de *Rouen*, voulut avoir seul la gloire de faire lever le siége, &, craignant que le duc de *Parme* ne la lui ravît, résolut de faire une sortie vigoureuse pour forcer l'armée du Roi à se retirer. Il n'y avoit que deux jours que ceux-ci avoient attaqué un ravelin devant le fort de *Sainte-Catherine* : la

garnison avoit fait des efforts inouis pour le défendre. *Villars* persuadé que les assiégeans ne pouvoient être en état de faire une sortie après une si rude fatigue, se mit à la tête de trois cens cavaliers qui prirent du côté de *Dernetal*, dans le tems que mille huit cens arquebusiers passerent la riviere de *Robec*, qui étoit presqu'à sec. Ceux-ci eurent ordre d'aller donner sur les Anglois au bois de *Turinge*, pendant que *Villars* attaqueroit le régiment des Gardes Françoises dans son quartier. Il sortit avec tant de précaution, qu'il tomba subitement sur les gardes avancées, & les renversa.

Au bruit de cette attaque, *Crillon* ramasse à la hâte quelques soldats de son régiment, avec quelques Anglois, & court précipitamment vers les ennemis. Il en soutint les efforts & le feu avec une fermeté qui dans cette occasion étoit bien essentielle. Il n'eut à partager avec personne la gloire de cette action. Les Anglois voyant la partie si

D'Aubigné tom. 3, l. 3 ch. 14.

HENRI IV.

inégale, n'oſoient approcher des ennemis; ils tirerent en tremblant quelques coups qui porterent tous à faux.

Villars voyant *Crillon* ſoutenu d'un ſi petit nombre, ne douta pas qu'il ne le repouſſât, & s'applaudiſſoit déja du ſuccès; mais *Crillon* fit une réſiſtance ſi vigoureuſe & ſi opiniâtre, qu'il donna le tems au Roi, qui, de la tranchée, avoit vu les ennemis aux priſes avec lui, de deſcendre le côteau, & de paſſer la riviere pour venir le ſoutenir.

Biron, *Montmorenci*, & pluſieurs autres accoururent, avec les Chevaux-légers; mais *Villars*, ſecouru de tous ſes Arquebuſiers & d'autres troupes, s'opiniâtra avec tant de réſolution, que ce choc devint un combat ſanglant. *Crillon*, fortifié par l'arrivée d'une partie des Gardes Françoiſes, qui ne payoient jamais ſi bien de leur perſonne, que lorſqu'elles combattoient ſous les yeux de leur Colonel, fit changer la face du combat. Peu content d'avoir arrêté les ennemis, il les pouſſa à ſon tour, avec

D'Aubigné, même t. 3, l. 3, ch. 14.

tant de vigueur, qu'il força *Villars* & son détachement à rentrer précipitamment dans la ville.

Le Roi, témoin de tout ce que *Crillon* avoit fait dans cette action, lui donna des éloges dont personne ne fut jaloux : tout le monde l'en trouvoit digne. Les assiégés, désespérés du mauvais succès de cette entreprise, prêterent l'oreille aux propositions qu'on leur fit : *Crillon* fut chargé de les écouter ; mais dans le tems qu'il négocioit, *Villars* fit une nouvelle sortie le 26 février ; elle fut 1592.
si heureuse, que tout ce qui se trouva à la tête de la tranchée fut d'abord taillé en pieces. On enleva cinq canons, & on en encloua deux autres : les travaux furent ruinés, les tranchées comblées ; les Lansquenets, qui gardoient le parc de l'artillerie, furent mis en fuite, & toutes les poudres furent prises. Le maréchal de *Biron*, éloigné de ce quartier, y accourut avec une troupe de Suisses, & chargea les ennemis ; mais ils soutinrent cette attaque avec le même courage qu'ils l'avoient commencée, & se retire-

rent en si bon ordre, qu'ils ne perdirent dans cette affaire que quarante hommes.

Cet échec & l'arrivée des Espagnols, déterminerent le Roi à lever le siége. Le maréchal de *Biron*, qui l'avoit conduit, en parut au désespoir, il affecta même devant le Roi un chagrin si grand, que les courtisans ne le crurent pas sincere. Il lui échappa des propos injurieux à plusieurs chefs de l'armée, mais plus encore à *Crillon*, qui n'avoit pas approuvé les dispositions du maréchal pour l'attaque de la place : il prétendoit que toutes ces négociations pendant le siége, étoient déplacées; que *Villars* en avoit profité pour faire cette derniere sortie si funeste aux assiégeans, & il alla jusqu'à dire que *Crillon* avoit imprudemment quitté son poste. Les ennemis du maréchal rendirent ces discours à *Crillon*, & les envenimerent si fort, qu'il ne put les entendre sans frémir de rage. Il savoit mieux que personne, que tout le mal n'étoit arrivé que par la faute du maréchal : indigné de voir qu'il osât la faire tomber sur lui, il veut avoir raison de cette offense;

il court le chercher dans le camp, déterminé à tout hasarder pour se venger; heureusement il ne le trouva que chez le Roi. La présence d'*Henri* ne rallentit que bien peu les mouvemens de sa colere; là, sans ménagement, il rend tout ce qu'il vient d'apprendre, & se justifie des torts dont on l'accuse avec la plus outrageante vivacité. Le silence que l'on garde augmente son emportement; il oublie qu'il est devant son roi, & ne se possédant plus, il dit tout ce que la fureur lui inspire de plus fort. *Henri*, bien instruit des fautes du siége, n'en méconnoissoit pas les auteurs, & quoiqu'il leur en fût mauvais gré, il n'en avoit rien laissé paroître: moins offensé du manque de respect de *Crillon* que par égard pour le maréchal qui menaçoit toujours de se retirer, il ordonna à *Crillon* de sortir; il obéit avec peine, & revint plusieurs fois à la porte, jurant & blasphêmant toujours. Ce ne fut que vingt-quatre heures après que *Crillon* reconnut l'excès de son emportement: il étoit trop sensible sur le point d'honneur pour n'en

Sully, t. I. 4, p. 80.

pas croire la cause juste; mais il s'apperçut alors qu'il avoit manqué à son maître : il en fut vivement affligé, & n'eut rien de plus pressé que de lui en marquer son repentir. Il va chez le Roi, la douleur peinte sur le visage, & comme il étoit près de se jetter à ses pieds, ce Prince, plein de bonté, le releve & l'embrasse : Je vous aime, dit-il, vous le savez bien : n'ai-je pas toujours rendu justice à votre fidélité & à votre attachement pour moi ? Votre bouillante ardeur, si estimable dans les combats, devient criminelle quand vous vous y livrez en parlant devant un maître qui connoît tout ce que vous avez fait pour lui. Imitez-moi, *Crillon*, apprenez à vous modérer, & sur-tout à dissimuler; le Maréchal est un grand homme de guerre; on le sollicite sans cesse à changer de parti, je ne l'en crois pas capable, mais on ne peut trop le ménager; je veux qu'il vous rende toute son amitié, il me l'a promis, & j'exige que vous lui rendiez la vôtre, & que tout soit oublié; vous m'êtes chers, & l'un & l'autre né-

ceſſaires : je veux vous conſerver & vous voir réunis pour toujours. Dans ce moment *Biron* entra, le Roi ſaiſit cette occaſion pour ordonner à ces deux guerriers de vivre en bonne intelligence. Ils s'y prêterent avec d'autant plus de facilité, qu'ils ſe reprochoient, l'un ſon emportement devant ſon maître, & l'autre une injuſte imputation contre un homme ſans tache.

HENRI

Les troupes du Roi ne furent pas plus heureuſes devant *Craon ;* le prince de *Conti* qui en faiſoit le ſiége, fut obligé de le lever. Dans ce même temps, le commandeur de *Berton*, qui avoit ſi bien défendu *Honfleur* pour la Ligue, le reprit preſqu'à la vue du duc de *Montpenſier*, qui avoit ſes troupes diſperſées dans la baſſe Normandie. Le duc de *Mayenne* apprit avec une joie exceſſive, la priſe de cette place. Ainſi, on voyoit deux freres engagés dans deux partis oppoſés, s'y diſtinguer également, chacun d'eux croyant ſoutenir la bonne cauſe, & la défendant avec une égale fidélité.

Quoique le ſiége de *Rouen* eût été

levé, les Ligueurs ne croyoient pas cette ville hors de danger; elle étoit bloquée par *Caudebec*, dont le Roi s'étoit rendu maître, & par *Quillebœuf*, qu'il faisoit fortifier; ce Prince, maître de la plûpart des places au-dessus & au-dessous de la Seine, *Rouen* étoit à la veille de se voir, ou affamé, ou assiégé de nouveau. Le duc de *Mayenne*, qui savoit combien il lui étoit important de conserver *Rouen*, forma le dessein d'assiéger *Quillebœuf*, la prise lui en parut infaillible.

Cette place étoit sans fortifications, celles que le Roi y faisoit faire n'étoient encore qu'ébauchées; le fossé, que l'on avoit commencé de creuser, n'avoit pas quatre pieds de profondeur; les fortifications, dont on avoit dressé le plan, avoient presqu'une lieue de tour, ce qui rendoit sa défense difficile; & la ville n'étoit pas à portée d'être secourue. Il étoit donc moralement impossible qu'elle pût résister à une attaque; de plus, elle n'avoit point de garnison; sa force ne consistoit que dans le courage des habitans. Le duc de *Mayenne*, instruit de

tous ces désavantages, chargea *Villars* de ce siége : *Villars* étoit le héros de la Ligue. Il arriva devant *Quillebœuf*, & l'investit le 4 juillet, avec une armée de cinq mille hommes de pied & huit cens chevaux; il mit sur la riviere vingt-deux barques pour faciliter le siége & intercepter toute espece de secours.

Bellegarde, grand-écuyer de France, se trouva heureusement dans la place, mais il n'avoit avec lui que quarante-cinq soldats & dix gentilshommes; n'ayant aucune provision de bouche pour soutenir un siége, & étant sans troupes, il demanda du secours aux gouverneurs des places voisines. Celui de *Caudebec* lui envoya, par la Seine, cinquante soldats, du pain cuit, de la farine, du bled, de la poudre & des armes; le comte de *Thorigni* s'y jetta avec six gentilshommes & deux domestiques.

Crillon, qui connoissoit l'importance de conserver cette place au Roi, résolut d'y faire entrer des vivres, & de la secourir; il ne voulut se reposer que sur lui de cette entreprise. Il s'embarque sur un

Davila, l. 1

grand bateau chargé de provisions, avec un petit nombre de soldats & quelques gentilshommes qui lui étoient attachés; il entreprend, avec sa hardiesse ordinaire, d'entrer dans *Quillebœuf*. Dès qu'il parut, il fut poursuivi par cette espece de flotte qui couvroit la riviere. On fit de tous côtés un feu terrible sur son bateau; mais malgré ce grand nombre de barques qui lui fermoient le passage, il entra dans *Quillebœuf*. Le Grand-Ecuyer fut ravi de l'avoir dans la place; & l'on vit paroître sur le visage des assiégés, une allégresse qui marquoit la confiance qu'on avoit dans le courage & dans l'expérience de *Crillon*.

Dès les premiers jours du siége, *Villars* fit pointer six canons pour battre une demi-lune qui défendoit la porte du côté de terre ferme; il poussa quelques tranchées, & fit travailler un grand nombre de paysans accourus de tout le pays. Alors il s'avança jusqu'à la demi-lune, qu'il mina si bien, qu'on pouvoit y monter à l'assaut: avant de le tenter, il fit sommer la place de se rendre. *Crillon* se

chargea de faire aux ennemis une réponse conforme aux résolutions prises de soutenir le siége jusqu'à la derniere extrémité. *Villars* surpris, lui représenta le mauvais état de la place, le peu de soldats qu'il y avoit, qui, malgré leur bravoure, ne pouvoient la défendre contre une armée, le péril évident où tout ce qui composoit la garnison s'exposoit, d'être traité dans la derniere rigueur de la guerre. *Crillon*, abrégeant la conférence, repliqua brusquement : Villars *est dehors*, & Crillon *est dedans*.

Benin

Villars, piqué de cette réponse, commanda l'assaut le 19 ; il fut donné avec la vigueur qu'on devoit attendre d'une armée qui ne vouloit pas avoir la honte de céder à une poignée de gens. *Crillon*, *Thorigni* & *Sercane*, lieutenant de *Bellegarde*, se chargerent de la défense des trois postes les plus importans, & firent des prodiges de valeur : c'est la louange que leur donne l'Histoire. Presque seuls dans leurs postes, ils s'y maintinrent malgré tous les efforts des assiégeans. *Crillon* sur-tout, qui avoit choisi le poste le plus

difficile à garder, parce qu'il étoit à découvert, & qu'aucun ouvrage n'en soutenoit la défense, s'y surpassa & s'y couvrit d'une nouvelle gloire.

Les assiégeans redoublerent leurs efforts de son côté, mais *Crillon*, avec quelques soldats, chez qui il avoit fait passer son courage, renversa tout ce qui osa se présenter pour lui enlever son poste. Il sembloit se multiplier, il se trouvoit par-tout : à mesure que de nouveaux ennemis venoient l'attaquer, son courage prenoit de nouvelles forces, il portoit la mort par-tout où son bras portoit ses coups : on voyoit enfin ce grand homme soutenir presque seul les attaques réitérées des assiégeans. Il ne falloit ni moins de valeur, ni moins de fermeté, ni moins d'habileté, pour se tirer si glorieusement d'une partie si inégale.

Les assiégeans rebutés & excédés du courage opiniâtre de *Crillon*, abandonnerent leur entreprise, & se retirerent dans leur camp. Comme ils n'avoient pas trouvé par-tout une égale résistance, il étoit entré dans *Quillebœuf* quelques-

uns des leurs, qui occupoient une partie des ſoldats dont on avoit beſoin ailleurs; mais ils ne conſerverent pas long-temps les poſtes dont ils s'étoient déja rendus maîtres dans la place : *Crillon* étant accouru au ſecours, fit main-baſſe ſur tout ce qu'il trouva d'ennemis, il en fit un ſi grand carnage, qu'ils ne chercherent plus qu'à prendre la fuite. Ce fut par cette action, dont l'Hiſtoire a tant parlé, qu'il juſtifia cette hardie réponſe : *Qu'une place que* Crillon *défendoit ne ſe prenoit que par compoſition.*

Villars irrité du mauvais ſuccès de cet aſſaut, en donna un autre le lendemain 20 juillet, avec plus de furie & encore moins de bonheur. *Crillon*, qui s'étoit comme chargé de l'honneur de défendre la place, & qui avoit pris, pour ainſi dire, ſur ſon compte les événemens du ſiége, mit à ſon poſte ordinaire le colonel *Rebours*, & fit ſortir *Beſlebat* par le côté oppoſé, avec une troupe de ſoldats bien déterminés à l'imiter & à ſe diſtinguer par une action d'éclat.

Il tombe ſur les ennemis, fond ſur

Davi l. 13, 15

eux avec tant d'impétuosité & de résolution, qu'il les déconcerte ; il jette le trouble & l'épouvante dans le camp, démolit une partie des redoutes, encloue leurs canons, comble leurs tranchées & culebute l'infanterie ennemie. *Villars*, effrayé d'un tel prodige de hardiesse, fait mettre pied à terre à sa cavalerie, & détache promptement les capitaines *Boisrosé* & *Perdriel* pour les soutenir. Le combat devint alors sanglant, & dura plusieurs heures. *Crillon* combattit jusqu'au moment où se voyant sur les bras toute l'armée ennemie, il ne songea plus qu'à se retirer. Sa retraite fut très-difficile : enveloppé de toures parts, il fallut par des efforts inouis de valeur, qu'il se fît jour & qu'il passât sur le ventre à tout ce qui s'opposoit à son passage. Par cette action, qui est une de ses plus déterminées, il obligea les Ligueurs à lever le siége & à s'en retourner à *Rouen*.

Ils étoient à peine partis, que le comte de *Saint-Paul*, les sieurs d'*O* & *Fervaques* arriverent à *Quillebœuf* avec quel-

ques troupes. En examinant la place, & la trouvant ſans fortifications, ſans garniſon, ſans munitions, ſans forces, ils furent étonnés de la hardieſſe de *Crillon*, d'avoir oſé ſoutenir pendant dix-ſept jours un ſiége fait par une armée de plus de ſix mille hommes.

HENRI

Dès que *Bellegarde* eut pourvu à la ſûreté de la place, il alla trouver le Roi, qui avoit inveſti *Epernai* en Champagne; il rendit compte à ce Prince de ce qui s'étoit paſſé au ſiége, & des grandes actions que *Crillon* y avoit faites. Le Roi l'écouta avec plus de joie que de ſurpriſe. Dès qu'il avoit ſu ce guerrier dans *Quillebœuf*, il avoit dit que les ennemis ne lui enleveroient pas facilement cette place. Il lui en témoigna ſa reconnoiſſance dans une lettre que voici :

Je ſuis très-aiſe que l'iſſue du ſiége de Quillebœuf *ait été telle que je m'étois promis, car ſachant que vous y étiez entré & vous y étiez mis dès le commencement, je m'aſſurai bien que mes ennemis n'acquerroient que de la honte.*

RI IV. *Je vous loue donc du bon devoir que vous avez rendu, & vous prie de continuer à me faire voir les effets de votre valeur & courage en toutes autres occasions qui s'offriront pour le bien de mon service. J'ai assiégé ma ville d'Epernai depuis quelques jours; en l'investissant, je traitai fort mal le secours des Walons, qui vouloient entrer en icelle; car il en fut tué plus de treize cens, à cinq cens pas de la muraille de ladite ville. J'espere que l'issue n'y sera pas moins heureuse qu'a été le commencement. Adieu, brave Crillon; Dieu vous ait en sa sainte garde, pour l'amour de vous & pour l'amour de moi.*

Signé, *HENRI.*

593. Un heureux succès répondit aux espérances du Roi; la ville d'*Epernai* fut prise, & la fortune se déclarant pour *Henri-le-Grand*, la Ligue reçut plusieurs échecs dans presque toutes les provinces; mais ce qui déconcerta entiérement les intrigues de l'ambassadeur d'Espagne & du Légat, ce qui rendit inu-

tiles les artifices des *Seize*, & les vues du duc de *Mayenne*, fut le parti que le Roi prit d'embraſſer la Religion catholique. Il en donna ſa parole aux députés de la fameuſe conférence de *Surenne*.

De ce moment tout changea de face. Ceux à qui un zele mal entendu avoit perſuadé qu'ils ne pouvoient reconnoître pour roi un prince hérétique, eurent une extrême joie d'apprendre qu'*Henri*, inſtruit ſur les principaux articles de la Religion Romaine, renonçoit à l'héréſie; mais ceux que l'ambition, l'intérêt, le caprice ou quelqu'autre motif, avoient engagés dans la Ligue, apprirent avec mortification cette nouvelle, & firent les derniers efforts pour arrêter le ſuccès qui la ſuivit. Ils voulurent rendre ſuſpecte la ſincérité des promeſſes du Roi, & demanderent qu'on conſultât le Pape. Le Roi jugeant que les Ligueurs n'alléguoient ces mauvaiſes raiſons, que pour avoir le temps de faire approcher leurs troupes de *Paris*, ne voulut plus entendre parler de conférence, & fit mettre

le siége devant *Dreux*, dont il se rendit maître.

Cet avantage affligea les Ligueurs. Les Espagnols voulant profiter de leur consternation, solliciterent les Etats généraux que le duc de *Mayenne* avoit convoqués, de déférer la couronne à l'Infante d'Espagne, petite-fille d'*Henri II*, & offroient de consentir que cette Princesse épousât un prince François, au choix du roi d'Espagne. On proposa le jeune duc de *Guise*; on se flattoit que la réputation que s'étoit acquis ce nom, & que le souvenir du pere de ce Prince, à qui la Ligue devoit tant de reconnoissance, feroit recevoir agréablement cette proposition.





LIVRE CINQUIÉME.

PENDANT que les Ligueurs, ſous le nom d'Etats du Royaume, délibéroient ſur l'élection d'un roi, *Henri*, inſtruit des vérités de la Religion catholique, fit ſon abjuration à *Saint-Denis*, le dimanche 25 juillet, entre les mains de l'archevêque de Bourges, grand-aumônier de France, en préſence des plus grands prélats du Royaume : quelque temps après, il fut ſacré à *Chartres*, *Rheims* étant alors au pouvoir des Ligueurs. HENRI IV 1593.

L'abjuration d'*Henri* porta le dernier coup à la Ligue; ceux qui en avoient embraſſé le parti ſous le prétexte d'héréſie, furent bien-aiſes de renoncer avec honneur à une faction que la fortune même abandonnoit. Les gouverneurs des villes, & la plûpart des officiers, prirent des meſures pour faire leur paix & leur traité avec le Roi. Le comte de *Briſſac*

obtint le bâton de maréchal de France pour la réduction de *Paris*: *Villars* fut fait amiral pour la réduction de *Rouen* : en conséquence, il écrivit à tous les commandans des villes dépendantes de son gouvernement de *Normandie*, de remettre leurs places au Roi ; il fit briller à leurs yeux les récompenses, & ils suivirent son exemple. *Henri* paya de son estime la fidélité désintéressée de *Crillon*, & fut forcé d'acheter des sujets rebelles, par ses bienfaits. *Crillon*, sans se plaindre, les vit jouir des honneurs & des dignités qu'il avoit si bien mérités : son zele pour les intérêts de son maître ne se démentit jamais ; aussi ce Prince, pour se justifier de n'avoir rien fait en sa faveur, disoit souvent : *J'étois sûr du brave* Crillon, *& j'avois à gagner tous ceux qui me persécutoient.*

Suivant cette politique, ce Prince offrit au commandeur de *Berton* son frere, les plus grandes récompenses pour le détacher de la Ligue ; mais le Commandeur, trop opiniâtrément attaché au parti qu'il avoit embrassé, rejetta toutes

ces

HENRI

ces propositions; le duc de *Mayenne*, charmé de conserver à son parti un homme tel que lui, s'empressa de lui donner le commandement de la *Normandie*, vacant par la défection d'*André de Villars*, avec un pouvoir si étendu, qu'on peut dire qu'il partageoit avec lui son autorité, comme on le voit par les lettres-patentes qui lui furent expédiées à *Soissons* le premier mars 1594.

Il demeura constamment attaché à son parti, au moment même que le duc de *Mayenne* eut fait sa paix; & voyant la Ligue dissipée, son opiniâtre frénésie lui fit refuser encore les avantages qu'on lui offroit, s'il eût voulu intervenir dans le traité du duc de *Mayenne*. Il fut à Avignon pour jouir dans le sein de sa famille, des biens considérables qu'il avoit amassés; mais ses freres & ses neveux, trop attachés au Roi pour n'être pas indignés de la conduite qu'il avoit tenue envers ce Prince, refuserent de le recevoir dans la maison paternelle; il se retira chez la marquise de *Galéan des Issards* sa sœur, à laquelle il laissa tous ses biens.

obtint l ... yenne se seroit laissé pour l ... es avantageuses que lui fait ... ui, si les promesses flat- ... pagnols, & la peine qu'il ... ondre de devenir particu- ... avoir été chef de parti, ne ... arrêté. Il espéroit encore de voir ... es de la Ligue prospérer, lors- ... se fut rendu maître de *la Capelle* : ... s le Roi, en lui enlevant la ville ... *Laon*, confondit ses espérances.

Laon étoit le plus fort rempart de la Ligue dans le gouvernement de l'Isle de France. Cette ville, forte par sa situation, avoit une nombreuse garnison, & le duc de *Mayenne* l'avoit abondamment pourvue de toutes sortes de munitions. *Charles-Emmanuel de Lorraine*, second fils de ce prince, y étoit avec le président *Janin*. Sur le bruit du siége, un grand nombre de volontaires se jetterent dans la place. Le voisinage de l'armée Espagnole, à portée d'incommoder celle du Roi, étoit encore un avantage pour les ennemis; on ne doutoit pas que le siége ne fût long & meurtrier.

HENRI

L'armée Espagnole, commandée par *Mansfeld*, tenta deux fois de faire entrer un convoi dans *Laon*, & deux fois il fut enlevé avec perte de plus de douze cens hommes. *Mansfeld* voulut se rendre maître d'un bois près de la ville, pour se faciliter le moyen d'y jetter du secours; mais *Montlevert*, l'un des meilleurs officiers de l'armée du Roi, s'y étoit déja fortifié avec quatre compagnies d'infanterie, qui repousserent vigoureusement les ennemis. *Mansfeld*, piqué, voulut à quelque prix que ce fût, se rendre maître du bois. Il détacha deux mille fantassins commandés par *la Berlotte*. L'action fut chaude, *Montlevert* fut pris, & sa troupe chassée du bois.

Davila, l

Cet avantage enflamma le courage des ennemis & la vanité de *la Berlotte*. *Crillon* se mit à la tête de son régiment & alla l'attaquer. *La Berlotte*, déja retranché dans le bois, soutint l'attaque avec fermeté. L'escarmouche devint un combat sanglant, & soutenu, de part & d'autre, avec tant de bravoure & de

HENRI IV.

conduite, qu'aucun parti ne put se glorifier d'avoir eu de l'avantage sur l'autre.

Davila; même l. 14.

Cependant on travailloit aux mines avec une extrême diligence; on les fit jouer, deux seulement firent leur effet. On forma le dessein de donner l'assaut par deux endroits; *Crillon* & *Thorigni* se chargerent de cette entreprise: si leurs attaques furent vigoureuses, elles furent soutenues avec résolution. *Crillon* revint plusieurs fois à la charge, & attira sur lui toutes les forces de la garnison: malgré les efforts des ennemis pour l'arrêter, il alloit se loger sur les murailles, lorsqu'un fourneau accabla ceux qui s'étoient le plus avancés, & obligea les autres à se retirer. Le chevalier de *Dinteville*, toujours ardent à courir les mêmes dangers que le brave *Crillon*, paya la gloire qu'il acquit à cette action, d'une blessure qui fit craindre pour sa vie. Les assiégés conserverent leur poste, mais il leur en coûta tant de monde, qu'ils craignirent de perdre la place. Le lendemain le duc de *Bouil-*

HENRI I

lon se chargea d'une nouvelle attaque, qui ne fut pas plus heureuse que celle de la veille: mais les ennemis diminuant de monde dans *Laon*, & ne voyant aucune apparence de secours, capitulerent le 22 juillet: la place fut remise au Roi le 2 d'août.

Les heureux succès des armes du Roi déconcerterent les Ligueurs & tous les ennemis de la France. Les plus grands seigneurs, qui jusque-là avoient resté dans la Ligue, s'empresserent de rentrer dans les bonnes graces du Roi. On vit les villes, honteuses, pour ainsi dire, de leur révolte, retourner à leur légitime Souverain. Le jeune duc de *Guise*, que les Espagnols & les *Seize* flattoient de l'espérance du trône, fit son traité, contre le sentiment du duc de *Mayenne* son oncle. Celui-ci se repentit bientôt de n'avoir pas fait le sien dans un tems où il auroit obtenu tout ce qu'il auroit demandé: entraîné par la juste désertion de son parti, il fut forcé, peu de tems après, de faire une paix moins avantageuse; elle mit au désespoir les Espa-

HENRI IV.

gnols, à qui il ne resta, pour troubler l'Etat, que leur intelligence dans la Provence, & sur-tout dans *Marseille.*

Dans ces circonstances, *Henri*, qui avoit donné le gouvernement de Provence au duc de *Guise*, le fit partir pour cette province avec le brave *Crillon*, en recommandant à ce jeune Prince de suivre en tout les avis d'un ancien & valeureux capitaine, qu'il associoit à ses exploits.

Mezerai, tome 3, pag. 162.

Le Parlement d'Aix, reconnoissant le duc de *Guise* pour gouverneur, donna à son arrivée un arrêt contre d'*Epernon* & ses adhérens, par lequel il leur enjoignoit de vuider la province; alors ce Prince ne s'occupa plus qu'à faire rentrer sous l'obéissance du Roi les places qui tenoient encore le parti de la Ligue. Il s'empara de *Grasse*, bloqua *Berre*, chargea *Mesplex* du siége de *Saint-Tropès*, & tandis que ce capitaine, qui avoit pris la ville par force, attaquoit vivement la citadelle, il réduisit *Marteigues*, *la Tour de Bouc* & *Hiéres.*

Cependant *Marseille* étoit toujours

ſous la tyrannie de *Charles Cazaux*, & de *Louis d'Aix*, connus ſous le nom de *Duumvirs*. Leur audace & leurs violentes entrepriſes étoient ſoutenues & appuyées du roi d'Eſpagne, qui leur avoit envoyé une flotte conduite par l'amiral *Doria*. Ils ne reconnoiſſoient plus les ordres de ceux qui commandoient dans la province pour le Roi; on voyoit à leur ſuite un grand nombre de ſcélérats, déterminés & prêts à tout entreprendre pour les ſeconder; ils s'étoient donné des compagnies de gardes, faiſoient des reglemens, & agiſſoient en Souverains.

Le peuple gémiſſoit ſous le poids d'un joug ſi honteux : perſonne n'oſoit ni le ſecouer, ni même ſe plaindre. Ils firent couper les oreilles à un trompette qui leur apportoit de la part du Roi des lettres qu'ils foulerent aux pieds; ils oſerent plus, ils brûlerent publiquement le portrait de ce Prince. Le Roi étoit informé de ces effroyables attentats, mais ſa prudence lui faiſoit diſſimuler des crimes qu'il ne pouvoit encore punir.

Les *Duumvirs* , maîtres abſolus dans *Marſeille*, lui faiſoient craindre qu'ils ne livraſſent la ville aux Eſpagnols, au moment qu'il ordonneroit à ſes troupes d'en approcher. Le Roi, arrêté par ces réflexions, leur avoit offert des conditions avantageuſes qu'ils avoient refuſé d'écouter. Comme la tyrannie eſt toujours odieuſe, celle des *Duumvirs* trouva ſon terme: un étranger rendit ce ſervice au Roi. *Libertat*, Corſe d'origine, & diſtingué dans *Marſeille*, avoit la garde de la porte royale; indigné des cruautés des *Duumvirs*, il offrit au duc de *Guiſe* d'introduire ſecrétement des ſoldats dans la place, & de lui livrer cette porte. Ce Prince en conféra avec *Crillon*, qui approuva cette entrepriſe. *Libertat* l'exécuta avec autant de courage que d'habileté; il tua de ſa propre main *Cazaux*: & *Louis d'Aix* n'évita le même ſort qu'en fuyant.

Le duc de *Guiſe*, peu d'heures après, arriva avec ſon armée. Aux troubles & aux violences qui déſoloient *Marſeille* ſuccéda une profonde tranquillité. Auſſi-

tôt le duc de *Guiſe* dépêcha un courier au Roi pour l'inſtruire de la réduction de *Marſeille*. Dans le tranſport de ſa joie, *Henri* s'écria : *c'eſt maintenant que je ſuis roi.* En effet *Marſeille*, aux Ligueurs ou aux *Duumvirs*, étoit une porte toujours ouverte aux ennemis de l'Etat.

La flotte Eſpagnole, qui croiſoit encore aux environs de *Marſeille*, fournit occaſion de faire eſſuyer à *Crillon* une plaiſanterie très-déplacée. Quelques jeunes ſeigneurs qui envioient à ce guerrier le nom d'*homme ſans peur*, & qui ſouffroient impatiemment la ſévere diſcipline à laquelle il les contraignoit, propoſerent au duc de *Guiſe* de faire conduire à minuit pluſieurs chevaux à la porte de *Crillon*, & d'y donner l'allarme par des gens apoſtés qui devoient crier : *Sauve qui peut, les Eſpagnols ſont dans la ville.* Le duc de *Guiſe* eut la foibleſſe de ſe prêter à cette ridicule épreuve ; au moment de ces clameurs, il entre bruſquement, ſuivi de cette folle jeuneſſe, dans la chambre de *Crillon*

qui dormoit, & d'un ton effrayé, lui dit en l'éveillant : *Tout est perdu ! Les ennemis, après avoir égorgé la garde, se sont rendus maîtres du port, d'où ils ont gagné les principaux postes de la ville.* Il ajoute que cette entreprise s'est faite avec tant de diligence, qu'on n'a pas eu le tems de faire prendre les armes à la garnison ; qu'étant sans espérance de sauver *Marseille*, il a fait venir deux chevaux dans la rue, pour dérober aux ennemis l'avantage d'être maîtres en même-tems de leurs personnes ; qu'il vient se joindre à lui, pour faire leur retraite, & qu'il n'y a pas un moment à perdre pour se sauver.

Pendant que le duc de *Guise* parloit, *Crillon* n'étoit presque pas éveillé. Sans s'émouvoir d'une si chaude allarme, il demande ses habits & ses armes, & dit qu'il ne falloit pas croire légérement tout ce qu'on rapportoit des ennemis ; mais que, quand les avis seroient véritables, il valoit bien mieux mourir les armes à la main, que de survivre à la perte de cette place.

[margin: ...RI IV. ... irard, vie duc d'E... non, pag. ...]

En achevant ces mots, *Crillon* sort & gagne l'escalier. Le duc de *Guise*, ne pouvant le détourner de sa résolution, sort avec lui ; mais comme il fut au milieu du degré, ne pouvant plus se contenir, le rire lui échappa. *Crillon* s'apperçut alors de la raillerie ; il prit un visage beaucoup plus sévere que lorsqu'il pensoit aller combattre, &, serrant le duc de *Guise* par le bras, lui dit en jurant : *Jeune homme, ne te joue jamais à sonder le cœur d'un homme de bien : Harnibieu, si tu m'avois trouvé foible, je te donnerois de mon poignard dans le cœur ;* & se retira sans lui rien dire davantage, laissant le duc de *Guise* honteux & confondu.

Les Espagnols, sans espérance de se rendre maîtres de *Marseille*, & voulant soutenir la Ligue, tournerent leurs vues sur *Calais*, qu'ils prirent ainsi qu'*Ardres*. Ces avantages releverent le courage des Ligueurs qui avoient alors à leur tête le duc de *Mercœur ;* mais ce qui ranima sur-tout leur espérance, fut la prise d'*Amiens*. Cette conquête tenoit

RI IV. en bride toute la Picardie & les provinces voisines. Le Roi, affligé de cette perte, se mit en état de la réparer; il ramassa toutes ses forces, se rendit à son armée, & alla assiéger *Amiens*. Les ennemis n'en parurent point allarmés, ils espéroient un prompt secours. En effet, le cardinal *Albert d'Autriche* parut à la tête de vingt-quatre mille hommes, & avertit les assiégés de son arrivée par une décharge de son artillerie; mais le Roi repoussa ses efforts avec tant de vigueur & de vivacité, qu'il le força de se retirer après une très-grande perte, & sans avoir pu jetter le plus petit secours dans la place. Après cette affaire, le Roi écrivit cette lettre à *Crillon*:

Brave Crillon, vous n'avez pas été ici, près de moi, lundi, à la plus belle occasion qui se soit jamais vue, & qui peut-être ne se verra jamais. Croyez que je vous y ai bien desiré. Le Cardinal nous vint voir fort furieusement, mais il s'en est retourné fort honteusement. J'espere, jeudi prochain, d'être

dans Amiens, où je ne séjournerai guère, pour aller entreprendre quelque chose ; j'ai maintenant une des plus belles armées que l'on sauroit imaginer, il n'y manque rien que le brave Crillon qui sera toujours le bien venu, & vu de moi : Adieu. HENRI

Signé, *HENRI.*

Ce 20 septembre, au camp devant Amiens.

La prise d'Amiens fut presque le dernier coup que reçut la Ligue expirante. 1597
Le Roi voulant profiter de l'abattement des ennemis, forma le dessein de soumettre la Bretagne, & de commencer par le siége de Nantes. Ce Prince croyant ne pouvoir se passer de *Crillon*, qu'il ne jugeoit plus nécessaire en Provence, lui écrivit de Paris cette lettre :

Brave Crillon, ce seroit trop de n'avoir été au siége d'Amiens, & fait faillir à celui de Nantes. Le sieur de Pilles qui a vu le premier, vous témoignera ce qui s'y est fait, & comme je vous y ai désiré. Que si vous manquez

au second, il n'y a plus d'amis. Quant à de mes nouvelles, ce seroit faire trop de tort à la suffisance du porteur, si bien que je reméttrai le surplus à lui, & finirai par vous assurer que l'occasion de vous témoigner combien je vous aime ne se présentera jamais que je ne l'embrasse avec toute l'affection que vous sauriez desirer de moi : Adieu, brave Crillon.

Signé, ***HENRI.***

Ce 20 janvier, à Paris.

Les préparatifs que le Roi avoit faits pour la réduction de la Bretagne, furent inutiles : sa douceur, sa générosité & sa clémence lui soumirent cette province. Le duc de *Mercœur*, humilié & abandonné, fut obligé pour faire sa paix, de s'adresser à la marquise de *Monceaux*, que le Roi avoit fait duchesse de *Beaufort*. La soumission du duc de *Mercœur* anéantit cette Ligue qui avoit causé tant de troubles dans le Royaume pendant vingt-deux ans. La paix fut conclue à *Vervins*, entre la France & l'Espagne :

on comprit auſſi dans ce traité le duc de *Savoye*. Une heureuſe tranquillité ſuccéda aux déſordres & aux agitations de la guerre. HENRI

On avoit remis à la déciſion du Pape l'affaire du marquiſat de *Saluces*. Le duc de *Savoie* n'oublioit rien pour le mettre dans ſes intérêts : le Roi envoya à Rome le préſident de *Sillery*, avec le caractere d'ambaſſadeur, pour preſſer Sa Sainteté de rendre ſon jugement. Cette ambaſſade avoit encore un autre motif, mais ſecret : c'étoit la diſſolution du mariage du Roi avec *Marguerite de Valois*, ſœur d'*Henri III.* Depuis long-tems le Roi en étoit uniquement occupé : la reine *Marguerite* en avoit toujours traverſé la concluſion par haine pour *Gabrielle d'Eſtrées*, qu'elle ſavoit que le Roi vouloit épouſer.

Les perſonnes attachées à *Henri IV*, à qui le bien de l'Etat & la tranquillité du Royaume étoient chers, craignoient autant ce mariage qu'elles le déſapprouvoient ; elles en prévoyoient les ſuites funeſtes. Le Roi, en légitimant les en-

fans de la duchesse de *Beaufort*, donnoit lieu à une guerre civile, s'il en naissoit d'autres après son mariage ; on ne pouvoit douter que ces derniers ne disputassent la couronne aux premiers, qui porteroient toujours avec eux une tache que rien ne pourroit effacer.

Rosny, effrayé de la résolution du Roi, & accoutumé à lui présenter la vérité, ayant l'ame au-dessus de la crainte d'une disgrace, ne balança pas à lui représenter avec force le blâme qu'il s'attireroit de toute l'Europe, s'il consommoit le projet que sa foiblesse pour la duchesse de *Beaufort* lui avoit fait concevoir. Il appuya sur les suites funestes qu'entraîneroit après lui un mariage, qui, loin de lui procurer une alliance utile à ses intérêts & à l'Etat, étoit contraire à tous les deux, & qui lui coûteroit l'estime & le respect que ses ennemis mêmes n'avoient pu refuser à ses éminentes qualités.

Le brave *Crillon*, qui ne connut jamais ni la crainte ni la dissimulation, au-dessus du ressentiment de la duchesse

de *Beaufort*, & auſſi attaché au Roi que le généreux *Roſny*, ne put apprendre ce projet ſans emportement, & ſans laiſſer échapper des diſcours qui marquoient à quel point il en étoit indigné. Il dit à *Henri*, que l'amour lui faiſoit oublier ſes intérêts & ſa gloire : il lui repréſenta que, plus elle étoit éclatante, plus elle ſeroit obſcurcie aux yeux de toute l'Europe, accoutumée à admirer l'ame ferme & courageuſe d'un Prince qui ne devoit le trône qu'à ſa valeur & à ſon épée.

C'étoit offenſer la ducheſſe de *Beaufort* ſur un point qui lui étoit le plus ſenſible, que de vouloir traverſer ſes vues ambitieuſes. Inſtruite que *Crillon* y travailloit le plus ardemment, elle devint ſa plus cruelle ennemie; mais il ne la craignit pas long-tems : le mois d'avril ſuivant, *Gabrielle* mourut & laiſſa ſa place à une autre favorite. Cette mort facilita la diſſolution du mariage du Roi; le Pape lui en envoya le bref, auſſi-tôt *Henri* fit demander la princeſſe *Marie de Médicis*.

1599

HENRI IV. Le Roi faisoit toujours solliciter le Pape de rendre son jugement sur l'affaire du marquisat de *Saluces*; le Duc au contraire mettoit tout en usage pour l'éluder. En même-tems qu'il faisoit faire chaque jour à Rome quelque nouvelle proposition, il s'adressa directement au Roi. Ses ministres n'ayant pu réussir dans leur négociation, il résolut de traiter lui-même avec *Henri*. Il arriva à la Cour, mais ses propositions furent si peu raisonnables, il tint même des discours si peu mesurés, que le Roi, piqué, prit le parti de ne plus rien écouter, & de laisser partir le duc de Savoie.

1600. Peu de tems après le Roi marcha du côté du Dauphiné, à la tête de son armée qu'il divisa en plusieurs corps; l'un fut commandé par *Lesdiguieres*, l'autre par *Biron*, un troisiéme par *Crillon*. *Biron* eut ordre de fondre dans la Bresse, où il se rendit maître de *Bourg*, capitale de la province: *Crillon* fut chargé de se saisir des places qui sont dans la vallée, entre les montagnes, entreprise la plus difficile. Il justifia bientôt l'opi-

nion que ce Prince avoit de lui, & qu'il n'y avoit ni pays ni places qui résistassent à sa valeur.

Il s'empara du pont d'*Yn*, de *Saint-Rambert*, de *Saint-Denis*, de *Poucin*, de *Belley*, de *Pierre-Chastel*, de *Seissel*, & de toutes les places de cette contrée. Le fort de l'*Ecluse* augmenta le nombre de ses conquêtes. Le Roi apprit avec plus de joie que d'étonnement les rapides succès de *Crillon*, & comme si ce Prince eût été assuré de vaincre par-tout où se trouvoit ce guerrier, il lui fit joindre l'armée de *Lesdiguieres*, où il le croyoit absolument nécessaire. *Crillon* y recueillit de nouveaux lauriers; car, dans le tems que *Crequy* travailloit à se rendre maître de la ville de *Montmelian*, & à bloquer le château, il entreprit de se saisir du fauxbourg de *Chambery*.

Il n'étoit pas aisé de l'emporter; le duc de Savoie, allarmé par les conquêtes de l'armée du Roi, avoit jetté beaucoup de troupes dans *Chambery*: il croyoit arrêter par ces précautions le

progrès des armes de *Henri*, mais *Crillon* le détrompa ; il attaqua le fauxbourg avec tant de résolution, qu'il se rendit maître des premiers postes : il fit ensuite percer les maisons, & gagnant peu-à-peu le terrein, il pénétra jusqu'à la porte de la ville, malgré l'opiniâtre résistance des troupes de Savoie, qui furent enfin forcées d'abandonner le fauxbourg.

Le duc de Savoie & le Roi furent également surpris de voir *Crillon* si avancé ; ils le croyoient encore arrêté à l'entrée du fauxbourg, lorsqu'ils apprirent qu'il en étoit maître. Le Roi, quoiqu'accoutumé à lui voir faire de grandes actions, ne put s'empêcher de donner de nouveaux éloges à ce courage à qui tout sembloit céder : la prise du fauxbourg fut suivie de celle de la ville. *Conflans*, *Charbonnieres*, *Montmelian*, & toutes les autres villes voisines eurent le même sort.

Quoique *Crillon* n'eût pas dans l'armée le commandement général, on lui attribua les glorieux succès de ces deux expéditions. Le Roi dans l'enthousiasme

de la satisfaction qu'il ressentoit de ses exploits, & le regardant comme un héros d'une valeur & d'une habileté supérieures à tout autre, le surnomma *le brave des braves*.

Monsieur de *Rosny* méritoit trop une estime universelle, & *Crillon* étoit trop juste pour la lui refuser : toujours vrai, même au-delà de la plus exacte probité, il ne se cachoit point de ne pas aimer ce Ministre ; peut-être même se haïssoient-ils. Mais une aventure qui arriva au siége de *Charbonnieres*, rendit *Crillon* le plus sûr & le plus sincere ami de *Rosny*.

Crillon étoit logé à *Aiguebelle*, ville au pied du fort, où il commandoit l'infanterie par le droit de sa charge. Souvent il alloit au quartier de l'artillerie que *Rosny* commandoit. Un jour qu'il étoit auprès de lui, dans un pré, où il observoit un ravelin pour le faire battre, se voyant trop à la portée d'une batterie qui tiroit sans relâche, il résolut d'attendre la chûte du jour. Alors *Crillon*

Mémoire de Sully, t. 5 p. 384.

lui dit : *Quoi, morbleu, mon Grand-*
HENRI IV. *Maître, craignez-vous les arquebusades en la compagnie de* Crillon ? *Harnibieu, puisque je suis ici, elles n'oseront approcher : allons, allons jusqu'à ces arbres que je vois à deux cens pas d'ici, nous reconnoîtrons de là plus aisément. Eh bien ! allons,* lui répondit Rosny, *en riant, nous jouons à qui se montrera le plus fou, mais vous êtes le plus vieux des deux, je veux faire voir aussi que vous êtes le plus sage. Alors* Rosny *prit* Crillon *par la main, & le mena si loin encore au-delà des arbres qu'il avoit montrés, que le plomb commença à siffler à leurs oreilles. Harnibieu,* dit Crillon, *ces coquins-là n'ont d'égard ni pour le bâton de Grand-Maître, ni pour la croix du Saint-Esprit ; ils pourroient bien nous estropier. Gagnons cette rangée d'arbres & ces hayes qui nous mettront plutôt à couvert ; car, par la corbieu, je vois bien que vous êtes un bon compagnon, & digne d'être Grand-Maître : je veux être toute ma vie*

votre serviteur, & que nous fassions une amitié inviolable ; ne me le promettez-vous pas ? HENRI IV.

Rosny mit sa main dans celle que le brave Crillon lui tendoit en signe d'union, & depuis ce jour, Crillon, toujours vrai dans ses sentimens, l'aima de bonne foi.

Le duc de Savoie, pressé de toutes parts, eut de nouveau recours à la négociation. Cette voie lui réussit par l'entremise du cardinal *Aldobrandin*, neveu du Pape, qui venoit en France avec le caractere de légat. Le traité fut conclu, mais on le trouva peu honorable pour le Roi ; ce qui fit dire qu'*Henri-le-Grand* avoit négocié en marchand, & le duc de Savoie en prince.

La paix signée, toute la Cour se rendit à Lyon pour y attendre la Reine, que *Bellegarde*, grand-écuyer de France, 1600. étoit allé épouser au nom du Roi. Ce fut là qu'*Henri-le-Grand*, le premier héros de l'Univers, donna à *Crillon* la louange la plus flatteuse qu'il pouvoit recevoir. Un jour que ce Prince étoit

HENRI IV.

Graveson, Bening; Oraison funebre.

entouré des plus grands de sa Cour, & des ministres étrangers, il dit, en mettant la main sur l'épaule de *Crillon : Messieurs, voilà le premier capitaine du monde, & je ne sache personne qui, dans la science de la guerre, le surpasse.* Dans ce moment, *Crillon* ne voyant dans son Roi que le guerrier, emporté par son zele, répondit vivement : *Vous en avez menti, Sire, je ne suis que le second, vous êtes le premier.*

Cette façon singuliere de s'exprimer lui plut davantage que tous les éloges les plus étudiés; il connoissoit le caractere franc de *Crillon*, aussi ne lui fut-il jamais mauvais gré de la liberté avec laquelle il lui parla toujours; mais ce fut cependant cette excessive franchise qui empêcha *Crillon* de parvenir à la premiere dignité. La sincérité fait beaucoup d'ennemis & peu d'amis, elle ne mene jamais à la fortune; c'est une vertu dont chacun s'honore, mais que peu de gens pratiquent. Personne n'ignoroit à la Cour d'*Henri*, que ce Prince voulut plus d'une fois donner à *Crillon* le bâton de maréchal

chal de France qu'il avoit mérité à tant de titres; mais l'on y ſavoit auſſi qu'il en avoit été empêché par la marquiſe de *Verneuil*, qui avoit toujours trouvé dans *Crillon*, un ſévere cenſeur des perfidies.

La paix que le Roi avoit faite avec l'Eſpagne par le traité de *Vervins*, & enſuite avec la Savoie par le traité de *Lyon*, ne laiſſoit plus d'ennemis à l'Etat; elle ſervit en même-temps à diſſiper le reſte des factions inteſtines & domeſtiques qui l'avoient ſi long-temps déchiré. Les guerriers ſe trouverent alors ſans occupation; réduits au ſeul état de courtiſans oiſifs, ils ſe livrerent aux fêtes & aux plaiſirs que le mariage du Roi avoit fait renaître à la Cour; l'eſprit d'intrigue s'y ſoutint néanmoins avec le même empire; les grands intérêts firent ſeulement place aux petits. Les brigues & les intrigues furent la ſource des troubles & des diviſions qui agiterent la ſuite de ce regne. Le brave *Crillon* étoit bien éloigné d'y prendre part; né pour les combats & pour la gloire, ſon cœur ne connut jamais

d'autre route que celle de la vertu. Il considéra d'un œil de philosophe le manege des courtisans, qui s'étudioient à gagner la faveur de leur maître par toutes sortes de moyens.

Le brave *Crillon* ne pouvoit allier sa franchise & sa candeur avec la fausseté & la dissimulation qui regnoient alors à la Cour; son austere vertu lui parut déplacée au milieu des divers mouvemens que produisoit le choc des passions. Dès-lors il pensa sérieusement à sa retraite; il étoit d'ailleurs instruit que le Roi tournoit ses vues du côté de la politique, pour assurer la paix par la voie de la négociation, du moins jusqu'à ce qu'il se fût mis en état d'exécuter le projet qu'il avoit formé de concert avec la reine *Elisabeth*, pour établir l'équilibre dans l'Europe; projet digne du cœu r de c grand Prince, & que son vaste génie pouvoit exécuter, quoiqu'il ait passé pour chimérique aux yeux de quelques spéculatifs qui n'ont pas assez bien jugé de l'étendue de ses vues & de ses ressources.

Crillon inſtruiſit le Roi du deſſein où il étoit de ſe retirer de la Cour; ce Prince, fâché de le perdre, lui fit les inſtances les plus obligeantes pour le retenir; il fut ſenſible aux nouvelles marques de bonté de ſon maître ſans changer de réſolution; ſes infirmités, ſuite de tant de bleſſures, & ſon âge, lui ſervirent d'excuſe auprès de ce Prince. Les plus grands ſeigneurs de la Cour enviſageoient ſa retraite comme favorable à leur ambition; ils prétendoient tous au régiment des Gardes : chacun d'eux fit jouer les reſſorts de la plus fine politique pour obtenir la préférence. Le duc d'*Epernon* le deſiroit pour un de ſes meilleurs amis; il s'en étoit ouvert à *Roſny*, qui lui avoit promis de le ſervir auprès du Roi, & de ménager en même-temps les bonnes diſpoſitions où *Crillon* étoit à ſon égard, ce qu'il fit, mais d'une maniere ambigue : *Crillon* crut appercevoir quelque choſe d'équivoque dans les démarches de *Roſny*; il fut confirmé dans ſes ſoupçons, par les avis qu'on lui donna que *Roſny* deſiroit pour lui-même le ré-

HENRI IV.

giment des Gardes. *Crillon* ne put allier cette espece de dissimulation avec l'amitié qui regnoit entr'eux, & lui demanda avec vivacité, de lui dire sans détour, s'il seroit bien aise de lui succéder. *Rosny* s'appercevant de ses soupçons, crut, pour le désabuser, devoir lui répondre qu'il ne voudroit pas de son régiment, dût-il l'avoir pour rien : *Quoi donc*, repartit-il brusquement, *vous n'estimez pas la charge de* Crillon *digne de vous ! Harnibieu, mon Grand-Maître, vous êtes un glorieux ; ayant passée par mes mains, elle est digne du plus huppé de tous les courtisans.* Cet éclaircissement auroit eu des suites plus sérieuses, si *Rosny* ne s'étoit empressé de se justifier, en assurant *Crillon* qu'il l'avoit bien mal entendu ; qu'il s'en croiroit honoré, & qu'il n'étoit éloigné d'y penser, que par le seul motif de leurs premieres dispositions à favoriser les vues du duc d'*Epernon.*

Mémoires de Sully.

Le Roi, sollicité de tous côtés, ne voulut prendre aucuns engagemens sans l'aveu de *Crillon* ; il lui en parla sur ce

ton; mais comme il le pressoit pour savoir sa façon de penser, *Crillon* s'imagina un moment, qu'on vouloit gêner sa liberté : « Vous voulez, dit-il à ce » Prince, disposer de ma place, & moi, » parce que vous le voulez, je ne veux » la céder qu'à celui que j'en croirai le » plus digne ». La liberté de ce discours n'offensa point le Roi. Les services importans qu'il lui avoit rendus, & les grandes qualités qui l'avoient mis au rang des hommes les plus célebres, lui faisoient passer ses réponses trop vives & trop peu respectueuses; il l'assura au contraire qu'il l'aimoit trop pour lui faire violence sur le choix de son successeur; mais qu'il craignoit que des gens mal intentionnés pour son service, ne le fissent entrer dans leurs vues, malgré la droiture de ses intentions.

Si l'on doit reprocher à *Crillon* ses réponses brusques vis-à-vis de son Roi, il faut convenir aussi, que ce Prince, tout grand qu'il étoit, se livroit quelquefois à des soupçons bien injurieux à ses plus fideles serviteurs. Quoique le duc d'*E*-

pernon fût rentré dans les bonnes graces du Roi, & que sa soumission & sa conduite n'eussent rien de suspect, cependant ses ennemis firent encore douter le Roi de sa fidélité; du moment que ce Prince se fut livré à cette crainte, il ne vit dans les liaisons de *Rosny* & de *Crillon* avec ce Duc, que des sujets d'alarmes pour lui : quelque justice qu'il fût obligé de rendre à ces deux grands hommes, il ne put s'empêcher pendant quelque temps, de les traiter avec moins de familiarité, & avec un air de circonspection qu'ils n'étoient pas accoutumés d'éprouver; mais il en coûtoit trop au cœur de ce Prince, de demeurer long-temps en froideur avec ceux qu'il honoroit de sa plus intime amitié; il en vint bientôt à des éclaircissemens avec *Crillon*, qui tournerent à son avantage. Le Roi fut totalement désabusé des fausses impressions qu'on avoit voulu lui faire prendre, & il lui laissa une entiere liberté de se choisir un successeur. Cette marque de confiance, en comblant *Crillon* de satisfaction, le rendit plus difficile sur le

choix qu'il avoit à faire. Il ſuivit les mouvemens de ſon cœur, & il crut en même-temps entrer dans les vues du Roi, en ſe décidant en faveur de *Crequy*, auſſi diſtingué par ſon mérite que par ſa naiſſance. HENRI

Sully (*a*) voulut faire entendre qu'il lui étoit redevable de cette place pour avoir ſu manier l'eſprit de *Crillon* ; mais il n'y eut aucune part, puiſqu'il eſt conſtant que *Leſdiguieres* & *Crequy* ſon gendre, qui n'ignoroient pas qu'ils ne la devoient qu'à *Crillon*, affecterent de n'avoir aucun ménagement pour *Sully*, comme il s'en plaint lui-même dans ſes Mémoires, tandis qu'ils ne ceſſerent jamais de faire connoître à *Crillon* (*b*), combien ils étoient ſenſibles à la préférence qu'il leur avoit donnée. Auſſi-tôt qu'il eut diſpoſé de ſon emploi, il ne ſongea qu'à ſe rendre à Avignon.

(*a*) Mémoires de Sully.

(*b*) Lettres manuſcrites de MM. de Crequy & de Leſdiguieres, que MM. de Crillon ont conſervées.

Lorsque le courtisan est forcé de se retirer de la Cour dans un temps de disgrace, il faut que son ame soit bien préparée aux revers de la fortune pour les soutenir sans foiblesse; mais si la sagesse & la prudence sont les seuls motifs de sa retraite, à l'abri des caprices du sort, il jouit sans inquiétude de tous les agrémens de la vie privée: plus heureux encore, si l'histoire de sa vie ne lui donne ni remords ni regrets. Telle fut la situation du brave *Crillon*, lorsqu'il se retira dans sa patrie. Après l'avoir remplie d'admiration & d'étonnement par sa valeur & par ses exploits, il devint encore l'objet de son amour par les vertus sociales dont il remplit les devoirs avec la plus exacte fidélité. Cet homme si grand, si terrible dans les combats, fut le plus simple & le plus modeste des citoyens. Franc & sincere, il dit la vérité à tout le monde, sans ménagement & sans mauvaise intention; il ignoroit cette espece d'urbanité dont on se pare à la Cour, qui n'est que le vernis de la dissimulation, méprisant également les expressions

d'une politeſſe recherchée, qui ne lui paroiſſoit que le manteau de l'orgueil : ſenſible au ſentiment de l'amitié, il employa ſouvent ſon crédit & ſa fortune pour rendre ſervice à ſes amis ; s'il fit quelquefois des ingrats, il fut trop grand pour s'en plaindre, & aſſez généreux pour mettre leur reconnoiſſance à de nouvelles épreuves.

Les perſonnes les plus conſidérables du Comtat & des provinces voiſines, s'empreſſoient de le voir & de lui préſenter leurs enfans, pour qu'ils connuſſent cet exemple vivant de valeur & de vertu ; ceux-ci le prioient ſouvent de leur raconter l'hiſtoire des ſiéges & des combats où il s'étoit ſignalé ; il n'oublioit rien de ce qui pouvoit ſatisfaire leur curioſité & ſervir à leur inſtruction ; il n'omettoit que ce qui lui étoit perſonnel : on eût dit qu'il n'en avoit été que le ſpectateur tranquille, tant il étoit attentif à ſe dérober aux éloges & aux applaudiſſemens ; on ne ſavoit ce qu'on devoit admirer le plus, ou ſa valeur ou ſa modeſtie : belle inſtruction pour la plûpart

des militaires de nos jours, dont les uns ne cessent de se prôner eux-mêmes pour se dédommager des acclamations que la renommée leur refuse; & les autres, par une odieuse & basse jalousie, contestent à leurs rivaux les actions qui prouvent leur mérite avec trop d'éclat.

La retraite du courtisan est suivie, pour l'ordinaire, de l'oubli le plus complet: il étoit réservé au brave *Crillon* de faire exception à cet usage, aussi injuste pour le sujet que peu honorable pour le Prince. Non-seulement *Henri-le-Grand* lui conserva toujours son estime & son amitié : mais il fit encore ses efforts pour le rappeller, en lui écrivant les lettres les plus pressantes : voici la premiere, qu'il reçut à Avignon.

Brave Crillon, j'ai été très-aise de cette commodité, pour vous assurer de plus en plus de la continuation de mon amitié, & vous prie de croire que vous êtes toujours dans mon esprit. Revenez me joindre au plutôt. Vous ne trouverez peut-être pas ici d'aussi beaux jours

que dans votre patrie : mais vous ne trouverez en aucun lieu personne qui vous aime mieux que moi. Adieu, brave Crillon.

HENRI

Signé, *HENRI.*

Sa sensibilité fut extrême; il s'empressa de la témoigner à son maître, & de lui annoncer son retour, si sa santé lui en laissoit la liberté. Il en informa en même-temps ses meilleurs amis à la Cour : mais peu-après, la plûpart de ses blessures s'étant r'ouvertes, il en fut si incommodé, qu'il se vit hors d'état de se rendre aux desirs du Roi. Cependant ce Prince qui ignoroit sa situation, étoit toujours dans l'impatience de le voir arriver; ce fut pour hâter son départ, qu'il lui écrivit en ces termes :

Brave Crillon, vous avez oublié votre maître & vos amis, je n'en fais de même, aussi aimé-je mieux que vous ne faites. Vous saurez de mes nouvelles par le sieur de Pile, mais par ce mot, vous serez assuré de la continuation de mon amitié. Il y a fort long-temps que l'on dit

que vous venez, mais je n'en croirai rien que je ne vous voye. Adieu, brave Crillon. Signé, *HENRI.*

Crillon, également pénétré des nouvelles marques de bonté du Roi; le remercia avec les expressions de la plus vive reconnoissance; il l'instruisit aussi du mauvais état de sa santé, qui empiroit tous les jours par les douleurs aigues que lui causoient ses blessures. Ce Prince comprit alors qu'il n'avoit plus d'espoir de le revoir; il en fut affligé, & encore plus de la certitude qu'il avoit de son état: sentimens dignes de ce grand Roi & de celui qui en étoit l'objet.

Les bienfaits que le brave *Crillon* avoit reçus de ses rois, le faisoient jouir d'une fortune considérable, il ne crut pas en pouvoir faire un meilleur usage, que de la partager avec les pauvres; on trouve dans l'état de la dépense de sa maison, qu'on leur distribuoit mille livres par mois; ses aumônes publiques étoient pourtant les moindres, il se faisoit un plaisir de prévenir les besoins

les moins connus ; des perſonnes qui auroient rougi de faire l'aveu de leur indigence, recevoient ſouvent des ſommes conſidérables par des voies ſi détournées, qu'elles ne purent jamais ſoupçonner de lui en être redevables : ſa bonté naturelle & ſa grandeur d'ame l'avoient toujours rendu libéral envers les infortunés, même dans le tems où il étoit obligé de faire le plus de dépenſes pour le ſervice du Roi ; mais dans ſa retraite, cette vertu morale, dirigée par un motif de Religion, devint en lui une vertu chrétienne. Là, goûtant tous les plaiſirs de la tranquillité de l'ame, il ne vit rien de grand, rien de beau, que les ſentimens qui le rappelloient à Dieu ; il s'y livra tout entier, tenant toujours un juſte milieu entre les excès du vulgaire ſuperſtitieux, & les écarts du philoſophe préſomptueux.

On reconnut combien la Religion avoit pris d'empire ſûr lui, dans une occaſion où il ſe livra à un tranſport, dont il ne fut pas le maître. Un jour qu'il entendoit prêcher la Paſſion dans

l'église de S. Agricol d'Avignon, pénétré de tout ce que ce mystere a de sublime & de grand, le cœur enflammé par la charité, au moment que le Prédicateur faisoit la description de la flagellation du Sauveur, la rage & la cruauté des soldats qui en étoient les ministres, exciterent toute la fougue de son courage; presque hors de lui-même, il se leve en sursaut, portant la main sur son épée, & crie à haute voix: *Où étois-tu, Crillon!* Cette exclamation parut alors l'expression la plus vive de la foi de ce Héros chrétien.

Crillon s'occupoit plus des vérités de la Religion que des affaires de la Cour, lorsqu'il apprit le funeste événement qui priva la France du plus grand & du
1610. meilleur de ses rois. La mort tragique
14 mai. de *Henri IV* lui causa la plus vive douleur, & le conduisit à une mélancolie, qui dura le reste de ses jours; on le surprenoit souvent fondant en larmes, en prononçant le nom d'*Henri*.

La plûpart des Historiens contemporains ont fait mention des pronostics

qu'on avoit faits ſur cette mort, qui, ſelon eux, avoit été prévue & annoncée dans pluſieurs lieux du Royaume; c'étoit le tems où l'aſtrologie judiciaire, cette ſcience vaine, étoit encore en vogue; les auteurs les plus graves, tels que de Thou & Sully, ne pouvoient ſe défendre de ſes illuſions; quoique le brave *Crillon* fût peut-être moins crédule qu'un autre, ce qui s'étoit paſſé dans ſa maiſon, lorſqu'*Henri IV* n'étoit que roi de Navarre, lui parut, après l'événement, comme l'horoſcope de la fatale deſtinée de ce Prince.

Henri III étoit à Avignon en 1574, avec *Henri*, roi de Navarre, *Henri*, prince de Condé (*a*), & *Henri*, duc de Guiſe; ces quatre Princes jouoient aux dés chez Crillon, ſur une table de marbre, ſur laquelle il jaillit du ſang, dont leurs mains furent couvertes, ſans qu'on pût jamais ſavoir d'où il venoit,

Mémoi[res] de Leſdigu[iè]res, p. 24.

(*a*) Henri I, prince de Condé, fut empoiſonné à Saint-Jean-d'Angely, le 5 mars 1588.

quelques perquisitions qu'on en fît sur le champ : cet accident interrompit la partie ; on en raisonna diversement alors ; mais depuis qu'on eut vu périr successivement de mort violente ces quatre Princes, tous ceux qui avoient été témoins du fait dont on vient de parler, le regarderent comme le présage sinistre du genre de mort qui les attendoit.

Dès que la douleur du brave *Crillon* fut un peu calmée, il s'empressa d'envoyer à la Reine le comte de *Berton*, son neveu, pour lui faire son compliment sur la grande perte qu'elle venoit de faire, & pour lui offrir le reste d'une vie qu'il avoit dévouée au bien de l'Etat : la Reine l'honora de cette réponse :

Monsieur de Crillon, il ne vous falloit pas des témoignages particuliers au service du Roi, mon Seigneur & mon fils, & au bien de cette couronne ; vos services passés en ont rendu assez de preuves, & ai toujours bien vu qu'après que vous auriez reçu la nouvelle du

malheureux accident arrivé en la personne du feu Roi mon Seigneur, vous vous joindriez aussi-tôt, en dévotion des bons François, pour la conservation de cet Etat en l'obéissance de leur Prince légitime & naturel; tellement que ce que le comte de Berton, votre neveu, m'a rapporté sur ce sujet de vous, brave Crillon, ne m'a point été nouveau; mais j'ai été bien aise d'entendre par lui, avec ces bonnes nouvelles de l'état de votre bonne disposition, l'affection particuliere que vous témoignez envers moi, dont je me ressouviendrai en toutes occasions, que je me pourrai employer pour le bien & avancement de vous & des vôtres, priant Dieu, Monsieur de Crillon, vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à Paris, le 29 Mai 1610. Signé, *MARIE.*

Quelque desir qu'eût le brave *Crillon* de se trouver en état de répondre aux marques de bonté que lui témoignoit la Reine, sa prudence ainsi que sa santé,

l'obligeoient d'attendre quelque tems, pour juger plus sainement de la face que prendroient les affaires du Royaume sous la régence. Les changemens que cette Princesse fit dans le ministere, & surtout la retraite de Sully, ne lui parurent pas de bon augure pour ceux qui avoient servi l'Etat sous les regnes précédens. *Concini* & *Eléonore Gualiguai*, sa femme, prirent un tel ascendant sur l'esprit de la Reine, qu'ils devinrent bientôt les maîtres. *Crillon* connoissoit trop leur ambition & leur méchanceté, pour ne pas prévoir qu'ils ne se serviroient de leur crédit, que pour exciter des troubles dans l'Etat; l'effet suivit de près sa prédiction: les princes & les seigneurs se plaignoient de l'abus de l'autorité, les Catholiques & les Protestans furent également mécontens, la fermentation devint générale. Les relations qu'il conservoit à la Cour avec les principaux seigneurs, & entr'autres avec le duc de *Guise*, qui s'étoit accoutumé à le regarder comme son pere,

le mirent au fait des prétentions & des vues des différens partis : mais il n'entroit dans tous ces mouvemens que l'esprit de cabale & de faction, au lieu de véritable zele pour le bien de l'Etat; chacun ne pensoit qu'à ses intérêts particuliers, sous prétexte de défendre ceux de la Religion qu'il suivoit : ainsi il y avoit moins d'ennemis à combattre que de factions à dissiper. La politique de la Reine en vint heureusement à bour sans effusion de sang, par le traité de *Sainte-Menehould; Crillon* en eut d'autant plus de plaisir, qu'il se trouva par-là dégagé envers la Reine; cette Princesse l'avoit fait vivement solliciter de revenir à la Cour, lorsque le feu des divisions ne lui laissoit pas espérer de les terminer par la voie de la négociation.

Il reconnut bientôt qu'il avoit trop présumé de ses forces; sa santé s'affoiblit si considérablement, que son corps, couvert de blessures, lui refusa tout service : un état si fâcheux lui fit endurer

des douleurs d'autant plus vives, qu'elles se portoient à la fois sur toutes les parties de son corps. Sa fermeté & son courage n'en furent jamais ébranlés : la veille de sa mort, le marquis de *Javon*, fils d'une de ses sœurs, qu'il aimoit tendrement, étant auprès de son lit, les yeux remplis de larmes : il lui dit, mon Neveu, *ne pleurez pas ma mort, ma vie est inutile à l'Etat.* Il supporta ses maux, non-seulement sans inquiétude, mais encore avec une soumission digne d'un parfait Chrétien : muni des sacremens, il mourut le 2 décembre de l'année 1615, dans la soixante-quinziéme année de son âge. Il fut porté à l'église des Cordeliers, dans la sépulture de ses ancêtres. Son oraison funebre fut prononcée par le pere *Bening*, jésuite.

Dans *Crillon* les vertus civiles & guerrieres marcherent d'un pas égal. Indocile à la flatterie, il n'aimoit ni à donner, ni à recevoir des louanges, il ne vouloit qu'en être digne. Esclave de sa parole, on n'eut jamais qu'à se louer

d'avoir traité avec lui. Les ſecrets qu'on lui confioit étoient pour lui un dépôt ſacré ; libéral & généreux, il fut toute ſa vie une reſſource certaine pour les gens qui eurent beſoin de lui : aimé des ſoldats, ils couroient aux périls avec ardeur, lorſqu'ils étoient commandés par *Crillon* ; il étoit obéi par les troupes, moins par l'autorité que lui donnoient ſur eux ſes charges, que par la confiance qu'ils avoient dans ſa valeur ; les officiers & les ſoldats qui ſervirent ſous ſes ordres, lui furent ſi attachés, que, quand ils n'auroient pas voulu être fideles au roi par vertu & par devoir, ils l'auroient été par les ſentimens de reconnoiſſance, de reſpect & d'attachement qu'ils ne pouvoient refuſer à leur Général ; ce reſpect ſeul leur eût tenu lieu de fidélité.

Nous trouvons que le Roi lui ayant donné dix mille écus, ſomme fort conſidérable pour ce tems-là, elle ne fit que paſſer dans les mains des officiers & des ſoldats de ſon régiment, auxquels

il la diſtribua, ſans en rien réſerver.

Il fut toujours inviolablement attaché à ſes rois, jamais il ne perdit de vue ni leurs intérêts, ni leurs perſonnes, malgré toutes les trahiſons de la fortune, & malgré l'exemple contagieux de tant de changemens, alors ſi fréquens à la Cour, où la perfidie trouvoit des récompenſes, où ſubitement l'infidélité élevoit aux emplois & aux dignités, où la révolte enfin ſe paroit du ſpécieux prétexte de la Religion. Il ne ſe refuſa point aux plaiſirs, mais il ne les outra jamais. Tant de vertus réunies ne furent point ſans défauts. *Crillon* étoit trop grand pour avoir beſoin que ſon Hiſtorien lui faſſe grace. Un mot équivoque le révoltoit, & d'abord il portoit les choſes aux dernieres extrémités. De cette délicateſſe, il réſultoit des combats, des duels, qui le firent regarder quelquefois comme pointilleux. Il pouſſa ſouvent la franchiſe juſqu'à la brutalité, il fut ſujet à jurer, il ne pouvoit s'en empêcher, même en ſe confeſſant des jure-

mens dont il promettoit de ſe corriger.

Tel fut le brave *Crillon :* il eut peu de défauts & beaucoup de vertus. Tant que la probité & la valeur ſeront cheres à la nation Françoiſe, ſa mémoire y ſera en recommandation.

FIN.



EXTRAIT

DE L'HISTOIRE DE PROVENCE.

On croit devoir mettre ici ce que dit de Crillon *un Hiſtorien contemporain* (a).

CE grand & magnanime héros, meſſire LOUIS DE CRILLON, chevalier des deux Ordres de France, d'irréprochable vie, de valeur & de prud'hommie, du tout héroïque, digne du rang des Scipion, des Ceſar & des Alexandre, qui outre les deux colliers, étant fidele conſeiller des deux Conſeils plus ſublimes & importans de cette couronne, & meſtre de camp du régiment deſtiné à la garde de la perſonne auguſte & royale, & par tant de haut mérite & d'excellentes qualités, le ſoleil, la colonne & l'appui de l'illuſtre maiſon

(*a*) Ceſar Noſtradamus, *Hiſtoire de Provence*, partie IV, page 444.

des

des CRILLON, chevalier dont le nom, l'épée, la valeur, la libéralité, la magnificence envers les grands, la piété envers les petits, la rondeur, la franchise, la prud'hommie, la fidélité & l'invincible courage ont rempli les coins célebres de l'Europe; s'étant gaigné cet avantage au moyen de tant de faveurs du ciel, de nature & de fortune, de parler librement au Roi, se faire respecter à ses égaux, aimer aux moindres, & craindre & redouter à tous; & parce que les suréminentes vertus de ce preux héros méritent une histoire accomplie & parfaite de ses parties, non un si petit coin de louanges, je veux laisser cet office à une plus illustre plume que la mienne, & aux histoires françoises, où ses actes & ses faits d'armes, (pleins à la vérité de merveilles) joints à une continue & irréprochable fâme auprès de cinq Rois très-chrétiens, donneront assez de matiere à leurs écrivains, s'ils ne sont éblouis aux rayons & lueurs de son épée; ou s'ils ne sont sourds & muets au bruit & haut son de ses armes, de ses prouesses & de son nom, dont la

Provence, comme de celui qu'elle a vu naître & sortir de ses flancs, ne fera jamais moins de gloire, qu'Avignon de l'avoir nourri, France de l'avoir reçu, nos Rois de l'avoir porté.



PIECES
TIRÉES
DES OUVRAGES
Faits à l'honneur du Brave CRILLON, *après sa mort.*



PIÉCES CHOISIES.

LES TROPHÉES DE GLOIRE

Erigés à la valeur de feu M. de CRILLON, *par ses concitoyens.*

SONNET.

VOICI ce grand Hérος, ce grand foudre de guerre,
Ce Bouclier, ce rempart de la France abbatu,
C'en est faict, il est mort, la mort l'a combattu;
Estendu le voici soubs un monceau de terre.

Crillon, bráve Crillon, là terreur de la terre,
(Que soubs tes pieds jadis comm'un roseau battu
Des vénts, tu fis trembler) où fust lors ta vertu?
Ton courage sans peur? de ton bras le tonnerre?

« Ah! Crillon, je vois bien, tousjours du ciel les coups
» Inévitables sont, & ont prinse sur nous;
» Dès que nous sommes nés, une puissance armée

N'y sçauroit résister: Prens courage pourtant,
Bien que tu sembles mort, tu ne l'es pas, d'autant
Que tu vis par tes faicts & par ta renommée.

QUATRAIN.

AVIGNON, qui eus l'heur & malheur de voir naistre
Et mourir, ô meschef! ton Crillon valeureux:
Tu acquis, lui naissant, la force d'un bras dextre,
Et la perdis, mourant ce Mars chevaleureux.

B. CROISET, *Capiscol de la S. Eglise Métropolit. d'Avignon.*

TOMBEAU.

LE nom du grand CRILLON, dans nos temples gravé,
Remplit d'estonnement l'un & l'autre hémisphère:
Que se peut-il de grand & tenter & parfaire,
Qu'il ne l'ait entrepris & ne l'ait achevé?

Ce glorieux Héros aux beaux faicts réservé,
Qui passoit de bien loin l'honneur qu'on lui défère,
A la tasche commune a-t-il deu satisfaire?
Et mille qualités ne l'en ont pas sauvé!
S'il eust esté vivant en l'erreur de nos peres,
Ses actes, sans exemple, & ses conseils prosperes,
Auroient, en sa faveur, obtenu des autels.

Tous vos dieux n'estoient rien, comparés à ceste ame;
S'il nous falloit errer, déplorables mortels,
En si digne subjeEt vous auriez moins de blâme.

DE PERUSIS.

HUICTAIN.

NE marcher qu'avec la victoire,
Loyal plus qu'il ne se peut croire,
Tenir ce qu'il avoit promis,
Estre tousjours, dans les allarmes,
Teint du sang de ses ennemis,
Dormir le soir dedans ses armes,
Sans tente, ni sans pavillon,
Cela n'appartient qu'à CRILLON.

ROSTAGNY.

ACROSTICHE.

LORSQUE Crillon gisoit estendu sur la biere ;
On veit d'ordre arriver ses plus rares vertus
Vestues d'habit noir, & les yeux abbatus,
Importunans le ciel de plainte & de priere :

Sagesse s'y trouva ; & la franchise entiere ;
Douceur & majesté, & celle-là qui plus
Est prisée de Dieu, l'aumosne au pauvre honteux ;
Couvroit ses yeux de pleurs & son front de poussiere.

Rien ne manquoit alors, que la seule valeur ;
Je demandai pourquoi, lui qui n'estoit que cœur,
Lui que nos Rois nommoient le brave de la France,
Laissoit d'estre pleuré, par valeur qui n'y fut ?
On me dit que c'estoit parce que la vaillance
Nasquit avec CRILLON, vesquit, & puis mourut.

L. CROZET, *Doct. ès Droicts.*

Le flambeau de la clémence :

SIXAIN.

AVOIR un cœur de fiel, un esprit implacable,
N'est pas une valeur (soldat haut à la main :)
Vois CRILLON qui se rend doux & si ployable
A la voix d'un certain perfide & inhumain.
Ainsi sçavent les Grands, quoique les mains armées,
Imiter la douceur du grand Dieu des armées.

Le flambeau de la valeur :

STANCES.

CRILLON l'aisné de Mars, l'adopté de sa gloire,
L'astre de la valeur rendoit jaloux les cieux,
Qui nous le ravissant & laissant sa mémoire,
Se rendent criminels, & nous font envieux.

Muses, permettez-moi que dignement j'accorde,
Pour son nom & renom, une triste chanson
Sur la plus haut tendue & mieux sonnante corde ;
Si que l'écho des bois en redise le son.

Qui l'a vêu l'indomptable, aux armes surdorées,
Sur un coursier volant briller de mille feux,
La victoire esbranlant ses plumes azurées,
Ombrager fierement son front & ses cheveux ?

Son courage paistri au levain de la gloire,
Va où gresslent les morts ; où la pluie est de sang :
Ce boute-hors hautain fit à la France croire,
Que la Bellone & Mars respiroient par son flanc.

Lepante l'admira de son moiteux rivage,
Où Neptune, estonné de voir rougir ses flots,
Veit forcer & faulcer le nombre à son courage,
Garda son premier sang, reliques de son los.

Nismes l'a ressenti donnant la camisade,
Et le mur Rochelois, ses basilics battans :
Si les cieux eussent veu un si fier Encelade,
Eussent craint de se voir habités des Titans.

A Laon le soleil, se mirant dans ses armes,
Admira sa valeur, &, marchant glorieux,
En feit par l'univers monstre à tous les Gendarmes,
La faisant triompher dans son char radieux.

A Calais, Dreux, Jarnac, dressa sur les campagnes
Un tragique & sanglant amphithéâtre à Mars;
Où les fleuves de sang, & des morts les montagnes
Lui furent des fossés & des hideux remparts.

Il se sacrifia, dans Tours, à son courage,
Feru du plomb mortel guidé par le malheur,
Feit un coup immortel, sauvant en ce carnage
Le Roi; payant ainsi sa valeur d'un grand heur.

Valeur digne de seoir sur un throsne suprême,
Et de voir les soleils de cent siècles suivans,
Si la seule vertu eust porté diadème,
Et la mort espargné ses lauriers verdoyans.

La gloire vous adjourne à ses cendres esteinctes,
Guerriers; hommagez-y ses hauts faits immortels:
Les pierres du tombeau qui les serrent sont sainctes,
Une telle valeur mérite des autels.

Le flambeau de la prudence:

ANAGRAMME.

LOUIS DE CRILLON, LE CONSEIL DU ROI:

SONNET.

CE grand foudre de Mars est poudre soubs la terre,
Ce pavois des François, comme des Grecs, Hector!
LE CONSEIL DE SON ROI, sage comme Nestor,
Celui qui défioit les hazards de la guerre.

N'est plus notre pavois, ni de Mars le tonnerre,
Ni le conseil du Roi, ni le bouclier encor:
Toutefois j'apperçois une couronne d'or,
Honorant le tombeau qui ses cendres enserre.

Est-ce pour couronner la mort qui le surmonte?
Non, car foulant aux pieds la mort, au Ciel il monte,
Pour obtenir de Dieu bon conseil & bonheur :

A LOUIS, notre Roi ; c'est ainsi que sa gloire
Va croissant : rendez donc ce los à sa mémoire ;
En vivant & mourant il demeura vainqueur.

Le flambeau de la magnanimité :
STANCES.

LE Mars François est mort, le phœnix des Gendarmes,
Le Chevalier sans peur, & la foudre des armes :
Cet esprit tout guerrier est sorti de son fort ;
Et les armes sans pair, la foudroyante espée,
La lance, le bouclier, sont enfin le trophée,
L'appareil triomphant, la pompe de la mort.

Celui qui l'auroit veu couvert d'une cuirasse,
Au front d'un bataillon, sur les murs d'une place,
Battre, rompre, forcer, & braver tous efforts,
Eust sans doute pensé que la trame dorée
De son destin estoit d'éternelle durée,
Et d'une même trempe & son ame & son corps.

Qui eust veu sa valeur aux Malthoises galères,
A Lepante chocquer du Croissant les bannières,
Et pour la Croix s'offrir aux dangers plus pressans,
A mille & mille traicts mettre en butte sa vie,
Eust creu, quoique la mort de le perdre eust envie,
Que son carquois n'auroit des dards assez puissans.

Qui eust veu ce lion, à Tours, dedans l'orage
Garantissant l'Etat & nos Rois du naufrage,
Aux despens de son sang, eust dit, non le destin

D'où la France despend, qui tant d'ennemis foule,
Comme l'Estat François ne peut cheoir en quenouille,
Ni redoubter l'effort d'un ciseau féminin.

Bref, celui qui l'eust veu en toutes entreprises,
Triompher de la mort, aux plus mortelles crises,
Et sur terre & sur mer, eust çuidé que la mort,
Pour soubmettre à sa faulx, sans respect & sans grace
Les armes de CRILLON, n'eust sçeu le prendre en place
Où il ne fust jadis demeuré le plus fort.

Il a faict des exploicts si hauts, si admirables,
Qu'ils changeront d'Hercule en histoires les fables,
Et ne treuveront foi chez la postérité :
Mais, ô siécles futurs, s'il vous manque des hommes
Esgaux à cet Héros, nostre aage n'a des plumes,
Qui vous le fassent voir comme il a mérité.

Qui pourra raconter les lieux & les journées,
Les assauts soustenus, les victoires gaignées,
Où les armes ont mis en renom ce guerrier,
Outre mers, outre monts, en Flandre & Germanie,
Au mépris de la mort, aux despens de sa vie,
Il a semé le sang, & cueilli le laurier.

Fuyez, traistres, fuyez devant cette vaillance,
Ennemis de la foi, ennemis de la France ;
Oui, qu'elle est fatale à vos desseins, Anglois !
Dreux, Jarnac, Montcontour, Briolle, la Rochelle,
Nismes & le Poictou, sont tesmoings qu'auprès d'elle,
Ne peut vivre qui n'est bon Chrestien, bon François.

Mais qui n'admirera sa guerrière nature,
Si souple à pardonner aux supplians l'injure,
Et son cœur au combat de tous efforts vainqueur,
Offensé, & requis de remettre l'offense ;
Ne refuser jamais d'honorer sa clémence
Des palmes qu'il pouvoit tenir de sa valeur ?

Adieu, LOUIS ; adieu, tes vertus & ta gloire

Seront anges tuteurs de ta noble mémoire,
Et, puisque du mortel la mort t'a dévestu,
Et le tombeau perdu tes anciennes années;
Plus belles & plus loing iront tes destinées,
Ne vivant desormais qu'en ta seule vertu.

Viendra, viendra le temps, que les braves de France
Feront à ton tombeau offrande de leur lance;
Et LOUIS, jà grand Roi, à t'honorer enclin,
Jugera ton service, & ta valeur martiale,
Digne d'honneur plus grand que la lampe *royale*
Allumée au tombeau du brave du Guesclin.

Le flambeau de la gloire martiale:

ODE PINDARIQUE.

STROPHE.

PALLAS, Déesse de vaillance,
Prenez pour burin vostre lance,
Et gravez sur vostre bouclier
Le nom, la sagesse & l'audace
Du plus valeureux Chevalier,
Qui ait sué soubs la cuirasse;
Vous ne sçauriez asprir l'acier
De vostre gauche martiale,
D'une graveure plus royale,
Que de CRILLON divin guerrier:
Il est des braves le premier.

ANTISTROPHE.

PHOEBUS, si votre arc se dédore,
Si son esmail se décolore,
Vernissez-le de la valeur
De cet Héros au grand courage,

L'or n'a point de telle lueur ;
Faictes porter par vostre page,
Quand vous craindrez que la splendeur
De vos beaux rayons ne s'efface,
Son portrait devant vostre face,
Et vous mirez à sa grandeur :
C'est le miroir de tout honneur.

EPODE.

MAIS vous, Dieu des carnages,
Quand vous allarmerez
Des François les courages,
Quand vous attaquerez
Le perfide Otoman,
Portez au front l'image
Du dompteur de la rage
Du cruel Soliman :
Ceste feinte est bastante
Pour donner l'épouvante
Au monde Musulman.

Le flambeau de la fidélité envers le Roi :

ANAGRAMME.

LOUIS DE CRILLON,

LE SOLEIL DU ROI:

STANCES.

QUICONQUE a contemplé des troupes éthérées
L'Empereur radieux en son rosin resveil,
Et les ensafranés limoniers du Soleil,
Et le char vomissant les lueurs empourprées ;

Fax fortitudinis :

EPITAPHIUM.

CRILLONUM altercans, Mors hinc, Mars inde requirit,
Servet ut, hic quærit; tollat ut, illa petit.
Flammivomos tumido Mars extre corde furores,
Mors; age, de gravidâ spicula mitte manu.
Cedit Mars, vincit Mors, cedens Mars quoque vincit;
Nam quia Mars illum deperiit, periit.

EPITAPHE

Qui se trouve dans l'Eglise principale de Quiers, en Piedmont, au bas du Mauzolée que les BALBES y ont fait élever à la mémoire du brave CRILLON.

LUDOVICUS BERTONUS BALBIS,
CRILLIONI *Dominus*,
Regis utriusque, Galliarum Torquatus Eques,
Militum Prætribunus, Stipatorique præfectus,
Peditum Generalis Vicarius,
Regum ore,
Gallorum Hercules, populorum oraculo Mars,
Hostium experimento fulmineus Juppiter,
Integriore fide, infractiore robore,
Opibus, vitâ sospiti regno dicatus,
Partis terrâ marique victoriis, Pontificibus ac Regibus
Vigesimo-quarto probatus vulnere,
Ubi metas attigit virtutis & gloriæ,
Avenione quievit,
Anno reparatæ salutis 1616, ætatis 74.



HISTOIRE
DE LA MAISON
BALBE DE QUIERS.

AVANT de présenter la généalogie de la branche des Balbe-Berton de CRILLON, on se propose de rapporter ici en abrégé, l'histoire & l'origine de cette maison : elle est tellement liée avec celle de la ville de Quiers, appellée par Pline *Carrea potentia*, qu'on ne peut éviter de parler de celle-ci pour donner une idée juste de l'autre.

Cette ville, fondée il y a environ deux mille ans, par les Romains, demeura sous leur domination jusqu'à la décadence de l'Empire; plusieurs des principales familles de Rome ne voulant pas se soumettre aux barbares qui envahirent l'Italie, se retirerent alors dans la Gaule Cisalpine & dans d'autres parties de l'Italie. La tradition constante de la ville de Quiers a toujours été que la maison Balbe dont il s'agit ici, descend de Balbus, issu de cette illustre maison Balbe, si connue dans l'Histoire Romaine, par les Consuls & les Empereurs qu'elle a donnés à cet Empire. Il se retira de Rome à Quiers, sur la fin du sixiéme

siecle. Ce Romain y jetta les premiers fondemens d'une république qui subsista jusqu'à l'Empire de Charlemagne. Les titres authentiques qui prouvent la filiation de la maison Balbe, & son ancienneté au-delà du neuviéme siecle, justifient cette tradition : le rang qu'elle a toujours tenu dans cette ville, en est une nouvelle preuve ; en effet, cette maison s'est long-temps maintenue dans la possession d'une autorité presqu'absolue, & a toujours joui des priviléges & des droits honorifiques qui en sont la suite, soit dans le temps que cette ville étoit république, ou lorsqu'elle passa sous la domination des Empereurs d'occident. Quand l'autorité des Empereurs ne fut presque plus reconnue dans l'Italie, la plûpart des villes se donnerent des Souverains ; quelques-unes reconnurent pour tels ceux qui avoient obtenu des investitures des Empereurs, qui donnoient des Etats qu'ils ne pouvoient conserver pour eux-mêmes ; d'autres furent forcées de se soumettre à ceux qui en avoient usurpé la domination. Cependant quelques-unes reprirent l'état républicain ; celle de Quiers fut du nombre : elle adopta d'autant plus volontiers l'esprit de démocratie, qu'elle s'y trouva entraînée par les Balbes, qui avoient toujours conservé les principes de ce gouvernement.

Cette ville dut son indépendance à leur

courage & à la sagesse de leur administration. Ce fut par la force de leurs armes, qu'elle se défendit des entreprises & des invasions de plusieurs princes qui se disputoient successivement les provinces de l'Italie. La république de Quiers étoit alors très-florissante ; elle comptoit sous sa domination plus de quarante villes ou châteaux (*a*) ; entr'autres, la ville de Carmagnolles ; elle fit dans différentes occasions, des traités d'alliance avec les comtes de Savoie, la république de Gènes & autres.

La proximité du marquisat de Montferrat fut une source continuelle de guerres pour la ville de Quiers : les souverains de cet Etat se prévaloient des droits qu'ils tenoient des Empereurs, & cherchoient à les étendre aux dépens de leurs voisins. La république de Quiers auroit peut-être succombé sous les efforts de leur ambition, si

---

(*a*) Cheriensis urbis descriptio. Aug. Taur. Lyppi. Jocan. Jac. Rust.

Hujus reipublicæ potentiæ fidem fecère circum adjacentia suprà quadraginta oppida & castella, suæ ditioni subacta, inter quæ civitas CarmanioIensis, & Ripensis populus subditorum conditionem subire coacti sunt...
....
....item fœdus juxtà rerum opportunitates, iniit etiam cum serenissimis Sabaudiæ comitibus, &c.

les Balbes ne l'avoient pas défendue : la supériorité de leurs armes la garantit plus d'une fois des entreprises de ses voisins dangereux ; mais ces princes, trop foibles par eux-mêmes, devinrent plus redoutables lorsque les empereurs prirent leur parti. Fréderic Barberousse, parent du marquis de Montferrat, voulut le soutenir au préjudice de la liberté de la ville de Quiers : il conduisit son armée devant cette ville qu'il ravagea ; les tours & les forteresses des Balbes furent démolies ; cette ville réduite dans un état déplorable, trouva encore des ressources dans leur courage. Ils profiterent des troubles qui agiterent l'Italie pendant le schisme de l'anti-pape Victor IV. L'Empereur le favorisoit contre Alexandre III, pour lequel les rois de France & d'Angleterre s'étoient déclarés. Le parti de Victor étoit connu sous le nom de faction Gibeline. Les Balbes, qui ne cherchoient qu'à venger leur patrie, embrasserent le parti opposé à l'Empereur ; ils entraînerent avec eux tous ceux qui étoient en état de porter les armes, & se joignirent à la faction des Guelphes. Fréderic irrité, dévasta toutes les contrées de l'Italie, dans la vue de détruire ou de dissiper une faction qui devenoit tous les jours plus formidable ; mais la journée de Lignano, où les Balbes se signalerent, arrêta le cours de ses prospérités ; la défaite de l'Empe-

leur rendit la tranquillité à l'Italie effrayée. Les Balbes furent reçus dans Quiers comme les libérateurs de la patrie. Cette ville commença à se relever de ses pertes ; elle devint bientôt en état de reprendre sur ses ennemis la supériorité qu'elle avoit auparavant.

Malgré ces avantages, cette république & quelques autres, pour jouir plus tranquillement de leur liberté, se mirent sous la protection des empereurs, & se donnerent des chefs qui eurent le nom de Podestats ; on les choisit parmi les maisons les plus illustres : mais pour éviter qu'ils ne s'emparassent de toute l'autorité, ils furent pris chez les étrangers, & ne devoient avoir de fonctions que dans les cas où ces républiques croiroient avoir besoin de leurs services. Ainsi ces Podestats n'avoient qu'un titre honorifique qui ne changeoit point l'ordre de l'administration. Cette nouvelle forme de gouvernement n'apporta aucun abaissement aux Balbes ; s'ils ne donnerent pas des Podestats à leur république, ils en donnerent aux autres ; on les voit décorés de ce titre dès le moment de cet établissement, dans les républiques voisines ; & dans celle de Quiers, ils conserverent toujours des distinctions & une prééminence qui leur étoit héréditaire.

Parmi les divers monumens & les différentes chartres qui en sont la preuve,

on voit un acte de 1179 (*b*), qui contient la trève faite avec la république de Testone, celle de Quiers, & la maison Balbe; il y est dit expressément que c'est un Balbe choisi parmi ceux de leur maison, qui préside au conseil de la république; que c'est un droit dont ils ont toujours joui dans les siecles passés, ainsi qu'ils en jouissoient alors, & en doivent toujours jouir: cet acte porte encore, qu'ils sont tenus de faire la guerre au marquis de Montferrat, à la ville de Testone, & en général, à tous ceux qui attaqueront la république de Quiers. Berard Balbe, Guy Berton, Siméon Balbe, & leurs enfans,

---

(*b*) Pacta & conventa Cariensis, & Testonensis & Balborum......Sicuti, per sæcula præterita, uti consueverant illi de Balbis, quod semper fuit, sit, & esse debebit, unus de illis Balbis, inter eos electus, qui præcedat in concilio Cariensi......Item, quod illi de Balbis teneantur guerriare pro Cario, & defendere, toto eorum posse, à marchione Montis ferrati, à Testonensibus, & ab omnibus aliis hominibus........Dominus Berardus Balbus, GUIDO BERTONUS, Simeon Balbus, & eorum filii, & alii de Balbis, nomine omnium de genere de Balbis, promiserunt facere pacem cum hominibus Testonæ, & salvare eos ab hominibus Carii......Et hoc, per unum annum proximè venientem......Testonenses verò, pacem tenebunt Cariensibus, illi quoque de Balbis pacem tenebunt Testonensibus. Ann. 1179. indict. duodecim. non. Kal. August. OGERIO BOVERIO Notario Palatino: in Castro Nigro Gacil. ....

& plusieurs autres Balbes en leurs noms & de tous ceux de la maison Balbe, s'y engagent d'employer toutes leurs forces pour la défense de la république : ils y promettent l'exécution de la treve à la ville de Testone, & même de tourner leurs armes contre celle de Quiers, si elle se portoit à enfreindre injustement la trève qu'on venoit de jurer.

Il est évident, par les dispositions de cet acte, que la maison Balbe avoit non-seulement le droit & la possession de présider dans le conseil, mais que son autorité & sa puissance étoient encore reconnues des Etats voisins, & avouées par la ville de Quiers; puisqu'elle traitoit, tant en son nom, qu'en celui de la ville, avec les parties belligérantes, comme faisant un corps de puissance distinct & séparé. Ces prérogatives qu'un Etat démocratique, jaloux de sa liberté, semble ne pouvoir comporter, sont les preuves les plus décisives de l'origine de cette maison. En effet, on voit dans l'acte de 1179, qui vient d'être cité, que les Balbes étoient en possession de la prééminence depuis plusieurs siecles. *Sicuti per sæcula præterita uti consueverant illi de Balbis* : c'est-à-dire au moins dans le neuvieme siecle. Cette époque les rapproche si fort de Balbus qui vers la fin du sixiéme siecle donna la forme de gouvernement républicain à la

ville de Quiers, que ce ne peut être qu'en faveur de ses descendans, que cette république voulut s'écarter des loix de l'égalité qui faisoit l'essence de sa constitution.

Les tours & les forteresses que les Balbes possédoient dedans ou dehors la ville de Quiers, prouvent également la puissance de leur maison. Les plus anciennes chartres de cette ville, ainsi que les inscriptions, font mention des tours & des forteresses des Balbes : *Turres de Balbis, Castra de Balbis*. Il reste même aujourd'hui des vestiges de ces tours qui portent encore leur nom. C'est par ces titres & ces droits réunis, que cette maison se trouvoit en état de faire la paix ou la guerre, tant en son nom, qu'en celui de la république. On remarque que dans la guerre qui fut suivie de la destruction de la ville de Testone, ses habitans, pour sauver leurs vies, furent obligés de se livrer à la clémence des Balbes. On lit dans la chartre qui fait mention de cet événement : *Se tradiderunt clementiæ illorum de Balbis.*

Si les Balbes se rendirent chers à leur patrie, lorsqu'ils la faisoient triompher de ses ennemis, ils n'en furent que plus exposés à l'envie des grandes maisons de Quiers ; jalouses de leur puissance, elles allerent jusqu'à leur disputer des droits, que leur naissance, une possession immémoriale, & les services les plus importans,

tans, rendoient aussi légitimes qu'incontestables. Ces injustes prétentions furent la source de guerres civiles qui désolerent cette république (*c*).

Les Balbes obligés de pourvoir à leur sûreté commune, se liguerent entr'eux, ils firent construire de nouvelles forteresses, qui les mirent en état de soutenir par la force des armes leurs droits & leurs prérogatives; la chartre de confédération est de 1220 (*d*).

Après des guerres qui durerent pendant l'espace d'environ cinquante ans, les Balbes touchés des malheurs de leur patrie, firent une trève avec leurs ennemis (*e*): on compte dans l'acte cent huit contractans, tous de la maison Balbe, y compris cinq bâtards. On y distingue trente branches différentes, dont les principales

---

(*c*) Jocan. Jac. Rust.

Diversis temporibus à propriis civibus, sparsim in totâ ditione extructâ, in civilium bellorum tumultibus.

(*d*) Confederatio inter nobile Albergum de Balbis, ann. 1220. Bolzonus Henricus Balbus, Signorinus Balbus, GUIDO BERTONUS, Otto-Porus, &c. statuerunt & ordinaverunt inter eos turres ædificare.... Et de turribus se adjuvare, & guerriare communiter. Ann. 1220, indict. 8. apr. Notario PETRO TORELLO in Cario.

(*e*) Treguæ Balborum ann. 1271, die ultim. mensis maij, HENRICO SCUTINO Notario in Cario.

étoient les Balbe des Balbes, les Berton, les Siméon, les Lanfranchi, les de Isto, les Palatra, les Capra, les Flango, les Borreto, &c.

Cet acte est un monument bien précieux de l'éclat & de la splendeur où étoit cette maison ; il est aussi une nouvelle preuve de son ancienneté : trente branches, qui existent dans le même tems, sorties d'une même tige, prouvent une origine qui se perd dans les siecles les plus reculés. Cette maison s'étoit tellement étendue, que les Balbes occupoient un des plus grands quartiers de la ville, qui porte encore aujourd'hui leur nom.

La paix se maintint à Quiers pendant l'espace de soixante & dix ans, ou environ ; c'est-à-dire, tant que les ennemis de la maison Balbe ne se crurent pas en état de l'attaquer avec avantage ; mais enfin leur jalousie éclata : la république se vit exposée à de nouvelles dissentions ; la secousse fut d'autant plus violente, que la fermentation venoit de loin. La république se trouva comme embrasée tout d'un coup : tous les ordres, tous les états prirent parti. Les Balbes étoient à la tête de leur faction ; les autres maisons d'Alberque en formoient une seconde (*f*) ;

(*f*) La république de Quiers, ainsi que quelques autres d'Italie, distinguoit ses principales maisons sous

quelques-unes, considérables aussi par leur ancienneté & leur crédit, étoient également opposées aux droits des uns & aux prétentions des autres. Les citoyens d'un ordre inférieur se livroient alternativement, selon qu'ils étoient entraînés par la crainte ou par l'espérance ; tous les partis avoient pris de si justes mesures pour se balancer, qu'il étoit très-difficile, ou plutôt impossible que l'un cédât à l'autre par la voie de la médiation. La guerre devint vive & sanglante, sans qu'aucun parti remportât des avantages décisifs ; on voyoit avec douleur, couler le sang le plus pur de la république : cette horrible confusion d'intérêts & de sentimens, auroit fait périr la ville de Quiers sous ses propres ruines, si quelques nobles n'eussent eu la prudence de demeurer neutres entre les différens partis : jugeant impossible de maintenir plus long-temps la constitution de la république, & certains qu'ils n'étoient suspects ni aux uns ni aux autres, ils proposerent de se donner à un Souverain dont la puissance pût en imposer à tous. Les grands de la république, moins effrayés de se donner un maître que satisfaits d'humilier les Balbes, adopterent cet avis. Les Balbes, en possession d'être

le nom d'*Albergue*. Ces maisons jouissoient de grands priviléges ; on en comptoit sept à Quiers.

à la tête de la république depuis ses premiers temps, auroient pu prétendre à un rang qu'ils méritoient à tant de titres; mais ils y renoncerent pour donner de nouvelles preuves de leur modération & de leur amour pour la patrie.

Il ne fut plus question que de faire un choix entre les principaux Souverains d'Italie : chaque faction porta le prince dont elle espéroit les plus grands avantages; comme celle des Balbes étoit la plus puissante, les autres étant divisées sur ce choix, la pluralité des suffrages fut de leur côté.

Ils se déciderent en faveur d'Amédée de Savoie (*g*), nommé le Comte Verd, & de Jacques de Savoie son cousin, appellé le prince d'Achaye. La puissance & les grandes qualités de ces Princes réunirent tous les esprits en leur faveur. Quiers devint une portion de leurs Etats par le vœu libre de ses habitans, suivant l'acte de reddition de 1347, où l'on voit que les Balbes ont signé les premiers (*h*), & après

---

(*g*) Jocan. Jac. Rust.

Quare labefactis Cheriensium viribus, civilium bellorum calamitatibus, respublica, ut publicæ privatæque consuleret utilitati, sub diversis juratis conventionibus publico instrumento 1347, se, sponte, comiti Amedeo, ac Jacobo à Sabaudiâ, Achaiæ ac Moreæ principi subegit.

(*h*) Dominus Henricus-Simeon de Balbis, Nicolet-

eux, toutes les autres principales maisons de Quiers.

Cette ville s'y réserva la forme de son gouvernement, avec le droit de faire battre monnoie, & celui de l'investiture des fiefs : les Princes, de leur côté, maintinrent toutes les familles dans leurs prérogatives.

Il n'y eut plus pendant long-temps, que des querelles particulieres. On voit des actes de 1376 & 1377, dans lesquels l'évêque de Turin est médiateur entre les Balbes & les maisons d'Albergue, de Gribaudengis Broglie, & de Beins; mais la tranquillité générale fut troublée environ cinquante ans après. Alors les distinctions dont les Balbes étoient en possession depuis la fondation de la république, leur furent contestées; c'est-là l'époque de la décadence de cette maison : on entreprit de lui faire perdre un des plus beaux droits qui lui restât encore, en lui disputant la propriété d'un sceau que les Balbes n'avoient jamais tenu que d'eux-mêmes, qui devoit être toujours dans les mains d'un Balbe que ceux de cette maison avoient droit de choisir entr'eux, & sans lequel aucun acte ne pouvoit avoir force de loi. Amédée, comte de Savoie, prince d'Achaye, s'em-

---

Simeon de Balbis, Mattheüs-Rotondus de Balbis, Manuel-Porrus de Balbis, Andreas Bertonus-de Balbis.

prêt de prévenir les suites de cette affaire ; elle lui parut si importante, qu'il voulut en être lui-même l'arbitre & le médiateur ; il se rendit à Quiers. Les maisons d'Albergue, les syndics, les représentans du peuple d'un côté, & tous les Balbes d'un autre, discuterent devant lui leurs droits & leurs prétentions : cette discussion ne servit qu'à mieux confirmer le droit des Balbes, & la possession où ils étoient d'en jouir depuis tant de siecles, qu'on ne pouvoit en fixer l'époque. Tous furent obligés d'en convenir unanimement en présence de ce Prince, qui rendit un jugement (*i*) par lequel

---

(*i*) Ann. 1394. die 1 martii.

Cum [illegible], pro, & super bulletâ prædictâ quam [illegible], pro ut suprà, illi de Balbis, orta fuerunt [illegible] quæstiones & [illegible], inter [illegible] & sindicos Cherii ex unâ parte, & [illegible] de Balbis ex alterâ.....In præsentiâ Domini nostri Amedei de Sabaudiâ, principis Achayæ, præsentibus etiam testibus infrà scriptis, videlicet, Johanne de [illegible], Cancellario præfati Domini nostri Principis, Guillelmo de Calcario, &c.....Prædicti [illegible], sapientes & sindici Cherii ex parte unâ, & Nobiles Domini, Jacominus Balbus, AIMONETUS [illegible], Amedeus Simeonus, Antonius Simeonus, [illegible] Rotundus, Henrietus Simeonus, & Ungherinus de Lio, omnes proximè suprà scripti de Balbis de Cherio, suis & cæterorum de Balbis nominibus ex alterâ.....Volentes dictæ partes......Ad bonam tranquillitatem devenire.....Videlicèt quòd ipsa bulleta est, & esse debet ipsorum de Balbis, quòd dictam

les Balbes furent maintenus dans le droit de conſerver leur ſceau, & d'en uſer comme dans les tems les plus reculés, mais cependant ſous la condition de reconnoître qu'ils le tenoient de l'autorité de la ville.

Quoique cette déciſion conſervât aux Balbes une partie de leurs droits, elle fut pour eux un préſage de la perte entiere de leur ancienne autorité & de toute diſtinction.

Les Balbes en jouirent cependant encore pendant quelque temps, comme le prouve un acte (*k*) paſſé vingt-huit ans

---

bulletam multis longævis temporibus retrò-actis tenuerunt, & pacificè poſſiderunt à tanto tempore citrà cujus initii in contrarium hominum memoria non exiſtit.....Item, quod dicta bulleta perpetuò teneatur, & teneri debeat per unum de Balbis.

Item quòd ſi quando, & quotieſcumque ipſum de Balbis tenentem dictam bulletam contigerit ſe abſentare futuris temporibus à Cherio, eo caſu, ipſam ponat & ponere teneatur in manibus alterius de Balbis, quem crediderit magis idoneum ad ipſam bulletam tenendam, & eâ utendum in ejus abſentiâ.

Item quòd dicta Bulleta per prædictos de Balbis recognoſcatur & debeat recognoſci, teneri à communitate Cherii, & ſic etiam præfatus, illuſtris & magnificus Dominus noſter Princeps declaravit de voluntate & conſenſu omnium ſuprà nominatorum, nemine diſcrepante, & in perpetuum ſic obſervari voluit, juſſit, & præcepit.

(*k*) Ann. 1422, die 31 januarii.

Convocato & congregato majori concilio Cherii,

après, dans lequel on voit qu'il y avoit cinq sceaux à Quiers, le premier du duc de Savoie, le second du peuple, le troisiéme de la maison Balbe, le quatriéme des maisons d'Albergue, & le cinquiéme de la ville : on y voit aussi qu'il y avoit toujours un Balbe, qui étoit le premier sage de guerre ; on en élisoit alors quatre qui avoient la principale autorité après le représentant du duc de Savoie ; ils étoient choisis indifféremment parmi les plus grandes maisons ; mais les Balbes avoient le droit d'en nommer toujours un d'entr'eux, qui étoit le premier des quatre : ils furent appellés dans la suite Podestats.

---

ad sonum campanarum, & voce præconum...... Cùm foret aliqualis differentia, seu discrepantia super scriptis & narratis infrà, inter nobiles de Albergis, videlicèt de Balbis, de Gribaudensis, de Merlingis, de Costâ, de Marchandillo, de Bentiis, & de Piglioliis ex unâ parte, asserentes & nobiles homines alios Cherii, non existentes in prælibatis nominibus, suprà nominatis de Albergis ex alterâ.......eâdem die......Item......Item, quòd primò bulletur de bulletino Domini Vicarii pro illustrissimo & inclito Principe Domino nostro, Domino Amedeo, Sadaudiæ duce ; secundò bulletur per rectores populi ; tertiò de bulletino quem tenebit, & tenere debeat unus ex nobilibus de Balbis, qui erit, & semper esse debeat unus de quatuor ex sapientibus guerræ ; quartò de bulletino quem tenebit sindicus de Albergo ; quintò & ultimò, quem tenebit sindicus communis, qui non est de Albergis suprà scriptis.

Environ soixante ans après, Louis, duc de Savoie, pour dépouiller entiérement les Balbes, de leurs droits & de leurs priviléges, saisit le prétexte des divisions qui s'élevoient à ce sujet entr'eux & les maisons d'Albergue; il fit, en 1455, une loi par laquelle il ordonna qu'à l'avenir il n'y auroit de préséance dans la ville de Quiers, qu'en faveur du plus vieux des Albergues. Cette ordonnance (*l*) est l'époque de l'entier abaissement des Balbes. Ils s'éleverent sans succès contre un réglement si contraire aux droits de leur maison : Gilles Balbe Berton fut un de ceux qui s'y montra le plus sensible; il se retira aussi-tôt à Avignon où il forma la branche connue aujourd'hui sous le nom de CRILLON, de laquelle il s'agit ici : ceux qui resterent à Quiers ne cesserent jamais, dans toutes les occasions qui se présenterent, de s'assembler & de faire des protestations contre la loi de 1455. Dans un acte de 1552 (*m*),

(*l*) La Martiniere, historiographe, parle de cet acte dans son Dictionnaire, à l'article de *Quiers*: cet Auteur dit que c'est depuis cette époque que la préséance ne fut plus attachée à l'ancienneté de la race.

(*m*) Liber D. Potestatum.

Ann. 1552, die 15 octob. in Palatio Cherii, comparentes in concilio inclitæ Communitatis, Nobiles Domini Gregorius Balbus, Franciscus Bertonus, An-

fait au nom de tous les Balbes, même de ceux qui étoient à Avignon, ils se plaignoient de ce que François de Berton n'avoit été nommé que le second dans l'élection des quatre Podestats.

On doit compter parmi les divers monumens de Quiers, qui attestent la grandeur de cette maison, la fondation qu'elle a faite du monastere de saint François, le second de cet ordre; ce fut en 1213, que les Balbes éleverent à la Religion ce monument de leur piété, pendant la vie de saint François, comme on le voit par les actes & les registres que conservent les Religieux de cette maison. L'église est remplie des armoiries des Balbes, & d'inscriptions en leur honneur.

Les Balbes fonderent aussi dans le quatorziéme siecle un couvent de Religieu-

---

dreas Bertonus, proponunt suis propriis nominibus, & meliori modo quo possunt, ac conjunctorio nomine, & vice nobilium Dominorum EGIDII, Gabrielis & Gregorii, & omnium aliorum virorum de Balbis, quòd in electione officiorum magnificorum Potestatum inclitæ Communitatis Cherii, ipsi Domini deferentes arma de Balbis soliti fuerunt, & sunt præferri in electione præsertim primâ magnificorum Dominorum Potestatum, & eligi in Potestates, ita quòd ipsa electio fieri non debet, nisi servatâ ipsâ consuetudine, & electo uno ex primis qui obtinet primum locum in ipso officio Potestatiæ. Requirentes suis propriis nominibus, protestantur de nullæ prætensæ electionis.

ses, de l'ordre de saint Dominique, dont ils se sont réservé le droit de nommer l'Abbesse.

La principale église de Quiers, qui est la collégiale, nommée *sancta Maria de Scala*, est encore un monument bien authentique de la grandeur & de la dignité de la maison Balbe; c'étoit anciennement un temple consacré à Minerve; il tenoit au palais des Balbes, qui a été détruit & relevé plusieurs fois; c'est sur ses débris qu'a été bâtie la maison que les Balbes de la branche aînée habitent encore aujourd'hui: c'est une très-belle église par la grandeur du vaisseau & par l'architecture; on y remarque sur-tout le maître-autel, & ensuite le chœur, sous un dôme couvert des armoiries des Balbes, répandues aussi dans la nef & dans deux grandes chapelles de l'un & de l'autre côté du maître-autel; les chapelles des plus grandes maisons de la ville, même celles des maisons d'Albergues, sont dans les collatéraux; la branche aînée de la maison Balbe a seule droit de sépulture dans le chœur, sous le maître-autel: les Balbes Bertons, reconnus pour la seconde branche, ont leur sépulture dans la chapelle du côté droit de l'autel: elle est remplie de reliefs, de peintures & d'inscriptions, qui ont rapport à cette branche; c'est aussi dans cette chapelle que les Balbes ont fait élever un

mai ée à l'honneur du brave *Crillon*, dont on a rapporté l'inscription à la suite de son histoire. La chapelle du côté gauche de l'autel étoit pour la sépulture des Balbes des autres branches. Cette maison a même le droit d'avoir un chapelain dans cette église, qui a le rang & les honneurs des chanoines.

La maison Balbe a donné un nombre très-considérable de Chevaliers à l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, sous les trois époques de cet Ordre : quelques-uns d'entr'eux se sont signalés pour sa défense, surtout dans la premiere époque ; entr'autres, Alexandre Balbe Siméoni, qui contribua beaucoup à l'obéissance que l'église de la Palestine rendit à Alexandre III, en 1161.

Les Balbes ont toujours eu le soin de faire des substitutions perpétuelles en faveur des mâles de toutes leurs branches, à l'exclusion même de leurs propres filles ; trente-trois testamens depuis 1200 contiennent ces substitutions : ils ne se sont pas bornés à ce seul moyen de soutenir leur nom ; ils ont aussi établi des Majorats, dont le revenu est affecté au plus âgé des différentes branches qui sont appellées pour en jouir : il en subsiste encore un de 1337, fait par Bien-venu Balbe de Bertons, en faveur des Balbes Bertons : à l'extinction de cette branche il a appellé toutes les branches des Balbes, les unes

après les autres. Ce Majorat a été possédé plusieurs fois par la branche des *Bertons de Crillon :* il est aujourd'hui sur la tête du duc *de Crillon.* Dans les dixiéme, onziéme & douziéme siecles, plusieurs branches des Balbes se répandirent dans différentes parties de l'Europe ; & quelques-unes y formerent les plus grands établissemens : toutes ces branches, tant qu'elles ont subsisté, & celles qui subsistent aujourd'hui, ont toujours conservé, par respect pour les aînés de leur maison, les liaisons les plus intimes avec les Balbes des Balbes, qui, depuis tant de siecles, & malgré les révolutions qui ont diminué leurs possessions, n'ont jamais voulu sortir de Quiers, qu'ils regardent comme le berceau de leurs ancêtres.

Des trente branches des Balbes connues en 1271, dont chacune avoit son surnom particulier, celle des Balbes reconnue pour la premiere, celle des Bertons reconnue pour la seconde, & celle des Siméons pour la troisiéme, sont celles qui ont conservé & conservent encore entr'elles les liaisons les plus particulieres, quoiqu'il soit prouvé par plusieurs actes, qu'elles étoient déja séparées depuis plus de huit cens ans : elles se sont mutuellement appellées dans les substitutions les plus anciennes de leurs biens, comme dans les plus modernes. Ces trois différentes bran-

ches ont pris directement des alliances réciproques avec presque tous les plus grands Souverains d'Italie, ou avec les maisons les plus illustres : elles ont possédé elles-mêmes plusieurs terres en toute souveraineté. La branche aînée des Balbes subsiste à Quiers, dans la personne du comte Prospere Balbe, marié, sans enfans; & de ses deux freres, dont l'un est au service du roi de Sardaigne, & l'autre chevalier de Malthe : celle des Bertons subsiste en Piedmont, dans la personne de Charles-Emmanuel Bienvenu, comte de Berton Sambuis; & de ses deux freres, dont l'un est évêque de Novarre, l'autre au service du roi de Sardaigne : elle subsiste à Avignon, dans la personne du duc de Crillon, & de ses enfans: celle des Siméons subsiste dans la personne du comte de Rivera, ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne, à Rome. Personne n'ignore, en Piedmont, que dans un procès qu'il a eu en 1730, au sujet d'une substitution, contre le marquis Dorméa, premier ministre du roi de Sardaigne, dont le fils a épousé Pauline Siméoni, il a prouvé, devant le Sénat de Turin, par une chartre du dixiéme siecle, que la branche des Balbes Siméoni existoit dès-lors, ainsi que plusieurs autres de cette maison.

Le droit que la ville de Quiers a de jouir de certains fiefs, au défaut des mâles

de la maiſon Balbe, a fait intervenir cette ville en 1753, dans un procès entre la branche de Berton Crillon, & celle de Berton Sambuïs, pour la ſucceſſion de celle de Berton Montbel; & après, l'examen le plus rigoureux, le Sénat de Turin a rendu un jugement contradictoire, par lequel il a déclaré la filiation prouvée par les actes qui ont été produits depuis Reinaldus, fils de Guido, juſqu'au duc de Crillon.

FILIATION

TELLE qu'elle a été prouvée devant le SÉNAT DE TURIN, avec l'arrêt contradictoire de ce Tribunal.

I.

GUIDO BERTON DES BALBES, vivoit en 1152. On voit par l'acte de 1179, énoncé ci-devant page 430, à la note *b*, qu'il jouiſſoit dans la république de Quiers, de la prééminence attachée à ſa maiſon depuis pluſieurs ſiecles. Il intervint, comme chef de ſa branche, dans le traité fait avec les républiques de Quiers & de Teſtone, dans lequel les Balbes s'engagent en leur propre nom, de joindre leurs forces à celles de ces républiques, contre les marquis de Montferrat.

Parmi plusieurs Bertons qui existoient alors, on n'a point de connoissance certaine de celui qui étoit son pere ; mais il y a lieu de croire qu'il étoit fils de Miolan Balbe Berton, qui se croisa en même-tems qu'Amédée, comte de Savoie, en 1147 ; & petit-fils d'Humbert Balbe Berton qui passa dans la Terre-Sainte, à la premiere croisade, & qui fut tué à la prise d'Antioche, l'an 1099. *Guido* se maria avec *Esmaregle de Carette, de la branche des Souverains de Savone*, dont la maison a possédé les sept marquisats d'Italie. Ce mariage se prouve par l'acte cité ci-dessous ; il fut pere de Reinaldus, qui suit.

II.

Reinaldus Berton des Balbes vivoit en 1190. Il est prouvé fils de Guido Berton des Balbes, par un acte du 10 des calendes d'avril 1244, passé devant Pierre Torel, notaire, dans lequel Pierre Biscard, & Reinaldus déclarent, que nonobstant le partage des biens *de feu Guido leur pere, & de feue Esmaregle de Carette leur mere*, ils ont toujours entendu jouir entr'eux, en commun avec les autres Balbes, des forteresses de leur maison. Il fut l'arbitre de la paix entre ceux de Montecuque, de Cayatte & la république de Quiers. Les preuves en ont été données devant le Sénat de Piedmont, au sujet des fiefs que

Reinaldus possédoit, qui ont donné lieu à l'intervention de la ville de Quiers dans le procès des Balbes Berton de Crillon en 1753. L'arrêt que ce Tribunal a rendu en conséquence, rappelle l'acte de 1254. *Reinaldus* se maria avec *Marie Colonne, de la maison Colonne.* Son mariage se prouve par l'acte cité ci-dessous. Il fut pere de Bayamondus qui suit.

III.

Bayamondus Berton des Balbes vivoit en 1230. Il est prouvé fils de Reinaldus, ainsi que Renier, André, Facius & Philippe, par les actes de 1263, de 1275, & par celui du 29 mars 1264, reçus par Robert de Rosso, notaire, dans lequel Bayamondus donne une quittance des biens qui lui revenoient de la succession de *feu Reinaldus des Balbes son pere, & de feue Marie Colonne sa mere.* Bayamondus & ses quatre freres sont signés dans la trève des Balbes, citée ci-devant page 433, acte de 1271, à la note *e*. Il se maria avec *Alexis Biandrate des Comtes de Saint-Georges, Souverains d'une partie du Novarois.* Ce mariage est prouvé par l'acte de 1275, indict. 8-5 mai, reçu par Jacques Griffo, notaire. Il fut pere de Melan, qui suit.

IV.

Melan Berton des Balbes est prouvé

fils de Bayamondus Balbe Berton par les actes de 1289 & 1290. Il eut un frere nommé Conrad, dont la postérité finit à Bienvenu Balbe Berton son fils, lequel institua le Majorat dont on a déja parlé, qui passe successivement sur le plus vieux des branches, & qui est aujourd'hui sur la tête du duc de Crillon. *Melan* se maria avec *Sibile Rivalbe, de la Maison des Ursines*. Ce mariage a été prouvé par l'acte du 10 novembre 1327, passé devant Michel Capaster, notaire. Il fut pere d'André qui suit.

V.

André Berton des Balbes est prouvé fils de Melan, ainsi que ses freres Barthelemi & Jean, par les actes de 1332 & 1361. Barthelemi forma une branche : son petit-fils Barthelemi laissa ses biens à son fils Georges, par son testament de 1440; & fit une substitution graduelle & perpétuelle en faveur des mâles des autres Balbes Bertons, au défaut des mâles de sa branche. *Georges* épousa *la fille du marquis de Saluces*, & mourut sans postérité masculine : ses biens passerent *aux Bertons, comtes de Monbel*, comme premiers appellés ; & la branche de ceux-ci s'étant éteinte en 1752, il s'est élevé un procès entre les branches des Balbes Bertons de Sambuis, des Balbes Bertons de Crillon,

& le marquis de Faverges, descendant par femmes d'une Berton Monbel, dont le pere avoit fait une disposition de ces mêmes biens en sa faveur, qui a été déclarée vicieuse par arrêt, comme contraire aux anciennes substitutions de ces biens, qui ne peuvent regarder que les mâles de la maison Balbe. Jean fut chevalier de saint Jean de Jérusalem. *André* se maria avec *Anne Bonine Bens, maison d'Albergue.* Ce mariage a été prouvé par l'acte du 22 mai 1390, reçu par Robert Nalet, notaire. Il fut pere de Louis qui suit.

V I.

Louis Berton des Balbes est prouvé fils d'André, par les actes du 27 janvier & du 28 avril 1361. Il fut créé citoyen de Venise le 24 mars 1409, Michel Zeno étant doge; il se maria avec *Aymonette Visconti, fille de Barnabé Visconti, frere de Galeas, duc de Milan, dont la fille épousa Louis, duc d'Orléans, frere de Charles VI, ayeul de Louis XII, roi de France.* Ce mariage a été prouvé par l'acte du 7 juin 1411, passé devant Bovet, notaire. Il fut pere de Barthelemi qui suit.

V I I.

Barthelemi Berton des Balbes est prouvé fils de Louis, ainsi que ses freres, André, Jean & Jonard, par les actes de

1422. 1445. 1448 & 1466. *André* épousa *Françoise Solar*, *des comtes de Solar*, & de la branche des comtes de Monbel éteinte en 1752. *Jonard* épousa *Tomene de [illegible], des comtes de Saint-Martin*, & mourut sans postérité. Jean fut chevalier de Saint Jean de Jérusalem. *Barthelemi* se maria avec *Nicole Piosasq*, *des comtes de Piosasq*. Ce mariage a été prouvé par l'acte du 2 septembre 1432, reçu par Michel Deben, notaire. Il fut pere de Gilles, qui suit.

VIII.

Gilles Berton des Balbes est prouvé fils de Barthelemi Berton des Balbes, ainsi que ses deux freres Gabriel & Aimonet, par les actes de 1471. 1478, 1483 & [illegible] épousa *[illegible]* [illegible] [illegible] épousa [illegible] & forma la branche des Balbes [illegible] qui existe [illegible] dans la personne de Charles-[illegible] [illegible] Gilles fut [illegible] à Avignon, en 1455 [illegible] en 1475, à Louis XI; à [illegible]

en obtint les plus beaux priviléges pour la ville d'Avignon, dont elle jouit encore; il se maria avec *Marguerite de Seitre Caumont.* Ce mariage a été prouvé par l'acte de 1472, reçu par Guillaume Morelli, notaire. Il fut pere de Louis, qui suit.

IX.

LOUIS BERTON DES BALBES & Jean son frere, sont prouvés fils de Gilles Balbe Berton, par les actes de 1511, 1515 & 1532. Jean fut chevalier de Rhodes, & se trouva au fameux siége de cette place, en 1522. *Louis* se maria avec *Isabelle de Ruis d'Arragon.* Ce mariage a été prouvé par l'acte de 1500, reçu par Deulm, notaire. Il fut pere de Gilles, qui suit.

X.

GILLES II BERTON DES BALBES est prouvé fils de Louis Berton des Balbes, par les actes de 1560 & 1580. Il fut chevalier de l'ordre du Roi. C'est le même qui intervint, comme chef de sa branche, dans l'acte de 1552, cité ci-devant, page 441, à la note *m*, dans lequel tous les Balbes protestent & reclament les anciens droits de leur maison à Quiers: il se maria avec *Jeanne Grillet de Brissac, des comtes de Saint-Trivier.* Ce mariage a été prouvé par l'acte de 1530, passé devant Antoine Anglesi, notaire. Il fut pere de Thomas, qui suit.

X I.

Thomas Berton des Balbes & ses six freres, Claude, Gilles, Jean, Georges, Gerard & Louis, sont prouvés fils de Gilles II Berton des Balbes, par les actes de 1560, 1562 & 1608. Thomas fut chevalier de l'ordre du Roi : *il a possédé le Majorat*, comme étant le plus âgé des branches de la maison Balbe, après la mort de ses freres Claude, Gilles & Jean, qui l'avoient possédé avant lui : Claude étoit l'aîné ; il fut chevalier de l'ordre du Roi, & marié avec *Catherine de Joyeuse*, dont il eut deux filles, l'une qui fonda le couvent de sainte Claire à Saint-Remi, l'autre laissa tous ses biens à Villars de Brancas, son frere utérin : Gilles, capitaine de cent hommes d'armes, marié avec *Julie de Sades*, mais sans postérité ; Jean, dans l'état ecclésiastique ; Gerard, commandeur de Malthe, gouverneur d'Honfleur ; Georges, chevalier de Malthe ; Louis, surnommé le brave, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, sous Henri III. *Thomas* se maria avec *Marguerite de Guilhen*. Ce mariage a été prouvé par l'acte de 1562, reçu par Honoré Joanis, notaire. Il fut pere de François, qui suit.

X I I.

François Berton des Balbes, Pierre,

Barthelemi & Ariſtide, ſont prouvés fils de Thomas Balbe Berton, par les actes de 1606, 1608 & 1623. François, meſtre-de-camp de deux régimens entretenus au ſervice du Roi, conſeiller d'Etat, d'épée; *il a poſſédé le Majorat.* Pierre, gouverneur du Pont-Saint-Eſprit, en Languedoc, tué ſur le pont de Tours, en parant de ſon corps un coup de pertuiſane porté à Henri III. Barthelemi, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Toulon: Ariſtide chevalier de Malthe, tué à la journée des barricades. *François* ſe maria avec *Anne des Alerics de Cornillant.* Ce mariage a été prouvé par l'acte de 1606, paſſé devant May Forneli, notaire. Il fut pere de Louis, qui ſuit.

XIII.

Louis Berton des Balbes, François-Philippe & Jacques, ſont prouvés fils de François Balbe Berton, par les actes de 1632 & 1675. Louis ſervoit dans les guerres de Piedmont, & porta au roi la nouvelle de la priſe de Turin: *il a poſſédé le Majorat.* François-Philippe, chevalier de Malthe, & bailli de cet Ordre, mort à Frejus, en revenant d'Italie, d'où il étoit appellé par le cardinal Mazarin pour être capitaine des Gardes du corps du Roi. Jacques, chevalier de Malthe, meſtre-de-camp de cavalerie. *Louis* ſe maria avec

Marie d'Albertas de Gemenos. Ce mariage a été prouvé par l'acte de 1632, passé devant Baudouin, notaire. Il fut pere de Philippe-Marie, qui suit.

XIV.

PHILIPPE-MARIE BERTON DES BALBES est prouvé fils de Louis, ainsi que ses freres Joseph, Dominique, Jean-Louis, François & Dominique-Laurent, par les actes de 1683 & 1686. *Joseph-Dominique*, gouverneur de Tarascon & de Castel-Sarazin, maréchal des camps & armées du roi, commandant pour Sa Majesté, en Guyenne, marié avec *Elisabeth de Simianne-la-Coste; il a possédé le Majorat.* Jean-Louis, commandeur de l'ordre de Malthe: François, archevêque de Vienne; *il a possédé le Majorat.* Dominique-Laurent, marié avec Thérese de Fauris, mort sans postérité; *il a possédé le Majorat.* Philippe-Marie étoit chevalier de Malthe, & quitta la croix à son retour du siége de Candie, pour se marier avec *Marie-Françoise de Villeneuve de Saporte*. Ce mariage a été prouvé par l'acte de 1686, passé devant Jean Vespe, notaire. Il fut pere de François-Félix, qui suit.

XV.

FRANÇOIS-FÉLIX BERTON DES BALBES, vivant; Jean-Louis, Dominique-Laurent, Jeanne,

Jeanne, Suſanne & Catherine, ſont prouvés enfans de Philippe-Marie Balbe Berton, par les actes de 1713 & 1730. Jean-Louis fut archevêque de Narbonne, commandeur des ordres du Roi : Dominique-Laurent fut évêque de Glandeve : *Jeanne*, mariée *au marquis de Veri : Suſanne*, mariée *au marquis de Monteil Corſac :* Françoiſe, religieuſe, vivante à Avignon : Catherine, abbeſſe de Villiers, vivante : *François-Félix*, duc de Crillon, poſſede, aujourd'hui le Majorat ; il s'eſt marié *avec Thérese Fabri de Moncault, vivante.* Ce mariage a été prouvé par l'acte de 1715, reçu par Jean-Baptiſte Pantenet, notaire. Il eſt pere de Louis, qui ſuit.

XVI.

Louis Berton des Balbes, Pons, Sébaſtien, Athanaſe, vivans ; Virginie & Emilie, vivantes, ſont prouvés enfans de François-Félix Berton des Balbes, par leurs extraits baptiſtaires : Louis, maréchal des camps & armées du Roi : Pons, eccléſiaſtique : Louis-Sébaſtien, abbé de Saint-Thiberry, colonel de Dragons : Louis-Athanaſe, agent général du Clergé de France : *Virginie*, mariée *avec le comte de Brancas :* Emilie, religieuſe Carmélite à Avignon : *Louis*, ſe maria *avec Marie Eliſabeth Couvai.* Ce mariage eſt prouvé

par l'acte de 1742, reçu par Hazon, notaire. Il est pere de Louis-Nolasque, qui suit.

XVII.

Louis-Nolasque Berton des Balbes & Dorothé, vivans, sont prouvés fils de Louis Berton des Balbes, par leurs extraits baptistaires. Louis est né en 1743, capitaine de Dragons en 1748 : Dorothé est né en 1748.

Nella Causa

Del Sign. Duca di Crighione Francesco Bertone de Balbis, Contra la Città di Chieri, l'eccellentissimo Signore Conte di Sambui Giulio Cesare Bertone de' Balbis, e il Signore Marchese di Faverges.

Dans la Cause

De François Berton des Balbes, Duc de Crillon : Contre la Ville de Quiers ; contre son excellence Jules-César Berton des Balbes, Comte de Sambuis ; & contre Monsieur le Marquis de Faverges.

ORDINANZA.

L'Eccellentissimo Real Senato ; attese le rispettive dichiarazioni negli atti fatte dalla

ARREST.

L'Excellentissime Sénat Royal ; attendu les déclarations respectives faites par actes, par le

Città di Chieri principale del procuratore Mosso & in comparsa undeci scaduto agosto; dall'eccellentissimo Signore Conte di Sambui, Giulio Cesare Bertone de' Balbis, principale del causidico Suscio, in comparsa cinque corrente settembre; e dal Signore Marchese Milliet di Faverges principale del procuratore Capello, in comparsa de vinti agosto pur scorso; Di non avere cosa da opporre contra l'albero genealogicho prodotto dal Sign. Ducha di Criglione Francesco Bertone de' Balbis, principale del causidico Pastoris, e de questo sotto scritto, e paraffato dall'attuaro della causa Fantini, che comincia da Reynaldo Bertone de' Balbis nominato nell'instrumento trenta uno marso mille ducento cinquanta quattro, e proseguisce ne suoi discendenti, divisi poscia in tre linee; una de

Procureur Mosso, représentant de la ville de Quiers, dans sa comparution du onze août dernier; par le Procureur Suscio, représentant de son excellence Jules-César Berton des Balbes, Comte de Sambuis, dans sa comparution du cinq de septembre courant; & par le Procureur Capello, représentant du sieur Marquis Milliet de Faverges, dans sa comparution du vingt du mois d'août passé; Qu'ils n'ont rien à opposer contre l'arbre généalogique produit par le sieur François Berton des Balbes, Duc de Crillon, qui a pour représentant le Procureur Pastoris, que celui-ci a souscrit, & qui a été paraphé par Fantini greffier de la cause; lequel arbre commence par Reinaldus Berton des Balbes nommé dans l'acte du trente-un mars mil deux cent cinquante-quatre, & continue dans ses descen-

quali termina nella persona del detto Signor Duca di Grillone, Francesco Bertone de' Balbis; altra nella persona del Signore Conte di Sambui, Giulio Cesare Bertone de' Balbis; e la terza nella persona del Signore Marchese Milliet di Faverges, discendente dalla Signora Cintia Bertona figlia primogenita del Signore Annibale Bertone; per essere detto albero genealogicho verrificato con li tiroli ennonciati in esso, e dalle parti rispettivamente proddotti; e dichiarato da dette rispettive parti non dissentire che venghi detto albero genealogicho dichiarato per verrifficato: E percio ha dichiarato & dichiara detto albero concordato e verrifficato. Dato in Torino, ad sette settembre mille settecento cinquanta tre.

Per d° eccellentissimo Real Senato: cosi or-

dans, qui se partagent ensuite en trois branches, dont l'une se termine dans la personne dudit sieur François Berton des Balbes, Duc de Crillon; l'autre dans la personne du sieur Jules-César Berton des Balbes, Comte de Sambuis; & la troisième, dans la personne du sieur Marquis Milliet de Faverges, descendant de Dame Cintie Berton, fille aînée du sieur Annibal Berton; ledit arbre généalogique ayant été vérifié par les titres qui y sont énoncés, & ceux que les parties ont produits respectivement; & lesdites parties respectives ayant déclaré consentir que ledit arbre généalogique soit déclaré vérifié: Sur ce, le Sénat a déclaré & déclare, que ledit arbre a été prouvé & vérifié. FAIT à TURIN, ce jourd'hui, sept septembre mil sept cent cinquante-trois.

Par ledit excellentissime Sénat Royal, suivant

dinato dal illustrissimo Signore Conte, Senatore MAZZETTI, Relatore.	l'ordre du Senateur Comte MAZZETTI, Rapporteur.
FANTINI, Attuaro della causa.	FANTINI, Greffier de la cause.
CARLO sost. del Re, segret. civile.	CARLO, Substitut du Roi, Secrétaire Civil.

ET PLUS BAS EST LE SCEAU DU SÉNAT.

Les originaux des actes qui ont été cités ci-dessus dans l'histoire de la Maison Balbe Berton, se trouvent dans les archives du roi de Sardaigne, dans celles de la ville de Quiers, ou dans celles des Balbes Berton, déposées aujourd'hui dans le greffe du Sénat de Turin par ordre de ce Tribunal, à l'occasion du procès dont on vient de parler. Messieurs de Crillon ont des copies en forme de tous ces actes, collationnées & revêtues de leur authentique.

FIN.

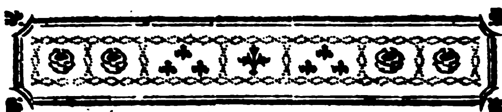


TABLE DES MATIERES

Contenues dans la Vie du Brave CRILLON.

A

B

D

E

F

G

H

J

L

M

N

O

PARIS

P

R

S

T

V

Z

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit qui a pour titre : *la Vie du brave* CRILLON. A Paris, ce 15 novembre 1756.

Signé, PIDANSAT DE MAIROBERT.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur NOEL-JACQUES PISSOT, Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public des Ouvrages qui ont pour titre : *Vie du Brave* CRILLON, *par Mademoiselle de* LUSSAN, *Révolutions de Naples* : s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de dix années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes,

FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un *tiers à* l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE

LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MACHAULT, Commandeur de nos Ordres : le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans-causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le vingtiéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-six, & de notre Regne le quarante-deuxiéme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LE BEGUE.

Registré sur le Registre quatorziéme de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, *N°.* 148, *fol.* 140, *conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du* 28 *Février* 1723. *A Paris, le premier Février* 1757.

Signé, P. G. LEMERCIER, *Syndic.*

